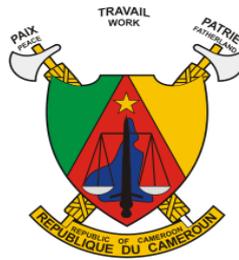


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL
/
PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE
SDSR/PNIA (2020 – 2030)





« D'une façon générale, au cours du septennat qui s'annonce, nous veillerons à consolider nos acquis, tout en explorant les pistes nouvelles, nous permettant de saisir toutes les opportunités d'un monde en constante évolution...

Dans ce contexte, il me semble opportun de nous attacher à développer les secteurs de notre économie qui pourront réduire sensiblement nos importations de biens et services. Cette politique présentera l'avantage de nous permettre de rééquilibrer notre balance commerciale chroniquement déficitaire.

Par ailleurs, nous allons réaliser une véritable « révolution agricole » en modernisant nos moyens de production et en transformant davantage nos produits agricoles. Cela devrait aller de pair avec la mise à disposition de nouveaux équipements, magasins de stockage et routes d'accès. Ainsi pourrait se conforter notre statut de grenier de l'Afrique Centrale. »

Extraits du Discours du Président de la République, Son Excellence Paul BIYA à l'occasion de la prestation de serment – le 06 novembre 2018.

Sigles et Acronymes

| | |
|-----------|--|
| ABN | Autorité du Bassin du Niger |
| ADIE | Agence Internationale de Développement de l'Information Environnementale |
| AFD | Agence Française de Développement |
| APESS | Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BID | Banque Islamique de Développement |
| BM | Banque Mondiale |
| BUCREP | Bureau Central des Recensements et des Études de Population |
| CAPEF | Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts |
| CARBAP | Centre africain de recherches sur bananiers et plantains |
| CBLT | Commission du Bassin du Lac Tchad |
| CBMT | Cadre Budgétaire à Moyen Terme |
| CDMT | Cadre de Dépenses à Moyen Terme |
| CEAC | Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale |
| CEAP | Champ-École Agropastoral |
| CEBEVIRHA | Communauté Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques |
| CED | Centre pour l'Environnement et Développement |
| CEDEAO | Communauté Économique et Douanière des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CEFDHAC | Conférence sur les Écosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale |
| CEMAC | Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale |
| CEOCA | Centres d'Écoute, d'Orientations, de Conseils et d'Accompagnement |
| CICC | Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café |
| CICOS | Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha |
| CNEB-CAM | Confédération Nationale des Éleveurs Bovin du Cameroun |
| CNEB-CAM | Confédération Nationale des Éleveurs Bovin du Cameroun |
| CNOPCAM | Concertation National des Organisations Paysannes du Cameroun |
| CNPCC | Confédération Nationale des producteurs de Coton du Cameroun |
| COMIFAC | Commission des Forêts d'Afrique Centrale |
| CORAF | Conseil Ouest et Centre africain pour la Recherche et le développement Agricoles |
| COREP | Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée |
| COSADER | Collectif des OSC pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural |
| CPAC | Conseil Phytosanitaire d'Afrique Centrale |
| CPC | Conférence Panafricain Coopérative |
| CPI-AU | Conseil Phytosanitaire Interafricain |
| CR | Cadre de Résultats |
| CTD | Collectivités Territoriales Décentralisées |
| ECAM | Enquête Camerounaise auprès des Ménages |
| ECAM | Entreprises du Cameroun |
| EDS | Enquêtes Démographiques et de Santé |
| EMF | Établissements de Micro-Finance |
| EPA | Établissement Publique Administratif |
| FAO | Food and Agriculture Organisation |
| FEM | Fonds pour l'Environnemental Mondial |
| FIDA | Fonds International de Développement Agricole |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| FODECC | Fonds de Développement des Filières Cacao et Cafés |
| GAR | Gestion Axée sur les Résultats |
| GFBC | Groupement de la Filière Bois du Cameroun |
| GHI | Global Hungry Index |
| GIC | Groupes d'Initiatives Communes |
| GICAM | Groupement Inter patronal du Cameroun |
| GIE | Groupements d'Intérêt Économique |
| INS | Institut National de la Statistique |
| IPAVIC | Interprofession Avicole du Cameroun |
| IPAVIC | Interprofession Avicole du Cameroun |
| IRAD | Institut de la Recherche Agricole pour le Développement |
| MCS | Matrice de Comptabilité Sociale |
| MECAM | Mouvement des Entrepreneurs du Cameroun |

| | |
|--------------|---|
| MINADER | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural |
| MINAGRI | Ministère de l'Agriculture |
| MINDCAF | Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières |
| MINEPAT | Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire |
| MINEPDED | Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature et du Développement Durable |
| MINEPIA | Ministère de l'Élevage, Pêches et Industries Animales |
| MINFOF | Ministère des Forêts et de la Faune |
| MINIMIDT | Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique |
| MINRESI | Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation |
| MINTP | Ministère des Travaux Publics |
| MINTRANS | Ministère des Transports |
| OCFSA | Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique |
| OCI | Organisation de la Conférence Islamique |
| OP | Organisations des Producteurs |
| PAC | Politique Agricole Commune |
| PCD | Plan Communal de Développement |
| PDDAA | Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine |
| PFNL | Produits Forestiers Non Ligneux |
| PDI | Plan de Développement Industriel |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PLANOPAC | Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro-sylvo-pastorales du Cameroun |
| PME | Petites et Moyennes Entreprises |
| PNACC | Plan National d'Adaptation aux Changements climatiques |
| PNIA | Plan National d'Investissement Agricole |
| PNIASAN | Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| PPA | Programme de Performance Annuelle |
| PPBS | Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi/Évaluation |
| PRASAC | Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale |
| PRIASAN | Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| RAP | Rapport Annuel de Performance |
| RAP | Recherche Action en Partenariat |
| RAPAC | Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale |
| REPECC | Programme de Résilience des populations aux Effets du Changement Climatique |
| RGAE | Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage |
| RGE | Recensement Général des Entreprises |
| RHORTICAM | Réseau des Opérateurs des Filières Horticoles du Cameroun |
| SDSR | Stratégie de Développement du Secteur Rural |
| SNADDT | Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire |
| SND | Stratégie Nationale de Développement |
| SNRA | Système National de Recherche Agricole |
| SYNDUSTRICAM | Syndicat des Industriels du Cameroun |
| TIC | Technologies de l'Information et de la Communication |
| TPE | Très Petites Entreprises |
| UA | Union Africaine |
| UE | Union Européenne |
| UFA | Unités Forestières d'Aménagement |
| UNEXPALM | Union des Exploitants de Palmier à huile |
| ZAE | Zones Agro Écologiques |
| ZLEC | Zone de Libre-Échange Continentale |
| ZLECAF | Zone de Libre-Échange Continentale Africaine |

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Sigles et Acronymes | ii |
| Table des matières | iv |
| Liste des tableaux | vii |
| Liste des figures | viii |
| RÉSUMÉ | ix |
| CHAPITRE 1 : CONTEXTE GÉNÉRAL..... | 1 |
| 1.1. GÉNÉRALITÉS SUR LE CAMEROUN..... | 1 |
| 1.2. POTENTIALITÉS DU SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE | 1 |
| 1.3. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR RURAL | 5 |
| 1.3.1. Les départements ministériels et structures sous-tutelle | 5 |
| 1.3.2. Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) | 5 |
| 1.3.3. Le Système National de Recherche Agricole (SNRA) | 5 |
| 1.3.4. Les organisations de la société civile (OSC) | 6 |
| 1.3.5. Les organismes de financement | 6 |
| 1.3.6. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs)..... | 7 |
| 1.3.7. La coopération régionale et sous régionale | 7 |
| 1.4. APERÇU DE L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES ET STRATÉGIES SECTORIELLES | 7 |
| 1.5. NÉCESSITÉ DE LA RÉVISION DE LA SDSR/PNIA..... | 8 |
| 1.6. PROCESSUS DE RÉVISION DE LA SDSR/PNIA | 8 |
| CHAPITRE 2 : BILAN DE LA SDSR ET DU PNIA 2015- 2020 | 9 |
| 2.1.1. Performance de l'axe 1 : Développement des filières de production et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle | 10 |
| 2.1.2. Situation alimentaire et nutritionnelle..... | 15 |
| 2.1.3. Performance de l'axe 2 - Développement des infrastructures et accès aux facteurs de production..... | 16 |
| 2.1.4. Performance de l'axe 3 : Aménagement et gestion durable de l'espace rural | 18 |
| 2.2.5. Performance de l'axe 4 : Gouvernance du secteur agricole et alimentaire | 20 |
| CHAPITRE 3 ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA SDSR/PNIA 2020-2030 | 24 |
| 3.1. FONDEMENTS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES..... | 24 |
| 3.1.1. Le document de Vision 2035 | 24 |
| 3.1.2. La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)..... | 24 |
| 3.1.3. Inspiration de la révolution agricole du Cameroun par le Chef de l'État | 25 |
| 3.1.4. Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine | 25 |
| 3.1.5. L'Accord de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) | 26 |

| | |
|---|-----------|
| 3.1.6. Le Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la CEEAC (PRIASAN) | 27 |
| 3.2. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SDSR/PNIA 2020-2030 | 27 |
| 3.3. VISION DU SECTEUR À L'HORIZON 2030..... | 28 |
| 3.4. LE CONCEPT D'AGRICULTURE DE SECONDE GÉNÉRATION..... | 28 |
| 3.5. OBJECTIFS ET AXES DE LA SDSR/PNIA 2020- 2030 | 29 |
| 3.5.1. Objectifs de la SDSR/PNIA 2020- 2030..... | 29 |
| 3.5.2. Axes de la SDSR/PNIA 2020- 2030..... | 29 |
| CHAPITRE 4 PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE 2020 - 2030 | 30 |
| 4.1. FONCTIONS ET CHAMPS COUVERTS PAR LE PNIA 2020- 2030 | 30 |
| 4.2. CADRE DE RÉSULTATS ET AXES DE LA SDSR/PNIA 2020- 2030 | 30 |
| 4.3. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES DOMAINES D'INVESTISSEMENT DU PNIA 2020-2030 | 37 |
| 4.3.1. Domaine d'investissement n°1 - Croissance durable des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et de la productivité des chaînes de valeurs prioritaires | 38 |
| 4.3.2. Domaine d'investissement n°2 - Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés..... | 49 |
| 4.3.3. Domaine d'investissement n°3 - Renforcement de la résilience des systèmes de productions, de la gestion durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, face au changement climatique et autres chocs | 56 |
| 4.3.4. Domaine d'investissement n°4 - Renforcement de la gouvernance et du capital humain des acteurs du secteur rural | 66 |
| CHAPITRE 5 ÉVALUATION DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SDSR/PNIA 2020 - 2030 . | 73 |
| 5.1. ESTIMATION DES BESOINS D'INVESTISSEMENT DE LA SDSR/PNIA 2020-2030 | 73 |
| 5.2. INVENTAIRE DES FINANCEMENTS EN COURS ET DES ENGAGEMENTS | 78 |
| 5.3. EVALUATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS ADDITIONNELS (GAPS) ET PERSPECTIVES DE NÉOFINANCIERS POTENTIELS | 78 |
| 5.3.1. Stratégie de mobilisation des ressources et plan de communication | 81 |
| 5.3.2. Rentabilité potentielle du PNIA 2020/2030..... | 81 |
| CHAPITRE 6 IMPLICATIONS MACROÉCONOMIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SDSR/PNIA 2020 - 2030..... | 82 |
| 6.1. Le cadre analytique | 82 |
| 6.2. Les scénarios simulés | 82 |
| CHAPITRE 7 DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION..... | 89 |
| 7.1. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE | 89 |

| | |
|---|------------|
| 7.2. DÉFINITION DU RÔLE DES ACTEURS DANS L'OPÉRATIONNALISATION DE LA SDSR/PNIA | 90 |
| 7.2.1. Les ministères en charge du secteur rural..... | 90 |
| 7.2.2. Le secteur privé..... | 90 |
| 7.2.3. Les organisations des professionnelles (OP) et les Interprofessions | 91 |
| 7.2.4. Les Organisations de la Société Civile (OSC)..... | 91 |
| 7.2.5. Les collectivités territoriales décentralisées | 91 |
| 7.2.6. La coopération internationale..... | 92 |
| 7.3. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE COORDINATION | 92 |
| 7.4. DISPOSITIF STATISTIQUE DE SUIVI-ÉVALUATION..... | 93 |
| 7.5. Dispositif de Communication et de diffusion de la SDSR/PNIA | 94 |
| 7.5.1. Les objectifs de la stratégie de communication | 94 |
| 7.5.2. Les cibles de la stratégie de communication..... | 94 |
| 7.6. Risques et mesures d'atténuation de la SDSR/PNIA 2020-2030..... | 95 |
| 7.6.1. Risques potentiels et mesures d'atténuation | 95 |
| Bibliographie..... | 98 |
| Annexes | 102 |
| Annexe 1 : Définitions de quelques concepts clés | 102 |
| Annexe 2 : Indicateurs clés des Engagements de Malabo | 106 |
| Annexe 3 : Liste des Autres Programmes et Projets du secteur | 108 |
| Annexe 4 : Budget détaillé de la SDSR/PNIA 2020-2030 (en millions de francs CFA) | 109 |
| Annexe 5 : services, sociétés et missions rattaches aux administrations du secteur | 114 |
| Annexe 6 : Résumé des études complémentaires réalisées dans le cadre de l'élaboration de la SDSR/PNIA 2020-2030 | 116 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Evolution de la contribution des sous-secteurs au PIB du secteur primaire | 10 |
| Tableau 2 : Evolution des principales productions végétales (en tonnes) | 11 |
| Tableau 3 : Evolution de l'offre nationale en produits animaux (2014-2019)..... | 13 |
| Tableau 4 : Proportion de villages disposant d'au moins une infrastructure socio-économique | 17 |
| Tableau 5 : Répartition des villages selon la disponibilité des infrastructures de stockage des produits agricoles et d'élevage | 17 |
| Tableau 6 : Linéaire (km) des routes régionales existantes - 2018 | 18 |
| Tableau 7 : Principales réalisations du projet Opération Sahel Vert..... | 19 |
| Tableau 8 : Proportion de villages disposant d'un centre de vulgarisation agricole | 21 |
| Tableau 9 : Dépenses publiques dans le Secteur rural (milliards FCFA) | 22 |
| Tableau 10 : Cadre de Résultats de la SDSR/PNIA 2020-2030 | 31 |
| Tableau 11 : Domaines d'investissement, actions et activités du PNIA 2020- 2030 | 37 |
| Tableau 12 : Objectifs des principales filières végétales..... | 39 |
| Tableau 13 : Objectifs des principales filières animales..... | 42 |
| Tableau 14 : Objectifs des principales filières animales, 2018-2030 | 43 |
| Tableau 15 : Objectifs des principales filières halieutiques (en tonnes) | 46 |
| Tableau 16 : Objectifs de développement des ressources forestières | 47 |
| Tableau 17 : Répartition des aménagements Hydro Agricoles à réaliser par Zone Agro écologique..... | 51 |
| Tableau 18 : Besoins de financement par domaine d'investissement (en milliards de FCFA et en %)..... | 74 |
| Tableau 19 : Besoins de financement de la SDSR/PNIA par sous-secteur (en milliards de FCFA et en %)..... | 74 |
| Tableau 20 : Besoins détaillés d'investissement pour la mise en œuvre de la SDSR/PNIA 2021-2030 (en milliards de FCFA) | 75 |
| Tableau 21 : Coûts de mise en œuvre de la SDSR/PNIA par domaine d'investissement de 2021 à 2030 (en milliards de FCFA)..... | 76 |
| Tableau 22 : Budgets prévisionnels cumulés 2021-2030 par domaine d'investissement (en milliards de FCFA)..... | 78 |
| Tableau 23 : Besoins additionnels par domaine d'investissement pour la mise en œuvre de la SDSR/PNIA 2021-2030 (en milliards de FCFA) | 78 |
| Tableau 24 : Projections budgétaires 2021-2030 et besoins additionnels de financements annuels pour la mise en œuvre de la SDSR/PNIA (en milliards de FCFA) | 80 |
| Tableau 25 : Estimation de la valeur brute des productions et de la contribution du secteur privé (en milliards de FCFA) | 81 |
| Tableau 26 : Dépenses publiques dans le secteur rural (en milliards de FCFA) | 83 |
| Tableau 27 : Performance du secteur rural (taux de croissance en %) | 83 |
| Tableau 28 : Evolution des principales productions végétales | 84 |
| Tableau 29 : Evolution de l'offre nationale en produits animaux (2014-2019)..... | 84 |
| Tableau 30 : Perspectives économiques du Cameroun, pour certaines variables économiques.... | 85 |
| Tableau 31 : Evolution des principales productions végétales | 85 |
| Tableau 32 : Performances du secteur rural dans les scénarios de référence et SDSR/PNIA pour la période 2020-2025..... | 87 |
| Tableau 33 : Performances du secteur rural dans les scenarii SDSR/PNIA 2020-2030 et par rapport aux engagements de Malabo, période 2015-2025 – Source : IFFPRI..... | 88 |
| Tableau 34 : Matrice d'évaluation des risques et des mesures d'atténuation..... | 96 |

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Zones agro écologiques du Cameroun..... | 4 |
| Figure 2 : Evolution de la contribution des différents secteurs au PIB..... | 9 |
| Figure 3 : Evolution de la production de bois (m ³) | 14 |
| Figure 4 : Situation de la sécurité alimentaire du Cameroun par région en 2019..... | 16 |
| Figure 5 : Engagements et objectifs des chefs d'État et de gouvernement en 2014 à Malabo | 26 |
| Figure 6 : Concept d'agriculture de seconde génération | 28 |
| Figure 7 : Axes stratégiques de la SDSR/PNIA 2020- 2030 | 29 |
| Figure 8 : Objectifs des principales filières halieutiques (en tonnes) | 46 |
| Figure 9 : Cadre annuel de mise en œuvre de la SAN | 62 |
| Figure 10 : Coûts de mise en œuvre de la SDSR/PNIA par domaine d'investissement de 2021 à 2030 (en millions de FCFA)..... | 76 |
| Figure 11 : Répartition des besoins de financement de la SDSR/PNIA 2021-2030 | 77 |
| Figure 12 : Besoins de financement pour la mise en œuvre de la SDSR/PNIA 2021-2030 par domaine d'investissement et par sous-secteur..... | 77 |
| Figure 13 : Répartition des besoins additionnels de financement (Gaps) par domaine d'investissement de la SDSR/PNIA 2021-2030 | 80 |
| Figure 14 : Schéma général d'opérationnalisation de la SDSR/PNIA 2020-2030 | 89 |
| Figure 15 : Liens entre la SDSR/PNIA et les chaînes PPBS ministérielles | 90 |

RÉSUMÉ

1. Contexte Général

Le Cameroun, pays d'Afrique centrale situé au fond du golfe de Guinée, 475442 km², bénéficie dans son territoire de quasiment tous les écosystèmes tropicaux naturels. En cela, il a souvent été baptisé à juste titre d'Afrique en miniature (GPS 2-13° N, 4-16° E, altitudes 0-4100m). En l'an 2030, ce pays-phare de la zone CEMAC serait peuplé de plus de 30 millions d'habitants. La population est composée de 50,6% de femmes et se caractérise par son extrême jeunesse, avec un âge moyen proche de 22 ans. La taille moyenne d'un ménage est de 6 personnes. La main d'œuvre est abondante, jeune et relativement qualifiée, mais davantage attirée vers les grandes agglomérations où les opportunités socio-économiques apparaissent plus attrayantes. Ces opportunités semblent avoir été exacerbées depuis les années 1980 avec l'avènement des ressources pétrolières vraisemblablement plus orientées vers le développement des villes. La part de l'agriculture dans le Produit Intérieur Brut a de ce fait régulièrement décliné, passant de plus de 30% dans les années 1970 à moins de 18% en 2019. Le nombre de ménages agricoles était estimé en 2017 à 2 millions, dont le cinquième bénéficie d'un encadrement par des organisations socioprofessionnelles. En raison de sa localisation sus-évoquée, les potentiels biophysiques en faveur de l'agriculture camerounaise, considérée comme le moteur de l'économie nationale, et grenier de l'Afrique centrale, sont énormes. Les superficies utilisables à des fins de productions végétales et animales représentent respectivement 7,2 millions d'hectares de terres arables et 2 millions d'hectares de pâturages, soit environ 20% du territoire. Les forêts, quant à elles, couvrent une superficie d'environ 22 millions d'ha (46% du territoire) et le pays regorge d'une biodiversité riche et abondante qui le classe, sur ce plan, au deuxième rang au sein le Bassin du Congo. Le Cameroun dispose, par ailleurs, d'un important réseau hydrographique et plus de 4 millions d'ha de plans d'eaux intérieurs, sites potentiels d'activités de pêches et d'aquaculture, et de 400 km de façade maritime avec 13 000 km² de plateau continental.

Pour tirer profit de ces potentialités, l'agriculture camerounaise s'appuie sur des systèmes vivriers orientés vers l'autoconsommation et, de plus en plus, vers la commercialisation, ainsi que sur une agriculture de plantations orientée vers le marché national et/ou international. Les productions animales et halieutiques intègrent un paradigme similaire, avec, ces dernières années, des systèmes de plus en plus intensifs jouxtant les approches extensives et semi-intensives traditionnelles. De nombreux Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) contribuent à la sécurité alimentaire, à l'approvisionnement des populations en énergie et constituent des matières premières pour la pharmacopée traditionnelle, l'industrie pharmaceutique, la construction et la décoration.

Sur un plan organisationnel, le secteur est actuellement encadré par quatre départements ministériels respectivement en charge de l'agriculture et du développement rural, de l'élevage et des pêches, des forêts et de la faune, et de l'environnement et de la protection de la nature. D'importantes compétences autrefois exercées par ces ministères sont en cours de transfert aux Collectivités Territoriales Décentralisées.

Le Système National de Recherche Agricole (SNRA) s'articule autour de l'Institut de la Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), sur des institutions internationales représentées localement et sur divers établissements d'enseignement supérieurs, dont le plus ancien, la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang (FASA). L'enseignement agricole tend à se spécialiser davantage pour répondre aux besoins du marché en entrepreneuriat agricole. Les structures nationales bénéficient d'un concours important de la part des Partenaires Techniques et Financiers, notamment en matière de financement.

Sur le plan historique, le développement du secteur agricole a connu une succession de paradigmes très influencés par la coopération bilatérale et multilatérale. Entre 1960 (indépendances) et la fin des années 1980, un interventionnisme intelligent des pouvoirs publics a permis en son temps, à travers des plans quinquennaux, de générer des

résultats positifs tangibles. Le MINAGRI d'alors regroupait à travers ses directions les 5 ministères actuellement parties prenantes du secteur rural. En 1988, les plans d'ajustement structurel négociés avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International ont amené le gouvernement à se restreindre à un rôle de facilitation en laissant plus de prérogatives au secteur privé. Entre 1995 et 2004, le Programme National de Vulgarisation et de Recherche agricole (PNVRA) a mis en place un tissu de vulgarisateurs suivant une approche descendante (recherche-vulgarisation-production). Un nombre restreint de ces agents ont continué à intervenir dans des projets de substitution (PPTESemences, ACEFA, PACA, AFOP, etc.) avec des approches méthodologiques nouvelles. Une évolution vers un modèle baptisé « agriculture de seconde génération », plus entrepreneurial et mécanisé, a ensuite été promue au cours des années 2000. Ce modèle reste aujourd'hui en cours dans les projets mis en œuvre. À la suite de la déclaration de Maputo en 2003, le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est progressivement mis en place, faisant émerger les Plans Nationaux d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) dont la mise en œuvre a démarré au début des années 2010. À ce jour, le Cameroun a initié une SDSR et un PNIA 2014-2020 qui arrivent à échéance.

Le pays a tiré profit des expériences antérieures pour réviser sa démarche dans le SDSR/PNIA 2020-2030 décrit ici. Ce document s'appuie également sur les stratégies pays plus globalisantes élaborées avec les concours de partenaires techniques et financiers et validées solennellement au plus haut niveau de l'État, à savoir le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi 2009-2020 (DSCE) et la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND). Le secteur rural a ainsi toujours été au centre des politiques et stratégies nationales de développement. Toutefois, l'analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire réalisée sur l'ensemble du territoire camerounais, en 2019, a montré qu'environ 16% des ménages souffrent d'insécurité alimentaire (3,9 millions de personnes, dont 211 000 personnes en situation grave). L'insécurité alimentaire s'est accrue ces dernières années dans les zones de conflits sociaux sécessionnistes (régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest) ou subissant les incursions de la secte Boko Haram (régions du grand nord). Au total, au vu des potentialités biophysiques

et humaines qui demeurent sous-exploitées, le plan de deuxième génération, PNIA 2020-2030, développé dans le présent document se donne le défi d'améliorer la performance de l'agriculture camerounaise et la sécurité alimentaire des ménages.

2. Bilan de la SDSR et du PNIA de première Génération 2015-2020

Bien qu'adopté en avril 2014, la validation formelle de la SDSR/PNIA 2015-2030 n'est intervenue qu'en 2017 et le Plan a fait l'objet de deux rapports biennaux, conformément à l'engagement n°7 de la Déclaration de Malabo ; ces rapports mettent en évidence une des résultats modestes : croissance moyenne du secteur Agricole de 4,8% sur la période 2014-2018, mais recul insignifiant de la pauvreté en milieu rural. Le bilan synthétique de chacun des quatre programmes de ce plan peut être décliné ainsi qu'il suit. Pour le programme 1, la cible des 2000 milliards de FCFA de la valeur des exportations n'a guère été atteinte ; au contraire, bien que les $\frac{3}{4}$ des besoins nationaux aient été couverts, l'importation massive de riz, de lait, de poissons et de blé a continué. Concernant le secteur forestier, toutefois, bien que le volume de grumes produites ait diminué, la valeur des produits forestiers non ligneux et leur contribution à la sécurité alimentaire et à la promotion de l'auto-emploi par la création des Petites et Moyennes Entreprises spécialisées ont été relevées. Pour le programme 2 relatif au désenclavement des zones de production et à l'amélioration de l'accès au marché, les infrastructures socio-économiques mises en place ne permettent toujours pas une couverture satisfaisante des besoins. S'agissant du programme 3 portant sur la préservation des ressources naturelles, le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) a été effectivement élaboré, et les déclinaisons régionales (SRADDT) engagées pour 8 des 10 régions du pays. Relativement à la Gouvernance du secteur (programme 4), une avancée importante a été mise en place de nouveaux organes d'orientation, de pilotage et de suivi de la SDSR (Comité d'Orientation et de Suivi, Comité Technique, Secrétariat Technique). Les efforts doivent toutefois être poursuivis pour le renforcement de capacités des acteurs gouvernementaux et des organisateurs de producteurs.

Les revues biennales de la SDSR/PNIA 2015-2020 ont montré que les grands défis du secteur rural restent : (i) un environnement des affaires insuffisamment favorable au développement des entreprises rurales, (ii) l'éparpillement des projets de développement du secteur rural et leur faible coordination et (iii) la prise en compte insuffisante de leviers importants dont la sécurisation foncière, l'accès aux ressources, la décentralisation, le désenclavement des bassins de production, les mécanismes de financement, la place des femmes et des jeunes dans les processus de décision, les changements climatiques. La révision de la stratégie se devait de mettre l'accent sur une approche transformative et inclusive du secteur où l'ensemble des acteurs publics et privés concourent à la réalisation des éléments caractéristiques d'un Cameroun émergent, grâce à une véritable « Révolution agricole » verte et équitable.

3. Orientation stratégique de la SDSR/PNIA 2020 - 2030

Les options stratégiques adoptées dans la SDSR/PNIA 2020-2030 sont dictées à la fois par les documents de politique générale (Vision 2035, SND30) et par les engagements internationaux auxquels a souscrit le Cameroun (PDDAA, ZLECAF).

Le document de Vision 2035 vise à faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Il assigne au Secteur rural, la mission de faire du Cameroun le grenier de l'Afrique Centrale. La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) met en œuvre la deuxième phase de la vision 2035. Elle ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales. À cet effet ; le secteur rural est appelé à se moderniser, accroître sa productivité, créer des emplois et, par-là, améliorer les niveaux de vie et réduire la pauvreté en milieu rural. La réalisation de la révolution agricole au Cameroun est une prescription du Chef de l'État qui n'a eu de cesse de présenter l'agriculture et les autres productions rurales comme étant un secteur dont la modernisation est l'une des conditions indispensables à l'industrialisation et au développement du pays. Les grands piliers de la SND30 ont, ainsi, été définis à partir des engagements politiques du Chef de l'État. Dans le cadre de l'adhésion du pays au Programme

Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), l'alignement de la SDSR/PNIA 2 à la « Déclaration sur la transformation et la croissance accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et des moyens de subsistances améliorés » des Chefs d'États et de Gouvernements de l'Union Africaine, en 2014 à Malabo, est également l'une des justifications à la révision de ce document. Conformément aux principes du PDDAA, la SDSR/PNIA 2 se devra d'être en cohérence avec le Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la CEEAC. L'Accord de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAF) constitue, par ailleurs, une opportunité dont le Cameroun compte tirer profit pour accéder au grand marché régional.

Les principes directeurs de la SDSR sont communs au PDDAA continental et à la SND30 et comprennent : l'appropriation par les acteurs, la participation de tous, l'implication des investisseurs privés, la responsabilisation selon le mandat, le recentrage du rôle de l'État sur des investissements structurants, le partenariat public-privé, la mise à l'échelle des bonnes pratiques et des réussites. La vision à l'horizon 2035 est celle d'un secteur rural « important moteur de l'économie nationale qui crée des emplois décents, des richesses pour la demande intérieure et pour exporter, qui assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement durable ». Le concept « d'Agriculture de Deuxième Génération » sous-entend le développement des Exploitations Agricoles Familiales et les Exploitations de Moyenne et Grande Importance qui, quel que soient leurs tailles ou leurs statuts, se doivent de contribuer à la bonne gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement dans une logique d'économie verte. À cette fin, la SDSR/PNIA 2020-2030 prévoit de mettre en œuvre les actions et mécanismes permettant l'intensification durable des systèmes de production, en synergie avec la mise en place de mesures et d'incitations pour la protection des habitats naturels, de la biodiversité et de l'environnement, et ceci de façon coordonnée avec les orientations d'aménagement du territoire, adoptées au niveau national, régional et local. Il est également prévu d'atténuer les impacts des activités agro-sylvo-pastorales sur la perte du couvert forestier et les émissions de gaz à effet de serre, d'adapter les pratiques agricoles et de rendre les infrastructures rurales résilientes aux changements climatiques.

4. Plan National d'Investissement Agricole 2020 - 2030

Le PNIA de deuxième génération est le cadre opérationnel de la SDSR pour la période 2020 – 2030. C'est le Cadre de Dépenses à Long Terme de l'ensemble des interventions dans le Secteur rural et le cadre d'amélioration du dialogue et d'arbitrage sur des questions agricoles entre acteurs dans le pays.

L'objectif global du PNIA 2020-2030 de « Soutenir une croissance durable du Secteur Rural pour contribuer à la richesse nationale et améliorer les conditions de vie des populations » se décline en quatre axes : (i) accroissement durable des productions des filières végétales, forestières, animales et halieutiques, (ii) amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production, (iii) renforcement de la résilience des systèmes de production, de la gestion durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables face aux changements climatiques et (iv) amélioration de la gouvernance et du capital humain dans le Secteur.

Le nombre d'indicateurs du cadre de résultats la SDSR/PNIA 2020-2030 est restreint à cinquante-cinq indicateurs clés pour lesquels une situation de référence et des valeurs cibles à l'horizon 2030 ont été identifiées. Ce cadre de résultats sera l'outil central, utilisé par le Secrétariat Technique de la SDSR/PNIA pour informer l'ensemble des acteurs de l'évolution du secteur ; il offre des correspondances claires avec le Cadre de Résultats continental du PDDAA 2014-2024, qui identifie trois niveaux de résultats et 15 indicateurs : (i) contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement inclusif (4 indicateurs), (ii) transformation et croissance inclusive du secteur agricole (5 indicateurs) et (iii) renforcement de la capacité systémique à obtenir des résultats (6 indicateurs). Le Plan National d'Investissement Agricole est structuré en quatre Domaines d'Investissement, détaillés en 19 actions et 83 activités.

Le Domaine d'investissement n°1 traite de l'accroissement durable des productions agrosylvopastorales et halieutiques et de la productivité des chaînes de valeurs prioritaires, avec un accent sur la production des céréales, du

lait et du poisson. Il s'adresse directement aux différentes catégories de producteurs Agricoles et s'appuie sur cinq actions, couvrant l'ensemble des sous-secteurs. Une intensification soucieuse des bonnes pratiques relatives aux économies verte et bleue sera recherchée pour la mise en œuvre des actions.

Le Domaine d'investissement n°2, visant l'amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et l'accès aux facteurs de production et aux marchés, est organisé autour de quatre actions structurantes essentielles couvrant tous les sous-secteurs.

Le Domaine d'investissement n°3 a trait au renforcement de la résilience des systèmes de production, à la gestion durable des ressources naturelles et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables. Il comprend quatre actions qui visent à améliorer la résilience globale du secteur rural dans un contexte de changement climatique et de chocs multiformes.

Le Domaine d'investissement n°4 a pour objectif spécifique le renforcement de la gouvernance et du capital humain des acteurs du secteur rural ; il est transversal à l'ensemble de la SDSR/PNIA et est organisé autour de six actions essentielles impliquant toutes les administrations sectorielles.

Dans les 4 domaines d'investissement, la tendance a été de valoriser autant que possible les leçons apprises du PNIA précédent, tout en intégrant des mesures pour contrer les contraintes actuelles. Une priorisation a été ainsi donnée aux filières grevant la balance commerciale du pays ; des actions de réforme foncière pour un meilleur accès des femmes et des jeunes ont également été prises en compte, et le principe des partenariats publics-privés mis en exergue.

5. Évaluation des coûts de mise en œuvre

Le chiffrage s'est effectué en étapes successives : (i) estimation détaillée des besoins d'investissement dans les différents sous-secteurs, (ii) estimation des projections budgétaires sur la période considérée et (iii) calcul des besoins additionnels de financement (gaps) nécessaires à l'atteinte des objectifs sectoriels à l'horizon 2030.

L'estimation des coûts a été réalisée sur la base des coûts unitaires moyens pratiqués au niveau des

différentes tâches identifiées dans les CDMT, stratégies, plans d'action et politiques sous-sectorielles ainsi que dans les projets de développement rural. Des coûts unitaires annuels moyens ont ensuite été calculés pour chaque activité. Des cibles ont été planifiées annuellement sur une période de 10 ans (soit de 2021 à 2030) pour l'ensemble des actions afin d'atteindre les objectifs spécifiques de chaque domaine d'investissement. Les besoins d'investissement relatifs à chaque sous-secteur ont été définis afin de différencier les coûts incombant à l'État de ceux qui relèvent du secteur privé. Le coût total incluant les financements intérieurs et extérieurs ainsi été estimé à 5 919,659 milliards de FCFA.

Les estimations des financements en cours et des engagements se basent sur les prévisions d'allocations des ressources issues du CBMT 2020-2022 et sur les augmentations annuelles du profil d'allocation du budget, telles que définie dans la Stratégie Nationale de Développement (SND 30). Ces prévisions permettent d'envisager la disponibilité d'un montant cumulé de 3 671 milliards de FCFA sur les budgets des principaux ministères sectoriels.

Sur la base de l'estimation des financements acquis et des besoins de mise en œuvre, le déficit budgétaire s'élève à plus de 2 248 milliards de FCFA et représente sur la période, 38% du volume total d'investissement nécessaire à l'atteinte des différentes cibles.

En effet, les recettes issues des productions projetées sur les 10 années sont proches de 69 000 milliards de FCFA. En déduisant de ce chiffre le montant total des besoins d'investissement sus relevés, le PNIA 2020-2030 permettrait la réalisation d'un solde brut positif de plus de 60 000 milliards de FCFA. Sur la base d'un taux d'inflation moyen de 1,9 % par an, la valeur actualisée nette des productions est proche de 20 000 milliards et le taux de rentabilité interne s'établit à 20,4%. De ce fait, sans même prendre en compte les bénéfices socio-économiques en termes, entre autres, de meilleure Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, les projets à développer à partir de ce plan restent rentables financièrement.

6. Implications macroéconomiques de la mise en œuvre de la SDSR/PNIA 2020 - 2030

Les effets attendus de la mise en œuvre de la SDSR/PNIA se mesurent en termes d'impacts sur la croissance économique, les échanges extérieurs, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

Le modèle macro-économique choisi est un modèle d'équilibre général calculable qui prend en charge les objectifs et cibles de croissance, d'investissement et de commerce. L'économie camerounaise est considérée comme une petite économie ouverte qui n'a pas de prise sur les prix internationaux des importations et des exportations de biens et services. Le modèle considère l'investissement public comme un levier à l'investissement privé.

Les analyses effectuées ont simulé deux scénarios pour évaluer l'impact : (i) le scénario de référence (ou continuité) qui projette l'économie camerounaise et le secteur rural sur la base des tendances de la période 2015-2018 et (ii) le scénario SDSR/PNIA 2020-2030 qui projette l'atteinte en 2025 des cibles de productions végétale et animale de la SDSR initialement prévues en 2020.

Dans l'ensemble, le scénario SDSR/PNIA 2020-2030 contribue à améliorer la performance du secteur rural et à atteindre les objectifs de développement du Cameroun.

Les objectifs et cibles de financement public et de croissance sont atteints et des progrès notables sont enregistrés dans l'atteinte des objectifs de financement privés et d'amélioration de la productivité du secteur rural.

7. Modalités de mise en œuvre, dispositif de pilotage et de suivi-évaluation, risques et mesures d'atténuation

Le PNIA sera opérationnalisé à travers la mise en œuvre d'une large gamme d'actions concrètes qui comprennent : (i) l'ensemble des missions de service public devant être assurées par les ministères du secteur rural et les Établissements Publics qui y sont rattachés, (ii) le portefeuille de Projets en cours dont le financement est acquis, (iii) les projets en cours ou en préparation des ministères connexes du secteur rural et les projets des organisations de la société civile, (iv) les projets et programmes d'investissement prioritaires dont le financement

doit être recherché, (v) les activités de production, de transformation et de commercialisation réalisées par le secteur privé et (vi) la réalisation, par les Collectivités Territoriales Décentralisées, d'infrastructures structurantes communautaires, d'aménagement du territoire ou d'investissements relatifs aux des autres mandats transférées aux CTD.

Le cadre institutionnel de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SDSR/PNIA s'inscrit dans les dispositions mises en place par la SND30.

Sous l'autorité directe du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, un Conseil National de Planification et d'Aménagement du Territoire supervise la mise en œuvre globale. Un Comité National de suivi-évaluation de la mise en œuvre, placé sous l'autorité du Ministre chargé de la Planification, a pour mission de : (i) rechercher des solutions durables au financement du secteur en concertation avec les partenaires intéressés, (ii) veiller au suivi de la mise en œuvre des programmes validés par le secteur, (iii) veiller à la production des statistiques de qualité dans le secteur, (iv) superviser les actions relatives à la réalisation des revues institutionnelles et (v) élaborer les propositions d'allocation des ressources. Un Secrétariat technique réalise les travaux de base du Comité ainsi que les travaux techniques de suivi.

La réalisation des objectifs ambitieux de la SDSR/PNIA 2020-2030 nécessite une coordination renforcée à plusieurs niveaux : intra et intersectorielle ainsi qu'avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) internationaux, sur la base du principe de "responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives" adoptés dans l'Accord de Paris sur le Climat. Les dispositifs de coordination des actions des PTF seront renforcés pour assurer l'alignement, l'harmonisation de leurs appuis, et faciliter la mobilisation des ressources supplémentaires substantielles nécessaires au financement de la SDSR/PNIA 2020-2030.

Le dispositif de suivi-évaluation s'appuie sur la production statistique officielle, au niveau des départements ministériels et au niveau national (INS). Le ST-SDSR/PNIA alimente ainsi le dispositif de suivi-évaluation par des données statistiques sous-sectorielles existantes, qu'il consolide et analyse.

Le dispositif de Communication et de diffusion utilise des canaux appropriés (plateforme virtuelle, radio, télé, presse écrite) pour permettre à tous les acteurs impliqués d'être informés de façon permanente sur leur rôle, les actions et activités qui sont conduites et les résultats /performances du secteur.

Certaines actions/activités identifiées par le Plan sont susceptibles d'engendrer un impact négatif, sur le plan environnemental, notamment : les aménagements hydro agricoles, les constructions de pistes ou de voies d'accès, la mécanisation de l'agriculture et l'utilisation plus importantes d'engrais et des produits phytosanitaires, une spécialisation agricole susceptible de conduire à terme à la perte de la diversité biologique, les crises socio-politiques dérapant en conflits armés.

Un groupe de mesures d'atténuation relatif à la gestion des connaissances ont été identifiées et comportent : (i) la promotion de variétés adaptés aux changements climatiques, (ii) la cartographie de la vulnérabilité des ressources naturelles, (iii) la cartographie des bassins de production des filières prioritaires et des bassins versants, (iv) des études liées à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et (v) des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et des Plans de Gestion Environnemental et Social, pour les projets d'envergures et (vi) le dialogue pour la paix ciblant particulièrement les femmes et les jeunes.

Le deuxième groupe de mesures porte sur : (i) le renforcement des mécanismes de contrôle des intrants, (ii) la mise en place d'un dispositif efficace de vulgarisation et d'appui conseil impliquant des partenariats équilibrés entre les acteurs et (iii) la mise en place d'un dispositif de contrôle et de certification.

Le troisième groupe de mesures porte sur des actions spécifiques telles que la promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols, la promotion des activités de reboisement communautaire et privé et (iii) la réalisation d'ouvrages de protection des berges des cours d'eau.

CHAPITRE 1

CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1. Généralités sur le Cameroun

1. Situé au fond du golfe de Guinée, le Cameroun a une superficie totale de 475 650 km², avec 9 600 km² pour la partie maritime. Pays le plus peuplé de la zone CEMAC, partageant plus de 1500 km de frontière avec le Nigeria, première économie d'Afrique, le Cameroun se distingue par sa position stratégique, au carrefour de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, à l'intersection des zones CEDEAO et CEMAC. Du point de vue administratif, le Cameroun est subdivisé en 10 régions, 58 départements et 360 arrondissements.

2. Avec un taux d'accroissement de 2,6% par an, l'effectif de la Population est estimé à environ 25 millions d'habitants en 2020 (BUCREP, 2010). Elle est composée de 50,6% de femmes et se caractérise par son extrême jeunesse. L'âge moyen se situe à 22 ans, les moins de 15 ans représentent 43,6% et la proportion de la population en âge de travailler (constituée des personnes de 15 – 64 ans) est de 53,5%. La taille moyenne d'un ménage est de 6 personnes. La main d'œuvre est abondante, jeune et qualifiée, pour un pays qui présente l'un des meilleurs taux de scolarisation d'Afrique au sud du Sahara. L'urbanisation qui connaît un essor important est impulsée par l'exode des jeunes vers les grandes agglomérations (Douala et Yaoundé). Le peuplement est marqué par de très fortes disparités régionales, avec des fortes densités de population dans les régions de l'Ouest (123,8 hab./Km²), Nord-Ouest (99,9 hab./Km²) et de l'Extrême-Nord (90,8 hab./Km²).

3. L'incidence de la pauvreté était estimée à 37,5% en 2014, contre 39,9% en 2007 (ECAM 4, INS). L'analyse de la pauvreté selon les régions et le milieu de résidence montrait que les producteurs ruraux constituaient le groupe socio-économique le plus exposé à la précarité et contribuaient à 66,1% à la pauvreté nationale. Le milieu rural, où réside près de 43,7% de la population totale, concentre 90% des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 931 FCFA par jour pour couvrir les besoins prioritaires de base d'un adulte (ECAM 4, INS).

4. Au terme du deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE-2), on dénombrait 209 482 entreprises et établissements en 2018, sur l'étendue du territoire national.

5. Le pays est doté d'un tissu industriel, diversifié et riche de nombreuses PME/PMI. Ces unités économiques sont principalement implantées dans les Régions du Littoral et du Centre, et plus particulièrement dans la capitale économique Douala, avec 70 082 unités (33,5%) et à Yaoundé, avec 49 970 unités (23,9%). Les deux principales Régions administratives citées totalisent 57,4% du tissu industriel national.

6. Le tissu productif est marqué par la prédominance des Très Petites Entreprises (TPE) et Petites Entreprises (PE) qui représentent 98,5% de l'ensemble des entreprises. Celles-ci n'emploient généralement qu'au plus 3 personnes. Les Moyennes Entreprises (ME) et les Grandes Entreprises (GE), quant à elles, en représentent respectivement 1,3% et 0,2% (RGE-2, INS). Les résultats de ce recensement indiquent également que 84,2% des entreprises recensées sont portées principalement par le commerce (achat et vente en l'état) contre 15,6 % actives dans le secteur secondaire, caractérisé par la prépondérance de petites unités exerçant essentiellement dans l'agroalimentaire et l'industrie de la confection (atelier de couture) et 0,2% seulement dans le secteur primaire qui compte très peu d'entreprises modernes.

7. Le niveau de la mortalité infantile et maternelle demeure encore élevé au Cameroun. Le taux de mortalité infantile est passé de 74 pour 1000 naissances en 2004 à 60 pour 1000 naissances en 2014 (EDS, 2004 et 2014, INS). A l'inverse, le taux de mortalité maternelle a enregistré une hausse entre 1991 et 2011 passant de 430/100 000 pour la période 1989-1998 à 782/100 000 pour la période 2004-2011.

1.2. Potentialités du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

8. Le Cameroun est subdivisé en cinq (05) Zones Agro Écologiques (ZAE) présentent des

caractéristiques biophysiques et climatiques distinctes qui déterminent les types d'activités développées par le secteur rural. Suivant les zones agro écologiques, les principaux systèmes de production agricole sont basés sur des combinaisons de productions vivrières, associés au petit élevage familial et à une culture de rente pour l'export (cacao, coton, café).

i. **La ZAE 1 ou Zone soudano-sahélienne**, d'une superficie de 100 353 km², est comprise entre 8°36" à 12°54" de latitude Nord, et 12°30" à 15°42" de longitude Est. Elle couvre les régions administratives du Nord et de l'Extrême-Nord. Le climat y est caractérisé par une pluviométrie de type monomodale de durée et d'intensité variables (400 à 1200 mm par an). Les systèmes de production dominants sont basés sur le coton en rotation avec le mil/sorgho/maïs, le niébé et l'arachide. On y pratique également la culture du riz (pluvial et irrigué). Parallèlement, l'élevage des principales espèces ci-après se pratique : bovins, porcins, ovins, caprins et volailles. La pêche est également pratiquée dans le Logone, le lac-Maga et de Lagdo.

ii. **La ZAE 2 ou Zone des Hautes Savanes guinéennes**, d'une superficie de 123 077 km² est comprise entre 5°42" à 8°36" de latitude Nord, et 11°24" à 14°36" de longitude Est. Elle couvre essentiellement la Région administrative de l'Adamaoua ainsi que la partie septentrionale des départements du Mbam (Région du Centre) et du Lom-et-Djerem (Région de l'Est). La pluviométrie moyenne annuelle est de l'ordre de 1500 mm. On y retrouve des systèmes agricoles associant le maïs, l'igname, le sorgho, les patates et le manioc. Un pastoralisme et un agro-pastoralisme extensif (bovin viande, bovin lait) constituent des activités importantes. C'est également une zone de concentration de l'aquaculture.

iii. **La ZAE 3 ou Zone des Hauts-plateaux de l'Ouest**, d'une superficie de 31 192 km², est comprise entre 4°54" à 6°36" de latitude Nord et 9°18" à 11°24" de longitude Est et couvre les régions administratives de l'Ouest et du Nord-Ouest. Elle a une pluviométrie annuelle comprise entre 1500 et 2000 mm. On y trouve une agriculture vivrière basée sur le maïs associé aux tubercules, le bananier-plantain, les légumineuses, la production de fruits et légumes et des plantations familiales de café arabica. Les principales espèces d'élevage sont : la volaille, le porc, petits ruminants, le bovin

viande et le bovin lait. Cette zone est également une zone à forte concentration de fermes aquacoles.

iv. **La ZAE 4 ou Zone de forêts humides** à pluviométrie monomodale a une superficie de 45 658 km², comprise entre 2°6" et 6°12" de latitude Nord, et 8°48" et 10°30" de longitude Est. Elle couvre les régions administratives du Littoral et du Sud-Ouest, ainsi que la bordure côtière de la région du Sud (Département de l'Océan). La pluviométrie annuelle est en moyenne de 2 500 à 4 000 mm, à l'exception de la localité de Debundscha considérée comme l'une des plus pluvieuses du monde, avec 11 000 mm d'eau par an. On y retrouve une agriculture industrielle et d'exportation (palmier à huile, hévéa, bananes). L'agriculture familiale est basée sur le manioc et la banane-plantain, associés au cacao/café. En plus de l'agriculture, cette zone montre également une activité importante de pêche (crevette guinéenne, crevette rose, langoustine) et comporte des ports et sites de débarquements (pêche industrielle, pêche maritime, pêche semi-industrielle et pêche artisanale). On note, par ailleurs, des activités d'élevage, notamment : volailles, porcs, élevages non-conventionnels (cobayes, aulacodes, escargots etc.).

v. **La ZAE 5 ou Zone de forêts humides** à pluviométrie bimodale a une superficie de 165 770 km², comprise entre 2°6" à 4°54"/5°48" de latitude Nord et 10°30" à 16°12" de longitude Est. Elle couvre les régions administratives du Centre, de l'Est et du Sud (excepté le département de l'Océan), avec une pluviométrie de 1500 à 2000 mm par an, répartie en deux saisons humides bien distinctes permettant deux cycles de cultures et un calendrier agricole étalé avec semis et récoltes échelonnés. On y retrouve une agriculture familiale vivrière et de rente et la foresterie. Les systèmes vivriers, basés sur le maïs/manioc, les racines et tubercules, l'arachide ainsi que le plantain sont complétés par des productions de rente centrées sur cacao, café et huile de palme. On observe également des systèmes d'élevage traditionnel de caprins, porcins et volailles. Cette zone abrite de nombreuses fermes et étangs aquacoles.

9. Sur le territoire national, les superficies utilisables à des fins agricoles représentent 7,2 millions d'hectares de terres arables et 2 millions d'hectares de pâturages. Le pays est couvert par un important réseau hydrographique comprenant

notamment les bassins de la Sanaga, de la Sangha et de la Bénoué, ainsi qu'un grand nombre de rivières et de lacs.

10. L'essor de l'agriculture de rente a contribué à accentuer la diversification des systèmes de production et à renforcer la place du Cameroun sur le marché international des produits agricoles tropicaux. Les trois quarts des échanges alimentaires internes de la sous-région CEMAC, sont constitués essentiellement de produits camerounais. L'agriculture camerounaise repose, ainsi, à la fois sur des systèmes vivriers orientés vers l'autoconsommation et, de plus en plus, vers la commercialisation, et sur une agriculture de plantations orientée vers le marché national et/ou international.

11. La richesse de la base productive et la diversité agro écologique du pays font de l'élevage et des industries animales, un des socles du développement au Cameroun. L'élevage des bovins et des petits ruminants, du fait des conditions de production et de l'état des parcours naturels, est essentiellement extensif, se caractérisant par la mobilité des animaux sur des distances plus ou moins longues. Le Cameroun est, par ailleurs, le plus grand producteur de porcs d'Afrique centrale et la filière avicole se développe à grande vitesse autour des grands centres de consommation.

12. La production apicole et les élevages non conventionnels sont encore essentiellement traditionnels ; toutefois, de petites unités modernes existent dans les principaux bassins de production.

13. L'industrie de transformation des produits d'élevage est encore très peu développée au Cameroun. Les infrastructures et équipements utilisés sont encore artisanaux et ne fournissent que des produits de première transformation. Les tentatives les plus encourageantes viennent des filières volaille et bovine.

14. L'aquaculture est restée très peu développée, bien qu'elle ait été introduite depuis des décennies. Le climat, la topographie, la nature du sol et les ressources piscicoles endémiques sont pourtant favorables au développement de la pisciculture. Toutefois, depuis quelques années, on observe une progression positive consécutive à la nouvelle stratégie de production intensive et les nouvelles techniques promues.

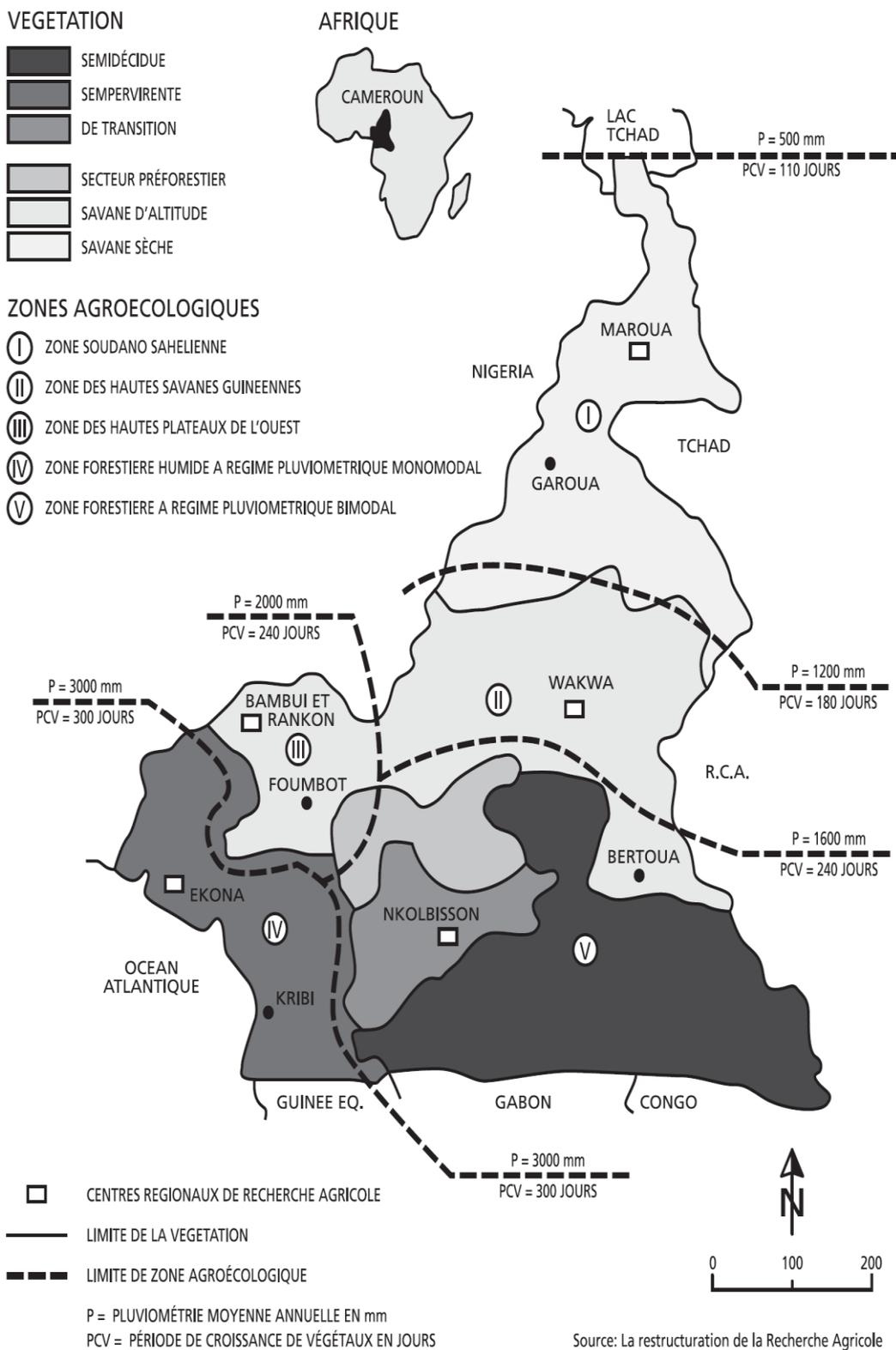
15. Le Cameroun dispose d'une façade maritime d'environ 400 km qui va de l'estuaire de la Cross River à Calabar (Nigeria) à la latitude 04°40'N, à celui du Ntem à Campo (Guinée Équatoriale) à la latitude 02°20'N. Les mangroves y offrent un milieu propice à l'alimentation et au développement des poissons, des crustacés et des mollusques, expliquant notamment l'abondance de ressources crevettières dans les eaux camerounaises, tant en milieu purement estuarien avec la crevette blanche d'estuaire exploitée par la pêche artisanale que sur les fonds inférieurs.

16. Le Cameroun regorge d'une biodiversité riche et abondante qui le classe au 2ème rang dans le Bassin du Congo après la République du Congo, et au 5ème rang en Afrique. Les forêts couvrent une superficie d'environ 22 millions d'hectares, soit environ 46% du territoire national. Au plan phytogéographique, elles sont réparties principalement sur les deux tiers sud du pays, en plusieurs formations végétales qui permettent de considérer le Cameroun comme une Afrique en miniature, car disposant de la plupart des écosystèmes rencontrés au niveau continental. Le couvert végétal est constitué en un gradient de formations forestières, savaniques et steppiques, allant du Sud au Nord du pays, mais également de mangroves, de forêts sempervirentes, des forêts de montagne, de forêts semi-caducifoliées, de forêts de transition.

17. La biodiversité représente un potentiel écologique et économique non encore valorisé à son juste niveau. D'une superficie de 10 636 545 hectares, les aires protégées au Cameroun (aires protégées de conservation, Zones d'Intérêt Cynégétique – ZIC - et Zones d'Intérêt Cynégétique à gestion Communautaires - ZICGC) contribuent à l'effort mondial de préservation de la biodiversité, conformément aux engagements internationaux signés et ratifiés.

18. De nombreux Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) contribuent à la sécurité alimentaire, à l'approvisionnement des populations en énergie et constituent des matières premières pour la pharmacopée traditionnelle, l'industrie pharmaceutique, la construction et la décoration.

Figure 1 : Zones agro écologiques du Cameroun



Source : Adapté de Ambassa-Kiki, 2000

1.3. Organisation institutionnelle du secteur rural

19. Le paysage institutionnel du Secteur Rural Camerounais comprend diverses entités : les structures ministérielles, les Collectivités Territoriales Décentralisées, le Système National de Recherche Agricole (SNRA), les organisations socioprofessionnelles, les Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les structures de financement.

1.3.1. Les départements ministériels et structures sous-tutelle

20. Les principaux ministères du Secteur Rural sont :

- le ministère en charge de l'agriculture et du développement rural ;
- le ministère en charge de l'élevage, des pêches et des industries animales ;
- le ministère en charge des forêts et de la faune ;
- le ministère en charge de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable.

21. Ces ministères chargés de mettre en œuvre les politiques publiques dans le secteur rural ont pour missions principales : (i) de suivre les politiques agricole, forestière, pastorale et des ressources halieutiques, ainsi la politique de l'environnement, (ii) d'élaborer, planifier et réaliser des programmes gouvernementaux relatifs à l'agriculture et au développement rural, (iii) d'améliorer quantitativement et qualitativement la production et les rendements dans le secteur agricole, (iv) d'appliquer toutes mesures visant à la conservation, au développement et à l'exploitation des animaux domestiques et de leurs produits, d'améliorer la production, le contrôle sanitaire et les statistiques en matière d'élevage, de pêches et d'industries animales et (v) d'assurer l'aménagement et le renouvellement de la ressource forestière, d'améliorer la sécurisation et la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées, de veiller à la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses, tout en garantissant la transformation plus poussée du bois (vi) d'élaborer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature dans une perspective de développement durable.

22. L'organisation des services déconcentrés est identique pour les quatre ministères sectoriels dont les services centraux s'appuient sur des délégations

régionales départementales et d'arrondissement. Le MINADER et le MINEPIA disposent également respectivement de postes agricoles et de centres zootechniques et vétérinaires. Le MINFOF compte en plus de l'organisation classique au niveau déconcentré, des services de conservation, ainsi que des Postes de Contrôle Forestier et de Chasse. Ces départements ministériels assurent la tutelle de plus d'une vingtaine de services, sociétés et missions de développement (listés en annexes).

23. D'autres administrations contribuent à l'atteinte des objectifs sectoriels, parmi lesquelles les ministères en charge : (i) de la planification et de l'aménagement du territoire, (ii) de la recherche, (iii) du développement local, (iv) de la santé, (v) des travaux publics, (vi) des affaires foncières, (viii) du tourisme, (ix) du commerce, (x) des finances, (xi) de l'industrie, (xii) de l'eau et de l'énergie, (xiii) de la formation professionnelle, (xiv) de l'administration territoriale, (xv) des relations extérieures et (xv) des transports.

1.3.2. Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)

24. Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) bénéficient du transfert de compétences de l'État encadré par la loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées. Cette loi précise les missions des 10 régions et 360 communes.

1.3.3. Le Système National de Recherche Agricole (SNRA)

25. Le Système National de Recherche Agricole (SNRA) repose essentiellement sur l'Institut de la Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), sous tutelle du Ministère en charge de la Recherche et de l'Innovation, et du LANAVET, sous tutelle du ministère en charge de l'élevage, ainsi que sur l'appui et la collaboration des centres régionaux et internationaux des recherches. L'IRAD a pour mission générale de répondre aux préoccupations des acteurs du développement agricole sur toute l'étendue du territoire national. L'IRAD est chargé de : (i) mettre en œuvre une programmation scientifique définie à partir des besoins réels des utilisateurs, (ii) contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et à la conservation de l'environnement, (iii) favoriser la valorisation des travaux de recherche et mettre à la disposition des utilisateurs de la recherche, des données, résultats

et produits répondant à leurs besoins et (iv) Générer toutes informations ayant un impact sur le développement agricole. À travers les Programmes dédiés du MINRESI, l'IRAD apporte ainsi un appui à la mise en œuvre des actions de développement, contribuant ainsi à l'amélioration des performances du secteur rural. Au 4 septembre 2020, l'IRAD compte 69 structures de recherche réparties ainsi qu'il suit : 5 centres régionaux de recherche dans chaque zone agro-écologique, 3 stations spécialisées de recherche, 6 stations polyvalentes de recherche, 5 stations de recherche agricole, 9 stations de valorisation agricole, 45 antennes de recherche. Le MINRESI, par les centres régionaux de recherche, supervise les activités régionales de recherche et valorise les résultats auprès des communautés.

26. En matière de formation, les Universités et Grandes Écoles (voir la liste, en annexe), délivrent des diplômes académiques et professionnels dans les domaines agro-sylvo-pastoral et halieutique. La plus ancienne actuellement, la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA), en est à sa soixantième année d'existence. Plusieurs autres écoles de formation agropastorale et forestière, sous la tutelle du MINADER, du MINEPIA ou du MINFOF, ainsi que des instituts privés participent également à la formation en délivrant les diplômes de niveau Agent Technique, Technicien, Technicien Supérieur ou BTS en Agriculture, Élevage, Médecine vétérinaire, Aquaculture, Pêches, Eaux et Forêts, Aménagement hydraulique et approvisionnement en eau.

1.3.4. Les organisations de la société civile (OSC)

27. Les OSC forment un réseau structuré d'organisations locales (groupements villageois, associations villageoises, groupements d'intérêt économique - GIE) et des fédérations régionales et nationales. La Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts (CAPEF) constitue l'organe consultatif et professionnel des intérêts du secteur auprès des pouvoirs publics. La CAPEF assume depuis 2009 (décrets 2009/249 et 2009/250) certaines missions et tâches précédemment dévolues aux pouvoirs publics, notamment en matière de coopération, de la formation des producteurs et d'organisation des manifestations agropastorales. Notons par ailleurs que sur un effectif estimé à près de deux millions de ménages agricoles, seuls 20% sont organisés en groupe (GIC, Coopératives, unions, fédérations et confédérations de GIC).

28. Des associations sont actives dans les domaines de la défense des intérêts des consommateurs, de la promotion de la souveraineté alimentaire, du plaidoyer pour le monde rural et dans le domaine de l'environnement. Peuvent être cités : le Collectif des OSC pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural (COSADER), le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC), le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC), Le Réseau des Opérateurs des Filières Horticoles du Cameroun (RHORTICAM), la Confédération Nationale des Éleveurs Bovin du Cameroun (CNEB-CAM), l'Interprofession Avicole du Cameroun (IPAVIC), la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro-sylvo-pastorales du Cameroun (PLANOPAC), l'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS), le Concertation National des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOPCAM), la Confédération Nationale des producteurs de Coton du Cameroun (CNPCC), le Centre pour l'Environnement et Développement (CED), l'interprofession Bois et Forêts, l'interprofession faunique, l'interprofession Aquacole.

29. Dans le secteur privé formel, on dénombre plusieurs associations dont les principales sont le Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM), les Entreprises du Cameroun (ECAM), le Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM) et le Mouvement des Entrepreneurs du Cameroun (MECAM) qui regroupent les entreprises de toutes les branches, quelle que soit leur taille.

1.3.5. Les organismes de financement

30. Les organismes de financement sont variés et multiformes et incluent des fournisseurs de biens, d'équipements, d'intrants et de services. On y retrouve aussi bien des structures étatiques que des structures privées. Les structures étatiques comprennent les fonds spéciaux et les Comptes d'Affectation Spéciales (Programme de Sécurisation des Recettes Forestières, Comptes d'Affectation Spécial-Forêt, Comptes d'Affectation Spécial-Faune, Caisse de Développement de la Pêche Maritime, CDENO, CDEN, FODECC). Les structures privées sont constituées des Banques et des établissements de micro finance (EMF) organisés en réseaux.

1.3.6. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

31. De nombreux PTF interviennent dans le secteur rural. La coopération multilatérale est composée des organismes des Nations-Unies (FAO, FIDA, PAM, UNICEF, BIT, OIT, ONUFEM, CEA, OIE, CNUCC, PNUD, PNUE, etc.), de la Banque Mondiale (BM), de l'Union Européenne (UE), de la Banque Africaine de Développement (BAD), de la Banque Islamique de Développement (BID), de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), du Fonds pour l'Environnemental Mondial (FEM, géré par la Banque Mondiale), du Centre du Commerce International (CCI, REDD+ etc.). Pour la coopération bilatérale, il s'agit principalement de la coopération entre le Cameroun et la France (AFD), l'Espagne (AECID), le Canada (ACDI), l'Allemagne (KfW, GIZ), les USA (USAID), le Japon (JICA), la Corée du Sud (KOICA), les Pays-Bas, la Chine, le Brésil, Venezuela, Israël, l'Égypte, la Turquie, l'Inde, la Belgique et le Maroc.

32. Au titre des partenaires techniques, il convient également de citer le Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (PRASAC), le Centre africain de recherches sur bananiers et plantains (CARBAP), le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF), et des centres internationaux de recherche (CIRAD, CIFOR, IRD, ICRAF et IITA).

33. Actuellement, les partenaires techniques et financiers sont organisés au sein de deux structures principales de coordination pour le secteur rural : le « Comité Multi-Partenaires » (CMP), à travers son sous-groupe « Agriculture » et le « Cercle de Concertation des Partenaires du MINFOF et du MINEPDED » (CCPMM). Ces plateformes de communication et de coordination devraient être accompagnés afin d'optimiser l'alignement des interventions des PTF sur les objectifs de la nouvelle SDRS/PNIA 2020-2030.

34. Au cours de la période 2015-2020, les 5 premiers partenaires ayant le plus contribué financièrement à la mise en œuvre du PNIA 2015-2020 sont respectivement : la BID, la BM, l'AFD, la BAD et le FIDA, avec un apport total de 700 milliards de FCFA, correspondant à 40 % des besoins d'investissement dans le secteur.

1.3.7. La coopération régionale et sous régionale

35. Le Cameroun est membre de plusieurs organisations aux niveaux continental et sous-régional, dans les domaines relatifs au Secteur dont les principales sont : la Communauté Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), le Pôle Régional de Développement Agronomique des Savanes d'Afrique Centrale (PRASAC), la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), l'Agence de Développement de l'Union Africaine (AUDA-NEPAD), la Conférence Panafricaine Coopérative (CPC), le Bureau Inter Africain des Ressources Animales (UA-BIRA), le Conseil Phytosanitaire Interafricain (CPI-UA), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), la Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), la Conférence sur les Écosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), le Conseil Phytosanitaire d'Afrique Centrale (CPAC), l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), l'Agence Internationale de développement de l'information Environnementale (ADIE), et le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC).

1.4. Aperçu de l'évolution des politiques et stratégies sectorielles

36. L'Agriculture constitue un levier essentiel du développement économique du Cameroun. Lors de la période des plans quinquennaux (1960 à 1986), l'État s'est fait le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre des actions à mener pour suppléer à la faiblesse du secteur privé et permettre le passage d'une agriculture de subsistance à l'agriculture moderne, à travers le recours généralisé à des organismes publics et parapublics.

37. Cette approche dirigiste a fait ses preuves pendant ces premières décennies de décollage où, partant quasiment d'un état de subsistance des agriculteurs, tout était à mettre en place. L'accent a été mis sur les cultures de rente apportant de devises pour le pays, mais peu consommées localement. Des progrès ont été enregistrés jusqu'à

la fin des années 1980, période de lancement des plans d'ajustements structurels (PAS) négociés avec le FMI et la Banque Mondiale, amenant l'État à se désengager du secteur productif et à s'orienter vers la privatisation tous azimuts. Le début des années 1990 avec les réformes sur les libertés d'association a ainsi vu un basculement relatif des actions pour le secteur rural au niveau des ONG et des associations de la société civile, l'État se restreignant à jouer un rôle de régulateur.

38. En termes de bilan de la mise en œuvre, bien que le secteur agricole ait bénéficié de près du cinquième des investissements publics du pays et malgré cette réorientation vers plus d'initiative privée, le succès des stratégies successives, jusqu'au concept d'agriculture de deuxième génération impulsé dès les années 2000, est resté mitigé.

1.5. Nécessité de la révision de la SDSR/PNIA

39. Plusieurs raisons militaient pour une révision de la SDSR/PNIA en 2020 :

i. L'arrivée à échéance de la première phase de la vision de développement consignée dans le DSCE en 2019 a conduit à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement (SND30) et au choix du gouvernement de procéder, en parallèle, à la mise en cohérence et à l'alignement des stratégies sectorielles existantes aux orientations de cette deuxième phase de la Vision ;

ii. L'engagement du Chef de l'État dans son discours de prestation de serment inaugurant le septennat dit des « grandes opportunités », le 6 novembre 2018, incite à opérer une révolution agricole définie sur la base des orientations édictées en 2011 ;

iii. L'opportunité d'une révision du document de SDSR/PNIA d'adoption récente (2017) permettrait un alignement sur les engagements pris par les Chefs d'État et de Gouvernement à Malabo en juin 2014 en vue de l'avènement d'une croissance et d'une transformation accélérées de

l'Agriculture pour une prospérité partagée et des moyens d'existence améliorés ; et

iv. La nécessité de garantir l'existence d'un cadre de référence valide et pertinent pour les interventions du gouvernement et différents partenaires au développement dans le secteur rural au-delà de l'échéance 2020 du précédent document de SDSR/PNIA.

1.6. Processus de révision de la SDSR/PNIA

40. En cohérence avec, d'une part, la démarche prescrite au niveau national pour l'élaboration des stratégies de développement et, d'autre part, au niveau des directives de l'Union africaine pour l'élaboration de documents de plan nationaux d'investissement agricoles, la révision/actualisation de la SDSR/PNIA s'est déroulée de la manière suivante :

i. La tenue d'un atelier national de lancement de la révision/actualisation de la SDSR/PNIA, en avril 2019 à la CAPEF, pour informer les parties prenantes (État, OP, ONG, OSC, secteur privé, PTF, et personnes ressources) quant aux principaux résultats du secteur ;

ii. L'établissement du bilan de la mise en œuvre de la SDSR sur la période 2014-2018, en vue de disposer d'un état des lieux et du diagnostic actualisés sur le secteur, à partir des données secondaires et primaires disponibles et complétées par des rencontres d'échanges, des consultations auprès d'experts et de parties prenantes ;

iii. La validation du diagnostic réalisé et des orientations stratégiques proposées en conséquence, à l'occasion de la Revue Sectorielle Conjointe du Secteur rural (de juin 2019) et

iv. Établie sur la base des documents validés et des rapports d'étude portant sur les thématiques clé, l'élaboration d'un projet de document de SDSR/PNIA par le Secrétariat Technique du COS/SDSR, présenté en Comité Technique/SDSR.

CHAPITRE 2

BILAN DE LA SDSR ET DU PNIA 2015- 2020

41. Ce chapitre analyse la réalisation des résultats de la SDSR et du PNIA 2015-2020, en termes d'impacts et d'effets, sur la période programmée de sa mise en œuvre.

2.1. Contribution du secteur rural à la croissance

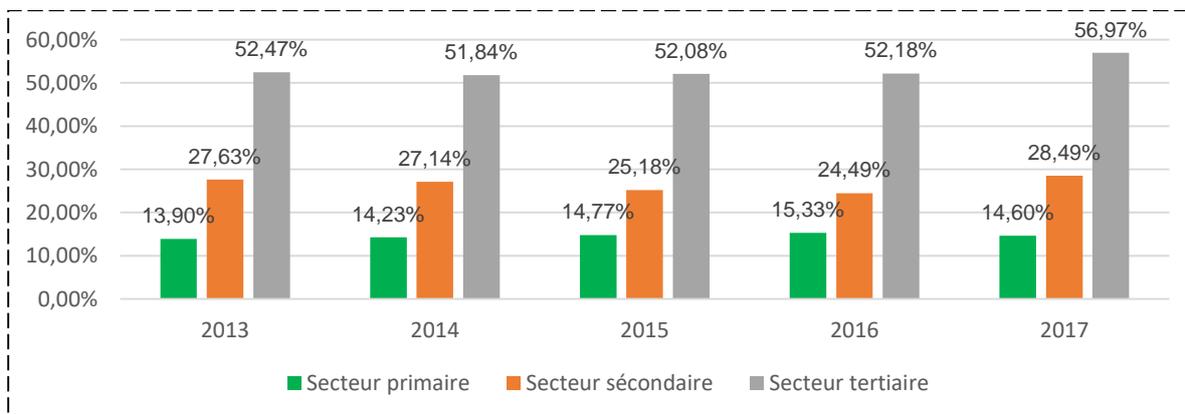
2.1.1. Évolution du PIB agricole

42. L'analyse sectorielle de la structure du PIB fait apparaître une tertiarisation croissante du tissu productif national. La contribution du secteur agricole au Produit Intérieur Brut est passée de 13,9 % en 2013 à 14,6 % en 2017 (figure 2). Cette situation indique que non seulement les actions en faveur de l'Agriculture de 2ème Génération

restent modestes, mais aussi que le dynamisme traditionnel du secteur connaît un essoufflement.

43. Cette situation serait due entre autres à la récession économique survenue au Nigeria et dans la CEMAC depuis 2015 mais également aux crises sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et l'Extrême-Nord qui ont eu un impact négatif aussi bien sur la production que sur la demande intérieure. Le recul de la croissance dans le secteur est dû à la contreperformance observée dans la branche de « l'Agriculture industrielle et d'exportation » (baisse des exportations dans les filières cacao, banane et café, issues principalement des bassins de productions du Sud-ouest et du Nord-Ouest). Au regard de ces résultats, l'économie camerounaise est devenue au fil du temps une « économie de services » contrairement à la logique de transformation structurelle par l'industrialisation.

Figure 2 : Évolution de la contribution des différents secteurs au PIB



Sources : INS, Cameroun.

2.1.2. Contribution des sous-secteurs au PIB du secteur primaire

44. Sur la période 2014-2018, le sous-secteur Agriculture est de loin le premier contributeur à la création de valeur dans le secteur primaire avec une moyenne de 65,5%, malgré une chute observée en 2018 (voir tableau ci-après). Néanmoins, malgré l'importance du potentiel productif naturel, le pays dépend encore aujourd'hui des importations pour assurer la satisfaction des besoins alimentaires de la population.

45. En effet, bien que près de 80% des besoins alimentaires des populations sont satisfaits par les productions nationales, la disponibilité de certains produits essentiels reste fortement dépendante des importations : plus de 75% du riz consommé est importé, ainsi que des quantités substantielles d'autres types de céréales (blé, maïs), de poisson et de lait.

Tableau 1 : Évolution de la contribution des sous-secteurs au PIB du secteur primaire

| Contributions sous-sectorielles au PIB du secteur primaire | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Agriculture | 70,01% | 69,97% | 70,20% | 68,94% | 48,44% |
| Élevage et chasse | 9,92% | 9,67% | 9,74% | 9,93% | 19,81% |
| Sylviculture et exploitation forestière | 17,66% | 17,99% | 17,51% | 18,60% | 14,05% |
| Pêche et pisciculture | 2,41% | 2,38% | 2,55% | 2,54% | 17,70% |

Source : INS, 2018

2.2. Performances des axes stratégiques de développement

2.2.1. Performance de l'axe 1 : Développement des filières de production et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

46. Par un soutien accru aux filières de production, l'Axe 1 de la SDR visait à moderniser les exploitations, à développer les filières de production et à améliorer la mise en marché des produits.

a. Sous-secteur production végétale

47. Les actions programmées portaient sur l'acquisition et la distribution d'intrants de qualité aux producteurs, l'accompagnement de proximité fait par les différentes structures rattachées et ont permis d'obtenir les résultats suivants.

48. **La filière riz** - La production se situe, en 2018, à 364 456 tonnes, dont 30% seulement sont consommés par les Camerounais, le reste étant écoulé au niveau des pays limitrophes et le Nigeria en particulier. L'insuffisance de la production et la faible demande adressée au riz local sont à l'origine d'un accroissement continu des importations qui ont atteint 728 443 t en 2017 (INS, 2017), soit le double de la production, une partie de l'importation étant réexportée vers des pays de la CEMAC. Le caractère insuffisant de la production est dû à la conduite extensive des cultures, aux difficultés d'accès des paysans aux variétés à haut rendements et aux intrants de fertilisation ainsi qu'à la vétusté des infrastructures et à l'insuffisance des interventions en matière d'aménagements hydroagricoles. D'autres causes contribuent à la réduction de la performance de la filière telles que le caractère insuffisamment professionnalisé des exploitants, la vétusté du matériel de décorticage et les pertes post- récoltes.

49. **La filière maïs** - La production nationale de maïs pendant la période 2014-2018 est passée de 1 960 000 tonnes à 2 257 000 tonnes. Cette évolution reste insuffisante au regard des besoins. Sous la pression de la demande et notamment celle des provenderies, les besoins en maïs sont en constante augmentation, se traduisant par une extension de plus en plus importante des superficies emblavées, en réponse à la persistance de rendements faibles. Un meilleur encadrement à la base et un meilleur accès aux intrants permettrait non seulement l'amélioration des revenus des exploitants et la couverture des besoins des autres filières maïs aussi le non recours aux importations pour résorber les déficits.

50. **La filière mil sorgho** - C'est la céréale la plus produite et la plus consommée dans le Grand Nord du Cameroun. En 2018, la production se situait à 1 210 608 tonnes. Concernant les performances de la filière, il est à souligner que les travaux de recherche de l'IRAD en partenariat avec l'ICRISAT ont permis la mise au point de variétés plus productives et résistantes et riches en gluten pouvant donner une farine panifiable. Cependant du fait de la concurrence de spéculations plus rémunératrices comme le coton et le maïs, le mil/sorgho est de plus en plus poussé vers les zones les moins favorables : sols en pentes des Monts Mandara, secteurs ferrallitiques de la savane du Faro ou les interfluves des « mayos », zones hydromorphes des plaines du Logone- Chari et la Bénoué, terres arides de la partie camerounaise du sud du Lac Tchad.

51. **La filière Cacao** - La production de cacao a connu une amélioration (cf. Tableau 2) entre 2014 (281 000 tonnes) et 2018 (336 000 tonnes), malgré une stagnation des rendements moyens qui oscillent entre 0,25 et 0,40 t/ha. Sur le plan de la qualité des fèves, il est à noter que malgré la mise en œuvre de projets de séchoirs dans le Sud-Ouest, l'origine Cameroun souffre toujours de défauts pénalisants (arôme de fumée, principalement alors

que les problèmes de goudron semblent de plus en plus rares). La quasi-totalité des fèves commercialisées est classée dans le grade II. Les principales contraintes et problèmes identifiées dans la filière sont : l'absence d'informations sur l'état du verger et les pratiques des producteurs, le financement (en quantité et en qualité), la technicité et l'accès aux marchés.

52. La filière huile de palme - Une progression notable de la production, de 343 000 tonnes en 2014 à 413 000 tonnes en 2018, a été observée durant la période de revue (cf. Tableau 2). Elle se rapproche de la cible 2020 fixée à 450 000 tonnes. Ces résultats positifs (mais il peut également être considéré que cette cible était sous-évaluée) s'expliquent par les actions entreprises pour cette filière : mise en œuvre de la stratégie de développement de la filière huile de palme et de

l'hévéa, prise en compte de cette filière par le projet de développement des chaînes de valeur, octroi de subventions par l'UNEXPALM aux producteurs d'huile de palme, au travers du Projet National de Développement du Palmier à Huile et Hévéa, initié suite à la restructuration des projets/programmes du MINADER.

53. La filière Coton - Pour des raisons essentiellement de conjoncture internationale (effet de substitution par les tissus en fibres synthétiques, concurrence des gros pays producteurs), la filière a connu partout en Afrique une crise extrêmement aiguë entre 2005 et 2008, se traduisant pour le Cameroun par une réduction de 40% de la superficie. À partir de 2011 s'amorce un début de sortie de crise avec un redressement de la production à 250/300 000 t de coton graines (cf. Tableau 2).

Tableau 2 : Évolution des principales productions végétales (en tonnes)

| Principales filières végétales | Référence | Mesure (tonnes) | | | | | Cible 2020* |
|--------------------------------|-----------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018* | |
| 1 Cacao | 281 196 | 308 753 | 330 412 | 331 149 | 335 850 | 600 000 | |
| 2 Café Arabica | 8 020 | 6 504 | 7 024 | 7 106 | 7 418 | 35 000 | |
| 3 Café Robusta | 37 115 | 27 094 | 29 762 | 27 188 | 27 797 | 125 000 | |
| 4 Coton graine | 274 286 | 289 994 | 258 000 | 248 150 | 295 100 | 350 000 | |
| 5 Ananas | 282 334 | 296 047 | 214 106 | 232 831 | 238 561 | 225 000 | |
| 6 Huile de palme | 342 786 | 364 039 | 377 732 | 386 997 | 398 038 | 450 000 | |
| 7 Maïs | 1 959 262 | 2 070 572 | 2 101 631 | 2 144 083 | 2 257 807 | 4 000 000 | |
| 8 Mil et Sorgho | 898 818 | 1 040 902 | 1 144 992 | 1 138 243 | 1 210 608 | 1 500 000 | |
| 9 Riz | 153 246 | 278 281 | 311 674 | 339 076 | 364 456 | 750 000 | |
| 10 Manioc | 4 812 240 | 5 224 735 | 5 284 683 | 5 492 522 | 5 582 387 | 6 000 000 | |
| 11 Igname | 580 088 | 602 228 | 618 136 | 641 117 | 666 331 | 500 000 | |
| 12 Plantain | 4 471 065 | 4 677 344 | 4 280 305 | 4 378 915 | 4 516 580 | 5 000 000 | |
| 13 Banane export | 1 067 636 | 1 082 800 | 1 118 769 | 1 116 619 | 1 179 988 | 400 000 | |
| 14 Pomme de terre | 220 556 | 346 332 | 384 429 | 395 961 | 408 236 | 350 000 | |

Source : DESA, MINADER (*prévision)

54. Projets-filières en cours du portefeuille du Ministère en charge de l'agriculture – Le MINADER recense dans son portefeuille une quinzaine de projets et une demi-dizaine d'Entreprises Publiques (EP) sous tutelle qui impulsent le développement des filières agricoles. Les EP sont financées sur ressources internes pour l'essentiel, avec : SEMRY (Société d'Exploitation et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua), UNVDA (Upper Nun Valley Development Authority), SODECAO (Société de Développement du Cacao), SODECOTON (Société de Développement du Coton), CDC (Cameroon Development Corporation), PAMOL. Certains projets sont financés sur ressources internes

exclusivement ; c'est le cas des projets PAD-CACAO (Projet d'Appui au Développement de la filière Cacao), PARF-CAFE (Projet d'Appui à la Relance de la filière Cafés), PAD-CAJOU (Projet d'Appui au Développement de la Filière Cajou), PAPMAV-Q (Projet d'Appui à la Production du Matériel Végétal de Qualité), PADRT (Projet d'Appui au Développement des Racines et Tubercules), PNDCF (Projet National de Développement des Cultures Fruitières), PNDPHH (Projet National de Développement du Palmier à Huile et de l'Hévéa), PNAPCM (Projet National d'Amélioration de la Production de la culture Maraichère), PNADCC (Projet National d'Appui au Développement des

Cultures Céréalières), FPRIAC (Ferme Pilote de Riziculture Irriguée d'Avangane dans la région du Centre) et NCA (National Cocoa Academy). D'autres projets bénéficient à la fois de financements extérieurs et internes ; c'est le cas de PIDMA (Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles), PADFA (Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles), PRODERIP (Projet de Développement de la Riziculture Irriguée et Pluviale), (Projet de Développement des Chaines de Valeur Agricoles), PROCISA (Projet Centre d'Innovation verte pour le Secteur Agroalimentaire).

b. Sous-secteur production animale

55. La richesse de sa base productive et la grande diversité agro-écologique du pays font du sous-secteur de l'élevage, l'un des socles du développement rural au Cameroun. En 2019, l'offre nationale en produits animaux est estimée à 154 543 pour les bovins, 143 602 tonnes pour la filière volailles, 55 602 tonnes pour la filière porc, 43 218 tonnes pour la filière petits ruminants, 1 200 tonnes pour les élevages non conventionnels, 71 962 pour les œufs de table, 57 819 pour la filière lait et 5108 pour la filière miel.

56. Les statistiques montrent que la production du sous-secteur élevage est en constante évolution, et notamment depuis 2014, et cette progression s'explique principalement par les politiques mises en œuvre. Les performances demeurent, cependant, en deçà des potentialités et surtout ne permettent pas encore d'atteindre les niveaux pouvant soutenir les taux de croissance souhaités par les pouvoirs publics qui permettraient une réduction des importations pour assurer un approvisionnement régulier des consommateurs.

57. Filière bovin-viande – La production de cette filière est estimée à 154 543 tonnes en 2019. Elle se localise essentiellement dans la partie nord du pays avec également une importance notable dans l'Ouest et le Nord-Ouest. Les systèmes d'élevage sont très diversifiés avec la coexistence de pratiques extensives avec des cheptel conduits de façon moderne et intensive. Toutefois, les systèmes constituant l'essentiel de la production sont encore majoritairement de type « traditionnel » et le niveau d'intensification technique et capitalistique est globalement faible, les éleveurs réalisant peu d'investissements. Cependant, l'orientation vers le

marché semble être de plus en plus marquée, induisant un accroissement des investissements par les éleveurs, avec notamment des modèles d'alimentation plus intensifs et le recours accru aux produits vétérinaires. L'industrie de transformation reste encore artisanale (92,9% des volumes transformés), essentiellement portée par de petits exploitants familiaux et par quelques opérateurs économiques de petite et moyenne envergure. Les maillons de la transformation et de la commercialisation sont, par ailleurs, peu structurés et relevant généralement d'initiatives individuelles. Lorsque les acteurs s'organisent collectivement, le niveau de regroupement reste encore majoritairement des associations (40%) ou mais également des GIC (34,9%).

58. La filière lait – La production de cette filière est estimée à 57 819 litres en 2019. La production laitière annuelle est destinée aux laiteries/transformatrices (29,8% du volume annuel), aux consommateurs directs de lait frais (25,5%) et à l'autoconsommation (16%). Le reste approvisionne les kiosques et bars laitiers (14,7%), les centres de collecte de lait (7,4%) et les détaillants (5,5%). La proportion de lait transformé représente 33,4% de la production et les principaux produits laitiers issus de cette transformation (qui est essentiellement artisanale) sont le yaourt, le fromage, le beurre, ce maillon de la filière étant dont la consommation est soumise à la forte concurrence des produits importés ou fabriqués localement à partir de la poudre de lait importée (produits CAMLAIT, NESTLE, etc.).

59. La filière porc - Le cheptel porcin se concentre essentiellement dans les régions de l'Ouest, du Centre, du Nord-Ouest et de l'Extrême-Nord. Le système de production dominant est le mode traditionnel mais sont également pratiquées la semi-stabulation (mode semi-intensif) et la stabulation permanente à caractère intensif. La filière porcine se caractérise par des problèmes de plus en plus aigus de disponibilité en matériel animal de qualité, d'hygiène et d'alimentation. Cette situation est aggravée par des épisodes récurrents de peste porcine africaine. A l'exemple des autres filières d'élevage, elle est en outre peu structurée. Bien que l'on note l'activité de quelques charcuteries et salaisons, la transformation de la viande de porc est à un stade embryonnaire.

60. Filière des petits ruminants – Cette filière se concentre essentiellement dans la partie nord du pays ainsi que dans les régions de l’Ouest et du Nord-Ouest. Les systèmes de production montrent des niveaux variables d’intensification et la production exploitée se répartit entre la commercialisation (40,6%), la consommation directe (36,6%) et l’épargne (22,8%). Seuls 8,7% de la production est transformée.

61. La filière volaille – Cette filière est marquée par la coexistence très nette d’un système

d’élevage traditionnel avec des systèmes semi-intensifs et intensifs et avec des modes de production industriels. Les petits aviculteurs sont structurés en GIC mais peu de ces groupements sont affiliés à l’Interprofession Avicole du Cameroun (IPAVIC). L’essentiel de la production de poulets est vendu aux commerçants/collecteurs (75,6%) et dans une moindre mesure, directement aux clients de poulets de chair sur pied (14,5%). L’autoconsommation reste faible (3%) et plus encore, l’épargne (0,6%). Pour cette filière également, la transformation reste marginale.

Tableau 3 : Évolution de l’offre nationale en produits animaux (2014-2019)

| Offre nationale en produits animaux | Référence | Mesure (Tonnes) | | | | | Cible |
|-------------------------------------|-----------|-----------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Bovin-viande | 112 005 | 121 750 | 122 306 | 133 625 | 142 436 | 154 543 | 167 679 |
| Volaille | 126 378 | 121 296 | 137 924 | 163 627 | 140 787 | 143 602 | 146 474 |
| Porc | 28 150 | 40 614 | 50 442 | 62 749 | 53 878 | 55 602 | 57 381 |
| Petits ruminants | 38 174 | 35 577 | 46 828 | 50 061 | 39 814 | 43 278 | 65 664 |
| Non-Conventionnel | 702 | 771 | 821 | 917 | 1 000 | 1200 | 650 |
| Œufs | 70 846 | 79 059 | 84 129 | 65 733 | 70 551 | 71 962 | 73 402 |
| Lait | 191 908 | 208 604 | 223 527 | 245 573 | 266 447 | 289 095 | 313 668 |
| Miel | 4 536 | 4 626 | 4 720 | 4 813 | 4 910 | 5 008 | 5 108 |

Source : MINEPIA, note annuelle de production EPIA, 2018 & 2019

c. Sous-secteur production halieutique

62. L’objectif de la SDR/PNIA 2015-2020 était d’accroître durablement les productions halieutiques à travers l’amélioration des pêches de capture, le renforcement de la surveillance et du contrôle des activités de pêches et la promotion de l’aquaculture. Les cibles ont été atteintes avec, en 2019, 335 153 tonnes pour la pêche (105% de la cible 2020) et 9 078 tonnes pour l’aquaculture (113% de la cible 2020). Pour la filière pêche, l’atteinte de la cible s’explique par : (i) l’acquisition de trois nouvelles unités de production de glace à Douala, Limbé et Idéna pour l’amélioration de la réduction des pertes post-capture, (ii) la mise en exploitation de nouveaux barrages tels qu’à Lom Pangar et Meve’ele et (iii) l’encadrement et le contrôle de certains barrages par l’introduction d’un repos biologique, de juin à octobre.

63. Pour la filière aquacole, l’atteinte de la cible observée a été portée par les diverses actions menées en vue de réduire la dépendance du

Cameroun aux importations de poissons, avec principalement : (i) la vulgarisation à large échelle de techniques améliorées d’aquaculture et l’introduction des techniques innovantes de production en cages flottantes et en bacs, (ii) l’appui, notamment en intrants et en matériels, au profit des entreprises privées aquacoles, de moyenne et de grande importance et (iii) la sensibilisation du secteur privé sur les performances économiques potentielles de l’aquaculture.

64. Projets en cours du portefeuille du MINEPIA - Les productions animales et halieutiques évoquées plus haut ont été encadrées, pendant la période considérée, par les 14 projets suivants : le Projet d’Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les Secteurs de l’Élevage, de l’Agriculture et des Pêches (PCP-AFOP), le Programme de Promotion de l’Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes (PEA-JEUNES), le Recensement Général de l’Agriculture et de l’Élevage (RGAE), le Projet de Promotion de l’Entrepreneuriat Aquacole (PPEA), le Plan d’Urgence

Triennal pour l'Accélération de la Croissance Économique (PLANUT), le Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Agropastorales (PCP-ACEFA), le Projet de Développement de l'Élevage (PRODEL), le Projet Centres d'Innovations Vertes pour le Secteur Agroalimentaire (PROCISA), le Projet d'Appui au Développement Rural (PADER), le Programme d'Appui à la Sécurisation et à la Gestion Intégrée des Ressources Agropastorales au Nord Cameroun (ASGIRAP), le Programme National de Prévention et de Lutte contre les Zoonoses Émergentes et ré émergentes (ZONOSSES), le Livestock and Fisheries Development Project (LIFIDEP), le Projet de Développement de la Commercialisation de Bétails et des Infrastructures d'Élevage (PD-COBIE) et le Projet de développement des chaînes de valeur d'élevage et de pisciculture (PD-CVEP).

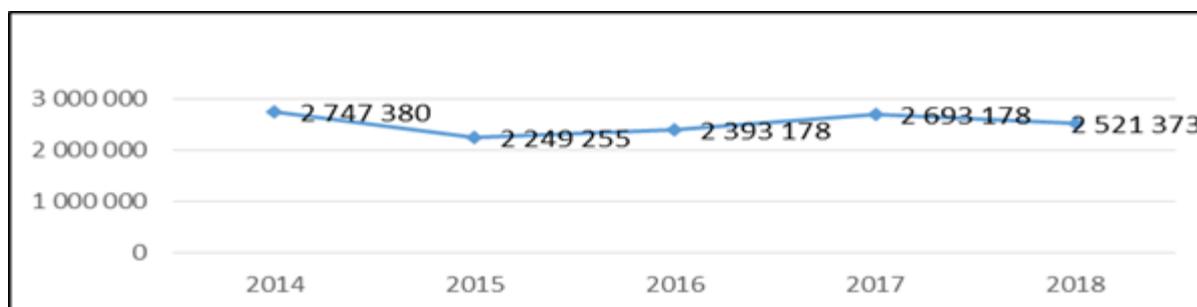
d. Sous-secteur production forestière et faunique

65. La contribution du Sous-secteur forestier au Produit Intérieur Brut (PIB) national est estimée à

4%, ce qui le classe au troisième rang, après le pétrole et les recettes fiscales. La production annuelle oscille autour de 2,5 millions de m³ exploités, représentant environ 30 % de la capacité nationale de production (8 805 141 m³ autorisés en 2020), et traduisant un prélèvement d'une à deux grumes à l'hectare.

66. Sur la période 2014-2018 (cf. Figure 3), la production totale de grumes a connu une tendance à la baisse, partant de 2 747 380 m³ en 2014 à 2 521 373 m³ en 2018 (MINFOF, 2019), le développement de la production forestière ayant été pénalisée par l'engorgement du port de Douala qui a entraîné une réduction des exportations de bois et par conséquent un ralentissement de la production. L'exploitation forestière sélective fortement orientée par les besoins du marché international ne prélève qu'une soixantaine d'essences sur plus de 600 inventoriées, dont une quinzaine représentent plus de 90% du volume total exploité et trois d'entre-elles (Ayous, Azobé et Sapelli) fournissent 60% des récoltes.

Figure 3 : Évolution de la production de bois (m³)



Source : MINFOF

67. **Filière production forestière** - La superficie forestière du Cameroun est estimée à 22,5 millions d'hectares, soit 46% du territoire national. La superficie exploitable représente environ 14 millions d'hectares, mais seulement 409 809 hectares sont soumis à l'exploitation dans les concessions forestières, les forêts communales, les ventes de coupe et les forêts communautaires, ce qui représente un ratio de 2,92%. Les niveaux de prélèvement pratiqués confèrent au Cameroun des valeurs d'indicateurs de suivi de la diminution du couvert forestier (taux de dégradation et taux de déforestation) parmi les plus faibles au niveau des trois grands Bassins forestiers tropicaux du monde. A cet égard, l'exploitation forestière reste sélective car guidée par les tendances des marchés

internationaux du bois et des produits dérivés. L'exploitation s'opère pour l'essentiel dans les forêts du domaine forestier permanent soumis à un aménagement durable et à la certification forestière, sous-tendue par des exigences de gestion durable des forêts ; ces dernières intègrent la prise en compte de la reconstitution naturelle du potentiel forestier, mais également des efforts de renouvellement de la ressource. Ces principes sont notamment développés à travers la mise en œuvre du Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF).

68. **Filière sylvicole** - Le Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF) s'inscrit dans le cadre du processus

d'opérationnalisation du Concept de « sylviculture de deuxième génération » qui sous-tend la transition sylvicole au Cameroun et dont les principaux objectifs sont d'accroître la surface forestière nationale de 40 000 hectares chaque année, de développer des chaînes de valeur ainsi qu'une économie sylvicole alternative à la production du bois d'œuvre issu des forêts naturelles et de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de lutte contre les changements climatiques et de restauration des paysages.

69. La réalisation d'un hectare de plantation avec quatre années d'entretiens sylvicoles représente un coût d'environ 3 millions de FCFA, soit 1 000 000 FCFA pour la première année de plantation et 500 000 FCFA chaque année pour les entretiens sylvicoles.

70. La perspective de la maîtrise par le Cameroun de la gestion durable de ses actifs écologiques passe nécessairement, entre autres, par la réappropriation structurelle par l'État de ses prérogatives stratégiques en matière d'inventaires et d'aménagements forestiers, conformément aux dispositions de la loi forestière en vigueur.

71. Les coûts standards de réalisation sont de 3 330 FCFA/hectare pour la production d'un Plan d'aménagement et 8 000 FCFA/hectare pour la réalisation d'un inventaire d'exploitation forestière. En rapportant ces coûts par unité de surface aux 15 689 586 hectares du Domaine Forestier Permanent, les coûts globaux seraient de 52 milliards FCFA pour l'aménagement et de 126 milliards FCFA pour les inventaires forestiers.

72. Filière valorisation des ressources fauniques - La valorisation des ressources fauniques a pour principal objectif l'amélioration des recettes fauniques, qui s'établissaient, en 2016, à 646 321 220 FCFA soit un taux de réalisation technique de 58,30% (MINFOF, 2019). La performance observée est constante, ces dernières années : 750 millions de prévision en 2019 pour 835 218 699 millions de réalisation, soit un taux de 111%. L'atteinte des objectifs de progression des recettes fauniques, de conservation des ressources et d'activités cynégétiques est cependant largement freinée par la recrudescence du grand braconnage transfrontalier, les empiètements divers (orpaillages clandestins, pâturage, transhumance, coupe illégale du bois, agriculture, pêche...) et la persistance de

l'insécurité dans les régions septentrionales et de l'Est du pays.

73. Les Produits Forestiers Non Ligneux représentent un potentiel de croissance important pour les produits de récolte en milieu naturel mais aussi dans le cadre de la domestication à travers le développement de l'agroforesterie visant à améliorer les conditions de vie des populations rurales. Le bois énergie, quant à lui, est une source d'énergie renouvelable, sa contribution dans la sécurité alimentaire et l'accès à l'énergie pour les populations vulnérables restant, par ailleurs, significative, au Cameroun.

74. Projets en cours du portefeuille du MINFOF - Les productions forestières sus-relevées ont été encadrées, pendant la période considérée, par trois projets : le Projet conservation et utilisation durable des ressources forestières du massif de NGOYLA-MINTOM (PCDD), le Projet de gestion durable des forêts par les communes du Cameroun (PGDFC) et le Programme for the sustainable management of natural resources – south west region Cameroon (PSNMR).

2.2.2. Situation alimentaire et nutritionnelle

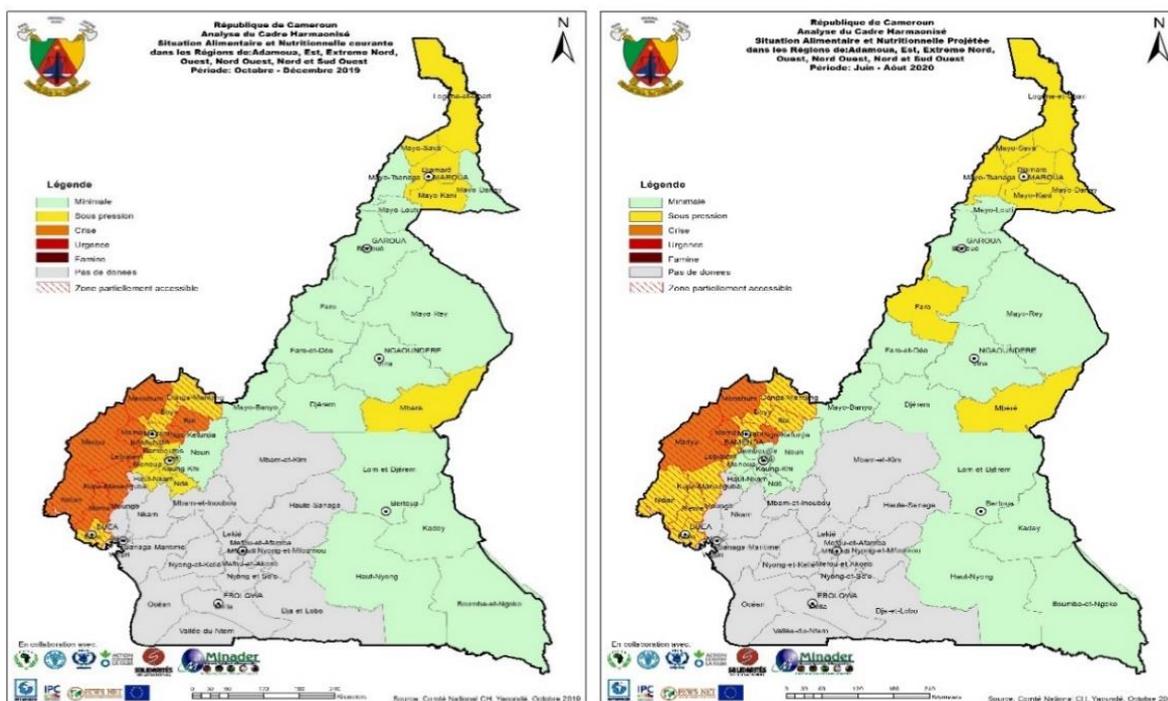
75. Le Cameroun est confronté à des défis importants d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sévère et chronique. L'indice global pour la faim (GHI) classe ainsi le Cameroun au 17ème rang sur 117, en 2019, avec un indice qualifié de sévère ; ce classement montre une régression par rapport au 15ème rang observé en 2015. Les conflits demeurent la principale source d'insécurité alimentaire. Les chocs climatiques répétés dans les régions septentrionales affectent également profondément la résilience des ménages et leurs moyens de subsistance. Près de 3 millions de personnes sont ainsi en manque de nourriture et de moyens d'existence. Dans l'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua, les chocs climatiques (inondations et périodes de sécheresse prolongées) et les perturbations des marchés sont les principales causes d'insécurité alimentaire ; dans le Sud-ouest et le Nord-ouest, la contrainte principale est un accès limité à la terre, pour les personnes déplacées internes et les populations hôtes.

76. L'analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire réalisée sur l'ensemble du territoire camerounais, en 2019, a montré qu'environ 16% des ménages souffrent d'insécurité

alimentaire (3,9 millions), dont 211 000 personnes en situation grave. Cette insécurité alimentaire affecte autant les villes que les campagnes (environ 22% des ménages ruraux et 10,5% des ménages urbains). Les régions septentrionales sont les plus exposées, avec : 33,7% des ménages dans l'Extrême-Nord, 15,3% dans le Nord et 15,4% dans l'Adamaoua. Les régions du Nord-ouest et de

l'Ouest, zones de forte production alimentaire, compte tenu du contexte sociopolitique qui prévaut ont enregistré un taux de 18% chacune. En 2019, l'insécurité alimentaire s'est accrue dans les zones affectées par l'insécurité et celles où se trouvent les populations réfugiées et déplacées, ajoutant à la liste la région du Sud-Ouest jusque-là épargnée.

Figure 4 : Situation de la sécurité alimentaire du Cameroun par région en 2019



Source : Fiche de communication du cadre harmonisé, Cameroun.

77. Selon le Global nutrition report de 2018, la Cameroun souffre de trois types de malnutrition : retard de croissance, anémie et surpoids chez les femmes et enfants. C'est ainsi que 11% des enfants de moins de 5 ans sont en surpoids tandis que 25% montrent un retard de croissance. L'anémie est courante chez les enfants de moins de 5 ans (57%) et les femmes en âge de procréer (40%).

78. Divers facteurs sociopolitiques ont impacté négativement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages au cours de la période 2014-2020 : (i) les perturbations récurrentes du calendrier agricole liées à la rareté et à l'irrégularité des pluies ou encore à une saison sèche prolongée (ii) la présence de personnes déplacées internes (DPI) au sein des ménages, (iii) l'insécurité transfrontalière et l'insécurité civile, (iv) la hausse des prix des produits alimentaires liée à l'action des spéculateurs sur les marchés, (v) l'abandon

d'exploitations agricoles dans certains localités du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et l'abandon des activités agricoles au profit de l'activité minière dans les régions de l'Est, (vi) la destruction des cultures par le bétail en divagation à l'Ouest, et (vii) les attaques de chenilles défoliatrices.

79. La situation alimentaire et nutritionnelle est certes liée aux facteurs socio-politiques, mais davantage aux performances insuffisantes des filières de production.

2.2.3. Performance de l'axe 2 - Développement des infrastructures et accès aux facteurs de production

80. L'Axe 2 visait le renforcement des filières de production par des investissements collectifs structurants (accès à l'électricité et à l'eau potable, pistes rurales, aménagements hydro-agricoles,

bâtiments d'entreposage et marché, unités de transformation, etc.) et par un accès renforcé des producteurs au financement de leurs activités.

81. Les premiers résultats du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE, 2017) indiquent que sur les 14 340 villages que

compte le pays, 12 % des villages disposent de marchés de vente des produits agricoles.

82. Environ 27% des villages du pays sont connectés au réseau électrique et la quasi-totalité des villages recensés (RGAE, 2017) sont connectés à au moins un réseau téléphonique (92,56%).

Tableau 4 : Proportion de villages disposant d'au moins une infrastructure socio-économique

| Régions | Villages enquêtés | Marché Produits agricoles | | Villages connectés | |
|-----------------|-------------------|---------------------------|-------------|--------------------|-------------|
| | | Nombre | % | Nombre | % |
| Adamaoua | 887 | 203 | 22,9 | 61 | 6,9 |
| Centre | 1957 | 140 | 7,2 | 805 | 41,1 |
| Est | 1107 | 153 | 13,8 | 136 | 12,3 |
| Extrême-Nord | 3703 | 223 | 6,0 | 400 | 10,8 |
| Littoral | 739 | 106 | 14,3 | 403 | 54,5 |
| Nord | 1860 | 217 | 11,7 | 164 | 8,8 |
| Nord-Ouest | 591 | 182 | 30,8 | 185 | 31,3 |
| Ouest | 1666 | 263 | 15,8 | 1 066 | 64,0 |
| Sud | 1130 | 46 | 4,1 | 478 | 42,3 |
| Sud-Ouest | 700 | 183 | 26,1 | 199 | 28,4 |
| Ensemble | 14 340 | 1716 | 12,0 | 3 897 | 27,2 |

Source : Cameroun, RGAE, 2017

83. Au niveau national, 6,9% de villages disposent d'infrastructures de stockage des produits agricoles et 1,3% des magasins de stockage d'intrants d'élevage.

Tableau 5 : Répartition des villages selon la disponibilité des infrastructures de stockage des produits agricoles et d'élevage

| Régions | Villages enquêtés | Magasin de stockage de produits agricoles | | Magasin de stockage d'intrants d'élevage | |
|-----------------|-------------------|---|------------|--|------------|
| | | Nombre | % | Nombre | % |
| Adamaoua | 887 | 84 | 9,5 | 7 | 0,8 |
| Centre | 1957 | 100 | 5,2 | 14 | 5,6 |
| Est | 1107 | 56 | 5,1 | 1 | 0,1 |
| Extrême-Nord | 3703 | 479 | 12,9 | 7 | 0,2 |
| Littoral | 739 | 25 | 3,3 | 3 | 0,2 |
| Nord | 1860 | 302 | 16,2 | 4 | 0,2 |
| Nord-Ouest | 591 | 63 | 10,7 | 1 | 0,2 |
| Ouest | 1666 | 34 | 2,0 | 6 | 0,4 |
| Sud | 1130 | 3 | 0,3 | 1 | 0,1 |
| Sud-Ouest | 700 | 64 | 9,1 | 11 | 1,6 |
| Ensemble | 14340 | 1210 | 6,9 | 55 | 1,3 |

Source : Cameroun, RGAE, 2017

84. Le décret n°2017/144 du 20 avril 2017 portant nomenclature routière classe les routes en quatre catégories : autoroutes, routes nationales, routes régionales et routes communales. Seules 7,7% des routes régionales sont bitumées.

Tableau 6 : Linéaire (km) des routes régionales existantes - 2018

| REGION | Route bitumée | Route en terre | Total général | Proportion |
|-----------------|---------------|----------------|---------------|-------------|
| Adamaoua | ND | 973 | 973 | 7% |
| Centre | 267 | 2 558 | 2 825 | 20% |
| Est | 95 | 1 877 | 1 972 | 14% |
| Extrême-Nord | 15 | 1 615 | 1 630 | 12% |
| Littoral | 138 | 845 | 983 | 7% |
| Nord | 50 | 1 298 | 1 348 | 10% |
| Nord-Ouest | 57 | 785 | 842 | 6% |
| Ouest | 229 | 1 171 | 1 400 | 10% |
| Sud | 142 | 1 262 | 1 404 | 10% |
| Sud-Ouest | ND | 546 | 546 | 4% |
| Ensemble | 992 | 12 932 | 13 924 | 100% |

Source : MINTP

85. Les Maires sont Maîtres d’Ouvrage des routes communales qui représentent le réseau le plus dense, avec un linéaire d’environ 116 000 km (soit environ 80% du linéaire national). Les données sur les routes communales sont disponibles pour 274 Communes, sur les 360 que compte le territoire camerounais. Une classification basée sur l’évaluation de 2 818 routes inventoriées au niveau de 50 communes, indique que 1 860 routes (soit 66%) sont en mauvais état, 844 routes étant dans un état moyen (soit 29,9%) et 114 routes en bon état (soit 4,04%). Pour faire face à cette situation, les ressources transférées aux Communes sont en évolution croissante depuis 2013 avec 67 milliards F CFA en 2018. Les ressources pour le désenclavement des routes communales par le Fond Routier ont évolué de 7,43 milliards en 2014 à 8,1 milliards de FCFA en 2018 (MINTP, 2018).

86. Le Gouvernement a bitumé 834 km de route sur la période 2014-2018. Il a par ailleurs engagé, depuis 2017, la construction de 217 km dans le cadre du Programme de Désenclavement des Bassins de Productions Agricoles, Pastorales et Touristiques de la Région de l’Ouest, pour un coût de 119,5 milliards de FCFA. Ce programme s’étend aujourd’hui dans les Régions du Sud et du Centre. Par ailleurs 20 257 km de routes en terre ont été réhabilitées entre 2014 et 2018, à travers plusieurs formes de financement : (i) des crédits délégués aux services déconcentrés (ii) des conventions avec les sociétés de développement et les sociétés forestières, (iii) les ressources transférées aux communes, à raison de 27 millions par commune et par an, (iv) les ressources internes ordinaires des communes.

2.2.4. Performance de l’axe 3 : Aménagement et gestion durable de l’espace rural

87. L’Axe 3 de la SDSR visait une utilisation durable des ressources naturelles pour la promotion équilibrée de l’ensemble des filières, prenant en compte les contraintes de préservation de l’environnement et d’adaptation aux changements climatiques. Il s’agissait, notamment, de doter le Cameroun d’une stratégie d’aménagement du territoire identifiant clairement, au niveau régional, les priorités pour le développement et l’investissement public, les zones prioritaires de protection environnementale et les zones potentielles d’investissement privé.

88. Un plan de zonage du territoire est en cours d’élaboration et le rapport sur la situation de l’occupation du territoire national qui en est l’un des extrants, est disponible. Parallèlement, l’élaboration d’un Schéma National d’Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) est en cours. Il présente les orientations, les objectifs et les résultats attendus d’une vision de développement spatial, physique et environnemental basée sur des options politiques, la dynamique sociale ainsi que sur les patrimoines environnemental, artistique et culturel recensés.

89. Rappelons qu’en 2019, toutes les Communes dites « Rurales » disposaient d’un Plan Communal de Développement (soit 329 Communes). S’agissant de l’actualisation de ces derniers, on note que sur les 329 Communes Disposant un PCD, quatre-vingt-dix-neuf (99) communes ont achevé cet exercice mais attendent l’approbation par les COMES.

90. La lutte contre la désertification se poursuit afin de réduire la dégradation des terres et promouvoir les mesures d'atténuation et d'adaptation contre les changements climatiques. Entre 2014 et 2019, dans le cadre de l'Opération Sahel Vert, 1 400 000

plants ont été mis en terre. De même, 53 260 foyers améliorés ont été distribués aux populations de l'Extrême-Nord. Le développement de l'activité est toutefois tributaire de la disponibilité des ressources affectées.

Tableau 7 : Principales réalisations du projet Opération Sahel Vert

| Année | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre de plant mis en terre | 300 000 | 300 000 | 290 000 | 210 000 | 150 000 | 150 000 |
| Superficie restaurée (ha) | 2500 | 2500 | 2450 | 1750 | 1250 | 1250 |

Source : MINEPDED, 2019

91. Le Projet d'Aménagement du Bassin versant de la Bénoué a permis de planter 29 000 arbres sur une superficie reboisée de 80 ha entre 2015 et 2018 (MINEPDED, 2018) et 1 250 ha ont été entretenus en 2019. De même, entre 2018 et 2019, 36 400 plants de palétuviers (*Rhizophora sp.*) ont été produits et transplantés dans les écosystèmes de mangrove. La préservation de la santé des cours d'eau et plants d'eau a été poursuivie à travers la lutte contre la jacinthe d'eau douce et autres plantes aquatiques envahissantes.

92. D'autres thématiques d'aménagement et de valorisation des ressources naturelles sont prises en compte par le sous-secteur forestier. Fin 2018, le domaine forestier permanent représente 15,93 millions ha répartis comme suit :

- i. 117 unités forestières d'aménagement (UFA) couvrant 6 854 635 ha et parmi lesquelles 104 UFA disposent d'un plan d'aménagement approuvé,
- ii. 33 aires protégées de conservation couvrant 3 942 598 ha dont 19 parcs nationaux, 05 réserves de faune, 06 sanctuaires et 03 jardins zoologiques,
- iii. 67 zones de chasse, s'étendant sur 5 340 858 ha, et dont 17 couvrant 1 614 397 ha qui se superposent à des UFA,
- iv. 48 forêts communales classées, couvrant 1 411 617 ha, et dont 28 sont aménagées, pour une superficie de 853 417 ha.

93. Le Cameroun a ratifié l'Accord de Paris le 12 juillet 2016 et participe aux différentes Conférences des parties sur les changements climatiques. Le Cameroun dispose, en outre, d'un Plan National d'Adaptation aux Changements climatiques (PNACC) et d'une stratégie nationale REDD+, respectivement adoptés en 2015 et en 2018.

94. Dans le cadre du programme de résilience des populations aux effets du changement climatique (REPECC), pour l'année 2018, 150 représentants des Centres d'Écoute, d'Orientations, de Conseils et d'Accompagnement (CEOCA), des maires, des organisations des producteurs (OP), des agents de développement communaux et des radios communautaires ont renforcé leurs compétences sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques (lutte contre les vents violents et les feux de brousses, protection des , gestion des biens communs, fabrication et utilisation des foyers améliorés, bonnes pratiques de gestion de l'eau, défis et enjeux du volontariat dans la résilience climatique, etc.).

95. Projets en cours du portefeuille du MINEPAT - Le MINEPAT gère 15 projets/programmes et 03 Établissements Publics (EP), à vocation transversale dans le développement du secteur rural. Pour les projets, le volume total de financement acquis cumulé en cours d'exécution s'élève à 345,3 milliards de FCFA, dont 53 % proviennent du BIP et 47 % sur financement extérieur (44 % sur prêts, et 3% en dons). La Banque Mondiale apporte le plus gros volume de financement extérieur avec 51,3%, suivi de l'Inde (26%), de la BID (12%), de la BAD (6,1%), du PNUD (4,3%) et de l'AFD (0,4%). Les 3 EP (MIDIMA, MEADEN et MEAO) sont financés en totalité par l'État (98%) et par leurs recettes propres.

96. Le Programme économique d'aménagement du territoire pour la promotion des entreprises de moyenne et grande importance dans le secteur rural (Programme Agropoles), d'un montant total de 3,6 milliards de FCFA entièrement financés sur budget national a démarré en 2012 pour une durée de 8 ans. Il cible le développement de denrées très consommées et a soutenu sept projets

respectivement sur le poisson (3 projets à Bankim et à Yaoundé), le manioc (2 projets à Batouri et à Bebind) et la pomme de terre (1 projet dans la région de l'Ouest). Ce programme est en cours de reprise et de renforcement dans le cadre du plan triennal pour l'accélération de la croissance économique (PLANUT), avec des travaux de construction d'infrastructures d'élevage bovin dans l'Adamaoua.

2.2.5. Performance de l'axe 4 : Gouvernance du secteur agricole et alimentaire

97. L'Axe 4 d'intervention de la SDSR avait pour objectif de créer des conditions favorables au développement du Secteur, en améliorant la gouvernance institutionnelle et en favorisant une implication effective de tous les acteurs concernés (société civile, organisations de producteurs, secteur privé, femmes, et jeunes, Partenaires Techniques et Financiers).

98. À cet effet, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a mis en place par arrêté n°044 CAB/PM du 04/06/2018 les organes d'orientation, de pilotage et de suivi de la SDSR.

99. Les travaux du Secrétariat Technique de la SDSR ont permis d'alimenter la tenue de deux Comités Techniques (12/07 et 17/09/2018), ayant respectivement permis : (i) la validation du rapport annuel de mise en œuvre de la Stratégie, du rapport de Revue Biennale, (ii) la validation de la Revue des Dépenses Publiques du Secteur Rural et (iii) la présentation de documents de politiques spécifiques notamment : la Politique Nationale des

Semences Végétales et catalogue variétal, la Politique de Santé Animale et de Santé Publique Vétérinaire, le Guide d'Orientation pour la Politique Nationale d'octroi de subventions agropastorales.

100. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Axe 4, la recherche, quant à elle, a impacté les acteurs des communautés locales à travers l'organisation de sessions de formation sur les techniques de production le long des chaînes de valeur. Les acteurs ont ainsi été formés sur les techniques de production, la transformation et les techniques de marketing ; une série de fiches techniques portant sur 12 thématiques ont été développées : production de semences (riz, sorgho, etc.), production de plants (cacao, café, palmier à huile), production végétale (riz pluvial, riz irrigué, banane plantain, tomate, palmeraie, vergers), production animale (poulets de chair, bovins, porcs), lutte intégrée des maladies du macabo, lutte contre les maladies de l'igname, réduction des pertes post-récolte du macabo, de l'igname et du maïs, procédés de fabrication de biscuits et produits à base de sorgho et riz, santé animale, élevage non conventionnel (aulacodes, escargots) et pisciculture (production d'alevins).

101. Concernant la vulgarisation et l'appui conseil, l'examen du tableau 8 montre que sur l'ensemble du pays, seules 10,7% des communautés agropastorales possèdent un poste agricole, tandis que 5,05% de villages sont dotés d'un centre zootechnique et vétérinaire. S'agissant des centres d'encadrement des activités liées à la pêche et à l'aquaculture, le taux de couverture est encore plus réduit (0,3 et 0,1% respectivement).

Tableau 8 : Proportion de villages disposant d'un centre de vulgarisation agricole

| Régions | Villages enquêtés | Postes agricoles* | | Centres zootechniques et vétérinaires* | | Centres de pêche | | Stations aquacoles | |
|-----------------|-------------------|-------------------|-------------|--|-------------|------------------|------------|--------------------|------------|
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Adamaoua | 887 | 111 | 12,5 | 112 | 12,63 | 3 | 0,3 | 0 | 0,0 |
| Centre | 1957 | 269 | 13,7 | 118 | 6,03 | 5 | 0,3 | 3 | 0,2 |
| Est | 1107 | 116 | 10,5 | 43 | 3,88 | 1 | 0,1 | 1 | 0,1 |
| Extrême-Nord | 3703 | 150 | 3,9 | 141 | 3,81 | 9 | 0,2 | 2 | 0,1 |
| Littoral | 739 | 145 | 19,6 | 29 | 3,92 | 3 | 0,4 | 1 | 0,1 |
| Nord | 1860 | 79 | 4,6 | 51 | 2,74 | 14 | 0,8 | 1 | 0,1 |
| Nord-Ouest | 591 | 196 | 33,2 | 91 | 15,40 | 2 | 0,3 | 3 | 0,5 |
| Ouest | 1666 | 264 | 15,8 | 64 | 3,84 | 2 | 0,1 | 0 | 0,0 |
| Sud | 1130 | 115 | 10,2 | 35 | 3,10 | 2 | 0,2 | 1 | 0,1 |
| Sud-Ouest | 700 | 90 | 12,9 | 40 | 5,71 | 7 | 1,0 | 0 | 0,0 |
| Ensemble | 14340 | 1535 | 10,7 | 724 | 5,05 | 48 | 0,3 | 12 | 0,1 |

Source : Cameroun, RGAE 2017* *Données administratives*

102. Les besoins d'encadrement des producteurs dans les régions peinent à être satisfaits. Ceci notamment à cause : (i) de l'état de précarité et délabrement des postes existants, (ii) de l'absentéisme de leurs responsables et (iii) des capacités limitées de ces derniers dans leurs domaines techniques respectifs.

103. La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 transpose dans l'ordre juridique interne les directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC. Son adoption marque la volonté du Gouvernement de renforcer le processus de modernisation de son système de gestion des finances publiques amorcé en 2007. L'évaluation de la fonctionnalité de la chaîne PPBS, appliquée au MINADER, MINEPIA, MINFOF et MINEPDED, a montré :

- i. une organisation générale satisfaisante, fondée sur un Comité de Gestion opérationnel (malgré l'inexistence constatée d'un chronogramme annuel de travail) ;
- ii. des travaux de Planification bien maîtrisés (revue des programmes budgétaires, des orientations stratégiques puis des stratégies programmes, conduisant à la production du CSPP) ;
- iii. une fonction de Programmation plus fragile, marquée notamment par la production parfois tardive du CDMT, par l'absence de guide de formulation des nouveaux projets et par la prise en compte encore partielle du niveau régional (pour certains ministères) ;

iv. une Budgétisation satisfaisante mais ne s'appuyant pas toujours sur des coûts d'intervention réellement analysés ;

v. une fonction de suivi globalement à renforcer, avec la production souvent tardive des RAP et l'inexistence de contrats d'objectifs entre le Ministre et les responsables de programme ;

vi. la fonctionnalité encore attendue des Comités Régionaux de S/E des programmes budgétaires, le suivi encore partiel des portefeuilles projets/EPA/EP ; et

vii. une fonction d'évaluation à mettre en place, notamment pour ce qui concerne les projets des portefeuilles ministériels.

104. Sur le plan financier, le niveau de réalisation des engagements du Gouvernement est globalement satisfaisant (cf. Tableau 9). Les dépenses publiques dans le Secteur rural ont été estimées à un peu moins de 300 milliards FCFA en moyenne sur la période 2015-2018, soit 60% des besoins exprimés dans le PNIA (500 milliards FCFA), conduisant à un ratio de Maputo de 6,7% en moyenne sur la période. Elles ont représenté 7,7% des dépenses totales de l'État en 2015, 6,2% en 2016, 7,1% en 2017, et 6,0% en 2018. Avec ce ratio sur la période 2015-2018, le Cameroun figure parmi les pays d'Afrique subsaharienne qui consacrent la plus grande proportion de leurs dépenses publiques au Secteur rural (5ème sur 11 États en zone CEEAC, après le Rwanda, le Burundi,

la RCA et l'Angola)¹. Au cours de la même période, l'appui des PTF pour la mise en œuvre des activités

du PNIA 2015-2020 s'élève à environ 200 milliards de FCFA.

Tableau 9 : Dépenses publiques dans le Secteur rural (milliards FCFA)

| Indicateurs | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Total |
|-------------------------------------|---------|---------|---------|---------|----------|
| A. Dépenses totales pour le Secteur | 300,7 | 251,3 | 305,5 | 303,1 | 1.160,6 |
| B. Dépenses totales de l'État | 3.902,1 | 4.083,0 | 4.305,8 | 5.075,4 | 17.366,3 |
| C. Ratio "de Maputo" (A/B) | 7,7% | 6,2% | 7,1% | 6,0% | 6,7% |

Source : Revue 2018 des dépenses publiques, ST/SDSR,

2.3. Principales leçons tirées de la mise en œuvre de la SDR/PNIA 2015-2018

105. Malgré d'indéniables résultats positifs en termes d'amélioration de la production des filières agro-sylvo pastorales et halieutiques, l'impact du secteur reste encore insuffisant sur les conditions de vie des populations rurales, qui continuent à souffrir d'un taux de pauvreté significativement supérieur à la moyenne nationale : 22% des ménages ruraux souffrent encore d'insécurité alimentaire contre seulement 10,5% des ménages urbains.

106. Les principales causes de cette situation restent inchangées et ont été clairement identifiées de longue date. Il s'agit notamment : (i) de l'insuffisance des disponibilités en matériel végétal et animal amélioré, (ii) des difficultés d'accès à la terre et de sécurisation foncière, (iii) de la faiblesse du taux d'encadrement des producteurs, (iv) de la médiocre productivité des terres, (v) de la forte ampleur des pertes post-récoltes, (vi) de l'enclavement des bassins de production, (vii) de la longueur des procédures de paiement sur le budget public, (viii) de l'inadéquation du système des marchés publics par rapport au calendrier agricole, (ix) des effets du changement climatique, (x) de l'insuffisance de financements, qu'il s'agisse d'investissements publics ou privés, (xi) de l'environnement des affaires insuffisamment favorable au développement des entreprises rurales, (xii) de l'éparpillement des projets de développement du Secteur Rural et leur faible coordination, (xiii) d'une gestion sous-optimale et non durable des ressources forestières et fauniques, (xiv) des difficultés d'accès aux intrants, équipements et à la mécanisation agricole, (xv) de la faible structuration des acteurs et (xvi) des difficultés d'accès aux ressources en eaux.

107. Ce constat montre qu'il s'avère indispensable de soutenir une stratégie plus ambitieuse pour la

transformation du Secteur Rural. La révision de la SDR envisage, ainsi, de mettre l'accent sur une approche transformative et inclusive du secteur où l'ensemble des acteurs publics et privés concourent à la réalisation des éléments caractéristiques d'un Cameroun émergent, grâce à une véritable « révolution agricole ». Celle-ci passera par une plus grande cohérence des interventions dans le secteur, des infrastructures de désenclavement, d'aménagement de l'espace et d'accès au marché, la sécurisation foncière, une intensification de la production avec une transformation plus accrue des matières premières locales (développement des PME et PMI agro-sylvo-pastorales et halieutiques), le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles et humaines. Ces activités devront s'inscrire dans la contrainte globale de protection de l'environnement et de lutte contre les effets du changement climatique.

108. Transformer le Secteur rural consistera à combiner l'agriculture avec les activités agro-industrielles et de services pour stimuler les synergies et la diversification, et à de nouvelles opportunités dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), le tourisme, les biotechnologies, la protection de l'environnement et la production d'énergies renouvelables.

109. Cette approche intégrée devra également inclure la promotion des liens entre acteurs publics et privés, la facilitation du dialogue entre eux et avec les autorités, et le renforcement des capacités et de l'expression des jeunes et des femmes qui sont les véritables moteurs de l'innovation et de la croissance en milieu rural. Il s'agira également de se focaliser sur les opportunités économiques au niveau de chaque CTD et des grands bassins de production, dans une approche de territorialisation de l'agriculture.

¹ NEPAD, 2020.

110. La SDSR révisée se veut une stratégie de rupture pour contribuer à l'atteinte du statut de Nouveau Pays industrialisé à l'horizon 2030. Pour ce faire les acteurs devront : (i) adopter de nouvelles méthodes de production (technologies et innovations), (ii) trouver de nouvelles manières de commercialiser leurs produits (achat d'intrants et vente des produits groupés, contrats d'achats, bourse des valeurs agricoles) et (iii) identifier de nouveaux outils de gestion des risques et résiliences aux catastrophes (assurance agricole indicielle plus accessible aux petits exploitants).

111. La rupture doit porter également sur : (i) le développement des filières agrosylvopastorales et

halieutique dans une approche chaîne de valeur, (ii) l'amélioration significative de l'efficacité et de l'efficacité de la dépense publique, (iii) la responsabilisation effective et la redevabilité mutuelle de tous les acteurs publics et privés en renforçant les approches en partenariat et (iv) le recentrage sur des investissements massifs structurants (désenclavement, maîtrise de l'eau, etc.).

112. Enfin, la SDSR/PNIA 2020-2030 devra être flexible et s'adapter à l'évolution des contextes internes et externes, afin de tirer parti de nouvelles opportunités, ou réagir efficacement en cas de cris

CHAPITRE 3

ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA SDSR/PNIA 2020-2030

3.1. Fondements politiques et stratégiques

113. Pour lever les contraintes identifiées dans le bilan de mise en œuvre de la SDSR/PNIA pour la période 2014-2019, les options stratégiques adoptées ici sont alignées sur les documents de politique générale et les engagements internationaux ratifiés par le Cameroun.

3.1.1. Le document de Vision 2035

114. La Vision 2035 est de transformer le Cameroun en « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Spécifiquement, il s'agit de : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable, (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire, (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé et (iv) renforcer l'unité nationale et consolider la démocratie en promouvant les idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale. Cette Vision, déclinée en Stratégies Nationales de Développement, est mise en œuvre depuis 2010 et constitue le cadre de référence en matière de planification du développement du pays.

115. L'orientation que la Vision fixe pour le Secteur Rural est de faire du Cameroun le grenier de l'Afrique Centrale, d'où la nécessité d'opérer une révolution agricole.

3.1.2. La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)

116. La SND30, document de mise en œuvre pour la deuxième phase de la vision 2035, ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales. Elle doit être comprise comme la consolidation des stratégies sectorielles et constitue de ce fait le centre des priorités nationales.

117. En ce qui concerne spécifiquement le secteur rural, le Gouvernement entend moderniser le secteur, accroître sa productivité, créer des emplois et, par là, améliorer les niveaux de vie et réduire la pauvreté en milieu rural.

118. L'accroissement de la productivité, de la production et de la compétitivité des produits agrosylvo-pastoraux et halieutiques va s'appuyer sur : (i) la promotion d'une approche par filière structurée autour des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques, tout en tenant compte des spécificités liées aux différentes zones agroécologiques, (ii) le soutien de l'accès aux intrants, (iii) la promotion des technologies les plus efficaces et (iv) la vulgarisation des résultats de la recherche.

119. Dans la perspective de la mécanisation agricole, le Gouvernement entend intensifier les actions en faveur de : (i) l'accès à la terre, (ii) l'accès aux équipements de production et (iii) l'amélioration des infrastructures de production en milieu rural.

120. En matière de renforcement des capacités des acteurs, sont programmés : (i) la promotion de la mise en place, dans les principaux bassins de production, de Sociétés Coopératives afin de faciliter l'accès des producteurs aux intrants, d'améliorer la productivité agricole et le cadre de vie des producteurs, (ii) la mise en place de systèmes d'information sur l'agriculture et notamment concernant les opportunités de marché, de partenariat et de financement et (iii) la mise en place d'un système de financement adéquat de l'agriculture.

121. S'agissant en particulier des petits producteurs, l'instrument principal du Gouvernement sera la création de Sociétés Coopératives de Développement, dans toutes les communes du pays. À cet effet, les conseils municipaux sont appelés à être des Partenaires privilégiés.

122. Concernant l'environnement et la protection de la nature, les autorités envisagent : (i) de renforcer les actions en matière de gestion durable des ressources naturelles (sol, flore, faune, eau) et (ii) de prendre des mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.

123. En cohérence avec le Plan de Développement Industriel (PDI), les filières prioritaires de développements agro-industriels (coton, cacao-

café, huile de palme, sucre, caoutchouc, riz, maïs, banane plantain, poisson, lait et viande) feront l'objet de plans spécifiques à moyen et long terme, visant à augmenter leur production, à renforcer leur compétitivité et à développer l'aval des chaînes de valeur grâce notamment à l'implantation d'industries de transformation.

124. Dans la filière forêt-bois, les actions porteront sur l'accélération du rythme des plantations forestières et le renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation.

125. Par ailleurs, l'État va explorer les possibilités de relancer les tanneries et l'industrie de fabrication des articles en cuir.

126. Pour ce qui est de la recherche, il s'agira : (i) de définir la politique nationale de la recherche et de l'innovation, suivant les orientations stratégiques de développement du pays et (ii) de renforcer le dispositif national de valorisation, de vulgarisation et de transferts des résultats de la recherche.

3.1.3. Inspiration de la révolution agricole du Cameroun par le Chef de l'État

127. Les grands piliers de la révolution agricole du Cameroun ont été définis à partir des orientations et engagement du Chef de l'État, dont voici les principaux : (i) assurer la sécurité alimentaire, (ii) créer des emplois en milieu rural, (iii) réduire les importations, (iv) développer les exportations de produits agricoles afin que notre agriculture au sens large joue son rôle de moteur de l'économie nationale (S.E. PAUL BIYA, d'ouverture du Comice Agropastoral d'Ebolowa en janvier 2011), (v) moderniser les moyens de production et en transformer davantage les produits agricoles et (vi)

mettre à disposition des producteurs de nouveaux équipements, magasins de stockage et routes d'accès (S.E. PAUL BIYA, Discours prestation de serment, novembre 2018).

128. Les grandes lignes de cette « révolution agricole » qui avaient été définies au comice d'Ebolowa demeurent encore pertinentes (S.E. PAUL BIYA, Discours de fin d'année 2018 et du Nouvel An 2019).

129. Pour l'opérationnalisation de ces directives, les différents départements ministériels sous-sectoriels (MINADER, MINEPIA, MINFOF et MINEPDED) ont organisé des réunions en début d'année 2019. Le MINADER et le MINEPIA, ont présenté les actions stratégiques et opérationnelles identifiées, au Conseil de Cabinet du 28 février 2019.

3.1.4. Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine 2

130. La « Déclaration sur la transformation et la croissance accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et des moyens de subsistances améliorés », prise par les Chef d'États et de Gouvernements de l'Union Africaine en 2014 à Malabo (Guinée Équatoriale) est bâtie autour de deux objectifs : (i) favoriser la transformation des communautés rurales en centres prospères de production grâce à une amélioration de la productivité/production agricole et l'accès aux marchés intérieurs et étrangers et (ii) atteindre l'autosuffisance des nations africaines par la production alimentaire et la diminution des prix pour les populations rurales et urbaines, grâce à des réformes politiques stimulant la production. Elle comporte sept engagements traduits en autant de domaines de performances (voir encadré ci-après).

²Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est le cadre du NEPAD pour le développement du secteur agricole en Afrique. Son objectif global est d'éradiquer

la faim et réduire la pauvreté grâce à l'agriculture, caractérisé par des principes et une approche novatrice de concertation.

Figure 5 : Engagements et objectifs des chefs d'État et de gouvernement en 2014 à Malabo

- 1. Réaffirmation des principes et valeurs du processus PDDAA**
- 2. Réengagement pour améliorer le financement des investissements dans l'agriculture**
 - Défense de l'objectif de 10% des dépenses publiques
 - Mise en place de l'Africa Investment Bank
- 3. Engagement « faim Zéro » : élimination de la faim d'ici 2025**
 - Au moins doubler la productivité (en mettant l'accent sur les intrants, l'irrigation, la mécanisation)
 - Réduire les pertes post-récoltes au moins de moitié
 - Nutrition : réduire l'incidence des retards de croissance de 10%
- 4. Engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025, grâce à la croissance inclusive et la transformation agricoles**
 - Soutenir la croissance du PIB agricole au taux minimum de 6% par an
 - Établir et/ou renforcer les partenariats publics-privés inclusifs pour les chaînes de valeur d'au moins 5 produits agricoles prioritaires avec un fort lien avec les petits producteurs
 - Créer des opportunités d'emploi pour au moins 30% de la jeunesse dans les chaînes de valeur agricoles
 - Accorder la préférence aux femmes et aux jeunes dans des activités agroalimentaires lucratives et attrayante
- 5. Engagement à promouvoir le commerce intra-africain en produits de base et services agricoles**
 - Tripler le commerce intra-africain de produits agricoles
 - Accélérer le libre-échange continental et la transition vers un système continental de tarif extérieur commun
 - Créer des opportunités d'emploi pour au moins 30% de la jeunesse dans les chaînes de valeur agricoles
- 6. Engagement à améliorer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production à la variabilité climatique et à d'autres chocs**
 - Veiller à ce que d'ici 2025, au moins 30% des exploitations agricoles/ménages pastoraux soient résilientes aux chocs
- 7. Responsabilisation mutuelle vis à vis des actions et des résultats**
 - Grâce au cadre de résultats PDDAA, mener un processus biennal d'analyse de l'agriculture.

131. Le PDDAA dispose, pour réaliser sa vision, des principes et des stratégies de mise en œuvre incluant la signature du pacte, l'appui à l'élaboration des PNIA, la revue technique externe indépendante (RTEI), la réunion d'affaires, les revues biennales. La RTEI se déploie à travers une matrice de critères permettant de s'assurer que le plan d'investissement agricole, allant au-delà de vœux affirmés, intègre toutes les actions stratégiques permettant de répondre effectivement aux engagements pris par les Chefs d'États à Malabo. La formulation du présent document a été revue en valorisant une batterie de recommandations (une trentaine au total) issues de

la RTEI, dont la mission a eu lieu au courant du mois de septembre 2020 à Yaoundé.

3.1.5. L'Accord de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF)

132. Lancée officiellement au Sommet de l'Union africaine (UA) en juillet 2019 à Niamey (Niger), la ZLECAF a pour objectif d'accélérer l'intégration économique du continent en supprimant les

barrières douanières et tarifaires³. Le Cameroun, par sa position géographique, son potentiel de production et le dynamisme de sa population, compte tirer profit de ce grand marché régional.

133. Les défis de la ZLECAF sont nombreux et importants, notamment en ce qui concerne l'abaissement des droits de douane et la simplification des procédures aux frontières qui visent à augmenter en dix ans les échanges intra-africains de 15% à 25%. Dans ce cadre, les frontières ne seront plus considérées comme des barrières, mais des ponts pour le commerce et la prospérité de l'Afrique.

3.1.6. Le Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la CEEAC (PRIASAN)

134. Le PRIASAN est conçu pour fédérer les priorités des différents acteurs, gérer les interdépendances entre les pays, les acteurs et les différentes organisations techniques thématiques. Il combine des investissements avec les réformes de politiques publiques (instruments et mesures réglementaires) et constitue l'instrument d'opérationnalisation de la Politique Agricole Commune (PAC) de la zone CEEAC.

3.2. Principes directeurs de la SDSR/PNIA 2020-2030

135. L'élaboration et la mise en œuvre de la SDSR/PNIA 2020-2030 seront guidées par les principes suivants :

⇒ **L'appropriation par les acteurs du Secteur Rural** - Les interventions des ministères du secteur rural seront alignées sur la SDSR/PNIA 2020-2030. Les Cadres de Dépenses à Moyens Termes (CDMT) et les Projets de Performances des Administrations (PPA), seront des déclinaisons des domaines d'investissements de la SDSR/PNIA 2020-2030.

⇒ **La participation de tous les acteurs** - Ce principe directeur fait écho au caractère multidimensionnel et multi acteurs du développement rural. Une approche participative et inclusive de tous les acteurs concernés a été

adoptée dès la conception de la SDSR/PNIA 2020-2030, qui intègre des dispositions pour que la démarche soit poursuivie pendant la mise en œuvre effective des actions programmées.

⇒ **L'implication des investisseurs privés responsables** - Il s'agira d'attirer des investissements du secteur privé dans le secteur rural, à travers la promotion du cofinancement des projets par une politique propice déclinée dans des cadres institutionnels et juridiques appropriés (voir CARPA), qui consacrent des partenariats public-privé équilibrés.

⇒ **La responsabilisation de tous les acteurs selon leur mandat** - Il s'agit d'attribuer à chaque acteur les rôles qui découlent de son mandat et de prendre toutes mesures pour que ce mandat soit effectivement assumé. Ce principe appelle un renforcement des compétences et la mise à disposition de moyens. L'État se recentre de ce fait dans son rôle régalien, permettant ainsi aux opérateurs privés de disposer de marges de manœuvre suffisantes pour exercer leur rôle moteur dans la production, la transformation et la commercialisation.

⇒ **La mise à l'échelle des bonnes pratiques** - Il s'agira de reproduire, d'aller au-delà et de mettre à l'échelle les volets des nombreux programmes et projets couronnés de succès dans une partie du pays, afin de tirer pleinement partie de leurs impacts, sur le plan de la transformation du milieu rural, à l'échelle nationale.

⇒ **Le recentrage du rôle de l'État sur des investissements structurants** - De tels investissements comprennent : le désenclavement des bassins de production pour faciliter l'accès des producteurs aux marchés, la maîtrise de l'eau, la sécurisation foncière, l'accès au crédit rural, la recherche et le conseil agricole, la mise en place de mécanismes de coordination entre les acteurs.

136. L'évaluation institutionnelle de la performance se basera sur le principe de la reddition des comptes, à travers une revue annuelle conjointe du secteur. Il s'agit de l'obligation pour chaque acteur qui se voit confier une mission dans le cadre de la mise en œuvre de la SDSR/PNIA 2020-2030 de

³L'engagement n°5 de la déclaration de Malabo a contribué à la mise en place de cette Zone de Libre d'Échange.

rendre compte des résultats de cette mission, et d'en assumer les succès et/ou les manquements, conformément aux indicateurs du cadre de résultats et au cadre éthique préalablement adopté par les acteurs impliqués dans le Pacte PDDAA. La gestion axée sur les résultats constitue en effet un défi majeur pour la performance du secteur rural.

3.3. Vision du secteur à l'horizon 2030

137. Au terme de la deuxième phase de la Vision, le Cameroun est appelé à être un Pays à Revenu Intermédiaire. Dans cette perspective, le secteur rural sera : « Un important moteur de l'économie nationale qui crée des emplois décents, des richesses pour la demande intérieure et pour exporter, qui assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement durable ». Les caractéristiques de la vision du secteur rural à l'horizon 2030 sont présentées en annexe 2.

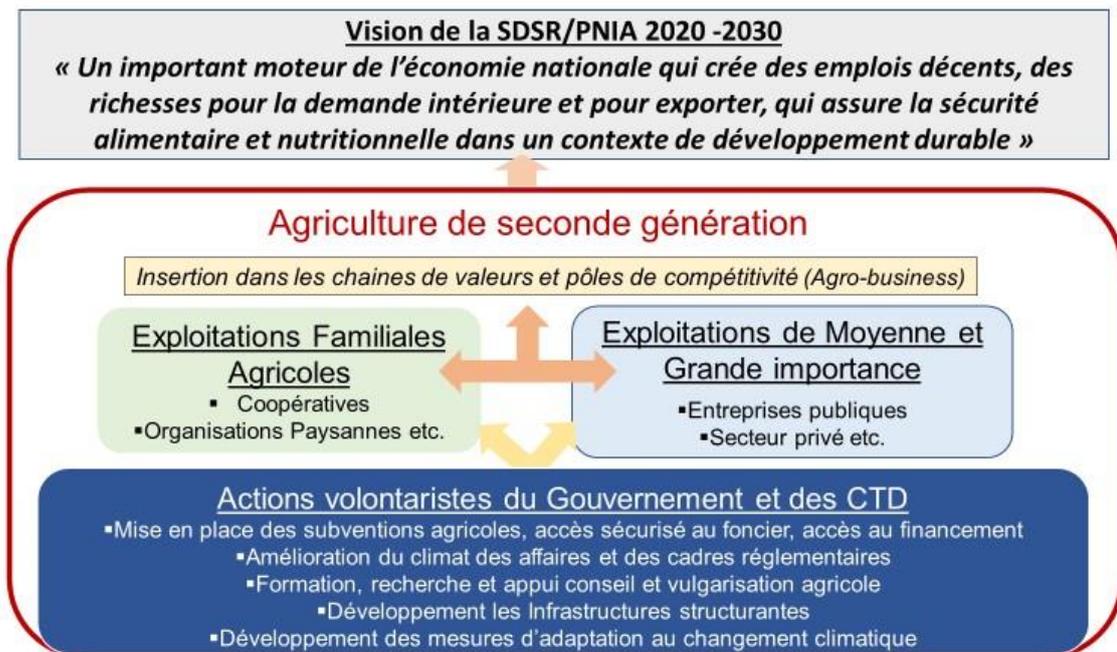
3.4. Le concept d'Agriculture de Seconde Génération

138. Le terme « Agriculture » couvre l'ensemble des activités économiques du secteur Agricole et péri-Agricole notamment les productions végétales,

animales, halieutiques, forestières et fauniques, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d'autres services Agricoles, ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales.

139. L'Agriculture de seconde génération a pour objectif général de générer une croissance durable du secteur, respectueuse du capital environnemental. Elle vise à assurer la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays à travers une modernisation raisonnée et équilibrée des systèmes de production. Elle s'appuie à la fois sur les Exploitations Familiales Agricoles et sur les Exploitations de Moyenne et Grande Importance, en renforçant leurs complémentarités et en favorisant leur intégration dans les chaînes de valeurs et leurs connexions aux marchés. Pour ce faire, l'État doit améliorer l'environnement institutionnel, promouvoir la formation, la recherche, l'appui conseil et la vulgarisation, investir dans les infrastructures structurantes (pistes de désenclavement, grands aménagements etc.) et faciliter l'accès à la terre et aux financements. L'Agriculture de seconde génération doit contribuer à la bonne gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement et s'inscrit dans une logique d'économie verte. La figure ci-après illustre ce concept.

Figure 6 : Concept d'agriculture de seconde génération



3.5. Objectifs et Axes de la SDSR/PNIA 2020-2030

3.5.1. Objectifs de la SDSR/PNIA 2020- 2030

140. Considérant les points évoqués ci-dessus, l'objectif global de la stratégie à l'horizon 2030 est de : « Soutenir une croissance durable du Secteur Rural pour contribuer à la richesse nationale et améliorer les conditions de vie des populations ». Cet objectif global est décliné en quatre objectifs spécifiques, à savoir :

- i. **Objectif spécifique 1** - Accroître durablement les productions des filières végétales, forestières, animales et halieutiques
- ii. **Objectif spécifique 2** - Améliorer l'environnement infrastructurel collectif et l'accès aux facteurs de production et aux marchés

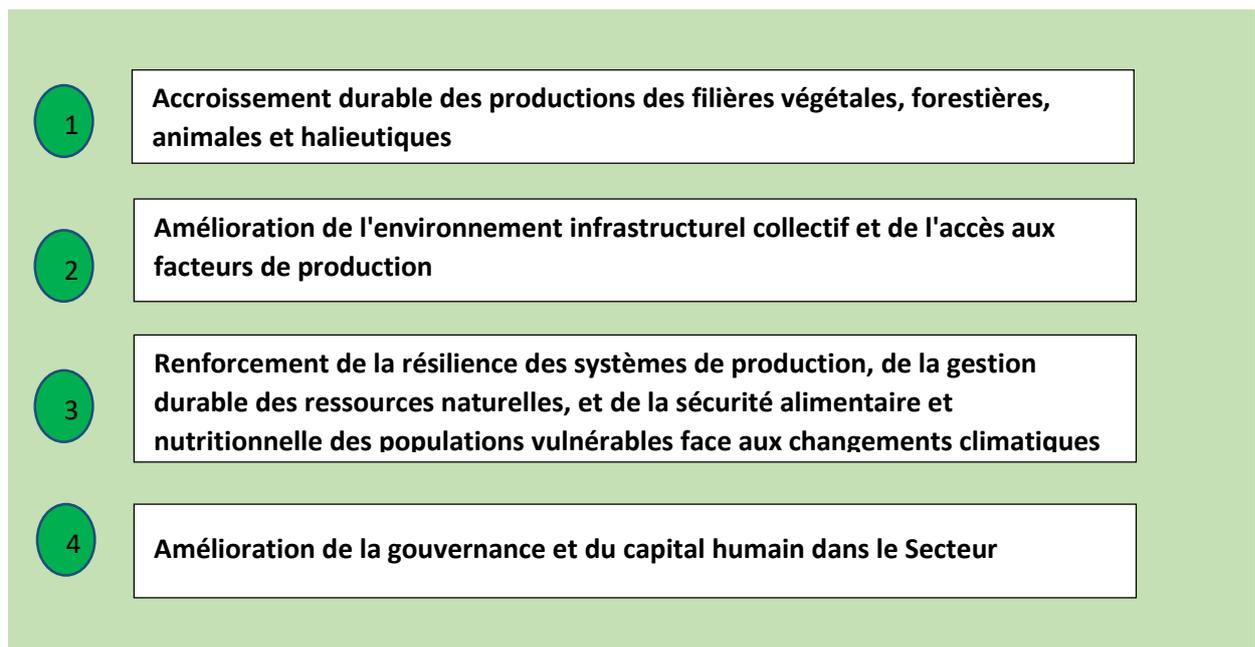
iii. **Objectif spécifique 3** - Renforcer la résilience des systèmes de production, la gestion durable des ressources naturelles et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables face aux changements climatiques et autres chocs

iv. **Objectif spécifique 4** - Améliorer la gouvernance et le capital humain dans le Secteur.

3.5.2. Axes de la SDSR/PNIA 2020- 2030

141. Le diagnostic effectué dans le cadre de l'élaboration de la présente stratégie a permis d'identifier les principaux défis à relever qui ont alors été traduits en objectifs spécifiques. De ces derniers découlent quatre (04) axes et dix-huit (19) sous-axes d'intervention sur lesquels va se fonder la SDSR/PNIA 2020-2030.

Figure 7 : Axes stratégiques de la SDSR/PNIA 2020- 2030



Chapitre 4

Plan National d'Investissement Agricole 2020 - 2030

4.1. Fonctions et champs couverts par le PNIA 2020- 2030

142. Le PNIA de deuxième génération ou PNIA 2020-2030 constitue le cadre opérationnel global de la SDRS pour la période 2020-2030. Le PNIA génère la chaîne PPBS (Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi) dans les domaines couverts par les ministères impliqués (MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINDEPDED, et MINEPAT) et permet d'informer l'ensemble des parties prenantes sur les progrès accomplis dans le Secteur Rural. En d'autres termes, c'est le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de l'ensemble des interventions du Secteur Rural. Ainsi, le PNIA 2020-2030 n'est pas figé, c'est une interface sectorielle évolutive qui assure la transition entre les orientations de la SDRS et les budgets programmes ministériels ces derniers étant actualisés annuellement.

143. Le PNIA constitue également le cadre d'amélioration du dialogue et d'arbitrage sur les questions Agricoles entre acteurs dans le pays. Il fédère l'ensemble des projets et programmes en cours et en perspective dans le Secteur (État et privés). Il permet à l'ensemble des acteurs de mieux coordonner leurs actions vers l'atteinte des engagements de Malabo par le Cameroun.

4.2. CADRE DE RÉSULTATS ET AXES DE LA SDRS/PNIA 2020- 2030

144. Le Cadre de Résultats (CR) de la SDRS/PNIA 2020-2030 spécifie, pour chaque Axe stratégique, des objectifs, des indicateurs, une situation de référence et des valeurs cibles à l'horizon 2030. Le CR national offre des correspondances claires avec le Cadre de Résultats continental du PDDAA 2014-2024, qui identifie trois niveaux de résultats et dont les indicateurs figurent en annexe :

i. Le niveau 1 détermine l'impact du secteur Rural sur la croissance économique et sur la réduction de la pauvreté (création de richesse, sécurité alimentaire et nutritionnelle, création d'emplois, résilience des ménages ruraux). Ce niveau

correspond à l'objectif global de la SDRS/PNIA 2020- 2030.

ii. Le niveau 2 vise la modernisation du secteur dans une logique de développement durable (production et productivité des filières, accès aux marchés, chaînes de valeurs et gestion durable des ressources naturelles). Ce niveau correspond aux trois premiers axes stratégiques de la SDRS/PNIA 2020- 2030.

iii. Le niveau 3 concerne le renforcement systémique des capacités de l'ensemble des acteurs et des institutions du secteur rural (amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, mise en place de dispositifs de suivi évaluation sectorielle et sous-sectoriels, capacités d'inclusion des acteurs non étatiques, recherche, vulgarisation et appui conseil etc.). Ce troisième niveau correspond au quatrième axe de la SDRS/PNIA 2020- 2030.

145. Le nombre d'indicateurs du Cadre de Résultats (cf. Tableau 10) est restreint à cinquante-cinq indicateurs clés pour lesquels une situation de référence existe et qui pourront être renseignés annuellement.

146. Le Cadre de Mesure des Résultats de la SDRS/PNIA sera l'outil central, utilisé par le Secrétariat Technique de la SDRS/ PNIA pour informer l'ensemble des acteurs de l'évolution du secteur agricole et rural (voir Chapitre 6 : Dispositif de Pilotage et de Suivi Évaluation de la SDRS/PNIA 2020-2030). Le Cadre de Résultats détaillé figure dans les annexes.

Tableau 10 : Cadre de Résultats de la SDSR/PNIA 2020-2030

| CADRE DE RESULTATS DE LA SDSR/PNIA 2020-2030 | | | | | | |
|---|--|--|------------------|--------------|--------------|-------------|
| Objectifs | Résultat attendu | Indicateurs | Référence (2020) | Cibles | | Source |
| | | | | 2025 | 2030 | |
| Objectif Global - Réussir la transition raisonnée du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive qui assure un développement durable, permet d'atteindre le stade de pays émergent à l'horizon 2035 et réduit les inégalités sociales | 11 - La contribution du secteur rural à la croissance économique est en hausse | 1. Part du PIB Agricole dans le PIB | 14,70% | 21,00% | 16,70% | INS/MINEPAT |
| | 12 - Les produits alimentaires sont disponibles et accessibles | 2. Taux de dépendance par rapport aux importations alimentaires | 25% | 13% | 0,00% | INS/MINEPAT |
| | | 3. Dépendance de la consommation nationale du riz vis à vis des importations | 36% | 20% | 5% | INS/MINEPAT |
| | | 4. Dépendance de la consommation nationale de poisson vis à vis des importations | 31% | 15% | 3% | INS/MINEPAT |
| | 13 - Les importations de produits alimentaires sont réduites et les exportations accrues | 5. Solde de la balance commerciale des produits alimentaires | -63,4% | nd | nd | INS/MINEPAT |
| | 14 - Les opportunités économiques sont créées, la pauvreté est réduite et la prospérité partagée | 6. Incidence de la pauvreté en milieu rural | 56,8% | 48,3% | 45,8% | INS/MINEPAT |
| | | 7. Pourcentage d'emplois créés dans le secteur rural | 22,20% | 23,20% | 24,20% | INS/MINEPAT |
| Objectif Spécifique 1 - Accroître durablement la production des produits végétaux, sylvicoles, animaux et halieutiques des chaînes de valeur prioritaires | E11 - Le niveau de production végétale des principales filières est en croissance | 8. Production annuelle des principales filières végétales | | | | |
| | | Riz paddy | 339 076 T. | 450 000 T. | 750 000 T. | MINADER |
| | | Cacao | 331 149 T. | 400 000 T. | 640 000 T. | MINADER |
| | | Maïs | 2 144 083 T. | 4 000 000 T. | 8 000 000 T. | MINADER |
| | | Mil/Sorgho | 1 138 243 T. | 1 750 000 T. | 2 000 000 T. | MINADER |
| | | Soja | 21 000 T. | 50 000 T. | 75 000 T. | MINADER |
| | | Huile de palme | 386 997 T. | 600 000 T. | 800 000 T. | MINADER |
| | | Coton graine | 250 000 T. | 400 000 T. | 600 000 T. | MINADER |

CADRE DE RESULTATS DE LA SDSR/PNIA 2020-2030

| Objectifs | Résultat attendu | Indicateurs | Référence (2020) | Cibles | | Source |
|-----------|--|--|------------------------|------------------------|------------------------|---------|
| | | | | 2025 | 2030 | |
| | | Caoutchouc | 60 000 T. | 80 000 T. | 100 000 T. | MINADER |
| | | Café arabica | 34 294 T. | 160 000 T. | 200 000 T. | MINADER |
| | | Café robusta | 25 000 T. | 75 000 T. | 125 000 T. | MINADER |
| | | Banane plantain | 5 495 534 T. | 7 500 000 T. | 10 000 000 T. | MINADER |
| | | Banane | 300 000 T. | 450 000 T. | 600 000 T. | MINADER |
| | | Ananas | 251 000 T. | 275 000 T. | 300 000 T. | MINADER |
| | | Anacarde | 50 T. | 20 000 T. | 50 000 T. | MINADER |
| | | Manioc | 5 492 522 T. | 7 500 000 T. | 10 000 000 T. | MINADER |
| | | Pomme de terre | 395 961 T. | 650 000 T. | 900 000 T. | MINADER |
| | | 9. Rendements des produits prioritaires | | | | |
| | | Riz paddy | 2,50 T/ha | 5,00 T/ha | 6,00 T/ha | MINADER |
| | | Cacao | 0,35 T/ha | 0,60 T/ha | 0,75 T/ha | MINADER |
| | | Maïs | 2,00 T/ha | 2,50 T/ha | 3,00 T/ha | MINADER |
| | | Mil/Sorgho | 0,75 T/ha | 1,00 T/ha | 1,50 T/ha | MINADER |
| | | Soja | 1,20 T/ha | 1,30 T/ha | 1,50 T/ha | MINADER |
| | | Huile de palme | 1,50 T/ha | 1,70 T/ha | 1,90 T/ha | MINADER |
| | | Coton graine | 1,20 T/ha | 1,70 T/ha | 1,90 T/ha | MINADER |
| | | Caoutchouc | 1,40 T/ha | 1,70 T/ha | 1,90 T/ha | MINADER |
| | | Café arabica | 0,60 T/ha | 0,80 T/ha | 1,00 T/ha | MINADER |
| | | Café robusta | 0,60 T/ha | 0,80 T/ha | 1,00 T/ha | MINADER |
| | | Banane plantain | 12,00 T/ha | 14,00 T/ha | 16,00 T/ha | MINADER |
| | | Banane | 25,00 T/ha | 26,00 T/ha | 27,00 T/ha | MINADER |
| | | Ananas | 40,00 T/ha | 42,00 T/ha | 44,00 T/ha | MINADER |
| | | Anacarde | 0,35 T/ha | 0,45 T/ha | 0,70 T/ha | MINADER |
| | | Manioc | 16 T/ha | 18 T/ha | 20 T/ha | MINADER |
| | | Pomme de terre | 12 T/ha | 14 T/ha | 16 T/ha | MINADER |
| | E12 - Le niveau de production sylvicole est en croissance | 10. Volume de grumes exportées | 800 000 m ³ | 700 000 m ³ | 400 000 m ³ | MINFOF |
| | | 11. Volume de bois promu exporté | 813 508 m ³ | 976 610 m ³ | 1 016 885 | MINFOF |

CADRE DE RESULTATS DE LA SDSR/PNIA 2020-2030

| Objectifs | Résultat attendu | Indicateurs | Référence (2020) | Cibles | | Source |
|--|---|---|---|--|--|--------------------|
| | | | | 2025 | 2030 | |
| | | 12. Volume de bois transformé commercialisé (MIB et export) | 1 584 729 m ³ | 1 800 000 m ³ | 2 000 000 m ³ | MINFOF |
| | | 13. Valeur des exportations des PFNL majeures | 7,80 Mds FCFA | 9,50 Mds FCFA | 12,00 Mds FCFA | MINFOF |
| | E13 - Le niveau de production animale est en croissance | 14. Quantité de viandes et d'abats des principales filières animales par an | 371 416 T. | 576 034 T. | 765 090 T. | MINEPIA |
| | | 15. Quantité de lait produit par an | 313 668 T. | 471 675 T. | 709 198 T. | MINEPIA |
| | E14 - Le niveau de production halieutique est en croissance | 16. Production de produits halieutiques | 300 126 T. | 327 025 T. | 452 030 T. | MINEPIA |
| | | 17. Quantité de poisson produite par an | 249 620 T. | 324 250 T. | 450 530 T. | MINEPIA |
| | E15 – Les différentes étapes des chaînes de valeur prioritaires sont optimisées | 18. Pourcentage des pertes post-récolte des produits agricoles | 50% | 25% | 25% | MINEPIA |
| | Objectif Spécifique 2 - Améliorer l'environnement infrastructurel collectif et l'accès aux facteurs de production et aux marchés | E21 - L'environnement infrastructurel collectif de soutien à la production est amélioré | 19. Proportion de villages branchés au réseau d'énergie électrique ENEO | 27,20% | 50% | 75% |
| 20. Proportion de villages ayant accès à l'eau potable | | | 64,70% | 80% | 90% | MINEE |
| 21. Proportion des villages couverts par un réseau mobile fluide | | | 68,43% | 75% | 100% | MINPOSTEL |
| 22. Proportion du linéaire de routes communales en bon état | | | 5,91% | 20% | 50% | MINTP |
| E22 - L'accès aux principaux facteurs de production est facilité | | 23. Taux de mécanisation agricole | < 3 tracteurs / 100 km ² de terres arables | 10 tracteurs / 100 km ² de terres arables | 17,1 tracteurs / 100 km ² de terres arables | MINADER |
| | | 24. Superficies des terres agricoles aménagées | 125 000 ha | 223 824 ha | 322 647 ha | MINADER MINEPAT |
| | | 25. Volume annuel de crédits agricoles accordés aux producteurs | 343 Mds FCFA | 500 Mds FCFA | 700 Mds FCFA | MINADER |

| CADRE DE RESULTATS DE LA SDSR/PNIA 2020-2030 | | | | | | |
|---|--|--|---|--------------------------|--------------------------|----------|
| Objectifs | Résultat attendu | Indicateurs | Référence (2020) | Cibles | | Source |
| | | | | 2025 | 2030 | |
| | E23 - Le stockage, la transformation et la commercialisation des produits agricoles sont facilités | 26. Proportion de villages disposant d'une infrastructure de commercialisation et de stockage | 8,68% | 30% | 50% | MINADER |
| Objectif Spécifique 3 - Renforcer la résilience des systèmes de production, la gestion durable des ressources naturelles, et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables face au changement climatique et aux autres chocs | E31 - L'exposition et la vulnérabilité des agriculteurs aux aléas climatiques sont réduites | 27. Pourcentage de ménages agricoles résistants aux chocs climatiques et météorologiques | 5% | 15% | 30% | MINEPDED |
| | E32 - Les ressources naturelles sont surveillées et gérées de manière efficace et durable | 28. Proportion des aires protégées par rapport à la superficie du Cameroun | 20,52% | 21,30% | 22,07% | MINFOF |
| | | 29. Production de bois issu d'une gestion forestière durable | 2 500 000 m ³ | 2 500 000 m ³ | 2 500 000 m ³ | MINFOF |
| | | 30. Superficie forestière gérée durablement | 6 530 489 ha | 6 530 489 ha | 6 530 489 ha | MINFOF |
| | | 31. Nombre de Régions disposant d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire | 1 | 10 | 10 | MINEPAT |
| | | 32. Proportion de Communes disposant d'un plan local d'aménagement et de développement durable du territoire | 0% | 70% | 100% | MINEPAT |
| | | 33. Nombre de Communes disposant d'un plan de zonage local | 0 | 70 | 100 | MINEPAT |
| | | 34. Superficie des aires protégées dotées d'un plan d'aménagement/gestion | 6 461 273 ha | 6 682 360 ha | 6 903 448 ha | MINFOF |
| | | 35. Superficies agricoles irriguées/drainées exploitées | 33 000 ha | 170 106 ha | 245 212 ha | MINADER |
| | | E33 - Les produits alimentaires de qualité sont disponibles et | 36. Prévalence de l'insécurité alimentaire au niveau national | 18% | 9% | 4% |

| CADRE DE RESULTATS DE LA SDSR/PNIA 2020-2030 | | | | | | |
|---|--|--|------------------|-----------|-----------|---|
| Objectifs | Résultat attendu | Indicateurs | Référence (2020) | Cibles | | Source |
| | | | | 2025 | 2030 | |
| | accessibles aux populations vivant en zones rurales, et l'incidence des endémies et pandémies régressent en milieu rural | 37. Taux de retard de croissance des enfants de moins de 5 ans | 29% | 19% | 9% | MINSANTE |
| | | 38. Proportion de la population sous-alimentée | 6,80% | 2,80% | 1% | MINSANTE |
| | | 39. Prévalence de l'insuffisance pondérale | 11% | 7% | 2% | MINSANTE |
| | | 40. Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui atteignent le régime alimentaire minimum acceptable | 11% | 15% | 22,50% | MINSANTE |
| | | 41. Indice de salubrité des aliments | 5,20% | 10,20% | 15,20% | MINSANTE MINMINDT |
| Objectif Spécifique 4 - Renforcer la gouvernance et le capital humain du Secteur pour accroître sa performance globale | E41 - Les acteurs du secteur rural sont autonomisés à travers des appuis multiformes (organisationnel, technique et financier) | 42. Nombre d'interprofessions des filières prioritaires (végétales et animales) viables mises en place | 6 | 10 | 15 | MINADER MINEPIA MINFOF |
| | | 43. Nombre de jeunes bénéficiant de nouvelles opportunités d'emploi dans les filières | 271 552 | 353 018 | 458 923 | MINEFOP MINADER MINEPIA MINFOF MINEPAT |
| | | 44. Nombre de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture | 3 943 585 | 5 126 661 | 6 664 659 | MINPROF MINEFOP MINADER MINEPIA MINFOF MINEPAT |
| | E42 - La valorisation du foncier rural est facilitée par une gestion efficace du processus de sécurisation foncière | 45. Proportion de ménages agricoles possédant des droits fonciers sûrs | nd | 40% | 70% | MINDCAF MINEFOP MINADER MINEPIA MINEPAT |

| CADRE DE RESULTATS DE LA SDSR/PNIA 2020-2030 | | | | | | |
|--|--|---|------------------|--------|--------|--|
| Objectifs | Résultat attendu | Indicateurs | Référence (2020) | Cibles | | Source |
| | | | | 2025 | 2030 | |
| | E43 - La gouvernance renforcée du secteur concoure à l'amélioration de la performance globale | 46. Part du budget de l'État transférée aux CTD | 7,50% | 12,50% | 15,00% | MINFI |
| | | 47. Part des dépenses publiques du secteur rural dans le budget de l'État | 6,10% | 8% | 10% | MINFI |
| | | 48. Aide Publique au Développement décaissée pour l'agriculture en pourcentage de l'engagement par an | 34,20% | 68,4/% | 100% | MINEPAT |
| | | 49. Total des dépenses de recherche agricole en pourcentage du PIB agricole | 0,44% | 1% | 1% | MINFI |
| | | 50. Indice de Facilitation des échanges commerciaux | 0,988 | 1,100 | 1,300 | MINCOMME RCE MINFI MINEPAT |
| | | 51. Nombre de revues sectorielles conjointes organisées | 1 | 5 | 10 | MINEPAT |
| | E44 - La coordination multisectorielle, des partenariats et la redevabilité mutuelle dans les secteurs liés à l'agriculture sont améliorés | 52. Existence d'une instance de coordination multisectorielle et fonctionnelle | 1 | 1 | 1 | MINEPAT |
| | | 53. Recours au partenariat public- privé relatifs à l'agriculture (PPP) qui sont mis en œuvre avec succès | Non | Oui | Oui | MINEFOP MINADER MINEPIA MINFOF MINEPAT |
| | | 54. Part des dépenses publiques en faveur de l'Agriculture en pourcentage du total de la dépense publique | 6% | 8% | 10% | MINEDEP MINADER MINEPIA MINFOF MINEPAT |
| | | | | | | |

4.3. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES DOMAINES D'INVESTISSEMENT DU PNIA 2020- 2030

147. Le Plan National d'Investissement Agricole est structuré en quatre **Domaines d'Investissement**, détaillés en 19 **actions** et 83 **activités** (voir tableau 11 et structure détaillée en annexe):

Tableau 11 : Domaines d'investissement, actions et activités du PNIA 2020- 2030

| |
|---|
| Domaine d'investissement N°1 - Accroissement durable des productions agrosylvopastorales et halieutiques et de la productivité des chaînes de valeurs prioritaires |
| Action 1.1. - Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières : (i) céréales (riz-maïs-sorgho), (ii) racines et tubercules (manioc-pomme de terre), (iii) produits industriels (cacao-café-coton-huile de palme), (iv) fruits et produits dérivés (ananas et plantain) et (v) produits de niche (anacarde). |
| Action 1.2. - Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières : (i) bovines, (ii) porcines, (iii) avicoles, (iv) ovines/caprines, (v) apicoles/non conventionnelles et (vi) des animaux de compagnie et équines/asines |
| Action 1.3. - Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses |
| Action 1.4. - Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières pêches et aquaculture |
| Action 1.5. - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses |
| Domaine d'investissement N°2 - Amélioration de l'environnement infrastructuel collectif et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés |
| Action 2.1. - Désenclavement des zones rurales et des bassins de production pour accroître les investissements productifs et l'accès au marché |
| Action 2.2. - Développement des infrastructures rurales et des infrastructures collectives structurantes pour la production, la conservation, le stockage, la transformation et la mise en marché |
| Action 2.3. - Développement de mécanismes de financements innovants et de systèmes d'assurances agricoles adaptées et accessibles |
| Action 2.4. - Promotion d'un accès transparent, sécurisé et équitable au foncier |
| Domaine d'investissement N°3 - Renforcement de la résilience des systèmes de productions, de la gestion durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, face au changement climatiques et aux autres chocs. |
| Action 3.1. - Amélioration de la gestion durable l'espace rural et des ressources naturelles par les différentes catégories d'utilisateurs |
| Action 3.2. - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière, sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées |
| Action 3.3. - Renforcement et mise à l'échelle des mesures d'adaptation/atténuation face au changement climatique et lutte contre les pollutions et nuisances |
| Action 3.4. - Renforcement de la résilience et de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables |
| Domaine d'investissement N°4 - Renforcement de la Gouvernance et du capital humain des acteurs du secteur rural |
| Action 4.1. - Renforcement des capacités des acteurs publics (ministères du SR), des sociétés sous-tutelle & services rattachés (EP) et des Collectivités Territoriales décentralisées (CTD) |
| Action 4.2. - Amélioration du climat des affaires et renforcement des Acteurs du Secteur Privé et des Acteurs Non Étatiques (OPA, ONG etc.) |
| Action 4.3. - Amélioration de la coordination intersectorielle du système de suivi et évaluation, des statistiques agricoles, d'information et de communication du secteur rural |
| Action 4.4. - Développement d'un système performant de recherche agricole pour accélérer la transformation du secteur rural |
| Action 4.5. - Renforcement de la prise en compte du Genre dans la mise en œuvre de la SDSR/PNIA |
| Action 4.6. - Renforcement de la formation professionnelle agricole et entrepreneuriale |

4.3.1. Domaine d'investissement n°1 - Accroissement durable des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et de la productivité des chaînes de valeurs prioritaires

148. Un essor accru des productions végétales, animales, halieutiques, forestières et fauniques, dont les potentialités sont considérables au Cameroun, est possible aussi bien en qualité qu'en quantité. Le Gouvernement s'y est résolu en appelant à la mise en œuvre d'une révolution agricole dans le cadre d'une Agriculture de Seconde Génération. Ce domaine d'investissement prioritaire s'adresse directement aux différentes catégories de producteurs Agricoles et s'appuie sur cinq actions, couvrant l'ensemble des sous-secteurs :

- **Action 1.1.** - Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières céréales, racines et tubercules, produits industriels, fruits et produits dérivés et produits de niche, avec un accent sur la production du riz

- **Action 1.2.** - Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières bovines, porcines, avicoles, ovines/caprines, apicoles, non conventionnelles et des animaux de compagnie et équines/asines, avec un accent sur la production nationale de lait

- **Action 1.3.** - Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses

- **Action 1.4.** - Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières halieutiques et particulièrement de l'aquaculture, et des pertes post-captures

- **Action 1.5.** - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.

149. Les investissements consentis par les pouvoirs publics le seront essentiellement en partenariat avec le secteur privé au niveau des exploitations agricoles et leurs organisations (coopératives, GIE, SARL, SA, etc.) et au niveau des entreprises agro-industrielles, les infrastructures collectives étant prises en compte dans le deuxième domaine d'investissement.

4.3.1.1. Action 1.1. - Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières : (i) céréales (riz-maïs-sorgho), (ii) racines et tubercules (manioc-pomme de terre), (iii) produits industriels (cacao-café-coton-huile de palme), (iv) fruits et produits dérivés (ananas, banane et plantain) et (v) produits de niche (anacarde).

150. Un accent particulier sera mis sur le développement d'une agriculture plus intensive et plus durable dans les filières porteuses de croissance et créatrices d'emplois. Les critères de choix des chaînes de valeur à promouvoir reposent sur le niveau de leur contribution : (i) au produit intérieur brut, (ii) à la productivité et à la croissance agricole, (iii) à la valeur ajoutée agricole, (iv) à la sécurité alimentaire et à l'état nutritionnel des populations, (v) à l'insertion du Cameroun dans le commerce régional et international, (vi) à la création d'emplois, (vii) à l'amélioration des revenus des actifs agricoles et (viii) au développement inclusif, durable et équilibré du territoire national.

151. Ces filières prioritaires sont listées par le tableau 12 ; certaines d'entre elles soutiendront le développement de l'agro-industrie (riz, maïs, cacao/café, coton, sucre, huile de palme, hévéa, banane-plantain, anacarde), sources de devises tandis que d'autres soutiendront la production vivrière (sorgho, manioc, pomme de terre) qui concourent à la satisfaction de la demande des ménages en produits alimentaires sur les marchés nationaux et sous régionaux. La priorité sera donnée au riz qui reste parmi les produits actuellement les plus importés pour satisfaire à la demande nationale. L'approche, loin d'être une course à la productivité, valorisera les récents acquis de la recherche agricole pour une intensification durable, respectueuse de l'environnement et intégrant la notion de ceinture verte phytosanitaire.

152. L'essentiel de l'accroissement des productions sera obtenu par une progression significative des rendements moyens des différentes spéculations, plutôt que par l'extension des superficies cultivées. Ce gain de productivité résultera des effets combinés de l'amélioration variétale, d'une meilleure efficacité du dispositif de subventions agricoles (intrants et équipements), d'un meilleur contrôle des ravageurs des cultures, d'un dispositif de vulgarisation et d'appui conseil performant (où

le partenariat mettant chercheurs-vulgarisateurs et producteurs au même niveau prendra le pas sur l'approche descendante classique), d'une véritable stratégie de gestion durable de la fertilité des sols, d'une meilleure maîtrise de l'eau, impliquant des investissements massifs dans les aménagements agricoles ; la performance des filières sera également soutenue par soutenus pour la mise en place d'une mécanisation adaptée, avec des équipements d'entretien facile, par le désenclavement concerté des bassins de production

et par la mise en œuvre à grande échelle de mesures d'adaptation au changement climatique.

153. Les prévisions de production peuvent paraître très ambitieuses. Ces projections restent néanmoins conformes aux gammes de productivité obtenus par les producteurs engagés et respectant des itinéraires techniques adaptés à leur environnement local. Ainsi, avec la mobilisation des moyens nécessaires, par le gouvernement, le secteur privé national et les PTF, ces prévisions sont parfaitement réalisables.

Tableau 12 : Objectifs des principales filières végétales

| Spéculation | Rendement en tonne par hectare | | | Production annuelle totale en tonnes | | |
|-----------------|--------------------------------|------------|------------|--------------------------------------|------------|------------|
| | Valeur de référence (2019)* | Cible 2025 | Cible 2030 | Valeur de référence (2019) | Cible 2025 | Cible 2030 |
| Riz paddy | 2,5 | 5,0 | 6,0 | 339 076 | 450 000 | 750 000 |
| Cacao | 0,35 | 0,6 | 0,75 | 331 149 | 400 000 | 640 000 |
| Maïs | 2,0 | 2,5 | 3,0 | 2 144 083 | 4 000 000 | 8 000 000 |
| Mil/Sorgho | 0,75 | 1,0 | 1,5 | 1 138 243 | 1 750 000 | 2 000 000 |
| Soja | 1,2 | 1,3 | 1,5 | 21 000 | 50.000 | 75.000 |
| Huile de palme | 1,5 | 1,7 | 1,9 | 386 997 | 600 000 | 800 000 |
| Coton graine | 1,2 | 1,7 | 1,9 | 250 000 | 400 000 | 600 000 |
| Caoutchouc | 1,4 | 1,7 | 1,9 | 60 000 | 80 000 | 100 000 |
| Café arabica | 0,6 | 0,8 | 1,0 | 34 294 | 160 000 | 200 000 |
| Café robusta | 0,6 | 0,8 | 1,0 | 25 000 | 75 000 | 125 000 |
| Banane plantain | 12,0 | 14,0 | 16,0 | 5 495 534 | 7 500 000 | 10 000 000 |
| Banane | 25,0 | 26,0 | 27,0 | 300 000 | 450.000 | 600 000 |
| Ananas | 40,0 | 42,0 | 44,0 | 251 000 | 275 000 | 300 000 |
| Anacarde | 0,35 | 0,45 | 0,7 | 50 | 20 000 | 50 000 |
| Manioc | 16,0 | 18,0 | 20,0 | 5 492 522 | 7 500 000 | 10 000 000 |
| Pomme de terre | 12,0 | 14,0 | 16,0 | 395 961 | 650 000 | 900 000 |

Source : MINADER, 2020

154. L'action sera essentiellement conduite sous maîtrise d'ouvrage du ministère en charge de l'agriculture à travers les activités suivantes :

- ⇒ Soutien à l'accès aux intrants, matériels, équipements et infrastructures productives
- ⇒ Soutien à l'accès aux matériels, équipements et infrastructures de récolte et de post-récolte
- ⇒ Renforcement de la surveillance, de la protection phytosanitaire et de la lutte contre les grands fléaux émergents des végétaux
- ⇒ Mise en œuvre d'un dispositif performant de Recherche-Vulgarisation et d'Appui Conseil consacrant l'approche en partenariat avec les acteurs impliqués

⇒ Structuration et appui aux OPA et aux moyennes et grandes exploitations pour leur alignement sur la législation en vigueur

⇒ Développement des normes et labels et de la certification des intrants, matériels, équipements et produits agricoles.

Activité 1.1.1 - Soutien à l'accès aux intrants (semences et plants, engrais, produits phytosanitaires), matériels, équipements et infrastructures productives

155. La Politique Nationale des Semences Végétales (PNSV) consiste à promouvoir l'émergence d'une filière semencière privée économiquement viable, susceptible de répondre durablement à la demande des agriculteurs en

semences de qualité. La PNSV couvre l'ensemble des espèces végétales cultivées au Cameroun (agricoles, forestières et fourragères). La PNSV maintient le rôle de l'État dans ses fonctions de régulateur et de facilitateur, tout en l'engageant à suppléer le secteur privé, dans les tâches et les zones où ledit secteur s'avère encore insuffisamment implanté. En ce sens, le Gouvernement entend réhabiliter son réseau de fermes de multiplication, de promotion et diffusion de matériel végétal et créer des partenariats public-privés adaptés pour assurer/faciliter la création : (i) de parcelles de production de semences, pour des spéculations de grande consommation et à faible intérêt pour le secteur semencier privé, (ii) de banque de gènes in situ, (iii) de parcelles de production de semences de premières générations (sans intérêt pour le secteur privé à priori, mais essentielle pour rendre disponible des semences de qualité et (iv) de centres de référence en matière de traitement et de conditionnement des semences. Il s'agira également de renforcer la compétence des infrastructures de recherche, au bénéfice des agriculteurs-multiplicateurs. La PNSV respecte tous les engagements souscrits par le Cameroun sur le plan international, notamment en matière de semences et de respect de l'environnement. Elle prend également en compte le respect de la propriété intellectuelle.

156. Ainsi, le Gouvernement reconnaît que le système de Protection des Espèces Végétales (PEV) est indispensable pour promouvoir les investissements privés dans la filière semence nationale des semences végétales, afin de permettre aux acteurs privés de bénéficier des avantages financiers liés à la protection de leurs droits. Le Gouvernement entend également prendre les dispositions nécessaires à la protection des semences paysannes, ainsi qu'à la reconnaissance des droits pour leur conservation.

157. Le Gouvernement considère que les producteurs de semences sont des interlocuteurs et des acteurs de premier plan dans le cadre des politiques et des stratégies qui visent à créer les bases d'une agriculture de seconde génération. Des mesures destinées à renforcer la transparence et la bonne gouvernance au sein de la filière semence seront mises en œuvre par l'application des dispositions suivantes : (i) renforcer le fonctionnement du CONSOV, organe essentiel de régulation de la filière, conformément à l'article 8 de la loi n 2001/014 du 23 juillet 2001 relative à

l'activité semencière, (ii) réformer profondément le Fonds Semencier en dotant le sous-secteur semence d'un manuel de procédures d'octroi des financements aux bénéficiaires potentiels, (iii) opérationnaliser la Commission Nationale d'Homologation des Espèces et Variétés (CHEV) et actualiser régulièrement le Catalogue Officiel des Espèces et Variétés comprenant non seulement les espèces agricoles mais aussi les espèces fourragères et forestières, (iv) impliquer davantage les services de vulgarisation et de conseil agricoles et (v) créer des cadres de partenariats fonctionnels pour inciter et favoriser la création des synergies entre le ministère en charge de l'agriculture, les institutions universitaires, la recherche, le conseil agricole, le secteur privé, les utilisateurs finaux et les autres parties prenantes du système semencier.

158. Les autres grandes orientations stratégiques de la politique portent sur : (i) le renforcement des outils d'assurance qualité des semences, (ii) le renforcement de la rénovation et de la dotation en infrastructures et équipements, (iii) la facilitation de l'accès aux financements par les acteurs de la filière semence avec la définition d'un cadre global de financement et (iv) le renforcement des capacités des acteurs étatiques et privés.

159. Le Gouvernement camerounais est également partie prenante du débat international sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM). S'il considère que ces organismes présentent un potentiel important au regard du défi de nourrir une population sans cesse croissante, il n'en est pas moins conscient du risque biologique qu'ils représentent, notamment du fait de leurs effets néfastes potentiels sur l'environnement. Pour cette raison, le Gouvernement opte pour le principe de précaution tout en restant attentif aux résultats de la recherche internationale sur les OGM.

160. Au niveau de la mécanisation, les subventions de la catégorie 2 des équipements et machines cibleront les acteurs de l'offre. Elles viseront à faciliter l'investissement des entreprises agricoles à l'aide d'un cofinancement subventionné pour leur permettre d'accroître leurs capacités de production et/ou de transformation afin d'augmenter le volume et la qualité des produits mis en marché. La subvention a pour objet principal de faciliter le changement d'échelle d'une entreprise agricole individuelle ou collective en capitalisant sur ses acquis et savoir-faire pour démultiplier ses

capacités de production et de mise en marché. Les subventions ciblées d'appui à l'investissement concernent aussi bien les équipements et machines de production agricole que les équipements et machines de transformation des produits agricoles, avec un accent sur le riz. La faiblesse des capacités de maintenance est aujourd'hui un frein majeur au développement au Cameroun d'une agriculture moderne et mécanisée et cet aspect sera également pris en compte.

Activité 1.1.2 - Soutien à l'accès aux matériels, équipements et infrastructures de récolte et de post-récolte

161. Il s'agira de subventionner et soutenir à travers le partenariat public-privé, l'acquisition, l'accès et l'utilisation : (i) des matériels et équipements de récolte dans les filières prioritaires, (ii) des équipements de première transformation des produits agricoles et (iii) des énergies renouvelables pour le conditionnement, la conservation et la transformation des produits agricoles. Ce modèle sera établi sur la base d'un cadre de partenariat et mobilisera les ressources nécessaires pour soutenir et stimuler le secteur du machinisme agricole et rural. Le soutien aux entreprises de maintenance des équipements et machines agricoles en milieu rural, notamment, sera absolument prioritaire pour faciliter la transition d'une agriculture de subsistance vers une agriculture moderne.

Activité 1.1.3 - Renforcement de la surveillance, de la protection phytosanitaire et de la lutte contre les grands fléaux émergents des végétaux

162. Cette activité acquiert une importance essentielle face à l'émergence de plus en plus fréquente des ravageurs. Il s'agira pour le MINADER, en appui avec la recherche : (i) de procéder à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un dispositif de veille phytosanitaire, (ii) de renforcer les moyens d'action de l'Unité de Traitement Agricole par Voie Aérienne (UTAVA), (iii) de mettre en place un dispositif d'intervention rapide, (iv) de promouvoir le

développement de la lutte biologique et (v) de renforcer les capacités des acteurs sur l'utilisation rationnelle des pesticides et alternatives aux PPEPs-HHps.

Activité 1.1.4 - Mise en œuvre d'un dispositif performant de Recherche-Vulgarisation et d'Appui Conseil consacrant les approches en partenariat entre les acteurs

163. Il s'agira en premier lieu de procéder à la formulation et à la validation de la politique nationale de vulgarisation et d'appui conseil pour le sous-secteur de l'agriculture, puis d'en renforcer l'opérationnalisation dans les filières prioritaires (céréales, racines et tubercules, produits industriels, fruitières) en réalisant la promotion et la vulgarisation des bonnes pratiques⁴. Une attention particulière sera accordée à la sensibilisation à l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC), à la vulgarisation de la mise en œuvre de mesures agro-écologiques et à la fourniture des conseils sur les pratiques durables, n'impactant pas le domaine forestier.

Activité 1.1.5 - Structuration et appui aux OPA et aux moyennes et grandes exploitations pour leur alignement sur la législation en vigueur

164. Il s'agira : (i) de fournir un appui renforcé à la structuration des organisations de producteurs en coopératives, simplifiées ou avec Conseil d'Administration, (ii) d'accompagner la professionnalisation des acteurs de production, (iii) d'accompagner la mise en conformité des différents statuts (établissements, GIE, SARL, SA, etc.), notamment avec les dispositions du droit OHADA et (iv) de fournir un appui aux moyennes et grandes exploitations. Ces activités pourraient être développées en lien avec le dispositif de recherche-vulgarisation et de conseil agricole et/ou les cadres de partenariat public-privé mis en place.

Activité 1.1.6 - Développement des normes et labels et de la certification des intrants, matériels, équipements et produits agricoles

les sujets déjà maîtrisés par la recherche. Des attitudes spécifiques sont indispensables de la part de l'équipe Recherche-Vulgarisation, R-V, pour amener le producteur qui est le meilleur connaisseur de son exploitation agricole avec ses contraintes multifformes (pas seulement techniques) à se mettre mentalement au même niveau de responsabilité que le chercheur ou le vulgarisateur... Cf. Pouomogne, 2013.

⁴ A titre indicatif, dans l'approche en partenariat, la thématique de recherche est définie sur approbation du producteur qui y décèle son intérêt à terme. Le chercheur apporte son expertise dans la perspective de générer de nouvelles connaissances publiables (requis pour évoluer dans sa carrière). Dans le même temps, il disponibilise avec l'appui de ses co-équipiers du ministère sous-sectoriel (ici le MINADER) des fiches technico-économiques sur

165. A travers cette activité, il s'agira pour le ministère en charge de l'agriculture : (i) de renforcer les processus de labellisation et de certification des intrants et équipements agricoles et des produits agricoles, (ii) d'opérationnaliser le laboratoire national d'analyse diagnostique et le laboratoire central de quarantaine végétale, (iii) de développer la dématérialisation des procédures du commerce extérieur, (iv) d'actualiser et diffuser le catalogue officiel des espèces et variétés végétales et (v) d'effectuer un suivi de premier niveau de la conformité des agriculteurs aux standards de certification.

166. En collaboration avec l'OAPI, l'État favorisera l'émergence, la reconnaissance et la promotion des labels de qualité des produits agricoles camerounais, notamment les Indications Géographiques (IG). L'Union Africaine a reconnu le rôle des IG comme outil important de développement des filières agricoles et de développement local. La reconnaissance des produits issus de l'Agriculture Biologique sera également développée.

4.3.1.2. Action 1.2. - Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières (i) bovines, (ii) porcines, (iii) avicoles, (iv) ovines/caprines, (v) apicoles/non conventionnelles et (vi) des animaux de compagnie et équines/asines

167. Cette action, placée sous maîtrise d'ouvrage du ministère en charge de l'élevage, a pour objectif le développement des productions et des industries animales, et concourt à l'augmentation de l'offre en

protéines animales, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Cameroun et à la création d'excédents commerciaux. Elle met l'accent sur l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales, notamment le bovin-viande et lait, le porc, l'aviculture et les petits ruminants. Cette action visera spécifiquement les activités pastorales dans les filières à fort potentiel de croissance et créatrices d'emplois, dans l'objectif de : (ii) moderniser les exploitations familiales dans une perspective de conservation des ressources zoogénétiques, (iii) faciliter et encourager l'investissement privé pour la création d'exploitations de moyenne et grande importance, afin de promouvoir des systèmes d'élevage semi-intensif et intensif. Des efforts seront ainsi mobilisés pour la mise en place de programmes d'installation de nouveaux acteurs, dans les principaux bassins de production et dans les zones périurbaines des grandes agglomérations. En raison du niveau actuel d'importation de lait, un accent sera spécifiquement accordé à la production laitière.

168. Considérant les estimations de la population camerounaise à plus de 30 millions d'habitants en 2030, des augmentations significatives de production de viande doivent être envisagées afin de maintenir une consommation brute par habitant de 24 kg/hbt/an (voir tableaux ci-après). Il est à noter que cette estimation ne prend pas en considération le cinquième quartier ni les autres sources de protéines animales lait, œuf, poisson et filières non conventionnelles qui sont susceptibles de contribuer de manière significative à la satisfaction des besoins des populations en protéines animales de qualité.

Tableau 13: Objectifs des principales filières animales

| Viande | Effectifs (nombre de têtes) | | | Production de viande (tonnes) | | |
|--------------|-----------------------------|------------|-------------|-------------------------------|----------------|----------------|
| | Référence 2019 | 2025 | 2030 | Référence | 2025 | 2030 |
| Espèces | | | | | | |
| Bovins | 9 122 103 | 9 216 794 | 10 691 481 | 154 543 | 210 327 | 270 000 |
| Caprins | 6 571 397 | 6 900 000 | 7 300 000 | 143 602 | 56 511 | 64 240 |
| Ovins | 3 604 931 | 4 300 000 | 5 000 000 | 55 602 | 33.626 | 47.000 |
| Porcins | 3 848 437 | 4 600 000 | 5 400 000 | 43 278 | 113.850 | 193 050 |
| Volaille | 85 579 493 | 96 000 000 | 106 000 000 | 143 602 | 161720 | 190 800 |
| Total | - | - | - | | 576 034 | 765 090 |

Source : MINEPIA (2020)

| Produit | Production (tonnes) | | |
|---------|---------------------|---------|---------|
| | Référence 2018 | 2025 | 2030 |
| Lait | 266 447 | 471 649 | 709 198 |
| Miel | 4 853 | 5 640 | 6 227 |
| Œuf | 84 662 | 97 249 | 107 371 |

Source : MINEPIA (2020)

Tableau 14 : Objectifs des principales filières animales, 2018-2030

| Espèce | Consommation de viande par habitant (kg/habitant/an) | | |
|--------------|--|-------------|-------------|
| | 2018 | 2025 | 2030 |
| Bovins | 6,2 | 7,1 | 8,3 |
| Caprins | 1,9 | 1,9 | 1,9 |
| Ovins | 1,0 | 1,2 | 1,6 |
| Porcins | 2,5 | 4,2 | 6,3 |
| Volaille | 4,9 | 5,3 | 6,0 |
| Total | 16,5 | 19,8 | 24,0 |

Source : MINEPIA (2020)

169. L'essentiel de l'accroissement de la production de viande sera obtenu par une augmentation significative des taux d'exploitation du cheptel et des rendements carcasses plutôt que par une augmentation conséquente du nombre d'animaux. Ceci est particulièrement visé pour la filière bovine où les densités dans les pâturages ne devraient pas dépasser la charge maximale supportable par l'espace pastoral. De plus, les augmentations les plus importantes de production de viande devront être surtout le fait des filières avicoles et porcines qui conviennent bien à une intensification rapide par le développement d'élevages hors-sol. Les gains de productivité résulteront des effets combinés de l'amélioration génétique, d'une meilleure efficacité du dispositif de subventions, d'une meilleure couverture sanitaire des cheptels et de la mise en œuvre d'un dispositif performant de recherche-vulgarisation et d'appui conseil consacrant le partenariat entre les acteurs.

170. L'action se développera sous la maîtrise d'ouvrage du MINEPIA, à travers les activités suivantes :

- ⇒ Construction et équipement d'infrastructures d'élevage
- ⇒ Mise en place des conditions d'accès à l'alimentation des cheptels
- ⇒ Amélioration génétique et conservation des cheptels avec une implication et un accompagnement plus concret de la Recherche zootechnique nationale, particulièrement pour la filière lait

- ⇒ Soutien aux différentes catégories d'éleveurs des filières bovines, porcines, avicoles, ovines et caprines
- ⇒ Développement d'un dispositif performant de Vulgarisation et d'Appui Conseil aux éleveurs avec un partenariat entre les acteurs est renforcé
- ⇒ Appui au développement de l'apiculture, des filières non conventionnelles et des élevages des animaux de compagnie.

Activité 1.2.1 - Construction et équipement des infrastructures d'élevage au niveau des coopératives et des exploitations et entreprises d'élevage

171. Cette activité se traduira par l'augmentation des subventions accordées aux éleveurs pour la construction et l'équipement des infrastructures d'élevage bovin, ovins, caprins, porcins et avicoles. Plus spécifiquement le ministère en charge de l'élevage accélèrera la délivrance des autorisations de création au profit de nouvelles fermes porcines et avicoles.

Activité 1.2.2 - Mise en place des conditions d'accès à l'alimentation des cheptels

172. Cette activité concernera : (i) l'amélioration des conditions d'accès à l'alimentation (eau, fourrage, compléments alimentaires) du cheptel bovin, (ii) l'amélioration des conditions d'accès à l'alimentation porcine (eau, aliments complets), (iii) la mise à niveau des structures de production d'aliments volailles et (iv) l'amélioration des conditions d'accès à l'alimentation (eau, fourrage,

compléments alimentaires) du cheptel de petits ruminants.

Activité 1.2.3 - Amélioration génétique et conservation des cheptels

173. L'activité portera sur : (i) la poursuite de l'amélioration génétique de certaines espèces par l'importation des génisses gestantes à haut potentiel laitier, (ii) la diffusion de géniteurs porcins améliorés et (iii) l'insémination artificielle du cheptel national via l'intensification des inséminations artificielles bovines et l'introduction de l'insémination artificielle ovine et porcine. Ceci passera d'une part, par la formation et le renforcement des capacités des chercheurs et des cadres du ministère en charge de l'élevage en biotechnologie de la reproduction, par la réhabilitation des stations d'élevage, d'autre part.

174. Afin de préserver le potentiel du matériel génétique de qualité importé ou acquis localement, les unités de conservation de géniteurs de prébase seront réhabilitées et les capacités du personnel renforcées.

Activité 1.2.4 - Soutien aux différentes catégories d'éleveurs des filières bovines, porcines, avicoles, ovines et caprines

175. Cette activité regroupe l'ensemble des initiatives pour soutenir l'organisation et la structuration des producteurs des filières bovines, ovines et caprines par des appuis aux coopératives et entreprises d'élevage.

Activité 1.2.5 - Développement d'un dispositif performant de Vulgarisation et d'Appui Conseil (VAC) aux éleveurs suivant une approche priorisant le partenariat entre les acteurs

176. Il s'agira, en premier, lieu de procéder à la formulation et à la validation de la politique nationale de VAC pour le sous-secteur de la production animale et halieutique ; ensuite d'en soutenir l'opérationnalisation dans les filières prioritaires (bovines, lait et viande, porcine, avicole, petits ruminants, apiculture et élevages non conventionnels). Une place importante sera accordée : (i) à la sensibilisation à l'EIC (Élevage Intelligent face au Climat), (ii) au conseil à la gestion technico-économique et comptable des exploitations et coopératives d'élevage et (iii) à l'appui-conseil sur les bonnes pratiques qui

permettent d'améliorer les rendements durables et réduire la déforestation.

Activité 1.2.6 - Appui au développement de l'apiculture, des filières non conventionnelles et des élevages des animaux de compagnie

177. Il s'agira : (i) de contribuer au développement de la production de miel et des produits de la ruche de qualité, (ii) d'appuyer la diversification des élevages non conventionnels (aulacodes, cricétomes, escargots etc.), (iii) d'assurer le soutien aux apiculteurs et éleveurs non conventionnels, (iv) de contribuer au développement de l'élevage équin et asin, (vi) de contribuer au développement de l'élevage canin et félin et (vii) d'assurer le soutien des éleveurs d'animaux de compagnie.

4.3.1.3. Action 1.3. - Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et la lutte contre les zoonoses

Activité 1.3.1 - Renforcement du contrôle des maladies animales

178. Les objectifs sont d'éradiquer la peste des petits ruminants d'ici 2030, de réduire l'impact de la peste porcine africaine en maintenant l'incidence de cette maladie en dessous de 0,02%, de limiter l'impact de la maladie de Newcastle sur l'aviculture villageoise, de protéger les élevages bovins laitiers contre la fièvre aphteuse et d'éradiquer la péripneumonie contagieuse des bovins dans les grands bassins de production ; cette dernière devra également être contrôlée le long des frontières. À cet effet, les plans stratégiques et opérationnels de lutte contre les maladies animales ciblées (PPCB, PPR, fièvre aphteuse, rage, tuberculose, brucellose, anthrax...) seront élaborés et mis en œuvre. Cette planification impliquera notamment : (i) d'améliorer l'accès des éleveurs au diagnostic de laboratoire, par la mise en place de cinq annexes régionales du LANAVET, (ii) de mettre en place un centre de gestion des crises et des urgences en santé animale, appuyé par des unités mobiles d'intervention rapide pour la prise en charge des foyers et (iii) de mobiliser un fonds d'urgence en santé animale et en santé publique vétérinaire.

Activité 1.3.2 - Développement de la santé publique vétérinaire

179. Les services vétérinaires renforceront leurs activités d'inspection sanitaire vétérinaire de façon

à garantir la qualité des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique destinées à la consommation humaine et à l'alimentation des animaux. Cet effort qualitatif est nécessaire, pour la consommation nationale, mais permettra également d'améliorer la compétitivité des produits d'élevage et des produits ou sous-produits d'origine animale, à l'exportation.

180. L'amélioration de la protection des populations humaines contre les zoonoses émergentes et ré-émergentes s'appuiera sur l'amélioration des capacités de détection rapide et de riposte et sur le renforcement du contrôle coordonné des zoonoses prioritaires, selon l'approche « Une Seule Santé ».

Activité 1.3.3 - Amélioration de la qualité de l'offre des services vétérinaires

181. Il s'agira de mettre à disposition des éleveurs des médicaments et produits à usage vétérinaire en qualité et en quantité satisfaisantes. Ceci passera par l'amélioration des performances de la Commission d'Autorisation de Mise en Marché, l'assainissement du circuit du médicament, le renforcement de la pharmacovigilance, la lutte contre les faux médicaments, la vulgarisation des bonnes pratiques d'utilisation du médicament vétérinaire, et l'élaboration et la mise en œuvre du plan opérationnel de lutte contre les résistances aux antimicrobiens en santé animale.

182. Le développement de la profession vétérinaire (et par là l'amélioration de l'offre en services de santé animale) s'appuiera sur les trois piliers suivants : le développement de partenariats public-privé, le renforcement de la compétence vétérinaire (formation initiale et formation continue) et l'amélioration de la gouvernance de la profession vétérinaire. L'installation effective de vétérinaires privés en zone rurale sera complétée par l'encadrement de para-professionnels

vétérinaires et la mise en œuvre du mandat sanitaire. Dans ce cadre, des appuis seront accordés aux initiatives de l'Ordre National des Vétérinaires du Cameroun (ONVC) pour la mise en conformité des vétérinaires, pour assoir la représentativité et l'autonomisation de cette dernière et pour un encadrement efficace des auxiliaires de la profession.

183. Il sera également question d'assurer une offre de services vétérinaires de qualité par la création d'hôpitaux vétérinaires de référence dans les régions.

4.3.1.4. Action 1.4. - Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières halieutiques et particulièrement de l'aquaculture, et des pertes post-captures

184. La production actuelle de poisson reste insuffisante pour couvrir les besoins réels du pays. Pour combler ce déficit, le Gouvernement est contraint à des importations importantes participant au déséquilibre de la balance commerciale. L'objectif du Gouvernement est de lever les contraintes qui empêchent la gestion responsable de la pêche et le développement durable de l'aquaculture. Les indicateurs de résultats à suivre sont les quantités de produits de capture débarqués et accessibles aux Camerounais et celles des produits d'aquaculture disponibles. En ce qui concerne la pêche maritime, même si la tendance de ces dernières années est à la hausse, l'objectif de gestion durable de la ressource halieutique commande des ambitions très mesurées. En revanche, au niveau pêche continentale et aquaculture, considérant le potentiel de croissance dans ces sous-secteurs, les objectifs de production sont ambitieux mais réalistes.

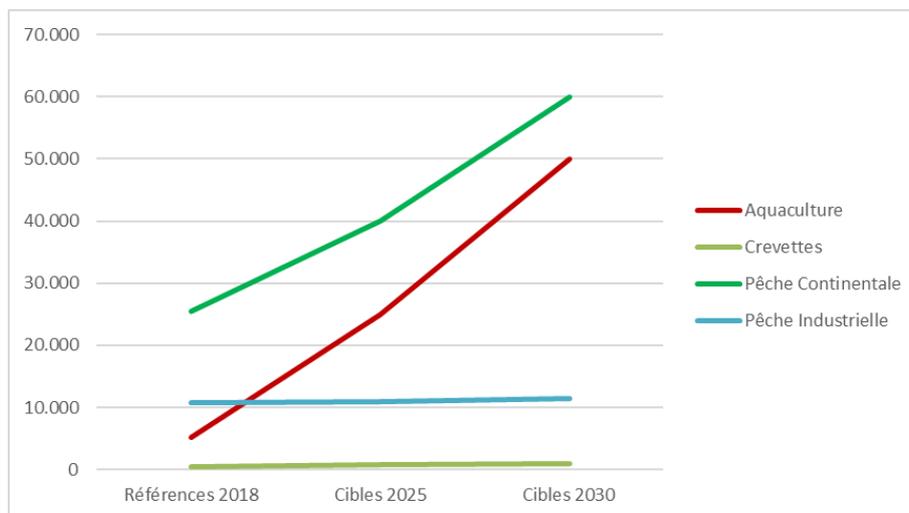
Tableau 15: Objectifs des principales filières halieutiques (en tonnes)

| Spéculation | Type | Référence 2018 | Cible 2025 | Cible 2030 |
|--------------------------------|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Aquaculture | Production de Poisson (T) | 5 214 | 25 000 | 50 000 |
| Pêche maritime | Production de Poisson (T) | 251 306 | 255 000 | 300 000 |
| | Production de Crevettes (T) | 500 | 750 | 1 500 |
| Pêche continentale | Production de Poisson (T) | 25 422 | 44 250 | 98 500 |
| TOTAL (a) | | 284 460 | 327 025 | 452 030 |
| Besoins (b) | | 400 000 | 425 000 | 450 000 |
| Déficit / Excédent : (a) - (b) | | - 115 540 | - 97 975 | + 2 030 |

Source : MINEPIA (2020)

185. Les centres de formation et de recherche spécialisés existant (Unités de l'IRAD à Foumban, Limbé et Kribi, LINAFLI, CNFZVH, stations aquacoles publiques) seront amenés à développer leurs compétences en matière de production, de formation et de conseils en aquaculture. Il sera aussi question, pour ces structures publiques, d'appuyer les pisciculteurs privés, sur l'étendue du territoire national, pour/par la production d'alevins et fournir des services de formation, pour favoriser de l'émergence d'exploitations de taille commerciale. Les interventions porteront, par ailleurs, sur la réhabilitation des étangs et la promotion de l'élevage des poissons en cages et en circuit-fermé. Des partenariats entre les équipes mixtes recherche-vulgarisation du gouvernement et les autres acteurs de la filière seront encouragés.

Figure 8 : Objectifs des principales filières halieutiques (en tonnes)



186. L'action se développera sous la maîtrise d'ouvrage du MINEPIA à travers les trois activités suivantes :

⇒ Soutiens pour une gestion durable des pêches de capture au niveau des coopératives, des exploitations et des entreprises de pêche

⇒ Développement de l'aquaculture intensive par (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures aquacoles et par (ii) des subventions pour l'acquisition d'intrants aquacoles de qualité

⇒ Développement d'un dispositif performant de Vulgarisation et d'Appui Conseil pour les acteurs des pêches et de l'aquaculture basé sur le partenariat entre pisciculteurs et équipes de Recherche-Vulgarisation.

Activité 1.4.1 - Renforcement de la maîtrise de la production des pêches de capture au niveau des coopératives, des exploitations et des entreprises de pêche

187. Cette activité vise une gestion durable des stocks, pour la pêche continentale. Il s'agira de : (i) réaliser un suivi biologique des espèces les plus prisées, produisant ainsi des informations fiables sur les périodes de reproduction, les « tailles critiques » et l'éthologie alimentaire des principales espèces, (ii) favoriser une meilleure connaissance de tous les acteurs sur la ressource et les méthodes durables de pêche, incluant la protection des bassins versants contre les pollutions et le contrôle des activités de pêche, (iii) subventionner l'acquisition de matériel et d'équipements de pêche durable et (iv) construire, réhabiliter et équiper des infrastructures de pêche et socio-économiques.

Activité 1.4.2 - Développement de l'aquaculture intensive

188. Il s'agira pour cette filière prioritaire de : (i) construire, réhabiliter et équiper les infrastructures aquacoles, au bénéfice des producteurs et coopératives, (ii) subventionner des intrants aquacoles de qualité pour les rendre plus accessibles, (iii) subventionner la construction de petites unités de conservation, de transformation et de commercialisation des produits aquacoles gérées par des coopératives et (iv) formuler un Plan quinquennal de développement de l'aquaculture.

Activité 1.4.3 - Développement d'un dispositif performant de Vulgarisation et d'Appui Conseil (VAC) pour les acteurs des pêches et de l'aquaculture

189. Il s'agira tout d'abord, pour le MINEPIA, de formuler et valider la politique nationale de VAC pour le sous-secteur des pêches et de l'aquaculture. Les activités de vulgarisation/appui conseil devront, dans ce cadre, s'appuyer sur l'élaboration et la diffusion de fiches techniques pour les filières pêches (maritime et continentale) et pour les filières de l'aquaculture. Les thématiques suivantes, en outre, seront spécifiquement prises en compte : cadre juridique, réglementaire et normatif, accès aux financements, techniques d'adaptation aux changements climatiques et mesures agro-écologiques et gestion technico-économique et comptable des exploitations et coopératives de pêche et d'aquaculture.

4.3.1.5. Action 1.5. - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

190. L'objectif est d'améliorer le niveau de transformation du bois commercialisé par le Cameroun (segment majeur de la filière forestière où se trouvent les plus grands gisements de valeur ajoutée avec des possibilités importantes de création d'emplois) et d'étendre la gamme des essences récoltées dans les forêts camerounaises. Le développement des ressources forestières résidera également au niveau de la sous-filière des produits forestiers non ligneux (PFNL), longtemps délaissés, mais qui présentent un potentiel de croissance important pour les produits de récolte en milieu naturel mais aussi à travers des plantations. Le bois énergie, quant à lui, est une source d'énergie renouvelable et sa contribution à la sécurité alimentaire et l'accès à l'énergie pour les populations vulnérables reste significative.

Tableau 16: Objectifs de développement des ressources forestières

| Variable | Référence 2020 | Cible 2025 | Cible 2030 |
|--|----------------|------------|------------|
| Superficies forestières aménagées (Ha) | 6 530 489 | 6 530 489 | 6 530 489 |
| Production de bois légal (m ³) | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 |
| Recettes forestières (Mds de FCFA) | 59,5 | 59,5 | 59,5 |
| Superficie des forêts communales (Ha) | 1 572 974 | 1 647 974 | 1 722 974 |
| Superficie des forêts communautaires (Ha) | 1 300 000 | 1 550 000 | 1 760 000 |
| Rendement d'usinage (%) | 46,54 | 50 | 55 |
| Nombre d'artisans formés | 1 898 | 2 540 | 3 040 |
| Production de bois de chauffe (T) | 28 133 | 36 000 | 46 000 |
| Production de charbon (T) | 756 | 1 500 | 2 000 |
| Valeur des exportations des PFNL (Mds de FCFA) | 7,8 | 9,5 | 12 |

Source : MINFOF, 2020

191. L'action se développera essentiellement sous la maîtrise d'ouvrage du MINFOF à travers les quatre activités suivantes :

- ⇒ Promotion des essences et de la commercialisation du bois
- ⇒ Renforcement de la transformation poussée du bois en améliorant la compétitivité des artisans et industriels pour accroître la valeur ajoutée
- ⇒ Développement des filières bois énergie
- ⇒ Développement et diversification des filières des produits forestiers non ligneux (PFNL).

Activité 1.5.1 - Promotion des essences et de la commercialisation du bois

192. La contrainte principale qui limite les possibilités de commercialisation des bois sur les marchés est que seules quelques essences (environ 60) sont connues et demandées, parmi les 300 espèces exploitables au Cameroun. Les prélèvements de tiges en forêt pourraient être beaucoup plus importants, sans pour autant remettre en question le principe de gestion durable. Pour ce faire, seront soutenus : (i) la promotion des essences forestières commercialisables mais peu connues, à travers, la participation à des foires, (ii) l'organisation d'opérations pilote et la sensibilisation des acteurs et (iii) le suivi externe et indépendant des systèmes de certification pour vérifier le respect des standards internationaux tout au long des chaînes de valeur.

Activité 1.5.2 - Renforcement de la transformation poussée du bois en améliorant la compétitivité des artisans et industriels pour accroître la valeur ajoutée

193. Cette activité va se pencher sur les questions techniques et organisationnelles depuis l'abattage, certes, mais surtout à l'entrée en usine et au niveau des différentes étapes de la chaîne de transformation. Seront concernées les filières industrielles, d'une part, et, les filières artisanales, d'autre part. L'encouragement à une meilleure valorisation du bois passera principalement par le renforcement des capacités des acteurs de la filière bois aux fins de l'augmentation des rendements matières obtenus. Il s'agira pour le MINFOF: (i) de soutenir l'amélioration des performances du Centre de Promotion du Bois (CPB), (ii) de procéder à

l'évaluation des performances des Unités de Transformation du Bois (UTB), (iii) de mettre en œuvre une stratégie de valorisation des sous-produits bois, (iv) d'élaborer des normes sur la transformation du bois et produits dérivés et (v) de procéder au renforcement des capacités techniques et matérielles des services en charge du suivi de la transformation.

Activité 1.5.3 - Développement des filières bois énergie

194. Dans le cadre de cette activité, le MINFOF soutiendra : (i) l'amélioration de l'accès à la ressource, (ii) l'organisation de la filière bois énergie, (iii) le suivi et l'appui à la filière charbon afin d'augmenter l'approvisionnement en combustibles en provenance de forêts naturelles extérieures (plantations). Pour le MINEPDED et dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National bois énergie, il s'agira : (i) d'identifier les forêts naturelles prioritaires pour la production de bois-énergie et d'en réaliser la mise en aménagement participatif, (ii) d'assister la mise en place des schémas pare-feu, (iii) d'assister le montage organisationnel puis de faciliter le transfert des compétences en matière de gestion des ressources forestières, (iv) d'assister la planification et la sécurisation des parterres de reboisement et (v) d'élargir la superficie des reboisements à vocation énergétique et de tester des méthodes alternatives de production de bois-énergie.

Activité 1.5.4 - Développement et diversification des filières des produits forestiers non ligneux (PFNL)

195. Les PFNL exploités localement par les populations sont nombreux et ceux faisant l'objet d'un commerce intense sont près d'une vingtaine, que ce soit pour les besoins de l'industrie ou pour l'alimentation. Le problème central des filières PFNL se trouve au niveau de la structuration et de l'organisation des acteurs, notamment pour ce qui concerne la planification des activités, la gestion de la ressource, les transports, la transformation et la maîtrise des marchés. L'activité vise donc à accompagner les opérateurs des diverses filières PFNL et leurs syndicats représentatifs pour améliorer leurs performances, les rendre plus professionnels et plus compétitifs. Les PFNL ont fait l'objet d'un Plan de Développement adopté en Novembre 2018, dont l'objectif général est

d'augmenter, à terme, d'au moins 10% la contribution actuelle des PFNL à l'économie nationale et d'améliorer le niveau de vie des populations rurales concernées à travers le développement de la production, d'une part, une valorisation plus poussée et compétitive, d'autre part.

4.3.2. Domaine d'investissement n°2 - Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés

196. La mise en œuvre d'une véritable révolution agricole soutenue par une Agriculture de seconde génération nécessitera la modernisation des principaux facteurs de production par l'amélioration significative de l'environnement infrastructurel collectif, un meilleur accès aux facteurs de production et aux marchés. Le domaine d'investissement est par conséquent, organisé autour de quatre actions structurantes essentielles couvrant tous les sous-secteurs :

- Action 2.1. - Désenclavement des zones rurales et des bassins de production pour accroître les investissements productifs et l'accès au marché
- Action 2.2. - Développement des infrastructures rurales et des infrastructures collectives structurantes pour la production, la conservation, le stockage, la transformation et la mise en marché, afin de contribuer à la réduction des pertes post récolte
- Action 2.3. - Développement de mécanismes de financements innovants et de systèmes d'assurances agricoles adaptées et accessibles
- Action 2.4. - Promotion d'un accès transparent, sécurisé et équitable au foncier, particulièrement au profit des femmes et des jeunes.

4.3.2.1. Action 2.1. - Désenclavement des zones rurales et des bassins de production pour accroître les investissements productifs et l'accès au marché

197. Dans le cadre de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières, la stratégie sectorielle vise une intensification durable et raisonnée des systèmes agricoles, la reconnaissance du rôle central de l'agriculture familiale, le développement des moyennes et

grandes unités de production ; la transformation et la valorisation des produits doit, de ce fait, être accompagnée d'interventions importantes en faveur du désenclavement des bassins de production agro-sylvo-pastorale et halieutique.

198. Un bassin de production agro-sylvo-pastoral et halieutique est défini comme étant une « zone de développement territorial, physiquement identifiable à partir d'une localisation géographique, des caractéristiques agro-écologiques définies ». Cet espace est reconnu par l'importance de la production et/ou du potentiel, à un moment donné, d'un ou de plusieurs produits et/ou services agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, qui peuvent être spécialisés, diversifiés, intégrés ou complémentaires, en vue de satisfaire les besoins multiformes de la nation et des populations.

199. L'action se développera essentiellement sous la maîtrise d'ouvrage du ministère en charge des travaux publics, d'une part, des CTD, d'autre part, en étroite collaboration avec les différents ministères sectoriels et les représentants de la profession agro-sylvo-pastorale et halieutique, à travers les trois grandes activités suivantes :

- ⇒ Identification et caractérisation des acteurs et des bassins de production des filières végétales, animales et halieutiques prioritaires
- ⇒ Développement de mécanismes de concertation des acteurs, au niveau national et local, pour le désenclavement des bassins de productions et zones touristiques.
- ⇒ Ouverture, réhabilitation et entretien coordonnés des routes communales.

Activité 2.1.1. - Identification et caractérisation des acteurs et des bassins de production des filières végétales, animales et halieutiques prioritaires

200. Il s'agira pour les ministères sectoriels de procéder à l'identification et à la caractérisation détaillée des bassins de production et des acteurs, pour les filières suivantes : céréales (riz, maïs, sorgho, blé), racines et tubercules (manioc, pomme de terre), produits industriels et de rente (cacao-café, tabac, huile de palme, banane plantain), fruits et produits dérivés (ananas, agrumes, bananes), produits de niche (anacarde, okok, échalotte, champignon), des filières bovines (lait et viande),

filiales porcines, avicoles et des petits ruminants et filiales des pêches et de l'aquaculture. La caractérisation comprendra, outre les systèmes, les itinéraires technico-économiques pratiqués et les volumes de production obtenus, le niveau qualitatif des voies d'accès aux marchés de qualité (liaisons par routes, fleuves, rails et réseaux de téléphonie mobile).

Activité 2.1.2. - Développement de mécanismes de concertation des acteurs au niveau national et local pour le désenclavement des bassins de productions et des zones touristiques

201. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'instance de coordination des différentes interventions pour le désenclavement des bassins de production, à tous les niveaux : identification des besoins, programmation, mise en œuvre et évaluation. Il s'agira donc de mettre en place, sous la responsabilité du MINTP, une structure de coordination, de suivi et de dialogue impliquant tous les partenaires intervenant dans la construction, la réhabilitation et l'entretien des routes communales en général et le désenclavement des bassins de production agro-sylvo-pastorale et halieutique en particulier. Afin de s'assurer que l'État et les autres acteurs du désenclavement dépensent mieux que par le passé, « la plateforme de coordination des interventions visant le désenclavement des bassins de production agro-pastoraux » sera mise en place avec pour objectif principal la connectivité par la route des zones rurales, des bassins de production agro-pastoraux et des marchés à bétail, à travers la mutualisation des ressources disponibles et la coordination des interventions. L'activité portera sur la mise en place et le fonctionnement de la plateforme de concertation, tant sur le plan national que régional.

202. Il s'agira également de proposer, valider et mettre en œuvre une méthodologie de priorisation des activités de désenclavement sur la base de critères de classification des bassins, suivant les échelles considérées (national, régional et local) et tenant également compte des considérations socio-économiques et de développement durable.

Activité 2.1.3. - Ouverture, réhabilitation et entretien coordonnés des routes communales

203. Les routes communales sont définies comme étant les routes publiques d'une commune en zone urbaine ou rurale notamment celles qui desservent

les villages et quartiers, les plantations, les zones d'activités économiques et agricoles, les usines, les centres administratifs et les zones d'habitation. Les routes communales assurent la circulation urbaine, le désenclavement des campagnes, la collecte des produits et leur acheminement vers les centres urbains, vers les réseaux de routes régionales et nationales, le ravitaillement des campagnes en produits industriels ou d'importation, la communication entre les zones d'habitation et les zones administratives, industrielles ou commerciales. L'activité portera sur l'entretien des routes communales ainsi que le développement des infrastructures routières.

4.3.2.2. Action 2.2. - Développement des infrastructures rurales et des infrastructures collectives structurantes pour la production, la conservation, le stockage, la transformation et la mise en marché

204. L'action se développera essentiellement sous la maîtrise d'ouvrage conjointe des collectivités territoriales décentralisées (CTD) et des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, de la forêt et de la faune, à travers cinq activités structurantes :

- ⇒ Développement d'aménagements hydro-agricoles, d'aménagements de bas-fonds, de grands aménagements et d'aménagements de proximité et renforcement de la gestion durable des infrastructures
- ⇒ Développement et modernisation d'infrastructures et équipements de production agricole, de transformation, de conditionnement, d'entreposage et de mise en marché au sein des bassins de production ;
- ⇒ Développement des autres infrastructures du monde rural ;
- ⇒ Réhabilitation et construction d'infrastructures collectives d'élevage, de pêche et d'aquaculture ;
- ⇒ Construction d'infrastructures touristiques dans les aires protégées.

Activité 2.2.1. - Développement des Aménagements Hydro-Agricoles (AHA), des aménagements de bas-fonds, des grands aménagements, des aménagements de proximité et renforcement de la gestion durable des infrastructures

205. Les ambitions de la Politique Nationale de l'Hydraulique Agricole, validée par le ministère en charge de l'agriculture en 2019, ciblent aussi bien les terres totalement aptes à l'irrigation (dont le potentiel est estimé à 2 000 400 ha) que les terres aptes mais gorgées d'eau qui nécessiteront des aménagements particuliers en vue de les drainer (dont le potentiel est estimé à 379 900 ha), et enfin des terres qui sont aptes à l'irrigation mais sur relief

accidenté (dont le potentiel est estimé à 429 500 ha).

206. Il s'agira, dans le cadre de cette politique et à l'horizon 2035, de viabiliser et exploiter durablement au moins 15% du potentiel de terres aménageables et irrigables (estimé 2 809 800 ha), soit 421 470 ha viabilisés et répartis en 320 000 ha de terres totalement aptes à l'irrigation (16% desdites terres), 61 000 ha de terres irrigables à drainer (16%) et 40 470 ha de terres aptes à l'irrigation sur relief accidenté (9,42%). Ces nouveaux aménagements Hydro Agricoles seront répartis ainsi qu'il suit :

Tableau 17: Répartition des aménagements Hydro Agricoles à réaliser par Zone Agro écologique

| Zones agro écologiques | Régions | Totalement Apte (ha) | Apte, à drainer (ha) | Apte et accidenté (ha) | TOTAL (ha) |
|--|--------------|----------------------|----------------------|------------------------|----------------|
| Soudano-sahélienne | Extrême-Nord | 54 000 | - | 10 470 | 64 470 |
| | Nord | 52 000 | - | - | 52 000 |
| Hauts savanes guinéennes | Adamaoua | 10 000 | - | - | 10 000 |
| Hauts plateaux | Nord-Ouest | 76 000 | - | 10 000 | 86 000 |
| | Ouest | 40 000 | - | 20 000 | 60 000 |
| Forêt humide à pluviométrie bimodale | Centre | 31 000 | 16 000 | - | 47 000 |
| | Est | 8 000 | - | - | 8 000 |
| | Sud | 10 000 | - | - | 10 000 |
| Forêt humide à pluviométrie monomodale | Littoral | 14 000 | 30 000 | - | 44 000 |
| | Sud-Ouest | 25 000 | 15 000 | - | 40 000 |
| TOTAL | | 320 000 | 61 000 | 40 470 | 421 470 |

207. Les travaux hydro-agricoles sur les nouveaux périmètres devront prendre en compte, outre les aménagements des parcelles culturales, l'ensemble des équipements et ouvrages de mobilisation, stockage, transport et distribution des ressources en eau. De plus, avant le démarrage de tout projet d'aménagement hydro agricole sur les moyens et grands périmètres, des dispositions de sécurisation du foncier et de recasement des personnes devront être prises. Pour atteindre ses objectifs, la PNHA s'articule autour des cinq axes d'orientation suivants :

Axe 1 - Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire : il s'agira de renforcer le dispositif réglementaire et institutionnel existant afin de permettre aux acteurs publics, parapublics, privés ainsi qu'aux producteurs et aux Collectivités Territoriales Décentralisées en charge de l'hydraulique agricole, d'assumer convenablement chacun son rôle dans la mise en œuvre de la PNHA.

Axe 2 - Renforcement des capacités des acteurs de l'hydraulique agricole : il sera question d'améliorer les moyens d'actions des services centraux et déconcentrés des administrations en charge de l'hydraulique agricole d'une part, les prestataires de services, les Collectivités Territoriales Décentralisées et les exploitants des périmètres Hydro Agricoles d'autre part, afin de garantir la qualité et la durabilité des investissements hydro-agricoles.

Axe 3 - Réhabilitation des infrastructures d'hydraulique agricole : l'objectif sera de réhabiliter 33 000 ha de Périmètres Hydro Agricoles existants, sur une période de cinq ans (6 600 ha/an).

Axe 4 - Développement du potentiel hydro agricole des terres irrigables : il sera question d'aménager, d'ici à l'horizon 2035, environ 421 470 ha répartis en 320 000 ha représentant la

totalité du potentiel hydro-agricole visé par le Plan Directeur de l'Hydraulique Agricole, pour ce qui concerne les terres totalement aptes à l'irrigation.

Axe 5 - Renforcement de la recherche-action dans le domaine de l'hydraulique agricole : cet axe vise à favoriser la synergie d'actions entre la recherche et les autres acteurs de l'hydraulique agricole afin de mieux valoriser le potentiel existant en termes de technologie hydro-agricole et à élargir les domaines de recherche appliquée et adaptée aux problèmes prioritaires rencontrés par les exploitants des périmètres irrigués.

Activité 2.2.2. - Développement et modernisation des infrastructures et équipements de production végétale, de transformation, de conditionnement, d'entreposage et de mise en marché au sein des bassins de production

208. Il s'agira pour l'État et les CTD d'investir très significativement dans la construction, la réhabilitation et l'entretien (i) de magasins de stockage, de marchés ruraux, (ii) des Cases Communautaires, (iii) de structures de stockage et de conditionnement des produits maraichers, (iv) de hangars dans les marchés et (v) d'unités de compostage. L'activité portera également sur la promotion de la mécanisation agricole (pools d'engins) et l'appui aux unités de production et de conditionnement d'engrais.

Activité 2.2.3. - Réhabilitation et construction des infrastructures collectives d'élevage, de pêche et d'aquaculture (abattoirs, aires d'abattage, entrepôts frigorifiques etc.)

209. Cette activité est totalement complémentaire à celles menées dans le cadre de l'action 1.2. mais ciblant les éleveurs et leurs organisations et coopératives. Elle portera sur la construction et la réhabilitation d'unités d'abattage, de conservation, de commercialisation et de transformation : (i) des produits d'élevage bovin (lait, viande, cuirs et peaux), (ii) des porcs, (iii) des volailles et (iv) des petits ruminants.

210. Dans le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture, des interventions analogues consisteront à : (i) construire, réhabiliter et équiper des infrastructures de pêche, (ii) construire, réhabiliter et équiper des unités de conservation, de transformation et de commercialisation des produits

de la pêche, (iii) construire, réhabiliter et équiper des infrastructures aquacoles et (iv) construire et réhabiliter des unités de conservation, de transformation et de commercialisation des produits aquacoles.

Activité 2.2.4. - Développement des autres infrastructures du monde rural (énergie rurale, eau potable, habitat rural, infrastructures de télécommunications, etc.)

211. La modernisation des infrastructures socioéconomiques du monde rural vise à créer un cadre de vie permettant aux populations les plus démunies de s'insérer dans les circuits économiques et de satisfaire leurs besoins, en termes de services de base. Dans le cadre d'interventions de développement rural intégré, l'activité concernera donc : (i) la construction et l'équipement de points d'eau potables, (ii) l'électrification rurale, (iii) la construction de bâtiments, classes et des latrines, (iv) la construction de maisons témoins, (v) la construction de cases communautaires et (vi) l'utilisation des déchets et résidus agricoles pour la production du biogaz. À terme, toutes ces activités encore aujourd'hui mises en œuvre par le MINADER et ses projets devraient être intégralement transférés au CTD.

Activité 2.2.5. - Construction d'infrastructures touristiques dans les aires protégées et valorisation des sites écotouristiques

212. Globalement, le nombre et la superficie des Aires Protégées ont augmenté ces deux dernières décennies pour se situer à 19,20 % de la superficie du territoire national, la plus récente étant le Parc National de Ma Mbed Mbed dans la Région de l'Extrême-Nord créé par Décret PM N° 2020/0003 du 07 janvier 2020. Le réseau actuel des Aires Protégées du Cameroun sera, par ailleurs, bientôt complété par une Aire Protégée marine en cours de création dans la région du Sud (Campo-Ma'an). Si l'on peut se satisfaire du pourcentage actuel des superficies de conservation, la problématique pour le maintien de l'intégrité de ces espaces et de leurs ressources, continue sans cesse de se poser avec acuité sur l'ensemble du territoire national. L'un des défis à relever pour cela est d'améliorer significativement l'efficacité de leur gestion, basée sur l'établissement, pour chaque Aire Protégée, d'un plan d'aménagement ou d'un plan de gestion, selon les cas. Des investissements conséquents seront également nécessaires pour en améliorer les

infrastructures permettant de développer les activités écotouristiques : pistes, points d'observations stratégiques, gîtes / boukarous / campements d'hébergements sécurisés, etc.

4.3.2.3. Action 2.3. - Développement de mécanismes de financements innovants et de systèmes d'assurances agricoles adaptées et accessibles

213. Le secteur rural a connu, depuis 2018, des évolutions très significatives dans le domaine des subventions agricoles. **Un Guide des subventions agropastorales** a été élaboré et validé par le MINADER, en 2018, qui établit les principes directeurs et les orientations stratégiques pour la formulation d'une future politique nationale des subventions agropastorales. Ainsi, l'octroi des subventions agropastorales par l'ensemble des intervenants utilisant des ressources publiques, devra nécessairement reposer sur les principes directeurs suivants : (i) l'équité, (ii) la transparence, (iii) l'implication et la responsabilisation des bénéficiaires, (iv) la neutralité et l'impartialité, (v) la traçabilité, (vi) le renforcement du secteur privé et de la société civile et (vii) la prise en compte des dynamiques de la décentralisation. Des orientations stratégiques avaient également été définies notamment en ce qui concerne le cadre juridique et institutionnel, l'organisation des subventions suivant leur typologie, les modalités d'octroi des subventions, l'allègement des dispositifs techniques d'octroi et de suivi des subventions et la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation spécifique. Face à la grande diversité des subventions octroyées par l'État, cinq catégories principales ont été définies :

- Catégorie 1 : Intrants (engrais, semences, produits phytosanitaires)
- Catégorie 2 : Équipements et machines
- Catégorie 3 : Aménagements et infrastructures socio-économiques
- Catégorie 4 : Appuis financiers
- Catégorie 5 : Appui conseil et accompagnement technique.

214. Deux types de subventions sont à distinguer : les subventions visant un très large

⁵ 1. Les riziculteurs et les pisciculteurs par exemple, en raison du poids de ces denrées dans le déficit commercial du Cameroun, pourraient bénéficier d'appuis financiers ciblés. En

public et les subventions ciblées. Les subventions ciblées vers un (des) public(s) large(s), notamment celles de la catégorie 1 des intrants agricoles et de la catégorie 5 relatives à l'appui conseil et à l'accompagnement technique, concernent en principe tous les acteurs au sein d'une même filière mais peuvent être modulées en fonction des priorités nationales ou régionales ou encore selon les produits et leur importance stratégique, et surtout selon les budgets publics disponibles. Les subventions ciblées, notamment celles concernant les catégories 2, 3 et 4, sont soumises à des conditions d'éligibilité. Elles ne concernent donc pas tout le monde mais seulement les entreprises répondant aux conditions définies. Elles visent à faciliter l'investissement des entreprises agricoles à l'aide d'un cofinancement subventionné⁵ pour leur permettre d'accroître leurs capacités de production et/ou transformation afin d'augmenter le volume et la qualité des produits mis en marché.

215. Cette action novatrice sera un pilier essentiel de la Révolution Agricole au Cameroun et un outil privilégié de l'action publique pour l'intensification raisonnée et durable des filières agropastorales et halieutiques. Elle repose sur les quatre activités suivantes :

- ⇒ Validation de la Politique Nationale d'octroi des subventions agropastorales et de ses Manuels de procédures
- ⇒ Appui aux institutions existantes et à l'émergence d'institutions financières spécialisées et à l'adaptation des structures et des services financiers aux spécificités du crédit agricole
- ⇒ Mobilisation de ressources financières et mise en place de mécanismes fonctionnels de subventions agropastorales
- ⇒ Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole et rural

Activité 2.3.1. - Validation de la Politique Nationale d'octroi des subventions agropastorales et de ses Manuels de procédures

216. Le processus de formulation et de validation de la Politique nationale devra être poursuivi sur la base des acquis du Guide d'orientation. Si le guide

autre, les coopératives existantes fonctionnelles et viables seront appuyées prioritairement, quitte à promouvoir la création de nouvelles dans les CTD.

d'orientation avait précisé les principes éthiques, il n'avait pas abordé la question des instruments devant être mis en place pour que ces principes soient respectés, dans le processus d'octroi des subventions. Par conséquent, il a été nécessaire de formuler un « Manuel de procédures de subvention des intrants et équipements agricoles productifs pour le Cameroun ». Ce manuel décrit de manière exhaustive et détaillée les nouvelles procédures pour les catégories 1 (engrais, semences/plants, et produits phyto) et 2 (équipements et machines).

217. Le manuel de procédures de subvention des intrants et équipements a été adopté officiellement par le Ministère en charge de l'agriculture et mis en vigueur par la Primature à travers l'Arrêté PM n° 068 du 28/08/2019. Ce dernier porte obligation à tous les services concernés de l'agriculture, de l'économie et des finances, des établissements publics et des programmes associés au niveau national de l'utiliser comme outil de référence dans leurs actions de subvention. Durant une période de transition et de rodage, le manuel sera appliqué sur une (ou plusieurs) filières agricoles emblématiques dans des zones déjà suffisamment bancarisées. Le dispositif sera étendu ensuite aux autres filières prioritaires sur le territoire national dans un délai de 3 ans maximum selon le rythme d'extension des réseaux bancaires et de microfinance. Du fait de son importance essentielle pour le secteur rural et l'économie camerounaise, les filières cacao et riz seront les premières à bénéficier de ces réformes.

218. Les mécanismes de subvention pour les sous-secteurs de l'élevage, de la pêche, et surtout de l'aquaculture, devront également être développés par le MINEPIA.

Activité 2.3.2. - Appui aux institutions existantes, à l'émergence d'institutions financières spécialisées et à l'adaptation des structures et des services financiers existants aux spécificités du crédit agricole

219. L'objectif est de contribuer à mettre à disposition des producteurs du secteur rural les moyens financiers nécessaires à l'accroissement des productions et des revenus des opérateurs du monde rural. Les différentes tâches porteront essentiellement sur l'appui aux institutions existantes et à l'émergence d'institutions financières spécialisées pour le segment des PME/PMI du secteur rural, qui peinent souvent à trouver des financements adaptés à la taille de leurs

entreprises. Les tâches suivantes seront menées : (i) mise en place de produits de crédits et de fonds de garantie, (ii) création de mécanismes de bonification des taux d'intérêts, (iii) incitations fiscales, (iv) appui à la responsabilité sociale des entreprises y compris les entreprises publiques, (v) mise en place de fonds de subventions et (vi) création de fonds de soutien à l'insertion des jeunes et des femmes, aux OP et à la société civile.

Activité 2.3.3. : Mobilisation de ressources financières et mise en place de mécanismes fonctionnels des subventions agropastorales

220. Il s'agira de définir et opérationnaliser des mécanismes de financement particuliers pour les filières agricoles, pour les filières de l'élevage et pour les filières aquacoles.

Activité 2.3.4. - Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole et rural

221. La mise en œuvre d'une agriculture de seconde génération nécessitera la mise en place de mécanismes assurantiels pour sécuriser les acteurs du secteur rural contre les risques inhérents à l'exercice des activités de production (risques liés aux aléas naturels). Il conviendra de promouvoir la culture d'assurance dans le secteur : (i) en formulant et validant une politique nationale de promotion des mécanismes assurantiels dans les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage, (ii) en menant des actions de communication à grande échelle pour la promotion de la culture d'assurance et (iii) en développant l'accessibilité des primes d'assurance à payer par les producteurs et en incitant les ménages agricoles à souscrire aux systèmes d'assurance (santé, récoltes et bétails).

4.3.2.4. Action 2.4. - Promotion d'un accès transparent, sécurisé et équitable au foncier

222. La gouvernance foncière permet la conciliation des intérêts et des besoins, la reconnaissance des droits, la transparence et la gestion participative des ressources, la coordination et cohérence, la responsabilité des acteurs. Elle assure la maîtrise de la pression et de la spéculation immobilière, sylvicole ou agricole et permet de rationaliser la gestion du foncier. Dans le contexte de décentralisation et d'aménagement durable du territoire en cours, elle devrait améliorer la protection du foncier agricole, la maîtrise de son utilisation et les compétences des CTD dans divers

domaines (concessions, expropriations/ indemnisations, protection des droits des peuples autochtones, gestion des conflits, etc.). Cette action se fera sous la maîtrise d'ouvrage du MINDCAF en liaison avec les ministères sectoriels.

223. La gestion participative et équitable des terres est un élément de stabilité sociale. Au Cameroun, l'État, qui est le principal garant des terres doit faire face aux considérations coutumières des principaux gestionnaires des terres. Compte tenu de la pression croissante sur la terre, diverses stratégies de cessions, d'appropriations, d'accaparement se développent et donnent lieu à des conflits aux niveaux local et national.

224. La protection renforcée des droits de tenure foncière favorise la gestion durable des terres et la durabilité des systèmes de production agro pastoraux. Il s'agit notamment de protéger l'agriculture, l'élevage et les activités halieutiques de dimension familiale, au regard de leur importance culturelle et de leur double capacité à répondre aux besoins des unités familiales et à stabiliser la gestion des terres.

225. L'action se développera à travers les quatre activités suivantes :

- ⇒ Finalisation et mise en œuvre de la réforme foncière et du code rural avec un accent sur l'accès sans restriction des femmes et des jeunes au foncier
- ⇒ Renforcement des cadres institutionnels et de concertation pour un encadrement efficace des questions foncières
- ⇒ Mise en place de mécanismes pour la facilitation et la sécurisation de l'accès à la terre afin de permettre le développement d'exploitations modernisées et de la petite agriculture
- ⇒ Mise en place de mécanismes permettant d'encadrer l'affectation des terres aux projets agro-industriels.

Activité 2.4.1. - Finalisation et mise en œuvre de la réforme foncière et du code rural, avec un accent sur un accès sans restriction des femmes et des jeunes au foncier

226. Cette activité concernera : (i) l'amélioration de l'environnement juridique pour une reconnaissance équitable des droits, (ii) l'amélioration de la

réglementation sur le droit d'usage, les droits fonciers des femmes, des jeunes et les indemnisations, (iii) la promotion du pluralisme juridique dans la réforme en cours, pour la reconnaissance du domaine des communautés, (iv) la réforme du cadre législatif forestier, (v) l'élaboration et la mise en application d'une législation pour réglementer l'exploitation des DFNP, (vi) la finalisation et la mise en œuvre du code pastoral, (vii) l'actualisation de la loi cadre sur la gestion de l'environnement, (viii) l'élaboration et la mise en œuvre des textes d'application du code minier, (ix) l'élaboration et la mise en œuvre des textes d'application du code général des collectivités, (x) l'élaboration et la mise en œuvre d'un code intersectoriel sur l'affectation et l'utilisation des terres et des ressources naturelles et (xi) l'appui à la finalisation et à la diffusion du code rural et (xii) la finalisation de la loi portant régime de l'aquaculture et de la pêche, avec des améliorations sur la notion du domaine public aquatique, en relation avec l'installation d'infrastructures aquacoles.

Activité 2.4.2. - Renforcement des cadres institutionnels et de concertation pour un encadrement efficace des questions foncières

227. Il s'agira d'assurer : (i) la promotion de la mise en place de plateformes de concertation communautaires et d'une instance de régulation et d'arbitrage, au niveau local, (ii) le soutien à la mise en place des structures d'accompagnement à l'immatriculation et aux investissements, (iii) la mise en place d'un réseau géodésique national, (iv) la mise en place d'une commission interministérielle chargée de la gestion, de l'affectation et de l'utilisation de l'espace, (v) l'institutionnalisation de l'observation indépendante du foncier, (vi) le suivi et évaluation de la prise en compte des questions de gouvernance foncière et (vii) la digitalisation de la conservation foncière.

Activité 2.4.3. - Mise en place de mécanismes pour la facilitation et la sécurisation de l'accès à la terre afin de permettre le développement d'exploitations modernisées et diversifiées et de la petite agriculture

228. L'activité portera sur : (i) la promotion de la cartographie participative des terroirs communautaires et des droits coutumiers, (ii) la promotion de l'utilisation du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP), (iii) la sensibilisation et

l'accompagnement des femmes, des jeunes et des PA dans l'accès à la terre pour l'agriculture et (iv) la sensibilisation et communication sur les opérations foncières et la mise en place des grands projets de développement

Activité 2.4.4 - Mise en place de mécanismes permettant d'encadrer l'affectation des terres aux projets agro-industriels

229. Il s'agira d'assurer : (i) la planification, dans le SNADDT, de l'allocation à grande échelle de terres, en assurant la priorité aux investisseurs éco-responsables et aux productions alimentaires durables, (ii) la finalisation de l'affectation des terres dans les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et (iii) la sensibilisation et la communication sur les opérations foncières et la mise en place des grands projets de développement.

4.3.3. Domaine d'investissement n°3 - Renforcement de la résilience des systèmes de productions, de la gestion durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, face au changement climatique et autres chocs

230. Ce domaine d'investissement vise à renforcer la résilience globale du secteur rural dans un contexte de changement climatique. La gestion durable des ressources naturelles est une thématique transversale essentielle qui soutient toute la mise en œuvre de la SDSR/PNIA 2020-2030. La viabilité et la durabilité des actions reposent très largement sur la prise en compte effective des problématiques de gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques et terrestres.

231. Parallèlement, ce domaine vise à renforcer la résilience des populations vulnérables face aux crises alimentaires et nutritionnelles. L'analyse-diagnostic des causes structurelles et conjoncturelles de la vulnérabilité des populations (Cadre Harmonisé) permettra d'identifier les zones à risques et les groupes cibles les plus vulnérables et de mettre en place des plans annuels coordonnés de réponse.

232. Le troisième domaine d'investissement est organisé autour de quatre actions structurantes essentielles impliquant toutes les administrations sectorielles :

- Action 3.1. - Amélioration de la gestion durable de l'espace rural et des ressources naturelles par les différentes catégories d'utilisateurs
- Action 3.2. - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière, sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées
- Action 3.3. - Renforcement et mise à l'échelle des mesures d'adaptation/atténuation face au changement climatique et lutte contre les pollutions et nuisances
- Action 3.4. - Renforcement de la résilience et de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables

4.3.3.1. Action 3.1. - Amélioration de la gestion durable l'espace rural et des ressources naturelles par les différentes catégories d'utilisateurs

233. Cette action s'intègre dans les missions d'Aménagement du Territoire dévolues au MINEPAT, auxquelles les ministères sectoriels contribuent directement. Pour ce faire, une stratégie d'aménagement du territoire doit clairement identifier, au niveau régional, les priorités pour le développement et l'investissement public, les zones prioritaires de protection environnementale et les zones potentielles d'investissement privé.

234. L'action se développera à travers les cinq activités suivantes :

- ⇒ Finalisation des plans et schémas d'aménagement du territoire et élaboration de la carte d'aptitude des sols à l'échelle des zones agro écologiques
- ⇒ Gestion intégrée des ressources en eau, protection des cours d'eau et des bassins versants et mise en place de plateformes de concertation pour la gestion des bassins hydrographiques
- ⇒ Amélioration des aménagements et de l'utilisation des terres agro-sylvo pastorales
- ⇒ Renouvellement des ressources naturelles de l'espace agro-sylvo-pastoral et halieutique
- ⇒ Gestion durable de la biodiversité, conservation et restauration des écosystèmes aquatiques et terrestres

Activité 3.1.1. - Finalisation des plans et schémas d'aménagement du territoire et élaboration de la carte d'aptitude des sols à l'échelle des zones agro écologiques

235. Le MINEPAT finalisera le processus d'élaboration et de diffusion du schéma national d'aménagement (SNADDT) et étendra la formulation des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) aux dix régions du Pays. La mise en cohérence entre les Plans Communaux de développement (PCD) et des Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT) est essentielle et constituera un défi majeur.

236. Pour le MINADER, il s'agira de procéder, en collaboration avec l'OCP (Office Chérifien des Phosphates), à l'élaboration/actualisation de la cartographie des sols pour chacune des ZAE. La production et la diffusion d'une carte pédologique actualisée sera un outil important pour assurer une meilleure gestion de la fertilité des sols.

Activité 3.1.2 - Gestion intégrée des ressources en eau, protection des cours d'eau et des bassins versants et mise en place de plateformes de concertation pour la gestion des bassins hydrographiques

237. Il s'agira pour le MINEPAT de coordonner la mise en place des plateformes de concertation pour la gestion des bassins hydrographiques. Le MINEPDED devra apporter une attention particulière aux aménagements des bassins versants, notamment celui de la Bénoué.

Activité 3.1.3. - Amélioration des aménagements et de l'utilisation des terres agro-sylvo pastorales

238. Cette activité sera mise en œuvre par les quatre principaux ministères du secteur rural ; le MINADER portera une attention renforcée à l'aménagement des ressources pédologique et à la restauration des sols dégradés. La promotion des bonnes pratiques agro-écologiques sera réalisée, ciblant les producteurs. Au niveau du MINEPIA, l'activité concernera la matérialisation des couloirs et pistes de transhumance, ainsi que la construction d'infrastructures socio-économiques le long des couloirs, qui jouent un rôle central dans la prévention des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Ceci passera également par la restauration des

pâturages et la densification du maillage des points d'eau pour le bétail. Enfin, le MINFOF veillera à promouvoir une politique intégrée multi-usage des paysages forestiers du Cameroun.

Activité 3.1.4. - Renouvellement des ressources naturelles de l'espace agro-sylvo-pastoral et halieutique

239. Cette activité concernera essentiellement le MINEPIA et sera mise en œuvre de manière complémentaire aux actions de développement des filières bovines et halieutiques. Des activités de gestion durables des pâturages et de lutte contre les plantes envahissantes seront mises en œuvre dans l'espace agropastoral. Des efforts importants devront être consentis dans le cadre de la gestion durable et participative des pêches de captures, maritime et continentale (notamment au niveau des nouveaux plans d'eau). Pour le MINEPDED, l'activité portera sur la mise en œuvre de stratégies permettant de réduire la demande de bois-énergie tandis que le MINFOF agira pour la restauration des paysages forestiers.

Activité 3.1.5. - Gestion durable de la biodiversité, conservation et restauration des écosystèmes aquatiques (y compris les zones de mangroves) et terrestres

240. Conduite par le MINEPDED, l'activité concernera : (i) l'opérationnalisation des comités départementaux de suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et le suivi des évaluations environnementales, (ii) le développement des activités de mise en œuvre d'un système national de monitoring et de contrôle des OVM et espèces exotiques envahissantes, (iii) le renforcement de la sensibilisation environnementale, (iv) la promotion du développement durable, (v) le développement et la diffusion de l'information environnementale et (vi) la promotion de la conservation et la restauration des écosystèmes de mangrove. Une attention particulière sera également apportée à la lutte contre la jacinthe d'eau et autres plantes aquatique envahissantes.

4.3.3.2. Action 3.2. - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière, sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées

241. La forêt camerounaise est organisée de la manière suivante (Stratégie 2020, SSFF) : (i) la forêt permanente assise sur des terres définitivement affectées, encore appelée domaine forestier permanent (DFP) ; cet ensemble est composé de massifs forestiers appartenant en propre à l'État (forêts domaniales) ou aux collectivités publiques (forêts communales) qui s'étend sur environ 16,85 millions d'hectares et (ii) la forêt à vocation multiple assise sur les terres forestières du domaine national et constituant le domaine forestier non permanent (DFNP) ; cet ensemble, d'une superficie représentant environ 4 millions d'hectares, est composé des forêts communautaires, des forêts des particuliers et des forêts susceptibles d'être affectées à d'autres utilisations (agricoles, pastorales, etc.).

242. La mise en œuvre efficace de cette action permettra de gérer durablement les forêts camerounaises à travers : l'augmentation des superficies sous aménagement, la stabilisation du volume de bois légal mis sur le marché grâce au renforcement des capacités des acteurs sur les exigences de l'APV/FLEGT, le respect du cadre réglementaire en matière d'exploitation forestière et l'augmentation des superficies de forêts exploitées en gestion participative et des surfaces reboisées grâce aux appuis accordés aux acteurs de reboisement.

243. Sous la maîtrise d'ouvrage du MINFOF, cette action visera donc à gérer durablement les ressources forestières nationales et à contribuer à l'augmentation des recettes fiscales et parafiscales du sous-secteur à travers la gestion durable et la valorisation de la faune et des aires protégées. L'action se développera à travers les cinq activités suivantes :

⇒ Actualisation de l'Inventaire Forestier National et de la cartographie de la couverture forestière afin d'aménager et maintenir le potentiel forestier

⇒ Approvisionnement légal des marchés

⇒ Gestion participative des ressources forestières, reboisement et régénération des ressources forestières communautaires

⇒ Aménagement des zones de chasse et valorisation des ressources fauniques

⇒ Sécurisation, aménagement, valorisation et promotion des aires protégées.

Activité 3.2.1. - Actualisation de l'Inventaire Forestier National et de la cartographie de la couverture forestière afin d'aménager et maintenir le potentiel forestier

244. L'activité portera sur : (i) la mise à jour de l'Inventaire Forestier National (Update of the National Forest Resource Assessment), (ii) la cartographie de la couverture forestière et de l'occupation des terres, (iii) la poursuite de l'aménagement des forêts du domaine forestier permanent, (iv) le suivi de la dynamique forestière du jardin botanique de Limbé et plus généralement (v) le suivi et la coordination des activités liées à l'aménagement et au renouvellement de la ressource.

Activité 3.2.2. - Approvisionnement légal des marchés

245. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord Partenariat Volontaire entre l'Union Européenne et le Cameroun sur l'application des Règlements Forestières, la Gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'Union Européenne (APV/FLEGT), il sera question de poursuivre le développement du Système de Gestion de l'Information Forestière (SIGIF) afin d'assurer entre autres, la traçabilité du bois qui circulera sur le territoire national et l'approvisionnement en bois légal des marchés. La période 2013-2015 a été marquée par l'engorgement du port de Douala qui a entraîné une réduction des exportations de bois et, par conséquent, un ralentissement de la production. Dès 2020, il sera question de pérenniser la stabilisation de la production forestière à 2 500 000 m³.

Activité 3.2.3. - Gestion participative des ressources forestières, reboisement et régénération des ressources forestières communautaires

246. L'activité concernera : (i) la poursuite de l'attribution des Permis Annuels d'Opération aux Communes (PAO), pour la gestion des forêts communales, et des Certificats Annuels d'Exploitation aux Communautés (CAE), pour la gestion des forêts communautaires, (ii) le suivi de la gestion des activités des forêts communautaires, (iii) l'appui aux activités de reboisement dans les forêts communautaires et (iv) l'appui aux activités de reboisement dans les CTD.

Activité 3.2.4. - Aménagement des zones de chasse et valorisation des ressources fauniques

247. L'aménagement des zones de chasse constitue un enjeu majeur dans la poursuite de rentabilité des activités de conservation des ressources fauniques, à travers la chasse sportive. Jusqu'à présent, les plans de tir exigés des amodiataires de Zones d'intérêts Cynégétiques (ZIC) sont élaborés sur la base de l'établissement des quotas en fonction des demandes et des espèces considérées. Il s'agit d'atteindre un nouveau pallier dans la gestion durable des ZIC, au travers de la mise en œuvre des activités de cette action. La restructuration de la filière de la chasse artisanale ainsi que la traçabilité des produits résiduels de la chasse sportive pour approvisionner un marché urbain très demandeur est primordial pour ne pas concourir à la disparition d'espèces.

248. Parallèlement, le MINFOF entend promouvoir la production de gibiers dans les fermes et ranchs spécialisés (Game Farming et Game Ranching) afin d'augmenter les volumes mis sur le marché tout en réduisant la pression sur le milieu naturel.

249. Il s'agira concrètement, dans cet objectif, de poursuivre la création de nouvelles Zones d'Intérêt Cynégétiques (ZIC) et Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICGC) et d'accompagner les populations dans la gestion de cette ressource. Ce processus devra être soutenu par un travail de suivi, de sensibilisation et de contrôle depuis les zones de production jusque dans les marchés destinataires pour veiller au respect de la réglementation. Ainsi, il sera possible de créer ou de sécuriser des emplois dans le respect de la légalité et sur le long terme. Dans le même temps,

l'activité cherchera à appuyer les populations riveraines des zones de chasse pour le développement d'activités alternatives génératrices de revenus. Il s'agira également de mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la criminalité faunique et de réduction des conflits homme-faune.

Activité 3.2.5. - Sécurisation, aménagement, valorisation et promotion des aires protégées

250. La répartition du réseau des aires protégées du Cameroun entre différents écosystèmes (forêt, savane, montagne, côte, mer et mangrove) permet de préserver une importante biodiversité. Au-delà des objectifs de conservation de cette richesse biologique, il s'agit de la valoriser au mieux, à travers une véritable politique de viabilisation et de communication. En effet, ce patrimoine biologique, associé au paysage pittoresque et au folklore socioculturel des zones périphériques, offrent un potentiel important de valorisation, du point de vue éco-touristique. C'est ainsi que les orientations proposées visent notamment à intéresser les CTD, les investisseurs privés ou associatifs, à collaborer avec l'administration, pour améliorer les services qu'offrent les aires protégées. Il est, cependant, à noter que plusieurs préalables à la valorisation des aires protégées vont au-delà du champ des compétences du ministère en charge de la faune ; il s'agit entre autres : (i) de la sécurité des touristes qui incombe aux autorités administratives et aux forces de maintien de l'ordre, (ii) de la réalisation des infrastructures d'accueil et d'accès, (iii) des facilités d'entrée au Cameroun (visas) et (iv) de la promotion de l'écotourisme.

251. L'activité portera sur : (i) la sécurisation des aires protégées, (ii) le suivi de la dynamique des populations fauniques et le maintien de l'intégrité des aires protégées, (iii) la réalisation d'infrastructures dans les aires protégées, (iv) l'acquisition et le déploiement d'équipements dans les aires protégées, (v) l'extension du réseau des jardins zoologiques, (v) le développement et le renforcement d'un organe de gestion de la faune et des aires protégées, tant sur le plan national que transfrontalier et (v) la formation et le recyclage du personnel affecté à la gestion des aires protégées.

4.3.3.3. Action 3.3. - Renforcement et mise à l'échelle des mesures d'adaptation/atténuation face au changement climatique et lutte contre les pollutions et nuisances

252. Les prévisions d'évolution du climat au Cameroun d'ici 2040-60 envisagent : (i) une augmentation globale des températures moyennes de +1,2°C par rapport à la période 1986-2005, pour le scénario optimiste, et de +2 °C pour le scénario pessimiste, couplée à une hausse des vagues de chaleur, surtout en fin de saison sèche, (ii) une hausse de la pluviométrie totale de 5 à 20 % selon les régions, (iii) une plus forte variabilité des pluies en quantité, intensité et période suivant les régions, entraînant une diminution de l'eau utile pour l'agriculture pluviale, et (iv) une fréquence croissante des événements extrêmes (inondations, sécheresses, etc.).

253. La hausse de la variabilité des pluies et de la fréquence des événements extrêmes constitue le risque majeur au niveau national. Ce risque pourrait entraîner des déficits hydriques temporaires critiques pour la production agricole dans toutes les ZAE et particulièrement sévères dans la ZAE I. L'augmentation des températures moyennes (et maximales) journalières extrêmes (> 36°C) affectera négativement les rendements de nombreuses cultures (cultures maraichères tempérées, hévéa, palmier à huile, caféier arabica) et positivement les cultures limitées par les basses températures, tels que les cultures de riz dans les zones d'altitude (ZAE III). Cependant, les impacts les plus significatifs sur l'agriculture auront lieu dans la ZAE I, très vulnérable en raison de ses conditions climatiques/pluviométriques marginales et de la forte pression sur les ressources naturelles. De plus, la disponibilité eau pour l'irrigation dans cette zone, mais également dans les zones urbaines et périurbaines, constitue un enjeu majeur de développement agricole.

254. Dans le cadre de l'Initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA), le Cameroun a préparé un Plan National d'Investissement pour une Agriculture Intelligente face au changement du Climat (PNIAIC)⁶.

255. L'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) est une approche d'intensification durable du secteur agricole qui intègre des actions et

investissements prioritaires pour faire face à la variabilité/changement climatique. Cette approche vise à renforcer les synergies entre ses trois objectifs globaux ou piliers : (i) l'augmentation durable de la productivité agricole et des revenus des agriculteurs, (ii) l'adaptation de l'agriculture pour faire face aux risques climatiques, et (iii) l'atténuation des émissions de GES issus du secteur agricole. Cette démarche ainsi que les investissements envisagés dans le PNIAIC sont totalement intégrés dans les domaines d'investissement correspondants de la SDSR/PNIA 2020-2030.

256. L'action 3.3. se décline selon les cinq activités suivantes :

- ⇒ Renforcement de l'engagement politique pour prendre en compte les investissements dans la planification, la programmation et la budgétisation des investissements ACC/AIC
- ⇒ Amélioration du cadre législatif et réglementaire en matière de CC, mise en œuvre effective des dispositions légales et des plans/programmes existants, recours aux mécanismes de mobilisation internationale de la finance climat et développement des filières de séquestration du carbone et des mécanismes de compensation
- ⇒ Lutte contre la désertification et les changements climatiques
- ⇒ Lutte contre les pollutions, les nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses et renforcement des outils et des capacités pour la gestion environnementale
- ⇒ Prise en compte et intégration des mesures d'ACC et AIC dans les Plans Communaux de développement (PCD) et des Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT) ainsi que dans les programmes de vulgarisation et de conseil agro-sylvo-pastoral et halieutique.

⁶ Étude financée par la Banque Mondiale

Activité 3.3.1. - Renforcement de l'engagement politique pour prendre en compte les investissements dans la planification, la programmation et la budgétisation des investissements ACC/AIC

257. Il s'agira pour les ministères du secteur rural : (i) de procéder à l'élaboration participative et à l'adoption d'un cadre politique/juridique/programmatique pour réduire la déforestation entraînée par des chaînes de valeur spécifiques, (ii) développer, promouvoir et, si nécessaire inscrire au cadre législatif, les normes nationales reconnues pour des produits spécifiques (comme le palmier à huile, le bois d'œuvre, le cacao, le caoutchouc) qui entraînent la déforestation, et en suivre l'application (pour les grandes exploitations).

Activité 3.3.2. - Amélioration du cadre législatif et réglementaire en matière de CC, mise en œuvre effective des dispositions légales et des Plans/programmes existants, développement des mécanismes de mobilisation internationale de la finance climat et développement des filières de séquestration du carbone et des mécanismes de compensation

258. Sous les auspices du MINEPDED, cette activité portera sur : (i) la poursuite de la mise en œuvre effective des dispositions légales et des plans/programmes existants tels que le PNACC, le dispositif REDD+ et la Contribution Déterminée Nationale, (ii) la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat, (iii) le renforcement des capacités pour la gestion durable des écosystèmes forestier en République du Cameroun, (iv) des sensibilisations pour le renforcement de la résilience climatique et (v) l'élaboration de la Troisième Communication Nationale (TCN) et du premier Rapport Biennal Actualisé (RBA) sur les Changements Climatiques.

259. Il s'agira également de préparer le Cameroun à l'accès aux financements climatiques pour une transition vers une économie à faible émission carbone et résiliente au changement climatique. Ceci se traduira par le développement de filières de séquestration du carbone et de mécanismes de compensation, par les différents ministères sectoriels (MINADER, MINEPIA et MINFOF).

260. Plus spécifiquement pour le MINFOF, il s'agira d'établir un moratoire sur la conversion des terres

dans les forêts "intactes" et d'orienter l'implantation des grands projets de grande échelle dans les sites comportant peu ou pas de couverture forestière.

Activité 3.3.3. - Lutte contre la désertification et les changements climatiques (promotion et restauration de la nature, promotion des bonnes pratiques et renforcement du monitoring environnemental)

261. Il s'agira pour le MINEPDED d'assurer : (i) la promotion et la restauration de la nature (opération "sahel vert", sécurisation des activités de restauration, appui à l'acquisition de foyers améliorés, appui à l'opération ville verte), (ii) le développement et l'opérationnalisation d'un dispositif national de suivi écologique et d'alerte précoce, (iii) la mise en place de systèmes de veille et d'alertes écologiques et (iv) un appui à l'ONACC.

Activité 3.3.4. - Lutte contre les pollutions, les nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses et renforcement des outils et des capacités pour la gestion environnementale (EIES, PGES, Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), SMART MINING etc.)

262. Essentiellement menée par le MINEPDED, l'activité portera sur : (i) le renforcement de la police environnementale (réalisation des inspections conjointes et des contrôles environnementaux, création et fonctionnement des postes de contrôle environnemental (ii) la dématérialisation des procédures du commerce extérieur, (iii) l'assainissement et le traitement écologique des déchets, (iv) la gestion rationnelle des produits chimiques, toxiques et/ou dangereux et des déchets spécifiques associés et (v) le renforcement des outils et des capacités pour la gestion environnementale : EIES, PGES, Permis Environnemental (PE), Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), SMART MINING, etc.

Activité 3.3.5. - Prise en compte et intégration des mesures d'ACC et AIC dans les Plans Communaux de développement (PCD) et des Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT) et les programmes de vulgarisation et de conseil agro-sylvo-pastoral et halieutique

263. Cette activité portera sur l'accompagnement des CTD par les services déconcentrés des différents ministères du secteur rural sous la coordination du ministère en charge de l'aménagement du territoire. L'approche Champ-Ecole Agropastoral (CEAP) et d'autres approches et outils complémentaires qui ont fait leurs preuves en Afrique seront expérimentés et vulgarisés.⁷

4.3.3.4. Action 3.4. - Renforcement de la résilience et de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables

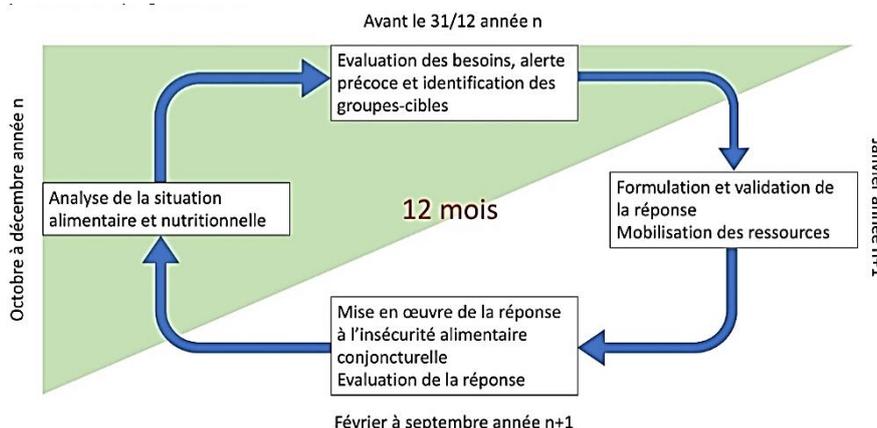
264. Le renforcement de la résilience se fera en lien étroit avec l'activité 3.3.5 précédente (Prise en compte et intégration des mesures d'ACC et AIC...). Le renforcement de l'intégration de la SAN dans le cadre stratégique du secteur rural du pays implique une meilleure coordination des acteurs et le

déclenchement systématique de la réponse alimentaire annuelle par le système d'alerte précoce de la SAN. La Politique nationale de nutrition (PNN) 2018-2020 constitue le cadre d'intervention pour l'action SAN de la SDR/PNIA 2020-2030.

265. Les endémies et pandémies (paludisme, VIH-SIDA, Covid-19) affectent négativement la santé des producteurs agricoles. Le Ministère de la Santé sera approché, afin de voir renforcées les mesures de routine prises dans le sens de l'amélioration des conditions sanitaires en milieu rural en relation avec ces maladies.

266. Le cycle annuel de programmation de la SAN comprend l'alerte précoce, qui est alimentée par le Système d'Information de la SAN (SISAN), et la réponse annuelle à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelle. L'encadrement de ces cycles annuels par un dispositif national dont l'ancrage institutionnel est approprié, permet de déclencher les réponses rapidement, de mobiliser les ressources nécessaires, et de fournir un espace de concertation et de coordination à tous les acteurs.

Figure 9 : Cadre annuel de mise en œuvre de la SAN



267. L'action sera mise en œuvre à travers les quatre activités suivantes :

⁷ Outil AVEC (Associations Villageoises d'Epargne Crédit), outil SHARP (Schéma Holistique pour l'Auto-évaluation Paysanne de la Résilience climatique) et CED (Club D'Ecoute Dimitra) de la FAO. Dans cette perspective les réalisations prévues viseront à : (i) Renforcer l'intégration et la budgétisation de l'approche CEAP (y compris les outils associés) et des pratiques agro-pastorales améliorées résilientes au climat dans les plans régionaux et locaux de développement agricole. Cela passera par la sensibilisation, la formation de personnes de haut niveau, le renforcement de partenariat, le développement de stratégie et l'élaboration de

documents techniques et académiques de base d'appui conseil, afin de guider et appuyer les activités techniques mentionnées dans les autres activités. (ii) Dérouler l'approche CEAP et les outils associés pour installer les CEAP et renforcer les capacités des producteurs dans les zones vulnérables et les communautés pauvres ; soutenir l'institutionnalisation de l'approche CEAP à travers leur meilleure incorporation dans les politiques, les programmes, les institutions, les budgets et mécanismes de coordination nationaux, régionaux et locaux

Activité 3.4.1. - Mise en place et fonctionnement du dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaires

268. La réponse annuelle à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelle vise à améliorer immédiatement la consommation alimentaire des ménages affectés, tout en prévenant la dégradation du statut nutritionnel des individus à risque de malnutrition, membres de ces ménages.

269. Le cycle annuel de réponse est un processus qui comprend 4 étapes successives :

- Collecte et analyse des systèmes d'information de la SAN
- Évaluation des besoins et alerte précoce
- Formulation de la réponse et mobilisation des ressources
- Réponse rapide et évaluation.

270. Le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles encadre et coordonne les 4 étapes du processus, à l'instar des dispositifs nationaux existants dans les pays de la CEDEAO et du CILSS. C'est un cadre de concertation décisionnel, capable de mobiliser rapidement les acteurs (gouvernementaux et PTF) et leurs ressources financières, humaines et logistiques pour une action immédiate. Il doit être coordonné par une « cellule » dont le mandat est de : formuler, (faire) valider, mobiliser les ressources nécessaires, et assurer le suivi et l'évaluation de la réponse.

271. Le dispositif national doit avoir un ancrage institutionnel qui optimise son fonctionnement, afin d'éviter les goulots d'étranglement et les retards lors de la prise de décision. Cet ancrage permettra la mobilisation l'ensemble des directions du MINADER et des autres Ministères du Secteur Rural, et une concertation effective avec les autres Ministères et les PTF.

272. La définition du dispositif national nécessitera de clarifier les rôles et les responsabilités de chacune des structures et des comités existants, tels que le CISA (Comité Interministériel de Sécurité Alimentaire regroupant 17 ministères sectoriels, la FAO et le PAM), le CTN (Comité Technique National de Sécurité Alimentaire regroupant 17 ministères sectoriels), et le CLM (Comité Interministériel de Lutte contre la Malnutrition).

273. Tant que la validation du dispositif national n'est pas effective et sa « cellule » de coordination n'est pas opérationnelle, le Comité d'Orientation Stratégique (COS) et le Comité Technique de la Stratégie de Développement du Secteur Rural assureront les rôles-clés, selon un schéma institutionnel temporaire.

274. Le dispositif national s'inscrira pleinement dans les dynamiques régionales en cours. Pour ce faire, l'adhésion au CILSS et l'adoption de la charte de la CEDEAO sont des étapes initiales importantes. Au sein de la région CEAC, le dispositif national contribuera au développement et à l'intégration d'un dispositif régional de prévention et gestion des crises alimentaires.

275. Le dispositif national fonctionnera de manière décentralisée, en impliquant les agents des services techniques relevant de la SAN pour le suivi de la situation, l'alerte précoce et le suivi de la réponse dans les régions. Le niveau central du dispositif national sera responsable de la mobilisation des ressources, en plus de la consolidation des informations et de la concertation en acteurs.

276. L'activité 3.4.1 portera sur : (i) la validation de l'architecture du dispositif national, (ii) l'adhésion au CILSS et l'adoption de la Charte PREGEC/RPCA, (iii) l'appui au développement et à l'intégration d'un dispositif régional CEEAC, (iv) le fonctionnement du dispositif au niveau central et (v) le fonctionnement du dispositif au niveau régional.

Activité 3.4.2. - Renforcement du système d'information de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et alerte précoce

277. Le Cadre Harmonisé (CH) s'est progressivement imposé comme l'outil d'analyse prépondérant de la situation alimentaire et nutritionnelle. Le CH est une méta-analyse de l'ensemble des informations récentes mises à disposition par le Système d'Information de la SAN (SISAN). Il s'agit d'une analyse consensuelle des besoins, mise à jour en cours d'année (au moins une mise à jour par an) pour identifier et dénombrer les zones et ménages victimes de crises alimentaires et nutritionnelles.

278. Au cœur du dispositif national, à la fois pour la prévention et la gestion des crises alimentaires, le CH repose sur l'expertise du Groupe Technique

et de la Cellule Nationale d'Analyse (CNA). La CNA veille à la validation consensuelle de l'analyse de la situation alimentaire et préconise son utilisation pour la définition de la réponse annuelle.

279. Le CH identifie les populations en crise alimentaire, en urgence alimentaire et en situation de famine par unité administrative au mois d'octobre de chaque année, l'analyse étant ensuite actualisée en mars de l'année suivante. Ces bilans permettent la formulation et à la programmation de la stratégie commune de réponse.

280. L'analyse CH repose sur la collecte d'indicateurs du SISAN portant sur la consommation alimentaire, sur les moyens d'existence, le statut nutritionnel et la mortalité. Le MINADER est le chef de file pour la collecte, la mise à disposition et l'analyse de toutes les sources d'information du SISAN. Des contributions sont également apportées par d'autres Ministères, notamment du Secteur Rural, du MINSANTE et de l'INS. Certains PTF disposent, en outre, d'une expertise spécifique pour appuyer le MINADER dans la collecte et l'analyse des indicateurs.

281. Les sources d'information récentes décrivant la situation conjoncturelle, nécessaires chaque année à la réalisation de l'analyse CH sont : (i) les statistiques de productions agricoles et de superficies, (ii) les bilans céréalier et alimentaire, (iii) le suivi des marchés (prix, disponibilités/stocks, SIMA/SIMB), les enquêtes régionales, (iv) les statistiques des importations et exportations de produits agricoles, (v) les enquêtes sécurité alimentaire (EFSA/JAM, CFSAM, FSMS, profils HEA) (vi) l'enquête nutritionnelle SMART (suivi nutritionnel et sanitaire) (vii) les données sur les Maladies à Déclaration Obligatoire (MDO), (viii) les analyses HEA/OA, (ix) le système d'information des marchés, (x) les statistiques portant sur l'accès à l'eau potable, (xi) le suivi des situations de catastrophes, conflits et mouvements de populations, (xii) les suivis de biomasse (cartographie satellite) et de variation du cheptel, (xiii) les suivis météorologiques et agro-climatiques, (xiv) les statistiques récentes de population et (xv) le suivi du calendrier agricole.

282. L'activité portera sur : (i) l'analyse des indicateurs agro-météorologiques en vue de la prévision dans le domaine agro-sylvo-pastoral, (ii) l'organisation des enquêtes d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire (CFSAM) avec

la FAO, (iii) l'organisation des enquêtes de sivo de la sécurité alimentaire de FSMS, (iv) les études régionales des marchés agricoles, (v) l'organisation de deux sessions d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence (EFSA) par an dans 10 régions du Cameroun, en collaboration avec le PAM, (vi) l'analyse Household Economy Assessment (HEA), (vii) le suivi permanent des marchés agricoles (SIM), (viii) l'analyse CH des zones à risque d'insécurité alimentaire (mars et octobre) et (viii) la validation et la diffusion des résultats du CH selon les protocoles CILSS.

Activité 3.4.3. - Formulation, validation et mise en œuvre de la réponse annuelle à l'insécurité alimentaire conjoncturelle

283. Le dispositif national constitue le cadre unique de réponse pour tous les acteurs, qui doit être validé et sert de guide à la mise en œuvre de la réponse annuelle à l'insécurité alimentaire conjoncturelle. Il se présente sous la forme d'un document de travail autour duquel les efforts de tous les partenaires engagés doivent se coordonner. Il est validé en Conseil de Gouvernement

284. Le document de réponse est produit annuellement et se base sur l'évaluation des besoins alimentaires et des populations en insécurité alimentaire fournie par le CH dès le mois d'octobre. C'est un document qui évolue au cours du cycle annuel et la mise à jour du CH en mars de l'année suivante entraîne la mise à jour du document de réponse.

285. Le document doit détailler toutes les activités qu'il est possible de mettre en œuvre dans le cadre de la réponse à l'insécurité alimentaire conjoncturelle, les budgétiser, identifier les sources de financement, les chefs de file et l'appui technique des PTF. Pour chaque groupe-cible, les activités proposées doivent avoir un impact positif et à court terme sur la consommation alimentaire et le statut nutritionnel des individus à risque. Les capacités de travail, agricole ou non, le capital foncier et productif et la charge de travail reposant sur les ménages, et notamment sur les femmes, doivent être pris en compte afin de proposer une réponse adaptée à la diversité des situations. Le calendrier agricole doit être pris en compte et il doit guider la période à laquelle chaque activité peut être mise en œuvre.

286. Le document de réponse doit étayer les demandes de fonds auprès du Ministère des Finances (MINFI) et des bailleurs de fonds institutionnels. Les Offices Céréaliers sont partie prenante du dispositif national et disposent de ressources essentielles à la réponse. Les ressources doivent pouvoir être mobilisées rapidement et reconstituées en fin de cycle selon les protocoles existants. Des mécanismes d'assurance de type African Risk Capacity (ARC) existent et le Cameroun pourra s'en doter d'ici 2030 pour diversifier l'éventail des sources de financement à sa disposition.

287. Au cours de la mise en œuvre de la réponse, le dispositif national et la « cellule » de coordination maintiennent à jour le niveau de couverture des besoins. Sur cette base, la mobilisation des ressources est continue pendant la durée de la réponse. Les mises à jour régulières permettent d'anticiper les ruptures d'assistance et d'orienter les interventions d'éventuels nouveaux acteurs vers les zones moins couvertes ou délaissées. En fin de cycle annuel, la couverture finale des besoins permet d'évaluer la qualité de la réponse.

288. La priorisation des besoins les plus urgents est inévitable, car les ressources disponibles pour la réponse, surtout au début, sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins identifiés. A l'intérieur même des zones ciblées par la réponse, le choix des ménages recevant une assistance alimentaire et nutritionnelle doit s'appuyer sur une méthodologie commune à tous les acteurs. Le ciblage est un processus qui requiert une attention particulière. Pour l'encadrer, un guide dédié de ciblage des ménages peut être annexé au document de réponse. L'activité portera sur : (i) la formulation et validation du document de réponse, (ii) la mise en place, l'amélioration et la mobilisation des stocks de sécurité et du stock existant, (iii) la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des distributions gratuites ciblées (vivres et argent), (iv) la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des activités Argent ou Vivres contre Travail (HIMO), (v) la conception pour la catégorie 6, du Manuel de procédures de subvention des intrants et matériels agropastoraux, (vi) la subvention des intrants et équipements agricoles pour les groupes vulnérables, (vii) la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des activités SAN pour les déplacés, réfugiés et victimes d'inondations et de catastrophes

naturelles et (viii) l'évaluation de la réponse et de la couverture des besoins en fin d'exercice annuel.

Activité 3.4.4. - Mise en œuvre des activités de prévention de la malnutrition dans la réponse à l'insécurité alimentaire

289. Les activités de réponse à l'insécurité alimentaire conjoncturelle sont complétées par des activités de prévention de la malnutrition, afin de protéger l'état nutritionnel des individus à risque. La Politique Nationale de Nutrition 2018-2020 et son plan opérationnel pour la période 2018-2022 définissent les interventions essentielles de prévention de la malnutrition pour lesquelles le MINADER est chef de file.

290. Les activités de la réponse alimentaire sensibles à la nutrition incluent les interventions soutenant la diversification de l'alimentation (aliments de complément), la promotion de pratiques agricoles permettant d'accroître la diversité alimentaire et la qualité des aliments dans le ménage ainsi que la promotion de changements de comportement pour l'adoption de pratiques alimentaires saines.

291. Les activités de prévention de la malnutrition doivent cibler en priorité les individus pour lesquels le risque de malnutrition est le plus élevé : il s'agit des enfants de 0 à 23 mois et des femmes enceintes et allaitantes. L'expérience montre que l'ensemble des déterminants de la malnutrition dans une zone donnée doivent être combattus simultanément pour augmenter l'impact sur la population ciblée. La mise en œuvre de l'activité 3.4.4 suppose la coordination de l'ensemble des acteurs intervenant dans la prévention de la malnutrition au sein du dispositif national. L'activité portera sur : (i) l'alimentation de complément des enfants 6-23 mois, (ii) la promotion de la production et de l'utilisation familiale d'aliments à haute valeur nutritive, surs et sains (éducation nutritionnelle), (iii) la promotion du jardin familial, (iv) la promotion du jardin scolaire dans les zones d'insécurité alimentaire, (v) la bio-fortification alimentaire et la promotion des variétés riches en nutriments et (vi) la promotion de pratiques optimales de conservation et stockage par les ménages (éducation nutritionnelle).

4.3.4. Domaine d'investissement n°4 - Renforcement de la gouvernance et du capital humain des acteurs du secteur rural

292. Ce quatrième domaine d'investissement prioritaire est transversal à l'ensemble de la SDSR/PNIA ; il est organisé autour de six actions essentielles impliquant toutes les administrations sectorielles :

- Action 4.1. - Renforcement des capacités des acteurs publics, des sociétés sous-tutelle et services rattachés et des Collectivités Territoriales décentralisées (CTD)
- Action 4.2. - Amélioration du climat des affaires et renforcement des acteurs du secteur privé et des acteurs non étatiques
- Action 4.3. - Amélioration de la coordination intersectorielle du système de suivi et évaluation, des statistiques agricoles, des dispositifs d'information et de communication du secteur du développement rural
- Action 4.4. - Développement d'un système performant de recherche agricole pour accélérer la transformation du secteur rural, avec un accent sur les approches intégrant la formation des équipes mixtes mobiles recherche-vulgarisation œuvrant en partenariat avec les producteurs
- Action 4.5. - Renforcement de la prise en compte du Genre dans la mise en œuvre de la SDSR/PNIA, avec un accent sur le dialogue intergénérationnel pour la paix
- Action 4.6. - Renforcement de la formation professionnelle agricole et entrepreneuriale

4.3.4.1. Action 4.1. - Renforcement des capacités des acteurs publics (ministères du SR), des sociétés sous-tutelle & services rattachés (EP) et des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)

293. L'action sera mise en œuvre à travers les cinq activités suivantes :

- ⇒ Amélioration du cadre de travail et coordination des Programmes opérationnels et support des ministères sectoriels (MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED)
- ⇒ Renforcement des chaînes PPBS et amélioration continue de la gestion des finances publiques dans le secteur rural (en lien avec le Plan Global de Réforme de la Gestion des Finances Publiques-PGRGPF)

⇒ Amélioration continue du cadre législatif et réglementaire du secteur rural (notamment la LOA et sa déclinaison en décrets d'application)

⇒ Promotion, développement des NTIC et dématérialisation des procédures et dans le secteur rural

⇒ Renforcement des capacités et transfert de compétences aux CTD (lien déconcentration - décentralisation)

Activité 4.1.1. - Amélioration du cadre de travail et coordination des Programmes opérationnels et support des ministères sectoriels (MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED)

294. Cette activité porte sur : (i) la coordination stratégique des Programmes ministériels, (ii) le développement des ressources humaines et l'amélioration du cadre de travail, (iii) la construction et la réhabilitation des édifices et équipements et (iv) la sécurisation du patrimoine foncier des ministères du secteur rural (MINADER, MINEPIA, MINFOF et MINEPDED).

Activité 4.1.2. - Renforcement des chaînes PPBS et amélioration continue de la gestion des finances publiques dans le secteur rural (en lien avec le Plan Global de Réforme de la Gestion des Finances Publiques-PGRGPF)

295. Il s'agira de mettre effectivement en œuvre le Budget Programme. À ce titre, les Comités internes (Ministères et sociétés sous-tutelles) de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi/Evaluation (PPBS), en liaison avec les dispositifs internes de contrôle de gestion, devront être pleinement opérationnels et redevables. Seront également concernées les études stratégiques et la sécurisation du parc informatique (informatisation du fichier central), amélioration de la gestion de PROBMIS, amélioration de la gestion des marchés publics, renforcement des contrôles et audits internes, suivi des applications de gestion intégrée des personnels de l'état et de la solde.

Activité 4.1.3. - Amélioration continue du cadre législatif et réglementaire du secteur rural (notamment la LOA et sa déclinaison en décrets d'application)

296. Cette activité porte tout d'abord sur la formulation, adoption et élaboration des textes d'application de la Loi d'Orientation Agricole

(LOA). Le processus d'élaboration de la LOA est un processus long, participatif et inclusif dont l'utilité est avérée pour établir des orientations à long terme dans le secteur rural. Le processus de conception et d'adoption des décrets d'application peut s'étaler sur plusieurs années. Il s'agira donc de définir un cadre légal devant orienter les futurs documents de politique agricole. L'activité concernera également la formation et la vulgarisation de la culture juridique et de défense des intérêts de l'État en justice ainsi que le renforcement du cadre normatif du sous-secteur environnement.

Activité 4.1.4. - Promotion, développement des NTIC et dématérialisation des procédures et dans le secteur rural

297. Cette activité portera sur : (i) l'élaboration et mise en œuvre d'une politique nationale de promotion de l'e-Agriculture, (ii) le développement, l'exploitation et la maintenance d'applications utilisables sur « Smartphone » pour la diffusion des informations issues des dispositifs d'information météorologique, la vulgarisation d'itinéraires techniques et de pratiques agricoles adaptées par ZAE, pour les différentes filières prioritaires agropastorales, halieutiques, environnementales, forestières et fauniques, (iii) la sécurisation et la gestion des équipements informatiques interconnectés (acquisition des outils de sécurisation et de gestion des équipements interconnectés, automatisation des Processus-Métiers des Services). Il faut également souligner que la politique de subvention des intrants agricoles reposera sur la digitalisation des opérations (immatriculation des bénéficiaires, e-voucher etc.).

Activité 4.1.5. - Renforcement des capacités et transfert de compétences aux CTD (lien déconcentration - décentralisation)

298. En 2019, la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) a été promulguée. Elle constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Par cette loi, le gouvernement entend principalement : (i) transférer intégralement aux CTD les ressources liées aux compétences qui leur sont dévolues et (ii) mettre en place un dispositif transitoire de cogestion des personnels des services déconcentrés des ministères afin de permettre aux CTD de disposer des ressources humaines qualifiées nécessaires. À titre d'exemple, il s'agira au niveau du MINFOF de

renforcer les capacités des communes pour la gestion des forêts communales ou pour le MINEPDED d'instaurer un cadre de partenariat entre le ministère, les CTD et les autres parties prenantes dans l'assainissement urbain et le traitement des déchets ménagers.

4.3.4.2. Action 4.2. - Amélioration du climat des affaires et renforcement des Acteurs du Secteur Privé et des Acteurs Non Étatiques.

299. Cette action est absolument essentielle pour l'atteinte des objectifs ambitieux de la SDR/PNIA qui reposent essentiellement sur l'adhésion et l'engagement du secteur privé productif (des Exploitations Familiales agricoles, notamment) et de leurs instances représentatives. Elle renforce le rôle de l'État dans sa mission d'impulsion du développement Agricole. L'action se mettra en œuvre à travers les quatre activités suivantes :

- ⇒ Promotion des investissements privés, créateurs de valeur et d'emplois dans le secteur rural
- ⇒ Appui au fonctionnement des interprofessions pour les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques prioritaires
- ⇒ Appui à l'opérationnalisation de la Chambre d'agriculture, des pêches, de l'élevage et des Forêts (CAPEF) et à la mise en œuvre des chambres régionales
- ⇒ Soutien au développement des réseaux de distributeurs (agro-dealers) régionaux pour la commercialisation des machines, outils et intrants.

Activité 4.2.1. : Promotion des investissements privés, créateurs de la valeur et d'emplois dans le secteur rural

300. L'amélioration du climat des affaires constitue l'un des axes majeurs de l'action gouvernementale, pour faire du Cameroun une destination plus sûre et plus attractive en matière d'investissements dans le secteur rural, notamment provenant de la diaspora. Les engagements de l'État doivent se recentrer sur ses fonctions de facilitateur, à travers l'assainissement du cadre institutionnel d'investissement et d'entrepreneuriat, afin de libérer le tout potentiel des initiatives privées.

301. Pour le MINADER, le MINEPIA et le MINFOF, il s'agira notamment de promouvoir le développement de partenariats Public-Privés dans les filières végétales prioritaires, dans les filières animales et halieutiques ainsi que dans les filières forestières, des PFNL et dans la gestion/valorisation des aires protégées. Le renforcement des entreprises associatives et coopératives pour les différentes filières de production sera également visé et un Cadre de partenariat en Agrobusiness (CAP)⁸ sera mis en place pour structurer les interactions des acteurs autour des chaînes de valeur prioritaires, mobiliser les investissements et faire le suivi des progrès réalisés par les partenaires intersectoriels. Il permettra de générer une liste d'engagements intersectoriels d'investissement et le changement éventuel de politique, et facilitera l'apprentissage et la responsabilité mutuelle des partenaires. Dans cette perspective, la communauté du secteur privé jouera un rôle consultatif au sujet des chaînes de valeur prioritaires ainsi qu'au cours des revues du PNIA. Le CAP réunira les parties prenantes des chaînes de valeur prioritaires⁹.

Activité 4.2.2. - Promotion de la création au fonctionnement des interprofessions pour les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques prioritaires

302. Une interprofession est un regroupement de plusieurs acteurs économiques complémentaires de l'amont et de l'aval d'une même filière de production et/ou de commercialisation dans l'objectif d'agir pour l'intérêt commun de l'ensemble de ses membres. Les interprofessions ont trois grands types de mission : (i) corriger les déséquilibres existants dans les relations économiques entre les métiers de la filière pour favoriser plus d'équité dans les échanges et aider à faire face aux nouveaux défis (réchauffement climatique, évolutions des normes, etc.), (ii) améliorer par des actions collectives les performances de la filière (compétitivité, parts de marchés, innovation, etc.) et (iii) représenter les

intérêts des professionnels de la filière dans les négociations avec les pouvoirs publics, les organisations d'intégration régionale et au sein des instances internationales et (iv) réguler de manière progressive l'importation de certains produits.

303. Des organisations interprofessionnelles (OI) ont commencé à être mises en place au Cameroun depuis bien des années. Reposant fondamentalement sur la volonté des acteurs qui les composent, le terme interprofession regroupe finalement des réalités très disparates, avec des capacités réelles d'action tout aussi variables et généralement bien inférieures au fonctionnement souhaité. Face à ce constat, l'État a pris des initiatives pour renforcer le rôle, la mission et les capacités d'action de ces organismes. La « reconnaissance d'État », initiée dès les années 1950 par certains pays et qui a récemment été consolidée dans le cadre des travaux de l'OMC, est certainement la modalité la plus aboutie du renforcement de la capacité d'action de ces structures. C'est une subtile alliance entre la puissance du Public et la dynamique du Privé au service des acteurs économiques et de l'ensemble de la nation. Ne remettant pas en cause les fondements des interprofessions qui reposent sur l'initiative privée, l'engagement, la mobilisation et la volonté des acteurs économiques de la filière, cette reconnaissance permet de faire bénéficier les OI, sous conditions et contraintes, de certaines des prérogatives de la puissance publique : la capacité « d'élaborer le droit » et de procéder à sa mise en application effective. Il s'agit ici d'une évolution considérable car elle permet de toucher et d'impliquer tous les acteurs et de pleinement les responsabiliser dans la définition, la mise en place et la mise en œuvre de leurs politiques de développement à leur bénéfice et celui de la nation, tout en leur donnant les moyens de leurs ambitions.

⁸ Nepad et GrowAfrica, 2017.

⁹ (i) Les entreprises du secteur privé notamment les entreprises agroalimentaires internationales et nationales ayant un intérêt commercial à collaborer sur une chaîne de valeur particulière. Ces entreprises seront de spécialités diverses : services, finances, transformation, production, infrastructures et NTIC ; (ii) Le Gouvernement, sous la direction du ministère de l'Agriculture, de multiples ministères et agences seront impliqués pour relever les contraintes politiques allant du régime foncier au commerce. Les collectivités territoriales décentralisées joueront également un rôle important dans les initiatives de chaîne de valeur ancrées dans leur aire géographique ; (iii) Les groupements formels ou informels

de petits exploitants sont au cœur des partenariats en agro-industrie car ils produisent des denrées à partir desquelles, les entreprises du secteur privé se mettent en place, transforment (ajoutent de la valeur) et commercialisent ; (iv) Les Acteurs non étatiques apportent un soutien technique essentiel aux agriculteurs et aux partenaires des PME, en particulier lorsque des biens publics peuvent être obtenus en surmontant les faiblesses du marché. (v) La Plateforme multipartite ou secrétariat facilite la collaboration et la responsabilisation entre les différents partenaires. Cet organisme peut être une agence indépendante ou intégrée dans une institution existante et placée sous la direction du secrétariat technique pays du PDDAA.

Activité 4.2.3. - Appui à l'opérationnalisation de la Chambre d'agriculture, des pêches, de l'élevage et des Forêts – CAPEF et à la mise en œuvre des chambres régionales

304. La CAPEF est une Chambre Nationale constituée de représentants issus de l'ensemble des régions du pays, élus via un scrutin de listes régionales. L'assemblée est nationale. Opérationnellement elle repose sur des délégations régionales. Depuis la réforme du texte de 2016, ces délégations sont avant tout une déconcentration administrative qui permet de rapprocher les services des producteurs.

305. La stratégie d'évolution à moyen terme de la CAPEF repose sur le renforcement de la déconcentration et la mise en place de la décentralisation. Cette évolution cadre avec les orientations du Gouvernement et constitue pour la Chambre une nécessité pour lui permettre d'assurer son rôle de représentation des producteurs, d'animation des structures Agricoles et de services aux producteurs. Cette stratégie implique une consolidation de la CAPEF afin de remettre de la légitimité dans la structure en passant par l'organisation des élections statutaires et l'installation de la nouvelle mandature avant de préparer une évolution institutionnelle devant être construite avec les acteurs concernés. C'est ainsi qu'une stratégie en deux phases doit être mise en œuvre :

➤ **Phase 1 - Mise en place d'une mandature de transition** de 5 ans (durée d'un mandat) avec la tenue des élections en 2021 afin de disposer d'une CAPEF opérationnelle dotée d'une assemblée légitime, de sections constituées et de relais locaux. Cette phase permettra de renforcer l'action en région à travers une consolidation technique des délégations régionales, la mise en place d'une animation en région et un renforcement de la représentation des régions (Comité des régions). Les élus auront le mandat particulier de préparer l'évolution structurelle de la CAPEF conformément aux orientations gouvernementales de mise en œuvre de la décentralisation : transformation de la CAPEF en réseau de Chambres régionales avec une structure faitière nationale.

➤ **Phase 2 - Mise en place du réseau des Chambres Régionales d'Agriculture lors du renouvellement suivant (2025) avec la mise en place des Chambres Régionales permettant** : (i) le renforcement du travail et de l'animation locale, (ii)

une meilleure représentation des territoires, des filières et des acteurs des chaînes de valeur et (iii) la mise en place et en œuvre de politiques différenciées adaptées à la situation et aux priorités de chaque région. Il s'agira de mettre en place des structures juridiquement autonomes avec leur assemblée régionale, leur budget et leurs services d'appui de proximité des producteurs. Cette seconde phase impliquera l'évolution de la CAPEF vers une structure faitière des Chambres Régionales, « tête de file » des organisations professionnelles, des filières (interprofessions) et des territoires.

306. Cette évolution en deux phases permettra de refaire fonctionner rapidement la CAPEF tout en travaillant sur les grandes évolutions qui demandent réflexion, concertation et construction avec les acteurs et les territoires. La durée de 5 ans peut paraître importante mais elle correspond à la durée du mandat. Aussi, elle n'exige pas de modification du décret et donne le temps de faire l'important travail, en amont, nécessaire afin que les Chambres Régionales qui seront mis en place correspondent vraiment aux attentes et soient dimensionnées en accord avec les objectifs. Enfin, cette stratégie permettra d'envisager une réduction du nombre de membres de l'assemblée plénière nationale et d'augmenter le nombre de membres au niveau des territoires afin d'avoir une représentation et une couverture adaptée à la taille des régions et à la diversité des productions et des filières.

Activité 4.2.4. - Soutien au développement des réseaux de distributeurs (agro-dealers) régionaux pour la commercialisation des machines, outils et intrants

307. Il s'agira d'apporter un appui aux réseaux de distributeurs régionaux afin de permettre un accès équitable aux subventions agropastorales sur l'ensemble du territoire national. Pour le sous-secteur de l'élevage, des appuis pourront être apportés à l'installation des vétérinaires en clientèle privé dans le strict respect des dispositions en vigueur.

4.3.4.3. Action 4.3. - Amélioration de la coordination intersectorielle, du système de suivi-évaluation, de la production et de la diffusion des statistiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques

308. L'action sera mise en œuvre à travers les cinq activités suivantes :

- ⇒ Opérationnalisation des instances destinées au pilotage et à la coordination des interventions sous-sectorielles (agriculture, élevage, pêche, aquaculture, forêts, faune et environnement) et sectorielles
- ⇒ Renforcement de la concertation État/OP et OSC-privé au niveau local, régional et national (revues sectorielles conjointes des performances du secteur)
- ⇒ Production des statistiques de base des sous-secteurs des productions agropastorales et halieutiques et mise en œuvre du système permanent et intégré des statistiques agricoles
- ⇒ Appuis spécifiques à la relance des directions/divisions sectorielles en charge des statistiques et renforcement des dispositifs statistiques du MINADER, du MINEPIA, du MINFOF et du MINEPDED pour la production des statistiques courantes permettant d'améliorer la prise de décision dans le secteur
- ⇒ Renforcement des dispositifs d'information sur les marchés et les intrants agricoles (observatoires)
- ⇒ Mise en place d'un système d'information et de veille météorologique (y compris la réhabilitation et la densification du réseau des stations météorologiques et la diffusion de bulletins météorologiques).

4.3.4.4. Action 4.4. - Développement d'un système performant de recherche agricole pour accélérer la transformation du secteur rural

309. L'action se développera à travers les six activités suivantes :

- ⇒ Renforcement de la valorisation des résultats de la recherche dans les dispositifs de vulgarisation agro-sylvo-pastoral et halieutique
- ⇒ Réhabilitation des infrastructures et des acquisitions
- ⇒ Renforcement de la recherche pour la modernisation de l'appareil de production
- ⇒ Développement de technologies adaptées au changement climatique, promotion et vulgarisation de variétés adaptées au climat

⇒ Développement de mécanismes de financement de la recherche publique et privée

⇒ Promotion de la collaboration entre les institutions de recherche et les sectoriels du monde rural.

Activité 4.4.1. - Renforcement de la valorisation des résultats de la recherche dans les dispositifs de vulgarisation agro-sylvo-pastoral et halieutique

310. Cette activité sera mise en œuvre par l'IRAD et les autres institutions de recherche, en étroite collaboration avec les ministères en charge de mettre en place le dispositif national de vulgarisation et d'appui conseil. La vulgarisation touchera tous les aspects des productions avec un accent particulier sur les bonnes pratiques agro-écologiques et sur les mesures d'adaptation au changement climatique.

311. Une attention particulière sera apportée à la diffusion des résultats obtenus par l'IRAD en matière d'intensification durable des systèmes de production, pour les principales spéculations.

Activité 4.4.2. – Réhabilitation / modernisation des infrastructures de recherche

312. Il s'agira pour l'IRAD de procéder à : (i) la réhabilitation des structures de recherche au niveau central et régional et (ii) la construction et l'équipement du laboratoire central de biotechnologie et à la réhabilitation des champs, pâturages et étangs expérimentaux. Un accent sera donné sur les infrastructures de conservation de matériels de prébase (champs semenciers, infrastructures de stockage individualisé de géniteurs de prébase, pour les animaux et les espèces aquacoles).

Activité 4.4.3. - Renforcement de la recherche pour la modernisation de l'appareil de production

313. Cette activité portera des études sur : (i) l'intensification de la production (cultures annuelles et pérennes, productions animales et halieutiques), (ii) les systèmes de production, l'économie et la sociologie rurales (iii) la conservation et la gestion de la biodiversité (couvert forestier, sol et environnement).

314. Un autre volet concernera : (i) les formations diplômantes des chercheurs et techniciens, (ii) les

formations spécialisées courtes et professionnalisantes, (iii) le renforcement institutionnel de la recherche (comité scientifique etc.) et (iv) le développement de technologies adaptées au Genre.

Activité 4.4.4. - Développement de technologies adaptées au changement climatique, promotion et vulgarisation de variétés adaptées au climat

315. Il s'agira pour l'IRAD d'assurer le développement des technologies adaptées au changement climatique (pour les filières végétales prioritaires, pour les filières de l'élevage et l'aquaculture et pour les filières forestières) et de renforcer la promotion et vulgarisation des technologies, variétés et espèces adaptées.

Activité 4.4.5. - Développement de mécanismes de financement de la recherche publique et privée

316. Afin de permettre à la recherche agronomique de jouer son rôle de levier et de moteur du développement agricole, il est nécessaire de mettre en place un dispositif permettant d'assurer un financement durable et continu des activités de recherche. Il s'agira d'élaborer une stratégie en ce sens et de mettre en place le mécanisme de financement identifié.

317. Au niveau de l'IRAD, des universités, des ministères sectoriels et des organisations de producteurs, la SDSR/PNIA 2020-2030 envisage la promotion d'une recherche agricole appliquée fondée sur un partenariat inclusif formalisé entre les chercheurs-vulgarisateurs et les producteurs, en vue de l'obtention de propositions pertinentes adaptées aux contraintes réelles des utilisateurs, et d'innovations permettant de soutenir de manière durable, inclusive et plus rationnelle le développement économique national et régional.

Activité 4.4.6 - Promotion de la collaboration étroite entre les institutions de recherche et les sectoriels du monde rural

318. Cette activité portera sur : (i) la mise en réseau des institutions nationales avec les institutions régionales et internationales et (ii) le transfert de technologie entre institutions de recherche.

Action 4.5. - Renforcement de la prise en compte du Genre dans la mise en œuvre de la SDSR/PNIA

319. Le Cameroun a fait du Genre une préoccupation transversale dans toutes ses stratégies de développement national. Pour être en cohérence avec les engagements pris au niveau international et régional, le pays a adopté sa Politique Nationale Genre (PNG), en 2014. Celle-ci est l'expression d'une volonté politique et d'une prise de conscience collective de tous les acteurs sur l'importance et l'intérêt du genre comme stratégie de développement économique et social du pays. Les femmes camerounaises représentent plus de la moitié de la main-d'œuvre agricole. Elles sont à la fois agents de changement et moteurs de résilience. Il existe pourtant un fossé considérable entre les femmes et les hommes, dans les domaines de l'alimentation de l'agriculture et dans la participation aux instances publiques. Pour réduire ces inégalités entre les sexes, l'intégration du genre est le mécanisme approprié. Il consiste à évaluer les responsabilités respectives des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux.

320. Sur la base des leçons apprises du PNIA 2014-2020 qui prenait insuffisamment en compte cette thématique, la SDSR/PNIA 2020-2030 se propose d'être plus sensible au genre en adoptant l'approche Budgétisation Sensible au Genre (BSG) et en mettant en œuvre les orientations édictées par le Chef de l'État depuis 2010. Les orientations budgétaires ont des impacts sur les différentes composantes de la population et sur les inégalités comme sur les progrès sociaux, économiques, culturels. La Budgétisation Sensible au Genre attire l'attention sur le fait que l'égalité femmes-hommes n'est pas une question sociale mineure, mais une composante essentielle des politiques macroéconomiques et du modèle de développement humain souhaité.

321. Le budget alloué aux différents domaines d'investissement pour la promotion du genre représente 46% du budget global. Ce pourcentage prend en compte les actions dédiées spécifiquement aux femmes, aux jeunes et celles liées aux questions de gouvernance et d'appui institutionnel, qui bénéficieront aux hommes et aux femmes de façon équitable.

322. L'action 4.5. a été conçue de manière à bénéficier exclusivement aux femmes et « rééquilibrer le budget global » de la SDSR/PNIA en leur faveur. Elle regroupe les trois activités suivantes :

⇒ Activité 4.5.1. - Amélioration de la prise en compte des femmes et des jeunes

⇒ Activité 4.5.2. - Appui à la valorisation des productions agricoles au profit des femmes rurales et des jeunes

⇒ Activité 4.5.3. - Appui au développement et au transfert de technologies appropriées en faveur des femmes et des jeunes.

4.3.4.5. Action 4.6. - Renforcement de la formation professionnelle agricole et entrepreneuriale

323. En 2019, le Gouvernement a élaboré un Plan d'Action National (PAN) pour la promotion de l'emploi décent des jeunes ruraux et de l'esprit d'entreprise, élaboré pour la période 2020-2030. Il a pour but de créer les conditions d'emploi pour les jeunes dans les chaînes de valeur agricole et de soutenir et faciliter leur entrée préférentielle dans les débouchés agro-alimentaires attractifs et rémunérateurs.

324. L'objectif général du PAN est de promouvoir une nouvelle génération de jeunes, créateurs d'emplois ruraux dans les secteurs agropastoral et agroalimentaire. À travers ce Plan, le Gouvernement souhaite, pour la période 2020-2030 : (i) impulser la mise en place d'un cadre institutionnel de coordination favorable à la création, au développement et au suivi de l'emploi et de l'entreprenariat agropastoraux des jeunes ruraux, (ii) renforcer les capacités managériales et entrepreneuriales des jeunes ruraux pour accroître la productivité et la compétitivité agropastorale (iii) faciliter l'accès des jeunes créateurs d'emplois ruraux aux mécanismes financiers diversifiés, adaptés à leurs besoins et (iv) développer un système de communication facilitant la gestion des opportunités d'affaires dans le secteur agropastoral, aux niveaux national, régional et international.

325. Cependant, pour une mise en œuvre réussie du PAN, il est impératif de procéder à : (i) une identification plus précise des ressources disponibles et nécessaires, (ii) une analyse des insuffisances en matière de financement des projets ciblant les jeunes ruraux, (iii) une analyse des mécanismes d'intervention, d'intermédiation et de rationalisation des ressources, en vue de la mise en œuvre harmonieuse du PAN, (iv) la définition de modalités de coordination des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et (v) l'affirmation d'un engagement national pour la réussite du PAN.

326. Cette action vise par conséquent à assurer la formation des producteurs, des cadres et agents des entreprises agricoles, pastorales et forestières publiques, privées, et associatives, nationales et étrangères en vue de renforcer les capacités de tous les acteurs du secteur rural. Pour le MINADER, il s'agira notamment de réhabiliter et construire des centres de formation agricole, des CEAC (Centre d'Education et d'Action Communautaire) et des centres de formation tels que celui de Binguéla. Le MINEPIA poursuivra ses appuis aux services rattachés (réhabilitations, constructions, entretiens etc.), notamment au profit du Centre national de formation zootechnique, vétérinaire et halieutique de Maroua, du Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire de Fouban et du Centre national de formation zootechnique, vétérinaire et halieutique de Jakiri. Dans le sous-secteur Forêts et Faune, le MINFOF soutiendra le fonctionnement de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) de Mbalmayo et de l'Ecole de Faune de Garoua (EFG).

327. Cette action regroupe les trois activités suivantes :

⇒ Activité 4.6.1. - Renforcement des compétences professionnelles des formateurs, notamment dans le domaine de l'ACC/AIC

⇒ Activité 4.6.2. - Développement des structures de formation professionnelle

⇒ Activité 4.6.3. - Amélioration de la qualité de la formation professionnelle

CHAPITRE 5

ÉVALUATION DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SDSR/PNIA 2020 - 2030

328. L'évaluation des coûts de mise en œuvre de la Stratégie a été réalisée grâce à l'implication des services en charge de la planification et de la programmation budgétaire des principaux ministères du secteur rural (ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de faune, de la recherche, de l'économie et de la planification etc.) ainsi que grâce aux contributions directes des principaux acteurs non étatiques dont les besoins ont été intégrés dans le chiffrage des investissements¹⁰ de la SDSR/PNIA. Plusieurs ateliers ont ainsi été organisés afin de prendre en considération l'ensemble des besoins prioritaires d'investissement pour chacune des parties prenantes et en lien avec les objectifs définis à l'horizon 2030.

329. Le chiffrage s'est effectué en trois étapes successives : (i) l'estimation détaillée des besoins d'investissement dans les différents sous-secteurs couverts, (ii) l'estimation des projections budgétaires (financements intérieurs et financements extérieurs) sur la période considérée et (iii) le calcul des besoins additionnels de financement (gaps) nécessaires à l'atteinte des objectifs sectoriels à l'horizon 2030.

5.1. Estimation des besoins d'investissement de la SDSR/PNIA 2020-2030

330. La méthode utilisée pour le chiffrage a été la planification par objectif. L'estimation des coûts nécessaires à la mise en œuvre détaillée a été réalisée sur la base des coûts unitaires moyens pratiqués au niveau des différentes tâches identifiées dans les CDMT, les stratégies, plans d'action et politiques sous-sectorielles ainsi que dans les projets de développement rural. Des coûts unitaires annuels moyens ont ensuite été calculés pour chaque activité. Des cibles ont été planifiées annuellement sur une période de 10 ans (soit de 2021 à 2030) pour l'ensemble des actions afin

d'atteindre les objectifs spécifiques de chaque domaine d'investissement.

331. Les besoins d'investissement relatifs à chaque sous-secteur ont été définis pour toutes les actions et activités afin de bien différencier les coûts incombant à l'État (investissements publics) de ceux qui relèvent du secteur privé (Exploitations Familiales Agricoles, coopératives, entreprises agricoles, opérateurs de transformation et de commercialisation, fournisseurs d'intrants, ONG etc.).

332. Enfin, les coûts des actions ont été agrégés par domaine d'investissement afin de définir le coût estimatif global pour atteindre les objectifs de la SDSR à l'horizon 2030.

333. En tenant compte d'un taux d'inflation moyen de 1,9 % par an, le coût total de la SDSR/PNIA sur une période de 10 ans comprise entre 2021 - 2030 a ainsi été estimé à 5 919,659 milliards de FCFA (voir Tableaux suivants), incluant les financements intérieurs et extérieurs.

334. La répartition des coûts par domaine d'investissement fait clairement apparaître que la majeure partie des besoins d'investissement concerne l'amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés (DI2) avec près de 2 560 milliards de FCFA. Ceci s'explique essentiellement par le besoin d'investissements conséquents pour les aménagements de l'espace agro-pastoral, les infrastructures collectives structurantes pour la production, la conservation, le stockage, la transformation et la mise en marché ainsi que pour le désenclavement des bassins de production (ouverture, réhabilitation et entretien des routes communales).

¹⁰L'investissement est en général défini comme étant une activité qui génère une accumulation de capital, produisant, avec le temps, un flux de bénéfices. Le capital comprend des actifs tangibles et intangibles et est souvent décomposé en diverses catégories : le capital physique (comme les animaux, les machines, les équipements, les bâtiments agricoles, et les infrastructures non agricoles), le capital humain (acquis grâce aux services d'éducation, de formation et de vulgarisation), le capital intellectuel

(obtenu dans le cadre d'activités de recherche et développement sur les technologies et les méthodes de gestion agricole), le capital naturel (comme les terres et les autres ressources naturelles), le capital social (comme les institutions et les réseaux) et le capital financier (comme l'épargne privée). Source : La situation de l'agriculture et de l'alimentation, Investir dans l'agriculture pour un avenir meilleur, FAO, 2012, p.10

335. Les domaines 4 et 1 viennent ensuite avec respectivement 1 266 milliards pour le renforcement de la Gouvernance et du capital humain et 1 222 milliards pour l'accroissement des productions et de la productivité des filières. Ces montants s'expliquent notamment par la mise en œuvre d'une politique de subventions agropastorales, indispensable à l'atteinte des cibles ambitieuses de la SDSR/PNIA aux horizons 2025 et 2030.

336. Le renforcement de la résilience des systèmes de productions, de la gestion durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables nécessitera un volume d'investissement de l'ordre de 872 milliards sur les 10 années de mise en œuvre de la SDSR/PNIA.

Tableau 18 : Besoins de financement par domaine d'investissement (en milliards de FCFA et en %)

| Domaine d'investissement | Total | Proportion |
|--|------------------|-------------|
| D11 - Accroissement durable des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et de la productivité des chaînes de valeurs prioritaires | 1 222,491 | 20,7% |
| D12 - Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés | 2 558,956 | 43,2% |
| D13 - Résilience des systèmes de productions, de la gestion durable des ressources naturelles et de la SAN face au changement climatiques | 872,100 | 14,7% |
| D14 - Renforcement de la Gouvernance et du capital humain des acteurs du secteur rural | 1 266,111 | 21,4% |
| Total SDSR/PNIA | 5 919,659 | 100% |

337. La répartition par sous-secteur montre que le sous-secteur « agriculture et développement rural » requiert plus de la moitié (52%) des investissements totaux. Ceci s'explique par les besoins importants en termes d'aménagements agricoles (995 milliards de FCFA) et de subventions agricoles (580 milliards de FCFA). Le sous-secteur élevage, pêche et aquaculture vient en deuxième position avec 1 037 milliards de FCFA (17,5 % des besoins totaux d'investissement) dont 175 milliards consacrés aux infrastructures et aménagements.

Tableau 19 : Besoins de financement de la SDSR/PNIA par sous-secteur (en milliards de FCFA et en %)

| Sous-secteur | Total SDSR/PNIA | Proportion |
|--|------------------|-------------|
| Agriculture et développement rural | 3 070,778 | 51,9% |
| Elevage, pêche et aquaculture | 1 037,022 | 17,5% |
| Forêts et faune | 475,628 | 8,0% |
| Environnement | 164,336 | 2,8% |
| Recherche agronomique | 200,569 | 3,4% |
| Travaux publics et Aménagement du territoire | 971,326 | 16,4% |
| Total SDSR/PNIA | 5 919,659 | 100% |

338. Le domaine des travaux publics et de l'aménagement du territoire vient ensuite avec 970 milliards dont la moitié est consacrée aux besoins de désenclavement des bassins de production. Les sous-secteurs forêt et faune et environnement représentent un peu plus de 10% des besoins d'investissement public sur la période considérée.

339. Notons également que la recherche agro-sylvo-pastorale et halieutique nécessite plus de 200 milliards de FCFA d'investissement, soit 3,4% des besoins totaux.

340. Le coût global de 5 919 milliards de FCFA peut paraître important ; néanmoins, s'il est réparti sur la population totale (estimée à 35 millions d'habitant à l'horizon 2030), il convient de souligner qu'il ne représente en moyenne que 19 000 FCFA par personne et par an.

Tableau 20 : Besoins détaillés d'investissement pour la mise en œuvre de la SDSR/PNIA 2021-2030 (en milliards de FCFA)

| | Besoins |
|--|------------------|
| Domaine d'investissement N°1 - Accroissement durable des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et de la productivité des chaînes de valeurs prioritaires | 1 222,491 |
| Action 1.1. - Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières i) céréales (riz-maïs-sorgho), ii) racines et tubercules (manioc-pomme de terre), iii) produits industriels (cacao-café-coton-huile de palme), iv) fruits et produits dérivés (ananas et plantain), v) produits de niche (anacarde). | 764,099 |
| Action 1.2. - Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières (i) bovines, (ii) porcines, (iii) avicoles, (iv) ovines/caprines, (v) apicoles/non conventionnelles et (vi) des animaux de compagnie et équines/asines | 241,719 |
| Action 1.3. - Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses | 96,472 |
| Action 1.4. - Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières pêches et aquaculture | 78,020 |
| Action 1.5. - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses | 42,180 |
| Domaine d'investissement N°2 - Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés | 2 558,956 |
| Action 2.1. - Désenclavement des zones rurales et des bassins de production pour accroître les investissements productifs et l'accès au marché | 631,705 |
| Action 2.2. - Développement des infrastructures rurales et des infrastructures collectives structurantes pour la production, la conservation, le stockage, la transformation et la mise en marché | 1 718,141 |
| Action 2.3. - Développement de mécanismes de financements innovants et de systèmes d'assurances agricoles adaptées et accessibles | 141,087 |
| Action 2.4. - Promotion d'un accès transparent, sécurisé et équitable au foncier | 68,024 |
| Domaine d'investissement N°3 - Renforcement de la résilience des systèmes de productions, de la gestion durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, face au changement climatique et aux autres chocs. | 872,100 |
| Action 3.1. - Amélioration de la gestion durable l'espace rural et des ressources naturelles par les différentes catégories d'utilisateurs | 174,612 |
| Action 3.2. - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière, sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées | 180,380 |
| Action 3.3. - Renforcement et mise à l'échelle des mesures d'adaptation/atténuation face au changement climatique et lutte contre les pollutions et nuisances | 74,108 |
| Action 3.4. - Renforcement de la résilience et de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables | 442,999 |
| Domaine d'investissement N°4 - Renforcement de la Gouvernance et du capital humain des acteurs du secteur rural | 1 266,111 |
| Action 4.1. - Renforcement des capacités des acteurs publics (ministères du SR), des sociétés sous-tutelle & services rattachés (EP) et des Collectivités Territoriales décentralisées (CTD) | 650,118 |
| Action 4.2. - Amélioration du climat des affaires et renforcement du Acteurs du Secteur Privé et des Acteurs Non Étatiques (OPA, ONG etc.) | 109,864 |
| Action 4.3. - Amélioration de la coordination intersectorielle du système de suivi et évaluation, des statistiques agricoles, d'information et de communication du secteur du développement rural | 51,229 |
| Action 4.4. - Développement d'un système performant de recherche agricole pour accélérer la transformation du secteur rural | 195,083 |
| Action 4.5. - Renforcement de la prise en compte du Genre dans la mise en œuvre de la SDSR/PNIA | 132,650 |
| Action 4.6. - Renforcement de la formation professionnelle agricole et entrepreneuriale | 127,168 |
| TOTAL SDSR/PNIA 2021-2030 | 5 919,659 |

341. Le tableau et la figure suivante détaillent les besoins d'investissement par année de mise en œuvre. Ils passent ainsi d'environ 430 millions de FCFA en 2021 à plus de 700 milliards en 2030. Le total cumulé sur les 5 premières années (2021 à 2025) est de 2 534,517 milliards de FCFA, tandis que les 5 dernières années (2026 à 2030) nécessiteront la mobilisation de 3 385,141 milliards de FCFA.

Tableau 21 : Coûts de mise en œuvre de la SDSR/PNIA par domaine d'investissement de 2021 à 2030 (en milliards de FCFA)

| Domaines d'investissement | 2021-2030 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|-------------------------------------|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| DI1 - Production et productivité | 1 222,491 | 82,132 | 87,225 | 100,443 | 114,131 | 123,776 | 134,551 | 140,989 | 143,667 | 146,397 | 149,179 |
| DI2 - Environnement infrastructurel | 2 558,956 | 173,946 | 184,104 | 210,640 | 239,282 | 258,330 | 281,434 | 294,311 | 299,903 | 305,601 | 311,407 |
| DI3 - Résilience GRN et SAN | 872,100 | 65,241 | 67,633 | 76,332 | 84,335 | 85,838 | 95,536 | 96,563 | 98,398 | 100,160 | 102,064 |
| DI4 - Gouvernance et capital humain | 1 266,111 | 107,734 | 109,597 | 115,988 | 122,582 | 125,227 | 131,868 | 134,374 | 136,927 | 139,581 | 142,233 |
| Total SDSR/PNIA | 5 919,659 | 429,053 | 448,559 | 503,403 | 560,331 | 593,171 | 643,389 | 666,236 | 678,895 | 691,739 | 704,882 |

Figure 10 : Coûts de mise en œuvre de la SDSR/PNIA par domaine d'investissement de 2021 à 2030 (en millions de FCFA)

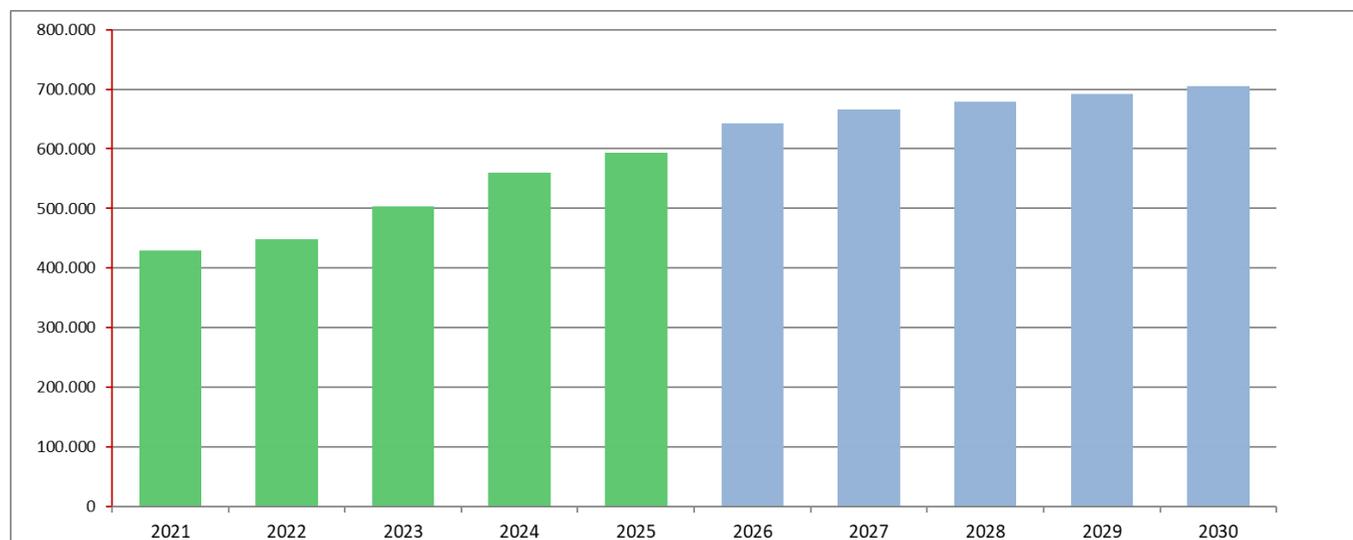


Figure 11 : Répartition des besoins de financement de la SDSR/PNIA 2021-2030

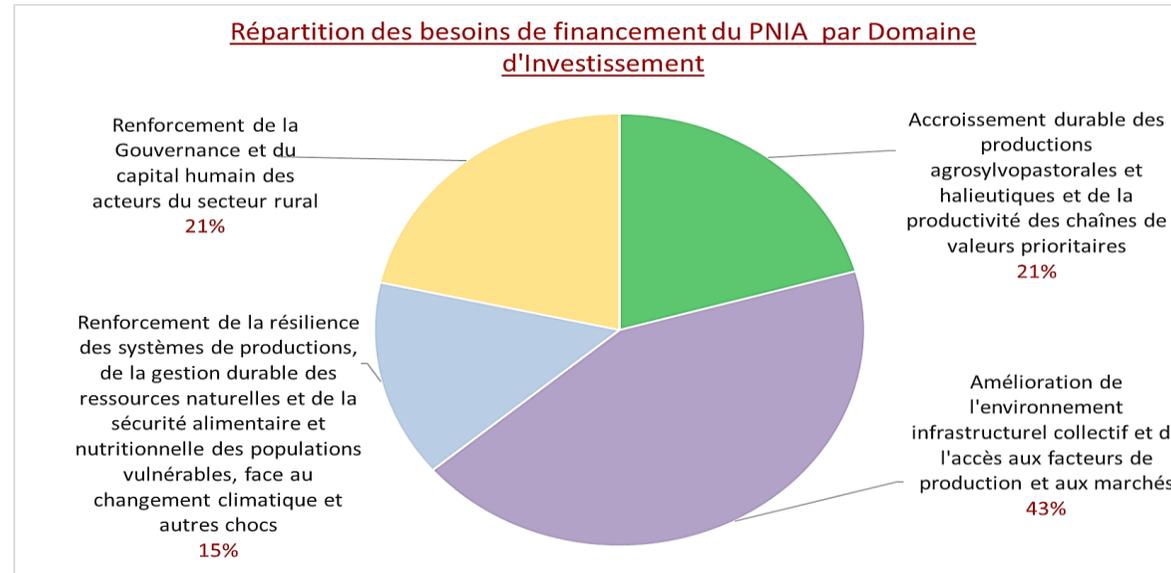
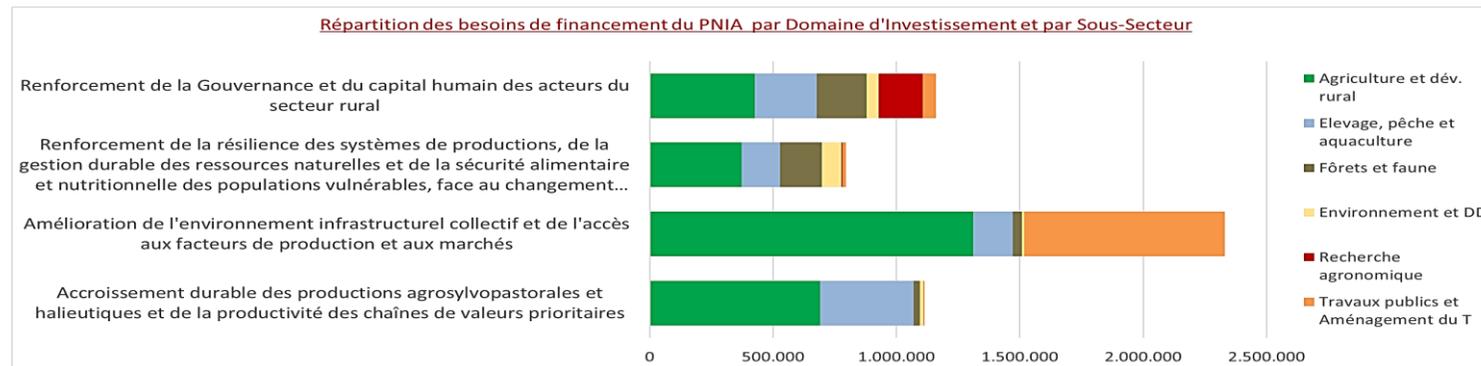


Figure 12 : Besoins de financement pour la mise en œuvre de la SDSR/PNIA 2021-2030 par domaine d'investissement et par sous-secteur



5.2. Inventaire des financements en cours et des engagements

342. Pour l'évaluation des budgets prévisionnels (financements intérieurs et extérieurs), les estimations se basent sur les prévisions d'allocations des ressources issues du CBMT 2020-2022 et sur les augmentations annuelles du profil d'allocation du budget, telles que définies dans la

Stratégie Nationale de Développement (SND 30). Ces prévisions permettent d'envisager la disponibilité d'un montant cumulé de 3 671 milliards de FCFA sur les budgets des principaux ministères sectoriels (cf. Tableaux suivants). La répartition des financements prévisionnels entre les quatre domaines d'investissement a été calculée au prorata des crédits de paiement des Budgets programme des différents ministères du secteur rural.

Tableau 22 : Budgets prévisionnels cumulés 2021-2030 par domaine d'investissement (en milliards de FCFA)

| Domaine d'investissement | Montants cumulés 2021-2030 |
|---|----------------------------|
| DI1 - Croissance durable des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et de la productivité des chaînes de valeurs prioritaires | 887,108 |
| DI2 - Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés | 1 967,688 |
| DI3 - Résilience des systèmes de productions, de la gestion durable des ressources naturelles et de la SAN face au changement climatique | 206,321 |
| DI4 - Renforcement de la Gouvernance et du capital humain des acteurs du secteur rural | 610,067 |
| Total SDR/PNIA 2020-2030 | 3 671,184 |

5.3. Évaluation des besoins en financements additionnels (Gaps) et perspectives de néofinanciers potentiels

343. Sur la base de l'estimation des financements acquis et des besoins de mise en œuvre, les besoins additionnels (déficits de financement) ont été calculés par domaine d'investissement sur la période 2021-2030 (voir Tableaux et Figures suivantes). Les besoins totaux additionnels de financement s'élèvent à plus de 2 248 milliards de FCFA et représentent, sur la période, 38% du volume total d'investissement nécessaire à

l'atteinte des différentes cibles de la SDR/PNIA aux horizons 2025 et 2030. Ce déficit pourrait être couvert en prospectant d'autres sources potentielles de financement. Il convient de relever parmi ces sources : les opportunités de l'Économie bleue, de la ceinture verte phytosanitaire, des partenariats avec le secteur privé (dont l'accroissement des transferts de la diaspora remis en confiance par des réformes appropriées), et d'un retour à la paix dans les 3 régions du pays actuellement en crise (par le biais de la persévérance dans le dialogue et la réduction de la précarité des jeunes et des femmes dans ces régions).

Tableau 23 : Besoins additionnels par domaine d'investissement pour la mise en œuvre de la SDR/PNIA 2021-2030 (en milliards de FCFA)

| Domaine d'investissement | Besoins d'investissement | Projection acquis b | Gap estimé | % de GAP |
|---|--------------------------|---------------------|------------------|--------------|
| DI1 - Production et productivité | 1 222,491 | 887,108 | 335,383 | 27,4% |
| DI2 - Environnement infrastructurel | 2 558,956 | 1 967,688 | 591,269 | 23,1% |
| DI3 - Résilience GRN et SAN | 872,100 | 206,321 | 665,779 | 76,3% |
| DI4 :- Gouvernance et capital humain | 1 266,111 | 610,067 | 656,044 | 51,8% |
| Total | 5 919,659 | 3 671,184 | 2 248,475 | 38,0% |

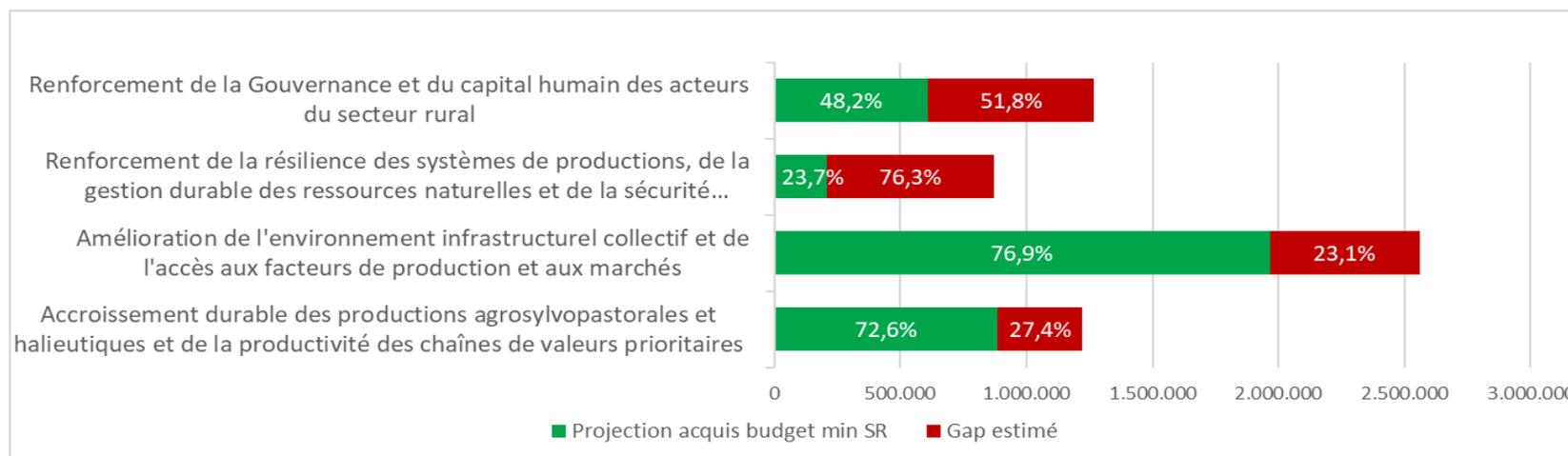
344. Il apparaît clairement que le domaine d'investissement présentant les besoins additionnels de financement les plus élevés (76,3% de gap) est celui relatif à la résilience et à la SAN face aux chocs divers et plus spécialement face aux changements climatiques. C'est notamment dans cette perspective que des priorités d'investissement ont été clairement identifiées pour la mise à l'échelle des mesures AIC.

345. La deuxième rubrique la plus importante du déficit budgétaire concerne la Gouvernance et le renforcement du capital humain avec 51,8%. Les domaines 1 et 2 viennent ensuite avec respectivement 27,4 et 23,1%. Si l'amélioration de l'environnement infrastructurel collectif arrive en dernière position en valeur relative, il nécessitera néanmoins des investissements supplémentaires de près de 600 milliards de FCFA pour permettre l'atteinte des objectifs de la SDR/PNIA 2020-2030.

Tableau 24 : Projections budgétaires 2021-2030 et besoins additionnels de financements annuels pour la mise en œuvre de la SDSR/PNIA (en milliards de FCFA)

| Ministères | Projections CBMT 20-22 | | | Projections du budget secteur rural prévues dans la SND 2020-2030 | | | | | | | | TOTAL 21-30 |
|--------------------------------------|------------------------|---------|---------|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------------|
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | |
| MINADER | 80,634 | 94,358 | 107,747 | 113,418 | 121,924 | 130,431 | 136,101 | 147,443 | 155,950 | 170,127 | 184,304 | 1 361,803 |
| MINEPIA | 34,772 | 41,712 | 46,687 | 49,144 | 52,830 | 56,516 | 58,973 | 63,887 | 67,573 | 73,716 | 79,859 | 590,899 |
| MINFOF | 18,132 | 19,136 | 21,027 | 22,134 | 23,794 | 25,454 | 26,560 | 28,774 | 30,434 | 33,201 | 35,967 | 266,480 |
| MINEPDED | 7,507 | 7,923 | 8,744 | 9,204 | 9,895 | 10,585 | 11,045 | 11,965 | 12,656 | 13,806 | 14,957 | 110,780 |
| MINEPAT | 40,000 | 40,000 | 40,000 | 42,105 | 45,263 | 48,421 | 50,526 | 54,737 | 57,895 | 63,158 | 68,421 | 510,526 |
| MINRESI | 4,400 | 4,642 | 5,123 | 5,393 | 5,797 | 6,202 | 6,471 | 7,011 | 7,415 | 8,089 | 8,763 | 64,907 |
| MINTP | 60,000 | 60,000 | 60,000 | 63,158 | 67,895 | 72,632 | 75,789 | 82,105 | 86,842 | 94,737 | 102,632 | 765,789 |
| Total projections Secteur Rural (SR) | 245,445 | 267,771 | 289,328 | 304,556 | 327,398 | 350,239 | 365,467 | 395,923 | 418,765 | 456,834 | 494,904 | 3 671,184 |
| Besoins du SR | - | 429,053 | 448,559 | 503,403 | 560,331 | 593,171 | 643,389 | 666,236 | 678,895 | 691,739 | 704,882 | 5 919,659 |
| GAP du SR (Millions de FCFA) | - | 161,282 | 159,231 | 198,847 | 232,933 | 242,932 | 277,922 | 270,314 | 260,130 | 234,905 | 209,979 | 2 248,475 |
| GAP (en %) | | 37,6% | 35,5% | 39,5% | 41,6% | 41,0% | 43,2% | 40,6% | 38,3% | 34,0% | 29,8% | 38,0% |

Figure 13 : Répartition des besoins additionnels de financement (Gaps) par domaine d'investissement de la SDSR/PNIA 2021-2030



5.3.1. Stratégie de mobilisation des ressources et plan de communication

346. La stratégie de mobilisation des ressources additionnelles nécessaires reposera sur quatre piliers majeurs :

- ⇒ L'amélioration continue de la Gestion des finances Publiques et des chaînes PPBS
- ⇒ L'amélioration des taux de consommation budgétaire des financements intérieurs et extérieurs
- ⇒ L'amélioration de l'attractivité du secteur rural pour inciter des investissements privés
- ⇒ L'organisation de « Tables rondes » (business meetings) pour le financement de la SDSR/PNIA 2020-2030

347. Cette stratégie de mobilisation des ressources doit être soutenue par un Plan de Communication permettant d'améliorer, d'une part, la visibilité et la lisibilité des actions menées au sein du secteur rural et, d'autre part, l'accès des usagers à toutes les informations par différents canaux multimédias, dans une logique de renforcement de la diffusion de l'information et de la redevabilité (voir paragraphe 7.3.).

5.3.2. Rentabilité potentielle du PNIA 2020/2030

348. Sur la base des prix moyens des spéculations et des volumes de productions anticipés, sur la période 2020-2030, il est possible d'estimer les recettes financières (cf. Tableau 25), auxquelles s'ajouteraient des revenus économiques non liquides en termes de bien-être accru, de meilleure santé et donc moins de dépenses pour la santé, etc.

Tableau 25 : Estimation de la valeur brute des productions et de la contribution du secteur privé (en milliards de FCFA)

| Sous-secteur d'activités | Périodes | | | Contribution des producteurs à l'investissement* |
|---|---------------|---------------|---------------|--|
| | 2021-2025 | 2026-2030 | 2021-2030 | |
| Filières végétales | 17 285 | 30 962 | 48 247 | 28 948 |
| Filières viandes | 3 975 | 5 919 | 9 894 | 5 937 |
| Filières lait/œuf/miel | 991 | 1 632 | 2 623 | 1 474 |
| Filières halieutiques | 3 665 | 5 060 | 8 726 | 5 236 |
| Filières forestières | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Totaux des valeurs brutes cumulées | 25 915 | 43 574 | 69 490 | 41 694 |

* Les dépenses consenties pour obtenir la valeur brute sont estimées à 60% de cette dernière en quelque sorte la contribution des producteurs privés à la création de ces recettes.

349. L'estimation des recettes des productions vendues sur la période envisagée s'élèvent ainsi à un plus de 69 000 milliards de FCFA. Ce revenu brut correspond à un investissement de la part du secteur privé d'environ 42 000 milliards de FCFA (en estimant à environ 60% les dépenses consenties par les producteurs pour générer ces revenus bruts). Selon ces hypothèses, basées sur la réalité du marché camerounais courant, le plan d'investissement apparaît parfaitement viable.

Chapitre 6

Implications macroéconomiques de la mise en œuvre de la SDR/PNIA 2020 - 2030

350. Ce chapitre analyse les implications sur les agrégats macroéconomiques de la mise en œuvre de la SDR/PNIA 2020-2030. Les effets de l'application de la SDR/PNIA se mesurent en termes d'impacts sur la croissance économique, les échanges extérieurs, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

6.1. Le cadre analytique

351. Le modèle macro-économique choisi est un modèle d'équilibre général calculable. Ce dernier prend en charge les objectifs et les cibles de croissance, d'investissement et de commerce. Sur certains aspects, il reste relativement standard. Les consommateurs maximisent leur bien-être compte tenu des prix sur les marchés des biens et services et de leurs contraintes budgétaires. Ils tirent leur revenu de la rémunération des facteurs de production qu'ils détiennent et des transferts reçus des autres agents économiques. Les producteurs maximisent leur profit en fonction des prix des biens et services produits et consommés, des facteurs de production utilisés, et de la technologie disponible. Le gouvernement reste passif dans le modèle. Son rôle se résume à redistribuer la richesse économique à travers la collecte d'impôts et de taxes (directes et indirectes), les transferts aux ménages et aux entreprises et la fourniture de services publics.

352. L'économie camerounaise est considérée comme une petite économie ouverte qui n'a pas de prise sur les prix internationaux des importations et des exportations de biens et services.

353. Etant donnée la nature des analyses, le modèle sort du cadre standard pour mieux traiter les aspects relatifs à la productivité. Ainsi, contrairement au modèle standard, la productivité totale des facteurs est endogène. Elle est tirée par les dépenses d'investissement du gouvernement. De la sorte, la hausse des investissements publics se traduit par une amélioration de la productivité et une attractivité accrue pour l'investissement privé, ce qui, in fine, induit une croissance économique plus

forte. Ainsi, le modèle considère l'investissement public comme un levier à l'investissement privé. Toutefois, le modèle macroéconomique n'aborde pas aussi bien les questions relatives à la distribution du revenu et à la pauvreté comme le fait le modèle microéconomique. Par conséquent, les modèles macro- et micro- économiques sont couplés de manière séquentielle.

354. Le modèle EGC utilise la matrice de comptabilité sociale (MCS) de 2015. Cette dernière est une mise à jour de la MCS de 2007 en utilisant les données et la structure macroéconomique et sectorielle de 2015 du Cameroun. Ces informations proviennent des données de la comptabilité nationale produites par l'Institut National de la Statistique, du document de stratégie de développement du secteur rural et du dernier rapport de bilan de mise en œuvre et les données de l'enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 4).

6.2. Les scénarios simulés

355. Les analyses effectuées ont simulé deux scénarios pour simuler l'impact de la SDR/PNIA 2020-2030 : (i) le scénario de référence (ou continuité) qui projette l'économie camerounaise et le secteur rural au cours de la période 2020-2025, sur la base des tendances de la période 2015-2018 et (ii) le scénario SDR/PNIA 2020-2030 qui projette l'atteinte en 2025 des cibles de productions végétale et animale de la SDR initialement prévues en 2020.

6.2.1. Le scénario de référence

356. La part des dépenses publiques consacrées à l'Agriculture atteint une moyenne annuelle de 6,7% sur la période 2015-2018. Sur la même période, environ 29,3% des dépenses publiques Agricoles (DPA) sont consacrées aux cultures, contre respectivement 11,2% et 3,6% à l'élevage et la sylviculture (voir tableau ci-après).

Tableau 26 : Dépenses publiques dans le secteur rural (en milliards de FCFA)

| Paramètre | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---------|---------|---------|---------|
| Dépenses totales des administrations publiques en unités monétaires locales | 3 902,1 | 4 083,0 | 4 305,8 | 5 075,0 |
| Dépenses Agricoles du Gouvernement en unités monétaires locales | 300,7 | 251,3 | 305,5 | 303,1 |
| DPA sur les cultures | 89,8 | 73,6 | 68,2 | 108,8 |
| DPA sur le bétail | 38,4 | 30,4 | 26,9 | 33,5 |
| DPA sur la sylviculture | 11,2 | 6,4 | 13,5 | 11,0 |

Source : ST/SDSR (2018). **Note :** DPA : Dépenses publiques agricoles.

357. Le secteur rural enregistre une croissance annuelle de 5% en moyenne, tirée principalement par le sous-secteur de l'élevage et chasse, les cultures industrielles du sous-secteur de l'agriculture et le sous-secteur de la sylviculture et exploitation forestière (voir tableau ci-après).

Tableau 27 : Performance du secteur rural (taux de croissance en %)

| Secteurs et sous-secteurs | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018* | Moyenne 2014-2018 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|-------------------|
| Ensemble secteur rural | 6,2 | 5,3 | 5,0 | 3,2 | 5,3 | 5,0 |
| Agriculture | 4,7 | 6,3 | 6,0 | 2,2 | | 4,8 |
| - Agriculture vivrière | 4,9 | 5,4 | 5,8 | 4,8 | 5,6 | 5,3 |
| - Agriculture industrielle et d'exportation | 4,3 | 8,5 | 6,6 | -3,1 | 5,2 | 4,3 |
| Élevage, Chasse | 5,7 | 7,2 | 4,3 | 4,7 | 5,2 | 5,4 |
| Pêche et Pisciculture | 3,0 | 3,1 | 5,0 | 4,5 | 3,5 | 3,8 |
| Sylviculture et exploitation forestière | 13,8 | 0,2 | 1,2 | 6,3 | 4,1 | 5,1 |

Source : MINADER (2018). **Note :** * Préviation.

358. A l'exception de la banane exportée, de l'igname et de l'ananas pour lesquels les cibles de production de 2020 étaient déjà inférieures au niveau de la production de 2014, la cible de production de 2020 a été atteinte en 2018 par une seule culture : la pomme de terre avec 18,5% d'accroissement annuel en moyenne (cf. Tableau 5). Toutefois, plusieurs productions végétales enregistrent une évolution importante au cours de la période 2014-2018 ; il s'agit du riz (9,4% par an), du mil/sorgho (7,9% par an) et de l'ananas (5,4% par an). Dans la référence ou la continuité, les taux d'accroissement annuels moyens des spéculations végétales présentés par le tableau 29, sont projetés au cours de la période 2020-2025.

Tableau 28 : Évolution des principales productions végétales

| Principales filières végétales | Progrès réalisés dans la situation de référence | | | | | | Cible 2020 (Tonne) |
|--------------------------------|---|--------------|--------------|--------------|---------------|---|--------------------|
| | 2014 (Tonne) | 2015 (Tonne) | 2016 (Tonne) | 2017 (Tonne) | 2018* (Tonne) | Variation Annuelle, moyenne 2014-2018 (%) | |
| Cacao | 281 196 | 308 753 | 330 412 | 331 149 | 335 850 | 4,6 | 600 000 |
| Café Arabica | 8 020 | 6 504 | 7 024 | 7 106 | 7 418 | 4,5 | 35 000 |
| Café Robusta | 37 115 | 27 094 | 29 762 | 27 188 | 27 797 | 1,1 | 125 000 |
| Coton graine | | | 241 000 | 250 000 | | | 350 000 |
| Ananas | 282 334 | 296 047 | 214 106 | 232 831 | 238 561 | 5,4 | 225 000 |
| Huile de palme | 342 786 | 364 039 | 377 732 | 386 997 | 398 038 | 3,8 | 450 000 |
| Maïs | 1 959 262 | 2 070 572 | 2 101 631 | 2 144 083 | 2 257 807 | 3,6 | 4 000 000 |
| Mil et Sorgho | 898 818 | 1 040 902 | 1 144 992 | 1 138 243 | 1 210 608 | 7,9 | 1 500 000 |
| Riz | 153 246 | 278 281 | 311 674 | 339 076 | 364 456 | 9,4 | 750 000 |
| Manioc | 4 812 240 | 5 224 735 | 5 284 683 | 5 492 522 | 5 582 387 | 3,8 | 6 000 000 |
| Igname | 580 088 | 602 228 | 618 136 | 641 117 | 666 331 | 3,5 | 500 000 |
| Plantain | 4 471 065 | 4 677 344 | 4 280 305 | 4 378 915 | 4 516 580 | 0,4 | 5 000 000 |
| Banane exportée | 1 067 636 | 1 082 800 | 1 118 769 | 1 116 619 | 1 179 988 | 2,6 | 400 000 |
| Pomme de terre | 220 556 | 346 332 | 384 429 | 395 961 | 408 236 | 18,5 | 350 000 |

Source : MINADER (2018). Note : * Préviation.

359. Le tableau ci-dessous indique qu'une augmentation importante de la production animale est constatée au cours de la période 2014-2019, notamment pour le porc (19,7% par an, en moyenne), le lait (9,4% par an), les œufs (8,4% par an), le miel (8,2% par an) et le bovin-viande (6,4% par an). Le scénario de référence projette les performances de la période 2014-2018 au cours de la période 2020-2025.

Tableau 29 : Évolution de l'offre nationale en produits animaux (2014-2019)

| Offre nationale en produits animaux | Progrès réalisés dans la situation de référence | | | | | | 2019** (Tonne) | Cible 2025 | |
|-------------------------------------|---|--------------|--------------|--------------|--------------|---|----------------|-------------------------|-----------------------------------|
| | 2014 (Tonne) | 2015 (Tonne) | 2016 (Tonne) | 2017 (Tonne) | 2018 (Tonne) | Variation Annuelle, moyenne 2014-2018 (%) | | Offre nationale (Tonne) | Variation annuelle, moyenne 20-25 |
| Bovin-viande | 112 005 | 121 750 | 122 306 | 133 625 | 142 436 | 6,3 | 154 543 | 167 679 | 11,4 |
| Volaille | 126 378 | 121 296 | 137 924 | 163 627 | 140 787 | 3,6 | 143 602 | 146 474 | 14,0 |
| Porc | 28 150 | 40 614 | 50 442 | 62 749 | 53 878 | 19,7 | 55 602 | 57 381 | 7,8 |
| Petits ruminants | 38 174 | 35 577 | 46 828 | 50 061 | 39 814 | 2,8 | 43 278 | 65 664 | 17,3 |
| Non Conventionnel | 702 | 771 | 821 | 917 | 1 000 | 9,3 | 1 200 | 650 | 8,1 |
| Œufs | 70 846 | 79 059 | 84 129 | 65 733 | 70 551 | 8,4 | 71 962 | 196 916 | 23,6 |
| Lait | 191 908 | 208 604 | 223 527 | 239 174 | 274 630 | 9,4 | 57 819 | 62 734 | 4,7 |
| Miel | 4 536 | 4 626 | 5 040 | 5 644 | 6 208 | 8,2 | 5 008 | 5 108 | 6,1 |

Source : MINEPIA (2019). Note : * Préviation. ** Extrapolation à partir des variations annuelles moyennes.

360. Les grandeurs macroéconomiques, y compris la croissance du PIB, projetées au cours de la période 2020-2025 sont présentées par le tableau 30.

Tableau 30 : Perspectives économiques du Cameroun, pour certaines variables économiques

| Indicateurs (%) | Scénario de référence (2020) | Scénario volontariste Valeur 2025 | Scénario volontariste Valeur 2030 |
|---|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Taux de croissance 2020-2030 | 4,1 | 6,6 | 9,3 |
| Taux de croissance non pétrolier 2030 | 4,2 | 7,0 | 9,5 |
| Taux de croissance du secteur primaire 2020-2030 (moyenne annuelle) | 3,6 | 7,0 | 8,8 |
| Taux de croissance agriculture vivrière 2020-2030 | 4,0 | 7,5 | 9,6 |
| Taux de croissance agriculture industrielle d'exportation 20-30 | 3,7 | 7,1 | 8,9 |
| Taux de croissance du sous-secteur de l'élevage 20-30 | 4,7 | 7,0 | 7,7 |
| Taux de croissance du sous-secteur de la sylviculture 20-30 | 1,3 | 5,3 | 5,7 |
| Taux de croissance du sous-secteur de la pêche 20-30 | 3,5 | 4,5 | 7,8 |
| Taux d'allocation pour le secteur rural (en %) | 3,2 | 4,6 | 6,5 |
| Taux de pauvreté | 37,5 | 30,2 | 25,1 |

Source : SND (2020-2030)

6.2.2. Le scénario SDR/PNIA 2020-2030

361. Dans ce scénario SDR/PNIA, les taux d'accroissement annuels moyens sont calculés (et imposés au modèle économique) à partir des cibles de production végétale et animale de 2020 reconduites en 2025 (cf. tableaux ci-après). Les contributions de la SDR/PNIA 2020-2030 aux objectifs globaux de développement du Cameroun, ainsi que dans la réalisation des objectifs de Malabo sont présentés et discutés par la section suivante.

Tableau 31 : Évolution des principales productions végétales

| Filière végétale | Progrès réalisés durant la mise en œuvre de la SDR 2014-2020 | | | | | | 2019** (Tonne) | Cible 2025 | |
|------------------|--|--------------|--------------|--------------|---------------|---|----------------|--------------------|--------------------------------------|
| | 2014 (Tonne) | 2015 (Tonne) | 2016 (Tonne) | 2017 (Tonne) | 2018* (Tonne) | Variation Annuelle, moyenne 2014-2018 (%) | | Production (Tonne) | Variation annuelle moyenne 2020-2025 |
| Cacao | 281 196 | 308 753 | 330 412 | 331 149 | 335 850 | 4,6 | 331 149 | 400 000 | 18,1 |
| Café Arabica | 8 020 | 6 504 | 7 024 | 7 106 | 7 418 | 4,5 | 34 294 | 160 000 | 32,9 |
| Café Robusta | 37 115 | 27 094 | 29 762 | 27 188 | 27 797 | 1,1 | 25.000 | 75.000 | 32,6 |
| Coton graine | | | 241 000 | 250 000 | | 3,7 | 250 000 | 400 000 | 14,9 |
| Ananas | 282 334 | 296 047 | 214 106 | 232 831 | 238 561 | 5,4 | 251.000 | 275.000 | 11,2 |
| Huile de palme | 342 786 | 364 039 | 377 732 | 386 997 | 398 038 | 3,8 | 386 997 | 600 000 | 13,1 |
| Maïs | 1 959 262 | 2 070 572 | 2 101 631 | 2 144 083 | 2 257 807 | 3,6 | 2 144 083 | 4 000 000 | 18,1 |
| Mil et Sorgho | 898 818 | 1 040 902 | 1 144 992 | 1 138 243 | 1 210 608 | 7,9 | 1 138 243 | 1 750 000 | 13,6 |
| Riz | 153 246 | 278 281 | 311 674 | 339 076 | 364 456 | 9,4 | 339 076 | 450 000 | 19,3 |
| Manioc | 4 812 240 | 5 224 735 | 5 284 683 | 5 492 522 | 5 582 387 | 3,8 | 5 492 522 | 7 500 000 | 12,6 |
| Banane Plantain | 4 471 065 | 4 677 344 | 4 280 305 | 4 378 915 | 4 516 580 | 0,4 | 5 495 534 | 7 500 000 | 13,2 |
| Banane exportée | 1 067 636 | 1 082 800 | 1 118 769 | 1 116 619 | 1 179 988 | 2,6 | 300.000 | 450.000 | 4,9 |
| Pomme de terre | 220 556 | 346 332 | 384 429 | 395 961 | 408 236 | 18,5 | 395 961 | 650 000 | 9,5 |

Source : MINADER (2018). Note : * Préviation. ** Extrapolation à partir des variations annuelles moyennes.

362. Dans l'ensemble, le scénario SDSR/PNIA 2020-2030 contribue à améliorer la performance du secteur rural et la contribution de ce dernier dans l'atteinte des objectifs de développement du Cameroun. La sécurité alimentaire est améliorée à travers la réduction du taux de dépendance par rapport aux importations alimentaires (disponibilité) et la réduction de la pauvreté au seuil national (accessibilité). Ainsi, la tendance à la hausse du taux de dépendance par rapport aux importations dans la référence (4,3%) est renversée dans le scénario SDSR (-4,5%) au cours de la période 2020-2025. Bien qu'une réduction de la pauvreté soit constatée dans la référence à la fois pour l'ensemble du pays et en milieu rural, respectivement de -11,1 points et -8,5 points, la SDSR/PNIA 2020-2030 vient accélérer cette tendance, en particulier en milieu rural, avec des baisses respectives de -13,2 points et -11,0 points.

363. Le scénario SDSR/PNIA 2020-2030 contribue à une amélioration substantielle de la croissance agricole au cours de la période 2020-2025, avec environ 10,5% par an en moyenne. Pour la période 2015-2025, la croissance agricole se situe à 7,9% en moyenne par année, supérieure à la cible du PDDAA (6%). La contribution de l'agriculture à la croissance économique est nettement améliorée à 20% en moyenne au cours de la période, mais inférieure à la cible du PDDAA (50%). L'indice de pauvreté recule de manière importante, de 21% au cours de la période 2015-2025 avec le scénario SDSR/PNIA 2020-2030, mais reste inférieure à la cible du PDDAA (50%).

364. L'impact du scénario SDSR/PNIA 2020-2030 est surtout notable sur le commerce extérieur des

produits agricoles et alimentaires : l'excédent de la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires est renforcé alors qu'une détérioration de cette balance est projetée dans la référence. Ainsi, la hausse des exportations par rapport aux importations de produits agricoles et alimentaires contribue à réduire la pression sur le compte courant des échanges avec l'extérieur.

365. Les exportations et les importations avec l'Afrique augmentent de manière importante au cours de la période 2015-2025 sans pour autant tripler tel qu'envisagées par le PDDAA.

366. Avec l'accroissement de la productivité du secteur rural, l'amélioration de la création d'emploi en milieu rural reste modeste, de 22,2% à 23,2% au cours de la période 2020-2025. Toutefois, le revenu des producteurs Agricoles augmente de manière substantielle entre les deux scénarios, de 28,0% à 35,7% respectivement dans la référence et le scénario SDSR. La contribution du secteur rural à la création de richesse augmente de manière importante, de 13,6% dans la référence à 25,3% dans le scénario SDSR bien que légèrement inférieure à la cible de 30% fixée par la SDSR/PNIA 2020-2030.

367. L'amélioration de la performance de l'Agriculture dans le scénario SDSR/PNIA contribue à fournir des produits bon marché aux autres secteurs de l'économie, en particulier l'agro-industrie. L'indice des prix des intrants agricoles utilisés par les autres secteurs économiques baisse de manière importante au cours de la période 2020-2025, contribuant ainsi à améliorer leur rentabilité et compétitivité.

Tableau 32 : Performances du secteur rural dans les scénarios de référence et SDSR/PNIA pour la période 2020-2025

| Objectif | Résultat | Indicateur | Référence (%) | SDSR/PNIA (%) | Variation (pp) |
|--|---|---|---------------|---------------|----------------|
| Assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle réelle | Disponibilité et accessibilité des produits alimentaires de qualité | Taux de dépendance par rapport aux importations alimentaires, variation | 4,3 | -4,5 | -8,8 |
| | | Incidence de la pauvreté, au seuil de pauvreté national, variation | -11,1 pp | -13,2 pp | -2,2 |
| | | Incidence de la pauvreté en milieu rural, au seuil de pauvreté national, variation | -8,5 | -11,0 | -2,4 |
| Créer des emplois en milieu rural | Augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance économique | Contribution du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique à la croissance du PIB | 13,6 | 25,3 | +11,6 |
| | | Emplois décents créés en grand nombre et suffisamment rémunérateurs | 22,2 28,0 | 23,2 35,0 | +1,0 +7,0 |
| | | Variation du revenu des producteurs agricoles, variation | | | |
| Contribuer au redressement de la balance commerciale | Importations des produits alimentaires réduites et exportations accrues, Cameroun exportateur net de produits agricoles et alimentaires | Rapport des exportations et des importations de produits agricoles et alimentaires, variation | -11,0 | 52,7 | +63,8 |
| Produire durablement un surplus transformable pour l'industrie agroalimentaire | Réduction du coût des intrants agricoles de l'agro-industrie | Indice des prix des intrants agricoles | -0,7 | -14,1 | -13,4 |

Source : Préviation IFPRI, 2019 Note : pp : Points de pourcentage

368. Le scénario SDSR/PNIA simulé au cours de la période 2020-2025 renverse la tendance à la baisse de la souveraineté alimentaire observée au cours de la période 2015-2019. La souveraineté alimentaire est mesurée ici par le rapport de la production nationale à la consommation nationale de produits alimentaires. Bien que l'extrême pauvreté recule de 24% au cours de la période 2015-2025, cette baisse reste inférieure à la cible du PDDAA (-95%).

369. En revanche, les progrès dans l'amélioration de la productivité des activités post-production, la contribution du secteur rural à la croissance économique, la réduction de la pauvreté et l'élimination de l'extrême pauvreté restent insuffisants.

370. Les engagements et objectifs de Malabo sur la période 2015-2025 sont considérablement améliorés sous le scénario SDSR/PNIA 2020-2030.

Les objectifs et cibles de financement public et de croissance sont atteints et des progrès notables sont enregistrés dans l'atteinte des objectifs de financement privés et d'amélioration de la productivité du secteur rural.

371. La mise en œuvre de la SDSR/PNIA nécessitera un accroissement important de la part du budget public allouée au secteur rural. Celle-ci devrait passer à 16% au cours de la période 2020-2025 pour permettre d'atteindre, dépassant ainsi largement la cible de 10% du PDDAA au cours de la période 2015-2025. Notons que la part du budget public allouée au secteur rural au cours de la période 2015-2019 reste inférieure à la cible (6,8%), nécessitant un effort plus important au cours de la période 2020-2025. Le secteur rural continue à attirer plus d'investissements agricoles privés grâce aux investissements publics additionnels et à l'amélioration de la productivité agricole. En effet, la productivité du secteur rural augmente de

manière importante bien qu'elle reste inférieure à la cible du PDDAA.

372. Par principe de précaution, un scénario plus réaliste intermédiaire entre celui PDDAA (plancher de 10% du budget public consacré au secteur rural) et celui du PNIA 2020-2030 (16%) semble se profiler en définitive, en tenant compte des handicaps réels liés aux conflits sociaux en cours

dans le pays depuis plus de 4 ans. Dans le meilleur des cas, le scénario du SDR/PNIA 2020-2030 serait expérimenté comme une surprise de bon ton ; dans ce cas, la contribution du budget de l'État en faveur du plan serait alors au-delà du minimum du PDDAA.

Tableau 33 : Performances du secteur rural dans les scénarii SDR/PNIA 2020-2030 et par rapport aux engagements de Malabo, période 2015-2025 – Source : IFFPRI

| | | | moyenne (%) | | moyenne (%) | | 2015-2025 | | |
|--|---|---|-------------|------|-------------|------|-----------|-------|-----|
| Financement de l'investissement agricole | Accroissement du financement public de l'agriculture | Dépenses publiques agricoles, part dans les dépenses publiques totales | 6.8 | 6.8 | 6.8 | 16.0 | 8.3 | 11.8 | 10 |
| | Accroissement des investissements privés de l'agriculture | Investissement privés dans l'économie nationale, variation | 5.5 | 5.5 | 30.4 | 5.8 | 38.0 | 82.5 | |
| | | Investissement privés agricole dans l'économie nationale, variation | 2.2 | 2.2 | 11.6 | 4.6 | 16.8 | 46.5 | > |
| Elimination de la faim | Amélioration de la productivité agricole | Productivité totale des facteurs de l'agriculture | 1.4 | 1.4 | 7.4 | 7.3 | 15.3 | 64.2 | 100 |
| | Reduction des pertes post-récoltes | Productivité totale des facteurs du commerce domestique de produits agricoles | 0.9 | 0.9 | 4.6 | 0.6 | 5.3 | 8.6 | 50 |
| | | Productivité totale des facteurs de l'agro-industrie | 1.1 | 1.1 | 5.7 | 0.4 | 6.1 | 8.1 | 50 |
| | Amélioration de la consommation de produit agricoles locaux | Rapport de la production et la consommation alimentaire | -0.1 | -0.1 | -0.3 | 0.1 | -0.2 | 0.1 | > |
| | Elimination de l'extrême pauvreté | Incidence de la pauvreté, seuil international | -2.2 | -2.2 | -10.6 | -2.7 | -12.9 | -23.9 | -95 |
| Reduction de la pauvreté | Promouvoir une croissance inclusive | Croissance du PIB agricole | 4.8 | 4.8 | 4.8 | 10.5 | 5.8 | 7.9 | 6 |
| | | Contribution de l'agriculture a la croissance du PIB | 13.6 | 13.6 | 13.6 | 25.3 | 15.6 | 20.0 | 50 |
| | Reduction de la pauvreté | Incidence de la pauvreté, seuil national | -1.9 | -1.9 | -9.3 | -2.3 | -11.4 | -21.3 | -50 |
| Commerce intra-africain des produits agricoles | Commerce intra-africain des produits agricoles | Exportations et importations de produits agricoles avec le reste de l'Afrique | 5.0 | 5.0 | 27.9 | 6.2 | 35.8 | 83.5 | 200 |

Chapitre 7

Dispositif de mise en œuvre et de Suivi-Évaluation

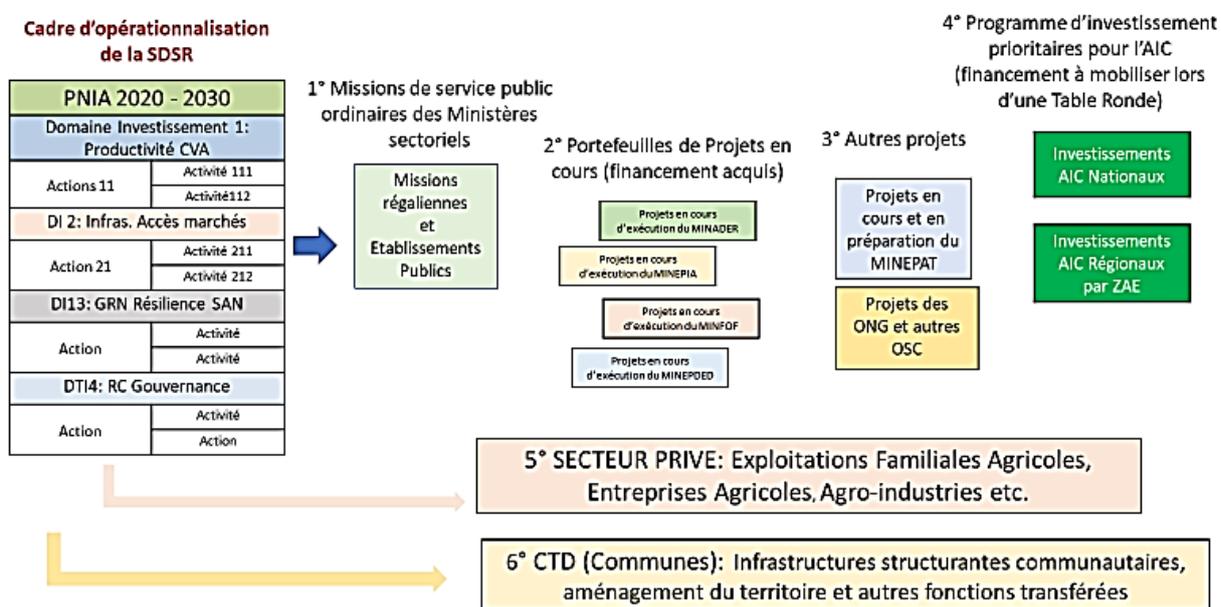
373. L'opérationnalisation de la SDR/PNIA 2020-2030 exige la cohérence de l'ensemble des stratégies sectorielles issue de la SND30 qui impactent directement ou indirectement le secteur rural.

7.1. Modalités de mise en œuvre

374. Le PNIA, cadre d'opérationnalisation de la SDR, procède d'une démarche qui s'inscrit dans la durée et qui se fonde sur un certain nombre d'actions structurantes et d'instruments institutionnels de financement, de mise en œuvre et de pilotage. Le PNIA sera donc opérationnalisé (cf. Figure suivante) à travers la mise en œuvre d'une large gamme d'actions concrètes qui se répartissent entre :

- L'ensemble des missions de service public devant être assurées par les ministères du secteur rural et les Etablissements Publics qui y sont rattachés
- Le portefeuille de Projets en cours dont le financement est acquis
- Les projets en cours ou en préparation des ministères connexes du secteur rural et les projets des organisations de la société civile
- Les projets et programmes d'investissement prioritaires dont le financement doit être recherché
- Les activités de production, de transformation et de commercialisation réalisées par le secteur privé
- La réalisation d'infrastructures structurantes communautaires, d'aménagement du territoire et les investissements liés aux autres fonctions qui leur sont transférées, par les Collectivités Territoriales Décentralisées (Régions, Communes).

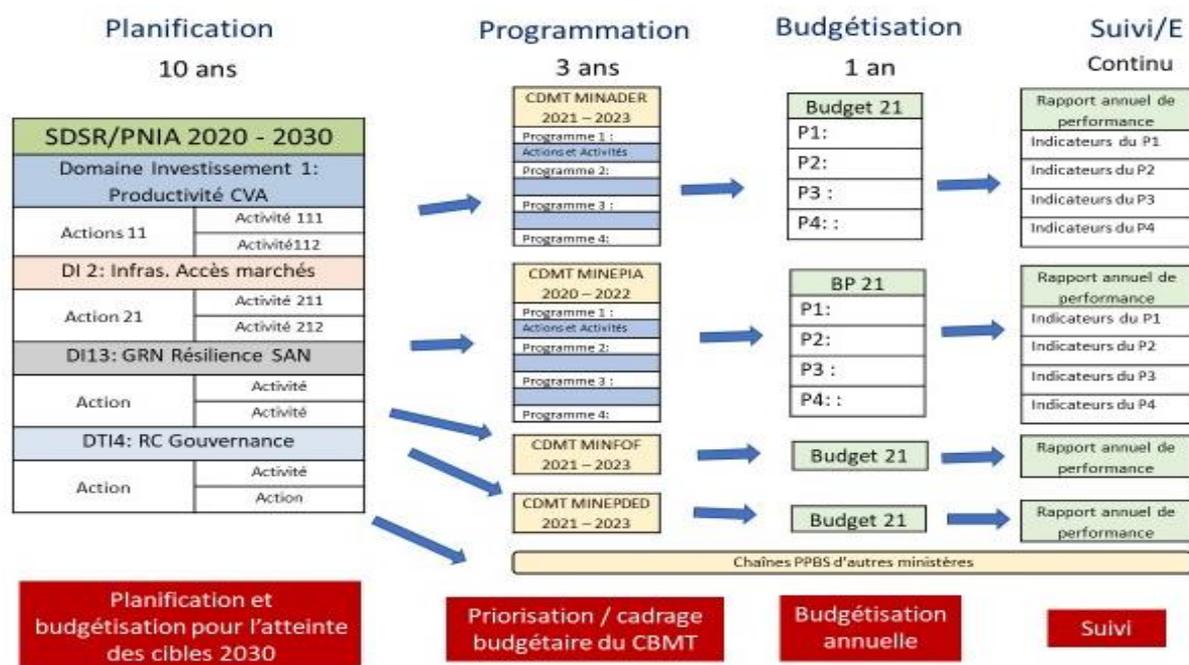
Figure 14 : Schéma général d'opérationnalisation de la SDR/PNIA 2020-2030



375. Si l'exercice de planification stratégique est réalisé de manière sectorielle avec l'ensemble des acteurs impliqués, la mise en œuvre relève de la responsabilité de chaque département ministériel. Au niveau de la budgétisation, le PNIA, établi en

fonction du cadre budgétaire à moyen terme réalisé par le Gouvernement, alimentera les chaînes PPBS de chaque ministère impliqué dans le secteur rural (voir Figure ci-après).

Figure 15 : Liens entre la SDR/PNIA et les chaînes PPBS ministérielles



7.2. Définition du rôle des acteurs dans l'opérationnalisation de la SDR/PNIA

376. L'approche inclusive est désormais adoptée comme mode opératoire de la gestion et de la valorisation des ressources naturelles par l'implication et la responsabilisation des différents détenteurs d'enjeux. Cette considération détermine la répartition des rôles des acteurs qui se base sur les missions de chacun d'eux.

7.2.1. Les ministères en charge du secteur rural

377. Les missions de service public des départements ministériels en charge du secteur rural se rapportent, pour chacun des sous-secteurs, à :

La définition de la politique du sous-secteur, en mettant l'accent sur la cohérence avec la politique nationale dans les domaines impactés par le développement rural, tels que la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la sécurité sanitaire des aliments, la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la promotion des exportations :

- La programmation, la budgétisation, le contrôle et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SDR/PNIA

- Les propositions pour l'amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur
- La collecte et la diffusion des données de base sur le secteur rural
- L'animation de la concertation entre les différents acteurs et partenaires à tous les niveaux, ainsi que l'appui au renforcement de leurs capacités et
- La définition, programmation et mise en œuvre des mesures de protection environnementale et sociale, y compris le renforcement du contrôle de conformité des intrants chimiques (engrais, insecticides, produits vétérinaires) et des semences, la facilitation et le suivi de la mise en œuvre des codes relatifs au secteur rural.

7.2.2. Le secteur privé

378. Le secteur privé assure des fonctions para agricoles de fourniture de biens et services aux autres acteurs du secteur agricole. Il intervient également directement dans la production agricole. Par ailleurs, il peut contribuer à la fourniture de services publics en partenariat avec l'État, par le biais de la contractualisation, en maîtrise d'œuvre ou en maîtrise d'ouvrage déléguée lorsque l'État, à des fins d'efficacité et d'efficience, juge opportun de déléguer sa responsabilité première de maître d'ouvrage.

379. Les opérateurs privés doivent s'organiser par le biais de leurs représentants au niveau des différentes branches d'activités, notamment au sein des différentes filières de production agricole. Les familles professionnelles concernées se rassemblent au sein d'interprofessions qui gouvernent le fonctionnement des filières.

7.2.3. Les organisations des professionnelles (OP) et les Interprofessions

380. Les OP sont des regroupements volontaires de professionnels, personnes physiques ou morales, d'un même maillon d'une filière en vue de satisfaire leurs besoins, leurs intérêts et aspirations socioculturelles et surtout économiques communs, au moyen d'une entité constituée (association et/ou structure économique) dont ils sont les seuls propriétaires et les principaux usagers. L'émergence d'OP disposant d'expériences soutenues et avérées dans la gestion des projets/programmes au profit de leurs membres, dans la maîtrise d'ouvrage de projets de renforcement de capacités techniques, économiques, institutionnelles, organisationnelles, constitue un acquis à capitaliser.

381. L'organisation interprofessionnelle (OI) est une association volontairement constituée par les organisations professionnelles des acteurs économiques de maillons (segments ou familles) complémentaires de l'amont à l'aval d'une même filière de production et/ou de commercialisation dans l'objectif d'agir pour l'intérêt commun de l'ensemble de ses membres. Les organismes interprofessionnels reconnus d'État (OIRE) auront pour mission :

- de garantir la qualité des produits ;
- de promouvoir et gérer les accords interprofessionnels entre l'ensemble des acteurs de la filière, les partenaires et les tiers ;
- de représenter et défendre les intérêts de la filière, en servant d'interface entre les différents acteurs de la filière et les tiers pour la définition des politiques, des stratégies et des méthodes de promotion de la filière ;
- de développer la concertation et la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux concernés et/ou intéressés par la filière ;
- d'œuvrer pour le renforcement de l'équité dans

le partage de la valeur ajoutée créée entre les maillons et les acteurs ;

- de centraliser, traiter et diffuser, d'une part, les informations stratégiques sur la filière et d'autre part, les informations statistiques sur les membres et les données permettant de suivre les effets ou les impacts de leurs actions.

7.2.4. Les Organisations de la Société Civile (OSC)

382. De plus en plus visibles et actives, les organisations de la société civile interviennent à plusieurs niveaux à savoir : (i) l'appui institutionnel, (ii) le renforcement de capacités, (iii) la fourniture de service d'appui-conseil et (iv) l'accompagnement des communautés. Elles jouent un rôle important en apportant leurs capacités et leur expérience aux OP et aux communautés rurales à la base.

383. Elles veillent à la mise en œuvre cohérente des politiques et stratégies du secteur. Si les ONG internationales ont les capacités souhaitées, les ONG nationales restent encore faibles par insuffisance de moyens techniques et financiers.

384. Le développement et la gouvernance du secteur rural doivent être renforcés avec l'émergence des OSC, travers la surveillance des politiques, l'information, la communication et le plaidoyer. À cet effet, les OSC: (i) accompagnent les autres acteurs à poursuivre les dialogues sur les enjeux de politique Agricole et de gouvernance économique, (ii) informent l'opinion publique et les citoyens sur les enjeux de politique agricole, (iii) mobilisent leurs forces et énergies, aussi bien au niveau local que national pour assurer la prise en compte de leurs contributions et (iv) mettent en place des mécanismes de concertation et des alliances stratégiques avec les autres acteurs, notamment les parlementaires.

7.2.5. Les collectivités territoriales décentralisées

385. La promulgation de la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Par cette loi, le gouvernement attend principalement : (i) transférer intégralement aux CTD, les ressources liées aux

compétences qui leur sont dévolues et (ii) mettre en place un dispositif transitoire de cogestion des personnels des services déconcentrés des ministères pourra être érigé pour permettre aux CTD de disposer de ressources humaines qualifiées dans leurs domaines de compétence.

386. En matière de développement économique, les compétences transférées aux communes comprennent entre autres : (i) la promotion des activités agricoles, pastorales et piscicoles d'intérêt communal, (ii) la construction, l'équipement, la gestion et l'entretien des marchés et abattoirs et (iii) l'appui aux micro-projets générateurs de revenus et d'emplois.

387. En ce qui concerne l'environnement et la gestion des ressources naturelle, les compétences des CTD sont : (i) l'alimentation en eau potable, (ii) les opérations de reboisement et la création des bois communaux, (iii) la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles, (iv) l'élaboration des plans communaux pour l'environnement et (v) la création, l'entretien et la gestion des espaces verts, parcs et jardins d'intérêts communal.

388. En matière de planification et d'aménagement du territoire, elles comprennent pour ce qui concerne le secteur : (i) la création et l'entretien des routes rurales non classées et la gestion des bacs de franchissement, (ii) la contribution à l'électrification des zones nécessiteuses, (iii) l'élaboration et l'exécution des plans d'investissements communaux et (iv) la création de zones d'activités industrielles.

7.2.6. La coopération internationale

389. Les Partenaires Techniques et Financiers ont pour vocation première d'accompagner les efforts du Gouvernement camerounais dans le développement du secteur rural conformément à ses orientations dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, ils fournissent, en collaboration avec le Gouvernement, des indications sur leurs futures aides au secteur, sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité.

7.3. Dispositif institutionnel de coordination

390. Le cadre institutionnel de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la

SDSR/PNIA (voir le schéma en annexe) s'inscrit dans les dispositions mises en place par la Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030 (SND30) qui prévoient, sous l'autorité directe du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et sous sa Présidence, un Conseil National de Planification et d'Aménagement du Territoire.

391. Le Conseil National de Planification et d'Aménagement du Territoire, est composé de l'ensemble des membres du Gouvernement ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile ; il supervise la mise en œuvre globale de la SND30 et à ce titre : (i) s'assure de l'alignement de l'ensemble des interventions sur les priorités définies et de leur cohérence, (ii) définit les plans de mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SND30, (iii) valide les programmes des différentes administrations publiques à exécuter au titre du plan d'actions prioritaires de la SND et (iv) oriente en conséquence la programmation budgétaire, sur la base de l'appréciation des résultats observés de la mise en œuvre de ce cadre stratégique national.

392. Les missions du Conseil s'appuient sur les analyses d'un Comité National de suivi évaluation de la mise en œuvre de la SND30, placé sous l'autorité du Ministre chargé de la Planification, composé des Secrétaires Généraux de tous les départements ministériels et comprenant également des représentants des autres administrations publiques et de certains organismes publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées, des Chambres Consulaires et du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Ce Comité a pour mission de : (i) rechercher des solutions durables de financement en concertation avec les partenaires intéressés, (ii) veiller au suivi de la mise en œuvre des programmes validés, (iii) veiller à la production des statistiques de qualité (iv) superviser les actions relatives à la réalisation des revues institutionnelles et (v) élaborer les propositions d'allocation des ressources.

393. Le Comité National assiste le Conseil National dans ses prérogatives de suivi-évaluation, à travers notamment la production des rapports-bilan périodiques attendus et par l'organisation des revues annuelles de la mise en œuvre de la SND30 et des stratégies sectorielles.

394. L'organe d'exécution technique du Comité est un Secrétariat technique comprenant une Cellule de coordination, des Secrétariats Sectoriels dédiés aux stratégies sectorielles et des secrétariats spécialisés. Il réalise les travaux de base du Comité, ainsi que les travaux techniques de suivi des stratégies sectorielles.

395. Le Secrétariat Technique de la SDSR/PNIA 2020-2030 (ST-SDSR/PNIA) est ainsi partie prenante de la Cellule de coordination du SND30 ; il se compose, sous la coordination d'un représentant du MINADER, point focal du PNIA, des représentants :

- du ministère en charge de l'agriculture et du développement Rural,
- du ministère en charge de l'élevage, des pêches et des industries animales,
- du ministère en charge des forêts et de la faune,
- du ministère en charge de l'environnement et du développement durable,
- du ministère en charge de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire,
- du ministère en charge de la décentralisation et du développement local,
- de l'Institut de recherche agricole pour le développement,
- de l'Institut National de la Statistique.

396. Le ST/SDSR a pour mandat :

- (i) d'accompagner l'alignement des programmes ministériels au cadre de Mise en œuvre de la SDSR/PNIA, en collaboration avec les divisions en charge de la planification, de la programmation, des statistiques et de la coopération dans les ministères concernés ;
- (ii) d'accompagner les administrations du secteur dans le choix des programmes et projets devant être financés dans le cadre de la mise en œuvre de la SDSR/PNIA ;
- (iii) de coordonner en relation avec les administrations compétentes, les actions des différents partenaires intervenant dans la mise en œuvre de la SDSR/PNIA ;
- (iv) d'opérationnaliser le suivi-évaluation sectoriel des interventions : suivi technique et financier de la mise en œuvre de la SDSR/PNIA, renseignement du cadre de mesure des résultats

sectoriels, réalisation des analyses thématiques alimentées par les données sectorielles ;

- (v) d'assurer le suivi de la mise en œuvre des programmes/projets validés pour le secteur ;
- (vi) d'appuyer la mise en place la mise en cohérence des différentes bases de données pour le secteur rural ;
- (vii) de réaliser des analyses alimentées par les données collectées dans le secteur rural, en étroite collaboration avec les structures en charge des statistiques, de l'analyse économique et de la prospective dans les ministères concernés ;
- (viii) d'élaborer le rapport annuel de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SDSR/PNIA et du processus PDDAA au Cameroun (Revue Biennale) ;
- (ix) d'organiser des revues sectorielles conjointes État – Privés/OSC – PTF du secteur rural, ce dialogue de politique national étant relayé au niveau régional ; et
- (x) de produire et d'assurer la dissémination des bulletins trimestriels présentant la conjoncture et les performances réalisées dans le secteur et l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural.

7.4. DISPOSITIF STATISTIQUE DE SUIVI-ÉVALUATION

397. Le dispositif de suivi-évaluation de la SDSR se fonde sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et permet de documenter la performance du secteur rural, dans l'objectif d'informer les décideurs politiques, le secteur privé, la société civile et les partenaires.

398. Du point de vue technique, le dispositif de suivi-évaluation de la SDSR/PNIA 2020-2030 s'ancre clairement au niveau des structures administratives sous-sectorielles. À ce titre, le dispositif :

- (i) S'appuie sur la production statistique officielle des départements ministériels et, au niveau national, de l'INS ;
- (ii) collabore étroitement avec les Comités internes de Planification-Programmation-Budgétisation-

Suivi/Évaluation (PPBS) en liaison avec les dispositifs internes de contrôle de gestion.

399. Ainsi, le ST-SDSR/PNIA alimente essentiellement le dispositif de suivi-évaluation par des données statistiques sous-sectorielles existantes, qu'il consolide et analyse.

400. Les champs d'analyse du dispositif couvrent les niveaux politiques, stratégique et opérationnel, selon les fonctions attendues suivantes :

i. Le suivi de la performance : la performance de la SDSR est évaluée par la mesure d'indicateurs clairement identifiés et décrits (fiches de caractérisation des indicateurs) et consignés dans un Cadre des Résultats. Des analyses complémentaires ou thématiques peuvent être conduites, selon les données disponibles.

ii. Le suivi de la mise en œuvre opérationnelle: la mise en œuvre opérationnelle de la SDSR/PNIA est suivie par l'examen de l'exécution des interventions du portefeuille des projets/EPA/EP, du secteur rural, à travers une analyse consolidée des revues de portefeuilles réalisées par les ministères clés, OSC et PTF du secteur. Une analyse des investissements des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) est également conduite.

iii. Le suivi de l'exécution budgétaire de la SDSR/PNIA : le Secrétariat Technique réalise annuellement une Revue des Dépenses Publiques dans le secteur rural, permettant d'établir la mesure annuelle de la variable de Maputo et, en seconde analyse, de chiffrer l'exécution budgétaire du PNIA. L'évolution interannuelle des dotations budgétaires des ministères clés du secteur rural est également suivie.

iv. L'information géographique: SUR des thématiques importantes, le dispositif de suivi-évaluation de la SDSR/PNIA permet l'édition des cartes, par le développement d'un Système d'Information Géographique lié aux données techniques et budgétaires produites.

v. L'archivage des documents : le dispositif garantit aux instances institutionnelles de coordination et à ses partenaires l'accès aux documents de référence et aux analyses produites à travers la mise en place d'une bibliothèque

électronique, facilitant la diffusion et le partage de l'information. La digitalisation contribuera significativement à cette composante du dispositif statistique de suivi-évaluation.

401. Le dispositif de S/E de la SDSR prend en charge la territorialisation/régionalisation programmée de la Stratégie.

402. Ce dispositif statistique permet de renseigner les formulaires disponibles par les évaluateurs des revues biannuelles prescrites dans l'engagement 7 de la déclaration de Malabo.

7.5. Dispositif de Communication et de diffusion de la SDSR/PNIA

7.5.1. Les objectifs de la stratégie de communication

403. Au regard des enjeux identifiés, l'objectif global de la communication sur la SDSR/PNIA 2020-2030 est de permettre à tous les acteurs impliqués dans le processus de formulation et de mise en œuvre de cet instrument de la politique agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'être informés sur le rôle des différentes parties prenantes, les actions et activités qui sont conduites et les résultats /performance du secteur, et ceci de façon permanente à travers des canaux appropriés. De façon spécifique, il s'agit :

- (i) de sensibiliser les différentes parties prenantes sur leur rôle, leur mission, leur engagement aux différents stades du processus de formulation et de mise en œuvre de la SDSR/PNIA 2020-2030 ;
- (ii) d'informer les différents acteurs sur les orientations, les axes d'interventions, les stratégies, les plans d'actions annuels et les performances obtenues (effets, germes d'impacts et impacts);
- (iii) Faciliter la veille sur les opportunités que peuvent exploiter les acteurs pour un meilleur accomplissement de leur mission.

7.5.2. Les cibles de la stratégie de communication

404. L'ensemble des parties prenantes constituent la cible de la stratégie, des bénéficiaires directs aux partenaires techniques et financiers.

405. Ainsi, les cibles au niveau régional sont : les institutions d'intégration régionale, les institutions de coopération technique régionale, les institutions financières qui soutiennent les investissements dans le pays, les organisations socio professionnelles d'envergure régionale, les organisations de la société civile et les plateformes de concertation, les services déconcentrés de l'État et les collectivités locales.

406. Au niveau national, les institutions visées sont : la Présidence de la République, la Primature, les Départements Ministériels, l'Assemblée Nationale, le Conseil Économique et Social, les organisations socioprofessionnelles, la Chambre de commerce et autres organisations de la société civile, les institutions de financement, les institutions de recherche, les bureaux d'études et les Partenaires Techniques et Financiers.

407. Les outils de communication doivent être adaptés afin de passer des messages spécifiques aux cibles visées. Ils intègrent nécessairement : (i) les instruments traditionnels, comme les sites web, les publicités, les conférences publiques, les affiches, des journées portes ouvertes, les reportages à travers des médias audio visuels et les nouveaux outils (Facebook, YouTube, etc.) (ii) des forums et autres débats interactifs autour de thématiques touchant au processus de développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

408. Le mécanisme de suivi évaluation de la stratégie de communication sera incorporé à celui du ST-SDSR/PNIA 2020-2030.

409. Une plateforme virtuelle à fonctionnement continu (avec un modérateur mobilisé à plein temps) permettra, en plus de diffuser des informations

techniques d'ordre général, de faire le point au jour le jour sur chacun des projets élaborés à partir des actions/activités programmés dans le plan, et de répercuter les résolutions des échanges effectifs entre les acteurs gouvernementaux, les ONG et les organisations faitière; cette stratégie permettrait de renforcer l'intérêt des jeunes, de susciter les investissement de la diaspora et de manière générale de mobiliser plus facilement le financement attendu du secteur privé.

7.6. Risques et mesures d'atténuation de la SDSR/PNIA 2020-2030

410. L'impact de la SDSR/PNIA sera globalement très positif, du point de vue de la création de richesses et d'emplois et sur la valorisation durable et équilibrée des ressources naturelles. D'une manière générale, la SDSR/PNIA 2020-2030 interagira avec la protection et la valorisation des ressources naturelles à deux niveaux : (i) la diminution de la pression des populations rurales sur les ressources naturelles, grâce aux nouvelles perspectives d'intensification durable de la production et (ii) l'encadrement technique en matière de bonnes pratiques agro-écologiques et d'adaptation au changement climatique, créant les conditions d'une meilleure gestion des ressources naturelles.

7.6.1. Risques potentiels et mesures d'atténuation

411. La matrice suivante identifie les risques (et mesures d'atténuation à mettre en œuvre) pouvant limiter la réalisation des résultats attendus de la SDSR/PNIA 2020-2030, relevant du contexte socio-politique, climatique et sanitaire ou encore de la qualité de la gouvernance du secteur.

Tableau 34 : Matrice d'évaluation des risques et des mesures d'atténuation

| <i>Risque</i> | <i>Probabilité du risque</i> | <i>Impact du risque</i> | <i>Mesures d'atténuation</i> | <i>Risque résiduel</i> |
|---|------------------------------|-------------------------|---|------------------------|
| Premier niveau : risques contextuels | | | | |
| Persistance des conflits armés dans les régions de l'Extrême-nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest | Probable | Majeur | Poursuite du dialogue intergénérationnel. Mesures de reconstruction visant une réduction de la précarité des couches vulnérables | Elevé |
| Situation climatique variable et défavorable (changement climatique) | Probable | Significatif | Mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique (AIC) Mise à disposition d'informations agro-météorologiques de qualité. Actions liées à la croissance verte | Mineur |
| Persistance des crises économiques et financières internationales (crise énergétiques / volatilité des cours mondiaux des produits agricoles) | Probable | Majeur | Développement des chaînes de valeurs visant le marché national et sous régional | Moyen |
| Occurance de crises sanitaires (type pandémie Covid-19) | Probable | Significatif | Mise en place du dispositif permanent de réponse intégrant les différents plans de riposte coordonnés | Moyen |
| Occurance de crises alimentaires dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et l'Est | Probable | Significatif | Mise en place du dispositif permanent de réponse aux crises alimentaires | Moyen |
| Nuisance environnementale potentielle de la SDSR/PNIA | Peu probable | Mineur | Étude IES, développement de bonnes pratiques de l'économie verte | Mineur |
| Deuxième niveau : risques liés à la programmation et risques budgétaires | | | | |
| Faible capacité institutionnelle et humaine des acteurs pour une planification et une mise en œuvre efficiente des projets | Probable | Majeur | Mise en place de dispositif d'appui et de renforcement de capacités des acteurs nationaux : formations, etc. Maintien et renforcement du leadership et de la responsabilité nationale Amélioration continue de la GAR et de la mise en œuvre des chaînes PPBS | Mineur |
| Mauvaise gouvernance et faible niveau de transparence dans la gestion administrative | Probable | Majeur | Renforcement des capacités des acteurs et audits réguliers Suivi indépendant des acteurs de la société civile | Mineur |
| Troisième niveau : risques institutionnels | | | | |
| Non coordination des interventions et non alignement des PTF sur les priorités de la SDSR/PNIA | Probable | Majeur | Tenue régulière des cadres de concertation, de pilotage et d'orientation au niveau national et régional | Mineur |

| Risque | Probabilité du risque | Impact du risque | Mesures d'atténuation | Risque résiduel |
|--|------------------------------|-------------------------|---|------------------------|
| | | | Organisation de revues sectorielles annuelles conjointes du secteur rural | |
| Faible capacité de mobilisation des ressources financières internes et externes | Probable | Majeur | Amélioration continue de la gestion des finances publiques dans le secteur rural. Mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'une stratégie de mobilisation des ressources Développement d'un cadre cohérent de planification et de suivi évaluation de la SDSR/PNIA favorisant la mise en œuvre d'appuis budgétaires ciblés vers les ministères sectoriels | Moyen |
| Insécurité institutionnelle liée à l'accès aux ressources naturelles (accès aux ressources pour les exploitations familiales et les agro-industries) | Probable | Majeur | Sécurisation de l'accès au foncier pour toutes les catégories de producteurs Développement d'activités liées à l'aménagement harmonieux du territoire (SRADDT) Poursuite du transfert des compétences de gestion des ressources naturelles aux CTD et aux communautés de base Mise en œuvre du code rural et formulation de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) | Moyen |

Bibliographie

Documents d'orientation stratégique

1. MINEPAT. Document de la Vision 2035. 2009. 65 pages
2. République du Cameroun. Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Août 2009. 134 pages et annexes
3. NEPAD. Cadre de résultats du PDDAA 2015-2025. 16 pages
4. NEPAD. Directives de Mise en œuvre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique Pays sous la Déclaration de Malabo. 2015. CAADP/NEPAD. 60 pages
5. UA : Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique » publié en 2010 ;
6. Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) : Les « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » publié en 2012.
7. CEEAC. Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) de la CEEAC : Faire de l'Agriculture le levier de l'Intégration Régionale en Afrique Centrale. 2016. 230 pages
8. MINEPAT. Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) 2015-2020. 83 pages et annexes. Janvier 2016
9. République du Cameroun. Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2014-2020. Volume 1. 72 pages et annexes. Juin 2015.
10. MINADER. Stratégie de Développement du Secteur Rural. Sous-secteur Agriculture et Développement Rural. 70 pages et annexes. Novembre 2010
11. MINEPIA/DSV. Proposition d'un Document de Politique de Santé animale et de Santé Publique Vétérinaire. 2018. 68 pages
12. MINEPIA. Document de stratégie du sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales. 119 pages
13. MINFOF. Stratégie 2020 du sous-secteur Forêts et Faune. Plan d'actions prioritaires 2013-2016. Version de travail du 22/08/2012. 170 pages et annexes
14. MINPROFF. Document de Politique Nationale Genre (2015-2020), 2015. 86 pages
15. MINADER/MINEPIA. Document de politique publique de conseil et de vulgarisation agricoles. 2017. 26 pages
16. BDEAC. Document de Stratégie Pays pour le Développement du Secteur Privé et des PME. 2014. 108 pages
17. MINEPAT. Elaboration d'une stratégie et des mécanismes de mobilisation des financements innovants pour le développement. 2014. 135 pages
18. Stuy International – Beta Consult. Elaboration du schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire du Cameroun. Rapport sectoriel, version provisoire. 2018. 441 pages
19. MINADER. Guide d'Orientations pour la Politique Nationale d'Octroi des Subventions Agropastorales. 2018. Version provisoire. 10 pages
20. MINEFOP–OIT-PNUD. Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ), période 2016-2020. 2015. 115 pages
21. Services du Premier Ministre. Cameroun. Plan de Relance et de Développement des filières Cacao et Café du Cameroun, horizon 2015-2020. 2014. 108 pages
22. MINMIDT. Plan Directeur d'Industrialisation du Cameroun. 121 pages
23. MINEPDED. Plan National d'adaptation aux changements climatiques. 2015. 154 pages

24. MINADER. Politique Nationale des Semences Végétales. 2018. 50 pages
25. MINEPDED. Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD, 2015-2020). 2014. 225 pages
26. Stratégie Nationale des Exportations - Rendre opérationnel l'accès aux marchés cibles de l'Union Européenne. 2017. 172 pages
27. Directives de Mise en œuvre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique Pays sous la Déclaration de Malabo. 2015. CAADP/NEPAD. 60 P.
28. Document de la Vision 2035. 2009. MINEPAT. 65 P.
29. Document de Politique Nationale Genre (2015-2020), 2015. MINPROFF. 86 p.
30. Document de politique publique de conseil et de vulgarisation agricoles. 2017. MINADER/MINEPIA. 26 P.
31. Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), 2010-2020. MINEPAT. 174 P.
32. Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PAN EJ), période 2016-2020. 2015. MINPROF. 115 P.
33. Plan Directeur d'Industrialisation du Cameroun. MINMIDT. 121 P.
34. Plan National d'adaptation aux changements climatiques. 2015. MINEPDED. 154 P.
35. Plan National d'Investissement Agricole (PNIA, 2014–2020). 2015. 72 P + Annexes.
36. Politique Nationale des Semences Végétales. 2018. MINADER. 50 P.
37. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – Cameroun. FAO et CEEAC. 2019. Série des Évaluations Genre des Pays, Yaoundé. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO. 80 P.
38. Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) de la CEEAC : Faire de l'Agriculture le levier de l'Intégration Régionale en Afrique Centrale. 2016. CEEAC. 230 P.
39. Proposition d'un Document de Politique de Santé animale et de Santé Publique Vétérinaire. 2018. MINEPIA/DSV. 68 P.
40. Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR, 2015-2020). 2016 ; MINEPAT. 160 P.
41. Guide d'Orientation pour la Politique Nationale d'Octroi des Subventions Agropastorales. 2018. MINADER. Version provisoire. 10 P.
42. Manuel de procédures de subvention des intrants et équipements agricoles productifs au Cameroun. 2019. MINADER - Egis. 44 P.
43. État des lieux de la mécanisation agricole au Cameroun : Rapport technique. 2019. MINADER. 74 P.
44. Revue stratégique de la sécurité alimentaire et de la nutrition : « faim zéro » à l'horizon 2030. 2016. PAM - Cameroun. 126 P.

Documents de programmation

45. MINADER. Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) 2017-2019. 248 pages. Juin 2016
46. MINEPIA. Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) 2017-2019. Tableaux Excel
47. MINFOF. Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) 2020-2021. 166 pages.
48. République du Cameroun. Projet de loi de finance pour l'exercice 2017. Chapitre 30 – MINADER. 56 pages et annexes
49. République du Cameroun. Projet de loi de finance pour l'exercice 2017. Chapitre 22 – MINEPAT. 112 pages et annexes
50. République du Cameroun. Projet de loi de finance pour l'exercice 2017. Chapitre 28 – MINEPDED. 87 pages et annexes
51. République du Cameroun. Projet de loi de finance pour l'exercice 2017. Chapitre 31 – MINEPIA. 82 pages et annexes

52. République du Cameroun. Documents de Loi de Finance et Annexes. 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019

53. République du Cameroun. Loi de Règlement et Annexes. 2014 / 2015 / 2016 / 2017

Documents de suivi-évaluation

54. République du Cameroun. PDDAA. Revue de la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole au Cameroun. Septembre 2017. 28 pages et annexes

55. République du Cameroun. Rapport annuel de performance du MINADER 2017. 105 pages. Juin 2018

56. MINADER. Revue/Actualisation des programmes du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. 115 pages. Edition 2018

57. MINADER. Audit des projets/programmes à financement BIP du MINADER – Rapport définitif. 47 pages et annexes. Novembre 2016

58. MINADER : historique des productions végétale 2019. Fichier Excel

59. MINEPIA. Rapport annuel de performance 2017. 63 pages. Juin 2018

60. MINEPIA. Document diagnostic de la chaîne PPBS du MINEPIA. Février 2017. 27 pages et annexes

61. EC Multiple Framework Contract Beneficiaries Programme/DUE. AECOM. Cameroun – Revue des dépenses publiques dans le secteur rural 2013-2017. Octobre 2018. 106 pages et annexes

62. CAADP/NEPAD. The AU Guidance note – On tracking and measuring the levels and quality of government expenditures for agriculture. Non daté. 20 pages et annexes

63. ADE SA. République du Cameroun. Evaluation du système de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA 2016. DUE. Juin 2017. 182 pages et annexes

64. MINADER/MINEPIA. RGAE – Questionnaire communautaire. 2017. 15 pages

65. MINADER. État des lieux de la mécanisation agricole au Cameroun : Rapport technique. 2019. 74 pages

66. FAO et CEEAC. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – Cameroun. 2019. Série des Evaluations Genre des Pays, Yaoundé. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO. 80 pages

67. MINEPIA. Rapport 2018 de la revue annuelle des projets de développement, des établissements publics caractère administratif (EPA), des entreprises publiques (EP) et des services rattachés du MINEPIA, version provisoire. 2019. 44 pages

68. MINADER. Rapport 2018 de la revue annuelle des projets de développement, des établissements publics caractère administratif (EPA), des entreprises publiques (EP) et des services rattachés du MINADER, version provisoire. 2019. 46 pages

69. ST/SDSR. Revue biennale 2019 PDDAA. Rapport provisoire. 2019. 24 pages

70. ST/SDSR/EGIS Revue des dépenses publiques dans le secteur rural. Exercice 2018. 18 pages

71. Revue stratégique de la sécurité alimentaire et de la nutrition : « faim zéro » à l'horizon 2030. 2016. PAM - Cameroun. 126 P.

72. NEPAD, 2020. Rapport de revue biennale. Performance des États membres de la CEEAC dans la transformation de l'Agriculture en Afrique. Rapport de Synthèse. 10 pages.

73. MINADER, 2020. Rapport 2019 de la revue annuelle des projets et établissements publics EP du MINADER. [Version provisoire]. 43 pages

74. MINEPIA, 2020. Rapport annuel 2019 de la revue annuelle des projets de développement, des établissements publics et services rattachés au MINEPIA version provisoire Octobre 2020. 33 pages.

75. MINFOF, 2020. Projets en cours au MINFOF au titre de l'exercice 2020. 5 pages.

76. MINEPAT, 2020. Revue des projets programmes et établissements publics et administratifs du secteur rural au MINEPAT. 70 pages.

Autres documents

77. République du Cameroun. Arrêté n°044/CAB/PM du 04 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement du COS de la mise en œuvre de la SDR

78. PCP-ACEFA. Rapports Régionaux d'analyse des données de l'Observatoire EFA. MINADER/MINEPIA. Années 2011 à 2016

79. Accord portant création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine. 2018. Union Africaine. 81 P.

80. MINIMIDT. Elaboration des mécanismes de transfert de technologie au Cameroun. 2017. 171 pages

81. MINADER – Egis. Manuel de procédures de subvention des intrants et équipements agricoles productifs au Cameroun. 2019. 44 pages.

82. FIDA. Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral de Jeunes (PEA-Jeunes). 2016. 247 pages

83. FAO. État du secteur forêt-bois du Cameroun. 2015. 32 pages

84. GIZ-MINFOF. Sylviculture de seconde génération au Cameroun : bases conceptuelles, leviers et schémas d'opérationnalisation. Novembre 2015. 86 pages.

85. MINFOF. Plan National de Développement des Produits Forestiers Non Ligneux. Novembre 2018. 60pages

86. Solidarités, 2017. Les Associations Villageoises d'Épargne Crédit : une approche adaptée aux ménages les plus pauvres ? Etude de cas.

87. Nepad et GrowAfrica, 2017. Cadres nationaux de Partenariats en Agro-industrie (CAP-F). Un Guide de mise en œuvre à l'intention des Gouvernements et leurs partenaires Préparé par Grow Africa en appui au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA).. Août 2017

88. FAO, 2017. Champs-école des producteurs. Document d'orientation : Planifier des programmes de qualité.

89. PRAPS, 2018. L'approche Champ école pastoral : quelles opportunités pour les pays du PRAPS ? Note de capitalisation. Mars 2018.

90. Minader/Minepiat/Minpat/Meaden, 2020. Mémorandum d'Entente Entre MEADEN, PASGIRAP, PADER et PRODEL. Plateforme/Comité de Concertation Régionale des Acteurs de Développement du Secteur Rural (Adamaoua, Nord Extrême-Nord). 9 pages.

91. Ambassa-Kiki R., 2000. Caractérisation biophysique succincte des différentes zones agro-écologique du Cameroun. Rapport technique du Programme ; « Eaux et Atmosphère », IRAD Yaoundé. 5 pages.

92. Poumogne V., 2013. Contribution au développement de la pisciculture en Afrique subsaharienne. Des recherches sur les bases biotechniques à la prise en compte des pisciculteurs dans leur complexité. Mémoire de HDR, Université de Lorraine. 140 pages.

Annexes

ANNEXE 1 : DÉFINITIONS DE QUELQUES CONCEPTS CLÉ

Secteur rural

Le Secteur Rural est défini comme l'ensemble des activités qui concourent à : (i) la production végétale, animale, halieutique et sylvicole, (ii) la production des services environnementaux et sociaux en milieu rural et (iii) la gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement.

Délimitation du secteur rural

Le secteur rural fait partir des secteurs spécifiques du secteur global « Production », aux côtés du secteur des infrastructures et du secteur des industries et services. Pour avoir une définition complète des apports du secteur rural à l'économie, il est nécessaire d'élargir le rôle productif du secteur rural proposé dans la SND par un rôle de fournisseur de services environnementaux et sociaux.

La délimitation du secteur rural peut être réalisée à travers trois approches : l'identification des fonctions qu'il assure, ses filières de production et de services et enfin ses facteurs de production.

- Fonctions assurées par le secteur rural

S'agissant de l'approche par les fonctions qu'assure le secteur rural, ces dernières sont regroupées en fonctions directes/primaires et indirectes/secondaires.

Les fonctions directes concernent: i) la production de produits alimentaires de base pour la consommation locale, ii) la production de matériaux bruts pour l'industrie de transformation et l'exportation, et iii) la gestion/entretien de l'espace rural.

Les fonctions indirectes sont relatives à : i) la contribution à l'emploi en milieu rural ; ii) la contribution au bien-être humain, et iii) la contribution à la richesse nationale.

- Filières de production et de services du secteur rural

En ce qui concerne les filières de production et de services, le cadre d'analyse des filières et de leurs interrelations, au niveau du DSISR, présente les filières de production et de services suivantes : cultures végétales, productions animales/halieutiques, productions forestières, approvisionnement en intrants et matériels, services touristiques, et services environnementaux.

Le développement des filières demande la création d'un lien fort entre le secteur rural et le secteur des industries et services, ce qui nécessite en particulier une collaboration efficace entre les Ministères techniques du secteur rural et le Ministère en charge des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique.

- Facteurs de production du secteur rural

Pour ce qui est de l'approche par les facteurs de production, le secteur rural dépend de plusieurs facteurs dont certains deviennent des contraintes transversales pour les différents utilisateurs en concurrence dans l'espace rural. Ces facteurs peuvent être classés en deux groupes : les facteurs matériels ou « biens » et les facteurs immatériels ou « services ».

Quelques-uns sont pris en charge par des programmes relevant du secteur rural lui-même, alors que d'autres sont des produits et services issus de programmes relevant d'autres secteurs, notamment les secteurs : « Infrastructures » (réseau routier, bâtiments et travaux publics, infrastructures énergétiques et hydrauliques, télécommunications, etc.) ; « Industrie et services » ; « Éducation et formation professionnelle » ainsi que le secteur global « Gouvernance » au travers de la Gestion domaniale.

En combinant les critères de définition du secteur rural que sont les fonctions assurées par le secteur, les filières de production et de services et les facteurs de production, une représentation globale du secteur rural se dégage, elle permet de délimiter

ses contours à l'intérieur du cadre de la Vision Cameroun 2035 et de la SND.

Bassins de production

Le Bassin de production agro-sylvo-pastoral et halieutique est une zone de développement territorial, physiquement identifiable à partir d'une localisation géographique et des caractéristiques agro-écologiques définies. Cet espace est reconnu de par l'importance de la production et/ou du potentiel, à un moment donné, d'un ou de plusieurs produits et/ou services agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, qui peuvent être spécialisés, diversifiés, intégrés ou complémentaires, en vue de satisfaire les besoins multiformes de la nation et des populations.

Ainsi donc, deux éléments sont considérés comme majeurs : ce sont la zone et la filière.

93. En admettant la zone comme prééminente, on conçoit que dans une zone, il soit possible de combiner plusieurs filières. Celles-ci peuvent être complémentaires, ce qui suppose que la production de l'un peut être l'intrant de l'autre (céréales et élevage de la volaille). En considérant la spéculation comme prééminente, il est admis que celle-ci peut impliquer de s'intéresser à une spéculation en particulier sans tenir compte forcément des autres activités productives. Il est aussi possible de combiner de manière optimale les deux considérations pour la mise en œuvre des stratégies dites transversales comme le désenclavement par la route.

Principales caractéristiques du bassin de production agro-sylvo-pastoral et halieutique

94. Les principaux éléments de caractérisation du bassin de production sont présentés comme ci-après.

95. **Zone de développement** : le zonage est défini comme le découpage du territoire en zones spécifiques et la répartition des activités à l'intérieur desdites zones visant à tirer le meilleur parti des domaines concernés par un plan optimal d'utilisation des sols en fonction des filières de croissance et de création de richesses et d'emplois (cf La Loi n°2011/008 du 6 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun).

96. **Rattachement territorial** : compétence nationale, régionale ou communale avec la possibilité de rattachement direct à l'un ou l'autre de ces ensembles. Le Code Général des CTD évoque le niveau d'importance des activités pour déterminer les transferts de compétences.

97. **Réalité physique** : pour s'opposer à la virtualisation et pour impliquer des dispositions physiques qui pourraient être utiles à prendre en compte ; que ce soit dans le plan de la mise en production ou même dans le désenclavement. Les questions d'accessibilité peuvent se concevoir ici. On pourrait dans cet ordre considérer les références comme les bas-fonds, les cours d'eau, les montagnes, la nature du sol et bien d'autres caractéristiques physiques qu'il faudrait prendre le soin de bien étudier pour positionner de manière adéquate le bassin dans toute l'étendue de son potentiel.

98. **Caractère identifiable** : fait référence à la localisation géographique et/ou à des caractéristiques agro-écologiques (intérêt de la géolocalisation) pour analyser les dynamiques spatiales des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

99. **Importance de la production** : la production est l'un des principaux déterminants de la raison d'être même du bassin. Son importance est relative, en fonction des intérêts stratégiques du moment et selon les cultures qui sont pratiquées.

100. **Reconnaissance à un moment donné** : le caractère dynamique des données de la production est ici considéré ainsi que l'opportunité pour l'autorité qui en a la charge, au moyen des références et des normes établies, de se prononcer sur les niveaux de production et les implications en termes de classification ou de priorisation.

101. **Produits et/ou services agro-sylvo-pastoraux et halieutiques** : il s'agit de ce que produit le bassin ou de la prestation de service qui en est tirée, indépendamment de l'usage qui en est fait (consommation locale, ou commercialisation) ou du marché qui en est la destination (commerce sous-régional, exportation, approvisionnement de l'agro-industrie).

102. **Courant stratégique majeur** : en fonction de l'avantage comparatif qui en résulte, le bassin peut être objet à : la spécialisation, la diversification,

l'intégration ou la complémentarité, sous réserve de la prise en compte des exigences environnementales.

103. Logique de filière : c'est une articulation technico-économique verticale des activités ou des acteurs organisés autour d'un projet commun visant l'intégration du processus comprenant la production, la transformation, la commercialisation et parfois au-delà, pour un groupe de produits similaires. Elle favorise la rationalisation de toute la chaîne en focalisant les intérêts sur le gain, et logiquement en limitant les pertes.

104. Potentiel valorisé : cette assertion permet de prendre en compte comme bassin de production la zone pour laquelle la production est exprimée sur la base de son potentiel et non pas seulement de la réalité.

105. Satisfaction des besoins : c'est reconnaître au bassin de production la fonction essentielle de satisfaction des besoins, qui peuvent représenter ceux de la nation, définis par les politiques publiques ou représenter les besoins des parties prenantes, intéressées sous une forme quelconque ou impliquées à des degrés et à des stades divers dans la conduite de l'activité du bassin.

La définition des bassins de production ne suffit pas. Faudrait-il en faire de véritables outils de production qui servent de leviers en faveur de la croissance inclusive, du développement durable et de la promotion de l'emploi décent (article 156 et 267 du Code Général des CTD).

a) Immatriculation ou identification

Pour les besoins de suivi individualisé des bassins de production, il serait indiqué de les immatriculer en y associant toutes les caractéristiques du bassin. Ce suivi peut être conceptualisé sous la forme d'une banque de données susceptible d'intéresser toutes les parties prenantes. La matérialisation de ces bassins dans la banque de données routières devrait permettre une lecture plus cohérente des interventions de désenclavement des bassins de production. Les fiches d'identification sont produites en annexe en tenant compte des spécificités des grands ensembles (élevage, agriculture, sylviculture, apiculture).

b) Stratégies de développement ou promotion des bassins

Le développement des bassins de production doit pouvoir se lire dans le temps. Ces données devraient permettre de comprendre la pertinence des décisions stratégiques prises concernant ce développement. A titre d'illustration, un bassin qui a connu l'introduction de nouvelles spéculations en raison d'une stratégie de diversification, pour optimiser le rendement de l'espace cultivable ou encore de nouvelles techniques culturales, devrait pouvoir à terme faire l'objet d'une évaluation à l'effet d'apprécier l'opportunité et l'efficacité de cette décision stratégique. C'est dans cette même dynamique qu'un bassin, présentant un intérêt stratégique au niveau national peut être reclassé (du régional vers le national). Les bassins devraient aussi faire l'objet des actions de promotion et de communication pour attirer les partenaires (amont et aval).

c) Mise en place des unités de gestion des bassins

Les unités de gestion constituent une attribution de compétence dans la gestion du développement des bassins de production, en tant qu'outils de production. Leur intervention peut se faire sous la forme de contrat de partenariat avec les producteurs, ce qui permettrait à l'État de sortir les bassins de l'informel avec comme avantage immédiat la perception de leur apport au plan économique et l'élargissement de l'assiette fiscale. On peut également concevoir que les problèmes fonciers qui pourraient entraver le développement des bassins soient à la charge de ces unités avec pour avantage la maîtrise des enjeux. Il peut être envisagé dans l'organisation de ces unités de mettre en place des équipes d'accompagnement des producteurs selon les spécialités et les spéculations identifiées dans les bassins de production du ressort de compétence. Ces unités peuvent se situer aux différentes échelles selon le positionnement territorial des bassins de production (national, régional et communal).

d) Production des statistiques sur les bassins

La production des statistiques est nécessaire pour permettre un suivi efficace du développement des bassins de production. On peut imaginer que l'unité de gestion mette en place des fiches de renseignement qui seront collectées périodiquement

pour obtenir les renseignements essentiels. Il peut s'agir des informations sur la production selon les cycles des cultures. La fréquence de l'opération de collecte des données doit être adaptée pour ne perdre aucune information. On sait généralement

que les producteurs ruraux ne sont pas toujours habiles ou disposés à faire ce genre de travail. Il faudra envisager la collaboration de l'agent local de l'administration sectorielle compétente pour la collecte des données.

ANNEXE 2 : INDICATEURS CLÉS DES ENGAGEMENTS DE MALABO

| Engagements de Malabo | Sources |
|--|---------------------------------|
| ENGAGEMENT 1 - <i>Élaborer/actualiser les Plans nationaux de mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, utilisant l'approche de mise en œuvre du PDDAA dans un processus inclusif et participatif.</i> | |
| 1. Indice d'achèvement du processus du CAADP | ST/SDSR |
| 2. Existence de, et Qualité des organes de coordination multisectorielle et multipartite | ST/SDSR |
| 3. Politiques axées sur des données probantes, des institutions d'appui, et des ressources humaines adéquates | ST/SDSR |
| ENGAGEMENT 2 - <i>Allouer suffisamment de fonds pour l'agriculture dans les budgets nationaux.</i> | |
| 4. Pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à l'ensemble des dépenses publiques | ST/SDSR |
| 5. Pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole. | ST/SDSR |
| 6. Pourcentage de l'Aide Publique au Développement versée à l'agriculture par rapport aux engagements (APD) pris | ST/SDSR |
| 7. Ratio de l'investissement privé par rapport à l'investissement public dans l'agriculture | |
| 8. Ratio des investissements directs privés étrangers à l'investissement publique dans l'agriculture | MINFI |
| 9. Proportion d'hommes et de femmes impliqués dans l'agriculture ayant un accès aux services financiers | RGAE |
| ENGAGEMENT 3 - <i>Promouvoir l'utilisation d'intrants agricoles rentables et de qualité, de l'irrigation, de la mécanisation et des produits agrochimiques pour les cultures, la pêche, l'élevage et la sylviculture et pour stimuler la productivité agricole.</i> | |
| 10. Consommation d'engrais (kilogramme de nutriments à l'hectare de terres arables) | MINADER |
| 11. Taux de croissance de la superficie des zones irriguées par rapport à sa valeur de l'année 2000 | MINADER |
| 12. Taux de croissance du pourcentage d'intrants agricoles de qualité fournis (semences, race, alevins) par rapport au besoin total national en intrants du produit | MINADER/ MINEPIA |
| 13. Proportion d'agriculteurs ayant accès aux Services Consultatifs Agricoles | MINADER/ MINEPIA |
| 14. Total des dépenses de recherche agricole en pourcentage du PIB agricole | MINRESI |
| 15. Proportion de ménages agricoles possédant des droits fonciers sûrs | RGAE |
| 16. Taux de croissance de la Valeur Ajoutée Agricole, en Dollars Américains constants, par travailleur agricole | INS |
| 17. Taux de croissance de la Valeur Ajoutée Agricole, en Dollars Américains constants, par hectare de terres agricoles arables | INS |
| 18. Taux de croissance des rendements des 5 produits prioritaires nationaux et, éventuellement, des 11 produits prioritaires de l'agriculture de l'UA | MINADER/ MINEPIA |
| 19. Taux de réduction des pertes post-récolte pour (au moins) les 5 produits prioritaires nationaux et, éventuellement, pour les 11 produits prioritaires de l'agriculture | MINADER/ MINEPIA |
| 20. Lignes budgétaires (%) sur la protection sociale en pourcentage des besoins totaux en ressources pour la prise en charge des groupes sociaux vulnérables | MINEPAT |
| 21. Prévalence du retard de croissance (% des enfants de moins de 5 ans) | INS |
| 22. Prévalence de l'insuffisance pondérale (% des enfants de moins de 5 ans) | INS |
| 23. Prévalence de l'émaciation (% d'enfants de moins de 5 ans) | INS |
| 24. Prévalence de la sous-alimentation (% de la population du pays en situation de sous-alimentation) | CH |
| 25. Taux de croissance de la proportion des Femmes à Diversité Alimentaire Minimale | CH |
| 26. Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui ont le Régime Minimal Acceptable | CH |
| 27. Réduction de la prévalence (%) de personnes adultes (15 ans et plus) en situation d'insécurité alimentaire | CH |
| 28. Niveau d'amélioration des systèmes de sécurité sanitaire des aliments (indice des systèmes de sécurité sanitaire des aliments) | MINEPIA- MINSANTE |
| 29. Effet sur la santé de la sécurité alimentaire (indice de sécurité sanitaire des aliments) | MINEPIA- MINSANTE |
| 30. Aspect commercial de la sécurité alimentaire (indice commercial de la sécurité alimentaire) | MINCOMME RCE |
| ENGAGEMENT 4 - <i>Maintenir la croissance annuelle du secteur agricole en assurant une plus forte contribution au PIB et à la réduction de la pauvreté</i> | |
| 31. Taux de croissance de la Valeur Ajoutée Agricole, en Dollars Américains constants | INS |
| 32. Contribution de l'agriculture à l'objectif global de réduction de la pauvreté | INS |
| 33. Taux de Réduction du niveau de pauvreté, selon le seuil de pauvreté national (% de la population) | INS |
| 34. Taux de Réduction du niveau de pauvreté, selon le seuil de pauvreté international (% de la population) | INS |
| 35. Taux de réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix bord champ | INS/MINADE R |
| 36. Nombre de chaînes de valeur des produits agricoles prioritaires pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec l'agriculture des petits exploitants | MINEPAT |
| 37. Pourcentage de jeunes bénéficiant de nouvelles opportunités d'emploi dans les filières agricoles | MINJEUNE/ MINADER MINEPIA |

| | | |
|--|---|----------------------------------|
| 38. | Proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture | MINEFOP/MI NADER/MIN EPIA |
| ENGAGEMENT 5 - Promouvoir les échanges commerciaux intra-africains des produits et services agricoles tout en réduisant l'importation de ces produits de l'extérieur de l'Afrique | | |
| 39. | Indice de Facilitation des échanges commerciaux | MINCOMME RCE/MINFI |
| 40. | Indice de Volatilité du Prix local des Denrées Alimentaires | INS |
| 41. | Taux de croissance de la valeur des échanges commerciaux des produits et services agricoles en Afrique, en Dollars Américains constants | MINCOMME RCE/MINFI |
| ENGAGEMENT 6 - Promouvoir des initiatives visant à renforcer la résilience des systèmes de production afin de réduire la vulnérabilité des moyens d'existence de la population africaine face à la variabilité climatique et à d'autres risques connexes. | | |
| 42. | Pourcentage de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs résistant aux chocs climatiques et météorologiques | MINADER/MI NEPIA/MINE PDED |
| 43. | Pourcentage de terres agricoles exploitées selon les pratiques de gestion durable des terres | MINADER/MI NEPIA/MINE PDEP |
| 44. | Existence de lignes budgétaires gouvernementales pour répondre aux besoins de dépenses sur les initiatives de renforcement de la résilience | ST/SDSR |
| ENGAGEMENT 7 - Accroître (par les pays) les capacités à produire, à analyser et à utiliser des données, des informations, des connaissances et des innovations. | | |
| 45. | Indice de capacité de production et d'utilisation de données et informations statistiques agricoles | MINADER/MI NEPIA |
| 46. | Existence de mécanismes et plateformes inclusifs institutionnalisés pour la responsabilité mutuelle et l'évaluation par les pairs | ST/SDSR |
| 47. | Soumission du Rapport Biennal National | ST/SDSR |

ANNEXE 3 : LISTE DES AUTRES PROGRAMMES ET PROJETS DU SECTEUR

| N° ordre | Acronyme | Intitulé |
|----------|--------------------|--|
| 01 | PNVRSA | Projet National de Veille et de Renforcement de la Sécurité Alimentaire |
| 02 | PDRM II | Projet de Développement Rural Mont Mbappit |
| 03 | GP-DERUPDEP II | Programme de Développement Rural et Participatif de Grassfield |
| 04 | GP-IRDP | Grassfield participatory and integrated rural development project |
| 05 | PRO-SAPVA | Projet National de Structuration et d'Accompagnement des Producteurs et de Vulgarisation Agricoles |
| 06 | TCP/SFC/3701 | Programme de Renforcement des Capacités des pays à identifier et à faire le suivi des incidents relatifs aux préparations des pesticides extrêmement dangereuses et hautement dangereux et promouvoir les alternatives nécessaires aux PPEDs et HHPs |
| 07 | ASGIRAP | Programme d'Appui à la Sécurisation et à la Gestion Intégrée des Ressources Agropastorales au Nord Cameroun |
| 08 | FPRIA-C | Projet de Ferme Pilote de Riziculture Irriguée d'Avangane, région du Centre |
| 09 | PADRT | Projet d'Appui au Développement des Racines et Tubercules |
| 10 | PEA-Jeunes | Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes |
| 11 | PNADTPS | Projet National d'Appui au Développement des autres Plantes Stimulantes |
| 12 | PROCISA | Projet Centre d'innovation verte pour le secteur agro-alimentaire |
| 13 | PADMIR | Projet d'Appui au Développement de la Micro finance Rurale |
| 14 | AIVDP | Agricultural infrastructure and value chain Development project of the South West Region |
| 15 | CATAC | Centre d'Application des Technologies Agricoles du Cameroun |
| 16 | PRODERIP | Projet de Développement de la Riziculture Pluviale |
| 17 | PNAPCM | Projet National d'Amélioration de la Production des Cultures Maraîchères |
| 18 | RGAE | Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage |
| 19 | NCA | National Cocoa Academy |
| 20 | PADER | Projet d'Appui au Développement Rural |
| 21 | PAIJA | Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Agriculteurs |
| 22 | PCP-AFOP | Projet d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les Secteurs Élevage, de l'Agriculture et des Pêches |
| 23 | PCRD | Projet Crédit Rural Décentralisé |
| 24 | PNDCE | Projet National de développement des Cultures Fruitières |
| 25 | PNDPHH | Projet National de Développement de Palmier à Huile et de l'Hévéa |
| 26 | PADFC | Projet d'appui au développement de la filière champignon comestible |
| 27 | PAMPIG | Projet d'Appui à la Mise en Place des Indicateurs Géographiques |
| 28 | PAPMAV-Q | Projet d'Appui à la Production du Matériel Végétal de Qualité |
| 29 | PIDMA | Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles |
| 30 | PRSSE | Projet de Réforme du Sous-Secteur Engrais |
| 40 | APAPE-SAPEF | Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants en Afrique Subsaharienne pour le Cameroun |
| 41 | PCP-ACEFA | Programme de consolidation et de pérennisation du Conseil agropastoral pour l'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Agropastorales - Phase 3 |
| 42 | PDCVA | Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles |
| 43 | PNADCC | Programme National d'Appui au Développement des Cultures Céréalières |
| 44 | PNDLG | Projet National de Développement des Légumineuses à Graines |
| 45 | PPEA | Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Aquacole |
| 46 | PLANUT | Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance Economique |
| 47 | PRODEL | Projet de Développement de l'Elevage |
| 48 | PROGRAMME ZOONOSES | Programme National de Prévention et de Lutte contre les Zoonoses Emergentes et ré émergentes |
| 49 | LIFIDEP | Livestock and Fisheries Development Project |

ANNEXE 4 : BUDGET DÉTAILLÉ DE LA SDSR/PNIA 2020-2030 (EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

| SDSR et PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE PNIA 2020-2030 | | COUT TOTAL |
|---|---|-------------------|
| | | 2021-2030 |
| | | 5 919 659 |
| DT1 | Accroissement durable des productions agrosylvopastorales et halieutiques et de la productivité des chaînes de valeurs prioritaires | 1 222 491 |
| Action 1.1. | Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières i) céréales (riz-maïs-sorgho), ii) racines et tubercules (manioc-pomme de terre), iii) produits industriels (cacao-café-coton-huile de palme-soja), iv) fruits et produits dérivés (ananas, banane et plantain), v) produits de niche (anacarde). | 764 099 |
| Activité 1.1.1 | Soutien à l'accès aux intrants (semences et plants, engrais, produits phytosanitaires), matériels, équipements (mécanisation) et infrastructures productives | 390 384 |
| Activité 1.1.2 | Soutien à l'accès aux matériels, équipements et infrastructures de récolte et de post-récolte (conditionnement, conservation et première transformation - y compris ceux alimentés par des énergies renouvelables) | 243 374 |
| Activité 1.1.3 | Renforcement de la surveillance, de la protection phytosanitaire et de la lutte contre les grands fléaux émergents des végétaux (y compris la lutte biologique) | 28 174 |
| Activité 1.1.4 | Mise en œuvre d'un dispositif performant de Vulgarisation et d'Appui Conseil (en renforçant la prise en compte des mesures agroécologiques) | 62 317 |
| Activité 1.1.5 | Structuration et appui aux OPA et aux moyennes et grandes exploitations (établissements, coopératives simplifiées ou avec Conseil d'Administration, GIE, SARL, SA, etc.) pour leur alignement sur la législation en vigueur (notamment avec les dispositions du droit OHADA) | 21 926 |
| Activité 1.1.6 | Développement des normes et labels et de la certification des intrants, matériels, équipements et produits agricoles | 17 924 |
| Action 1.2. | Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières (i) bovines, (ii) porcines, (iii) avicoles, (iv) ovines/caprines, (v) apicoles/non conventionnelles et (vi) des animaux de compagnie et équines/asines | 241 719 |
| Activité 1.2.1 | Construction et équipement des infrastructures d'élevage (au niveau des coopératives et des exploitations et entreprises d'élevage) | 11 295 |
| Activité 1.2.2 | Mise en place des conditions d'accès à l'alimentation (eau, fourrage, compléments alimentaires) des cheptels | 37 467 |
| Activité 1.2.3 | Amélioration génétique et conservation des cheptels | 37 743 |
| Activité 1.2.4 | Soutien aux différentes catégories d'éleveurs des filières bovines, porcines, avicoles, ovines et caprines | 117 361 |
| Activité 1.2.5 | Développement d'un dispositif performant de Vulgarisation et d'Appui Conseil aux éleveurs | 31 517 |
| Activité 1.2.6 | Appui au développement de l'apiculture, des filières non conventionnelles (aulacodiculture, héliciculture etc.) et des élevages des animaux de compagnie (asin, équin, canin et félin) | 6 336 |
| Action 1.3. | Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses | 96 472 |
| Activité 1.3.1 | Renforcement du contrôle des maladies animales | 61 666 |
| Activité 1.3.2 | Développement de la santé publique vétérinaire (prévention et lutte contre les zoonoses et l'insalubrité, contrôle de la qualité des denrées d'origines animales et halieutiques et développement des normes, labels et de la certification) | 23 844 |
| Activité 1.3.3 | Amélioration de la qualité de l'offre des services vétérinaires (mise à disposition des produits et médicament à usage vétérinaire de qualité et développement de la profession vétérinaire) | 10 963 |

| | | |
|----------------|--|------------------|
| Action 1.4. | Amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des filières pêches et aquaculture | 78 020 |
| Activité 1.4.1 | Renforcement de la maîtrise de la production des pêches de capture au niveau des coopératives, des exploitations et des entreprises de pêche | 15 979 |
| Activité 1.4.2 | Développement de l'aquaculture intensive par (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures aquacoles et par (ii) la subvention d'intrants aquacoles de qualité | 45 732 |
| Activité 1.4.3 | Développement d'un dispositif performant de Vulgarisation et d'Appui Conseil pour les acteurs des pêches et de l'aquaculture | 16 309 |
| Action 1.5. | Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses | 42 180 |
| Activité 1.5.1 | Promotion des essences et de la commercialisation du bois | 11 237 |
| Activité 1.5.2 | Renforcement de la transformation poussée du bois en améliorant la compétitivité des artisans et industriels pour accroître la valeur ajoutée | 4 359 |
| Activité 1.5.3 | Développement des filières bois énergie | 22 474 |
| Activité 1.5.4 | Développement et diversification des filières des produits forestiers non ligneux (PFNL) | 4 111 |
| DT2 | Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés | 2 558 956 |
| Action 2.1. | Désenclavement des zones rurales et des bassins de production pour accroître les investissements productifs et l'accès au marché | 631 705 |
| Activité 2.1.1 | Identification et caractérisation des acteurs et des bassins de production des filières végétales, animales et halieutique prioritaires | 2 221 |
| Activité 2.1.2 | Développement des mécanismes de concertation des acteurs au niveau national et local pour le désenclavement des bassins de productions et zones touristiques | 4 111 |
| Activité 2.1.3 | Ouverture, réhabilitation et entretien coordonné des routes communales (pour le renforcement du réseau de communication entre les bassins de production et les marchés) | 625 373 |
| Action 2.2. | Développement des infrastructures rurales et des infrastructures collectives structurantes pour la production, la conservation, le stockage, la transformation et la mise en marché | 1 718 141 |
| Activité 2.2.1 | Développement des Aménagements Hydro-Agricoles (AHA), des aménagements des bas-fonds, des grands aménagements et des aménagements de proximité et renforcement de la gestion durable des infrastructures | 1 310 051 |
| Activité 2.2.2 | Développement et modernisation des infrastructures et équipements de production agricole, de transformation, de conditionnement, d'entreposage et de mise en marché au sein des bassins de production | 147 997 |
| Activité 2.2.3 | Développement des autres infrastructures du monde rural (énergie rurale, eau potable, habitat rural, infrastructures de télécommunications, etc.) | 117 850 |
| Activité 2.2.4 | Réhabilitation et construction des infrastructures collectives d'élevage, de pêche et d'aquaculture (abattoirs, aires d'abattage, entrepôts frigorifiques etc.) | 114 835 |
| Activité 2.2.5 | Construction des infrastructures touristiques dans les aires protégées et valorisations des sites écotouristiques | 27 407 |
| Action 2.3. | Développement de mécanismes de financements innovants/alternatifs et de systèmes d'assurances agricoles adaptés et accessibles | 141 087 |
| Activité 2.3.1 | Validation de la Politique Nationale d'octroi des subventions agropastorales et de ses Manuels de procédures | 2 467 |
| Activité 2.3.2 | Appui aux institutions existantes et à l'émergence des institutions financières/fonds spécialisées et encourager l'adaptation des structures et des services financiers | 9 866 |
| Activité 2.3.3 | Mobilisation de ressources financières et mise en place de mécanismes fonctionnels des subventions agropastorales | 115 708 |

| | | |
|----------------|---|----------------|
| Activité 2.3.4 | Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole et rural | 13 046 |
| Action 2.4. | Promotion d'un accès transparent, sécurisé et équitable au foncier | 68 024 |
| Activité 2.4.1 | Finalisation et mise en œuvre de la réforme foncière et du code rural (amélioration de l'environnement juridique pour une reconnaissance équitable des droits) | 19 459 |
| Activité 2.4.2 | Renforcement des cadres institutionnels et de concertation (pour assurer un encadrement efficace des questions foncières) | 25 488 |
| Activité 2.4.3 | Mise en place de mécanismes pour la facilitation et sécurisation de l'accès à la terre afin de permettre le développement d'exploitations modernisées et diversifiées (accès prioritaire et sécurisé) et la petite agriculture | 5 262 |
| Activité 2.4.4 | Mise en place de mécanismes pour encadrer l'affectation des terres aux projets agro-industriels (priorité aux investisseurs éco-responsables, productions alimentaires durables) destinés aux marchés nationaux et sous-régionaux | 17 815 |
| DT3 | Renforcement de la résilience des systèmes de productions, de la gestion durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, face au changement climatique et autres chocs | 872 100 |
| Action 3.1. | Amélioration de la gestion durable l'espace rural et des ressources naturelles par les différentes catégories d'utilisateurs | 174 612 |
| Activité 3.1.1 | Finalisation des plans et schémas d'aménagement du territoire (SNADDT des SRADDT et des PLADDT) et élaboration de la cartographie des sols en fonction des zones agro écologiques | 15 378 |
| Activité 3.1.2 | Gestion intégrée des ressources en eau, protection des cours d'eau et des bassins versants et mise en place des plateformes de concertation autour de la gestion des bassins hydrographiques (dans le cadre l'économie bleue) | 58 103 |
| Activité 3.1.3 | Amélioration des aménagements et de l'utilisation des terres agro-sylvo pastorales (matérialisation et développement des infrastructures socio-économique le long des couloirs de transhumance, restauration des pâturages etc.) | 47 688 |
| Activité 3.1.4 | Renouvellement des ressources naturelles de l'espace agrosylvopastoral et halieutique | 33 711 |
| Activité 3.1.5 | Gestion durable de la biodiversité, conservation et restauration des écosystèmes aquatiques (y compris les zones de mangroves) et terrestres (dans le cadre l'économie bleue) | 19 733 |
| Action 3.2. | Aménagement et renouvellement de la ressource forestière, sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées | 180 380 |
| Activité 3.2.1 | Actualisation de l'Inventaire Forestier National et de la cartographie de la couverture forestière afin d'aménager et maintenir le potentiel forestier | 9 833 |
| Activité 3.2.2 | Approvisionnement légal des marchés | 93 184 |
| Activité 3.2.3 | Gestion participative des ressources forestières, reboisement et régénération des ressources forestières communautaires | 42 207 |
| Activité 3.2.4 | Aménagement des zones de chasse et valorisation des ressources fauniques | 9 669 |
| Activité 3.2.5 | Sécurisation, aménagement, valorisation et promotion des aires protégées | 25 488 |
| Action 3.3. | Renforcement et mise à l'échelle des mesures d'adaptation/atténuation face au changement climatique et lutte contre les pollutions et nuisances | 74 108 |
| Activité 3.3.1 | Renforcement de l'engagement politique pour prendre en compte les investissements dans la planification, la programmation et la budgétisation des investissements ACC/AIC | 1 425 |
| Activité 3.3.2 | Amélioration du cadre législatif et réglementaire en matière de CC, mise en œuvre effective des dispositions légales et des Plans/programmes existants (PNACC, REDD+, Contribution Déterminée Nationale etc.), développement des mécanismes de mobilisation internationale de la finance climat et développement des filières de séquestration du carbone et des mécanismes de compensation | 18 582 |

| | | |
|----------------|--|------------------|
| Activité 3.3.3 | Lutte contre la désertification et les changements climatiques (promotion et restauration de la nature, promotion des bonnes pratiques et renforcement du monitoring environnemental) | 25 050 |
| Activité 3.3.4 | Lutte contre les pollutions, les nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses et renforcement des outils et des capacités pour la gestion environnementale (EIES, PGES, Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), SMART MINING etc.) | 24 118 |
| Activité 3.3.5 | Prise en compte et intégration des mesures d'ACC et AIC dans les plans d'aménagement durables du territoire, dans PCD et les programmes de vulgarisation et de conseil agrosylvopastoral et halieutique | 4 933 |
| Action 3.4. | Renforcement de la résilience et de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables | 442 999 |
| Activité 3.4.1 | Mise en place et fonctionnement du dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaires | 5 477 |
| Activité 3.4.2 | Renforcement du système d'information de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et alerte précoce | 20 165 |
| Activité 3.4.3 | Formulation, validation et mise en œuvre de la réponse annuelle à l'insécurité alimentaire conjoncturelle | 394 468 |
| Activité 3.4.4 | Mise en œuvre des activités de prévention de la malnutrition dans la réponse à l'insécurité alimentaire | 22 890 |
| DT4 | Renforcement de la Gouvernance et du capital humain des acteurs du secteur rural | 1 266 111 |
| Action 4.1. | Renforcement des capacités des acteurs publics (ministères du SR), des sociétés sous-tutelle & services rattachés (EP) et des Collectivités Territoriales décentralisées (CTD) | 650 118 |
| Activité 4.1.1 | Amélioration du cadre de travail et coordination des Programmes opérationnels et support des ministères sectoriels (MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED) | 604 230 |
| Activité 4.1.2 | Renforcement des chaînes PPBS et amélioration continue de la gestion des finances publiques dans le secteur rural (en lien avec le Plan Global de Réforme de la Gestion des Finances Publiques-PGRGPF) | 25 288 |
| Activité 4.1.3 | Amélioration continue du cadre législatif et réglementaire du secteur rural (notamment la LOA et sa déclinaison en décrets d'application) | 9 101 |
| Activité 4.1.4 | Promotion et développement des NTIC dans le secteur rural | 4 959 |
| Activité 4.1.5 | Renforcement des capacités et transfert de compétences aux CTD (lien déconcentration - décentralisation) | 6 540 |
| Action 4.3. | Amélioration du climat des affaires et renforcement des Acteurs du Secteur Privé et des Acteurs Non Étatiques (OPA, ONG etc.) | 109 864 |
| Activité 4.2.1 | Promotion des investissements privés et des Partenariats-Public-Privé pour la création de valeur ajoutée et d'emplois dans les filières prioritaires | 63 328 |
| Activité 4.2.2 | Appui à la création et au fonctionnement des interprofessions pour les filières agrosylvopastorales et halieutiques prioritaires | 2 446 |
| Activité 4.2.3 | Appui à l'opérationnalisation de la Chambre d'agriculture, des pêches, de l'élevage et des Forêts – CAPEF et à la mise en œuvre des chambres régionales | 15 205 |
| Activité 4.2.4 | Soutien au développement des réseaux de distributeurs (agrodealers) régionaux pour la commercialisation des machines, outils et intrants (semences améliorées, ressources génétiques, engrais, produits phytosanitaires, produits vétérinaires, aliments pour bétail et poissons, géniteurs améliorés) | 28 884 |
| Action 4.3. | Amélioration de la coordination intersectorielle du système de suivi et évaluation, des statistiques agricoles, d'information et de communication du secteur du développement rural | 51 229 |
| Activité 4.3.1 | Opérationnalisation des instances destinées au pilotage et à la coordination des interventions sous-sectorielles (agriculture, élevage, pêche, aquaculture, forêts, faune et environnement) et sectorielles | 20 601 |
| Activité 4.3.2 | Renforcement de la concertation État/OP et OSC-privé au niveau local, régional et national (revues sectorielles conjointes des performances du secteur) | 3 815 |

| | | |
|----------------|--|---------|
| Activité 4.3.3 | Finalisation du RGAE et mise en œuvre de la système permanent et intégré des statistiques agricoles (appuis spécifiques au directions/divisions sectorielles en charge des statistiques, renforcement des dispositifs statistiques du MINADER, du MINEPIA, du MINFOF et du MINEPDED) | 19 838 |
| Activité 4.3.4 | Renforcement des dispositifs d'informations sur les marchés et les intrants agricoles (observatoires) | 1 526 |
| Activité 4.3.5 | Mise en place un système d'information et de veille météorologique (y compris la réhabilitation et la densification du réseau des stations météorologiques et la diffusion de bulletins météorologiques) | 5 450 |
| Action 4.4. | Développement d'un système performant de recherche agricole pour accélérer la transformation du secteur rural | 195 083 |
| Activité 4.4.1 | Renforcement de la valorisation des résultats de la recherche dans les dispositifs de vulgarisation agrosylvopastoral et halieutique | 16 444 |
| Activité 4.4.2 | Réhabilitation des infrastructures et des acquisitions | 35 081 |
| Activité 4.4.3 | Renforcement de la recherche pour la modernisation de l'appareil de production | 94 828 |
| Activité 4.4.4 | Développement des technologies adaptées au changement climatique, promotion et vulgarisation de variétés adaptées au climat | 32 888 |
| Activité 4.4.5 | Développement des mécanismes de financement de la recherche publique et privée | 1 041 |
| Activité 4.4.6 | Promotion de la collaboration entre les institutions de recherche et les sectoriels du monde rural | 14 800 |
| Action 4.5. | Renforcement de la prise en compte du Genre dans la mise en œuvre de la SDSR/PNIA | 132 650 |
| Activité 4.5.1 | Amélioration de la prise en compte des femmes et des jeunes | 7 674 |
| Activité 4.5.2 | Appui à la valorisation des productions agricoles au profit des femmes rurales et des jeunes | 115 109 |
| Activité 4.5.3 | Appui au développement et au transfert des technologies appropriées en faveur des femmes et des jeunes | 9 866 |
| Action 4.6. | Renforcement de la formation professionnelle agricole et entrepreneuriale | 127 168 |
| Activité 4.6.1 | Renforcement des compétences professionnelles des formateurs | 14 252 |
| Activité 4.6.2 | Développement des structures de formation professionnelle | 19 733 |
| Activité 4.6.3 | Amélioration de la qualité de la formation professionnelle | 93 184 |

ANNEXE 5 : SERVICES, SOCIÉTÉS ET MISSIONS RATTACHES AUX ADMINISTRATIONS DU SECTEUR

1. Liste des établissements publics

1. Caisse de Développement de la Pêche Maritime (CDPM)
2. Caisse de Développement de l'Élevage du Nord (CDEN)
3. Caisse de Développement de l'Élevage du Nord-Ouest (CDENO)
4. Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts (CAPEF)
5. Comité de Gestion FAO/PAM
6. Ecole de Faune de Garoua
7. Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF)
8. Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC)
9. Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD)
10. Institut National de la Statistique (INS)
11. Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute (LINAFL)
12. Mission de Régulation et des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP)
13. Mission d'Études pour l'Aménagement de l'Océan (MEAO)
14. Mission d'Études pour l'Aménagement du Nord (MEADEN)
15. Observatoire National sur les Changements Climatiques
16. South West Development Authority (SOWEDA)

2. Liste des entreprises publiques

NB : SEM : Société d'économie mixte – SCP : Société à capital public

1. Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR, SCP)
2. Cameroon Development Corporation (CDC, SCP)
3. Pamol Plantations Plc (PPPlc, SEM)
4. Société de Développement du Coton du Cameroun (SODECOTON, SEM)
5. Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA, SCP)
6. Société de Transformation du Manioc de Sangmélina (SOTRAMAS, SCP)
7. South West Development Corporation (SOWEDA)

NB : On dénombre en outre 33 entreprises dans lesquelles la participation de l'État est minoritaire, dont 7 dans le secteur rural (Hévéc Cameroun SA - HEVECAM, Société Camerounaise de Mâiserie – MAISCAM SA, Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun - SAFACAM, Société Industrielle Camerounaise du Cacao - SIC CACAOS SA, Société Camerounaise du Palmier à Huile - SOCAPALM, Société Sucrière du Cameroun – SOSUCAM et Société des Plantations de Mbanga – SPM Mbanga).

3. Liste des sociétés de développement et EPIC devant opter pour un statut d'établissement public ou d'entreprise publique conformément aux nouvelles lois de juillet 2017¹¹

• Sociétés de développement :

1. Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY),
2. Upper Nun Valley Development Authority (UNVDA),

• Établissement Public (EPIC):

1. Mission de Développement de la Pêche Artisanale et Maritime (MIDEPECAM),
2. Unité de Traitements Agricoles par Voie Aérienne (UTAVA),
3. Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET, il est prévu qu'il devienne
4. Centre National d'Études et d'Expérimentation du Machinisme Agricole CENEEMA,
5. Mission de Développement du Nord-Ouest
6. Office Céréalière
7. Société de Développement du Cacao (SODECAO)

¹¹Loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques, ayant remplacé la Loi

n°99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic.

ANNEXE 6 : RÉSUMÉ DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES RÉALISÉES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE LA SDSR/PNIA 2020-2030

Annexe 6a : Plan national d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat au Cameroun

1. **Le Cameroun, comme de nombreux pays d'Afrique, est reconnu comme étant vulnérable au changement et à la variabilité climatique.** En effet son économie repose en grande partie sur des secteurs sensibles au climat: agriculture, foresterie, hydroélectricité, etc. Les moyens de subsistance des populations sont largement dépendants des ressources naturelles avec une agriculture majoritairement vivrière utilisant peu d'intrants et s'appuyant sur des ressources en eau limitées, surtout dans les zones (semi)arides, et des ressources en terres dégradées. En outre, les systèmes d'alerte, de prévention et de protection contre les catastrophes comme les sécheresses, et les inondations sont presque inexistantes.

2. **La variabilité climatique (VC) pourrait avoir des impacts importants sur l'agriculture, bien que variables selon les régions, zones agro-écologiques et les systèmes de productions.** La grande variabilité climatique est devenue la norme au Cameroun, et impacte grandement les productions, avec des précipitations plus irrégulières et agressives et des fortes et fréquentes sécheresses.

3. **Pour faire face à ces changements, dans un contexte d'incertitude, de forte croissance démographique, et de pression sur les ressources naturelles, des initiatives de développement rural adaptées, coordonnées et à grande échelle sont nécessaires, voir impératives.** Le présent document a pour objectif de décrire un portefeuille d'investissements basés sur l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC), pour promouvoir une intensification durable des systèmes de production agricoles des différentes ZAE du Cameroun.

4. **Le Cameroun est un pays à revenus intermédiaires de la tranche inférieure.** Sa population est caractérisée par sa jeunesse (taux de croissance annuel de 2.7%) et sa concentration croissante dans les villes. Au cours de la dernière décennie, la production agricole a globalement augmenté au-delà de la croissance démographique. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des surfaces cultivées avec une tendance à la stagnation des

rendements. La population rurale demeure majoritairement pauvre et touchée par l'insécurité alimentaire, en particulier dans les régions septentrionales, plus vulnérables aux chocs climatiques.

5. **L'économie du Cameroun et les moyens d'existence des populations reposent en grande partie sur les systèmes de production agricoles spécifiques des 5 zones agro-écologiques (ZAE) du Cameroun : ces systèmes de production sont intégrés, diversifiés et adaptés aux opportunités et contraintes spécifiques de chaque ZAE. Globalement, la productivité et la résilience des systèmes de production agricole (végétal et animal) restent faibles et les systèmes d'alerte, de prévention et de protection des catastrophes naturelles (i.e. sécheresses, inondations) sont presque inexistantes.**

6. **L'agriculture Camerounaise est dominée par les exploitations familiales agricoles (EFA) polyvalentes de petite taille (moins de 2 ha en moyenne) (productions végétales -vivrières et d'exportation- et animales), opérant en pluvial, peu mécanisées, peu consommatrices d'intrants modernes et dont les rendements demeurent faibles.** Une agriculture intermédiaire 'semi-intensive' à vocation commerciale et une agriculture de plantations agro-industrielles (palmier à huile, hévéa, bananes, canne à sucre) sont également pratiquées. Les surfaces irriguées restent limitées (<0.5%) surtout pour le riz et la banane.

7. **Le Cameroun est couvert par 5 zones agroécologiques. Les systèmes de production agricoles sont basés sur les filières suivantes : (i) Savanes soudano-sahéliennes (ZAE I) basés sur le coton en rotation avec le mil/sorgho/maïs et niébé/arachide et systèmes parallèles d'emboche bovine et caprine ; (ii) Hautes savanes de l'Adamaoua (ZAE II) avec systèmes agricoles associant maïs/sorgho et manioc en parallèle avec du pastoralisme bovin extensif ; (iii) Hauts plateaux de l'ouest (ZAE III) agriculture vivrière basé sur le maïs, tubercules, banane-plantain, légumineuses, et produits horticoles associés à des plantations familiales de café arabica et l'élevage de volaille**

ou de porcins ; (iv) Basses plaines côtières (ZAE IV) agriculture familiale basée sur le manioc et banane-plantain, associés au cacao/café et petit élevage et une agriculture industrielle d'exportation (palmier à huile, hévéa, bananes); et (v) Plateau du sud Cameroun (ZAE V) une agriculture familiale basée sur le maïs/manioc et R&T/arachides et plantain associés à des productions de rente (cacao/café robusta/palmier à huile) et des petits élevages.

8. Le développement de la production agricole fait face à de nombreuses contraintes, parmi lesquelles : (i) les difficultés d'accès à la terre et la baisse de fertilité des sols, principalement dans les zones à forte densité de population (ZAE Ia et III); (ii) la forte variabilité de la disponibilité de l'eau pluviale, surtout dans la ZAE I ; (iii) la faible disponibilité et l'accès limité aux intrants (semences, engrais, etc.) et aux innovations et techniques agricoles améliorées ; (iv) l'insuffisance des infrastructures de commercialisation et de mise en valeur des productions agricoles ; (v) le faible

9. niveau d'organisation et de structuration des producteurs ruraux (OP) et les difficultés d'accès au financement.

10. Les tendances globales de prévisions d'évolution du climat au Cameroun d'ici 2040-60 sont projetées comme suit : (i) une augmentation globale des températures moyennes de +1,2°C par rapport à la période 1986-2005 pour le scénario optimiste et de +2 °C pour le scénario pessimiste, couplée à une hausse des vagues de chaleur surtout en fin de saison sèche ; (ii) une hausse de la pluviométrie totale de 5 à 20 % selon les régions ; (iii) une plus forte variabilité des pluies en quantité, intensité et période suivant les régions, entraînant une diminution de l'eau utile pour l'agriculture pluviale ; et (iv) une fréquence croissante des événements extrêmes (inondations, sécheresses, etc.).

11. En raison de la diversité agro-climatique du Cameroun, les impacts potentiels liés à la variabilité et au changement climatique sont très variables selon les ZAE. Sur la base de la littérature et d'analyses réalisées à partir des données CIP 5 (voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), à l'horizon 2040-60 pour le scénario RCP 8.5, les principaux changements attendus peuvent être synthétisés comme décrit dans le tableau ci-dessous. Ces projections montrent, sauf exception pour la ZAE I, qu'il n'y pas de grandes divergences entre les zones en matière de types d'aléas climatiques attendus. En conséquence, le développement de modélisations additionnelles pour analyser des différents scénarios ne se justifie pas.

| Aléas climatiques | ZAE I | ZAE II | ZAE III | ZAE IV | ZAE V |
|----------------------------------|-------|--------|---------|--------|-------|
| Température et vagues de chaleur | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Sécheresses | ↑ | ↑ | → | → | → |
| Variabilité de la pluviométrie | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Précipitations mensuelles | ↑ | ↓ | ↓ | → | ↓ |
| Fortes pluies | → | ↑ | ↓ | ↓ | ↓ |
| Inondations | → | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Montée des eaux | → | → | → | ↑ | → |

Tendance : ↑ Augmentation → Stagnation ↓ Baisse

Impact : Bénéfique Neutre Faible Moyen Fort

Source : Adapté de : Evaluation des risques agricoles au Cameroun (PARM 2017)

12. La hausse de la variabilité des pluies et de la fréquence des événements extrêmes constitue le risque majeur au niveau national. Ce risque pourrait entraîner des déficits hydriques temporaires critiques pour la production agricole dans toutes les ZAE, particulièrement sévères dans la ZAE I. L'augmentation des températures moyennes (et maximales) journalières extrêmes (> 36°C) affectera négativement les rendements de nombreuses cultures (cultures maraichères tempérées, hévéa, palmier à huile, caféier arabica) et positivement les cultures limitées par les basses températures, tels que les cultures de riz dans les zones d'altitude (ZAE III). Cependant, les impacts les plus significatifs sur l'agriculture auront lieu dans la ZAE I en raison des conditions climatiques/pluviométriques marginales et de la forte pression sur les ressources naturelles qui rendent cette zone très vulnérable. De plus, la disponibilité de l'eau pour l'irrigation dans la ZAE I et dans les zones urbaines et périurbaines constitue un enjeu majeur de développement agricole.

13. Le Gouvernement du Cameroun a mis en œuvre des stratégies et programmes pour prendre en compte les impacts du changement climatique dans son développement agricole, en particulier la CDN (Contribution Déterminée au niveau National), par laquelle il s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 32% d'ici à 2035 par rapport à un scénario de référence. La nouvelle stratégie de développement du secteur rural (SDSR) et le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA II) pour la période 2020-25/30 intègrent des appuis spécifiques en matière d'adaptation aux impacts et d'atténuation des effets du changement climatique sur les systèmes et filières agricoles.

14. Les émissions de GES du Cameroun sont relativement faibles, mais en croissance. L'agriculture est le principal secteur émetteur et les principaux postes d'émissions sont la fermentation entérique des ruminants, les feux de brousse (en savane), la gestion du fumier et le défrichement des forêts et savanes arborées au profit de la production agricole, tant végétale qu'animale. Dans le cadre de la CDN, le Cameroun s'est engagé sur la voie d'une intensification durable de son agriculture basée sur des actions présentant des co-bénéfices pour l'atténuation des émissions, y

compris le stockage du carbone dans les sols ou la végétation et l'adaptation des pratiques d'élevage.

15. Dans le cadre de l'Initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA), le Cameroun a sollicité le soutien de la Banque Mondiale pour préparer un Plan National d'Investissement pour une Agriculture Intelligente face au changement du Climat (PNIAIC). La préparation de ce plan a participé et a été intégré au PNIA II (2020-25/30) avec la volonté d'intensifier le développement agricole de façon durable, dans un contexte de variabilité et de changement climatique, et d'accélérer l'atteinte des engagements du pays en matière de réduction de ses émissions de GES.

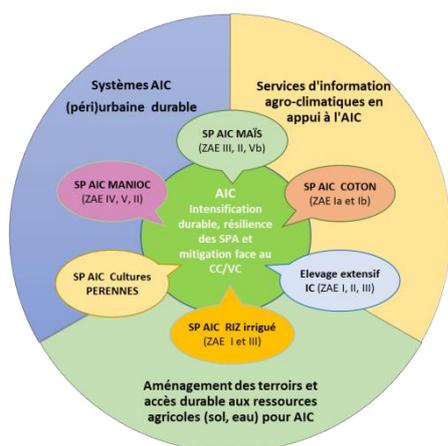
16. L'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) est une approche d'intensification durable du secteur agricole qui intègre des actions et investissements prioritaires pour faire face à la variabilité/ changement climatique. Cette approche vise à renforcer les synergies entre ses trois objectifs globaux ou piliers : (i) l'augmentation durable de la productivité agricole et des revenus des agriculteurs ; (ii) l'adaptation de l'agriculture pour faire face aux risques climatiques ; et (iii) l'atténuation des émissions de GES issus du secteur agricole. L'approche AIC a pour objectif d'identifier des actions favorisant les synergies et l'intégration optimale entre ces trois piliers, tout en intégrant les spécificités liées au contexte local.

17. L'approche méthodologique mise en œuvre pour l'élaboration du Plan national d'Investissement pour une Agriculture Intelligente face au changement climatique (PNIAIC) repose sur 4 phases : (i) une analyse de la situation, comprenant un diagnostic institutionnel, socio-économique et agro-climatique du pays, aboutissant à une liste longue d'investissements AIC potentiels ; (ii) la priorisation de cette liste longue sur la base d'analyses et de concertations avec les acteurs ; (iii) l'élaboration de concepts de projets pour les investissements prioritaires retenus ; et (iv) l'identification de mesures de suivi-évaluation. En outre, l'analyse des impacts génériques (Modèle IMPACT) du CC sur les rendements et les disponibilités caloriques moyennes au niveau national, montrent des progressions relativement limitées (1-2% par an) sur la période 2020-50, confirmant la pertinence de la stratégie différenciée basée sur une forte

variabilité des impacts du CC sur les systèmes de production des différents ZAE.

18. Un portefeuille de 9 investissements AIC prioritaires et intégrés ont été retenus (Diagramme 1) à l'issue des ateliers de concertations national et régionaux, dont trois investissements à l'échelle

Diagramme 1 : Intégration et complémentarité des investissements AIC au Cameroun



nationale, et six investissements ciblant les systèmes de production prioritaires dans les différentes ZAE. Ces 9 investissements ont été considérés comme « sans regret ». Même si les projections en matière de changement climatique varient beaucoup, le secteur bénéficiera tout de même de ces investissements AIC.

19. Les trois investissements proposés à l'échelle nationale constituent des interventions transversales indispensables pour parvenir à l'intégration de l'AIC dans tous les programmes et projets du secteur agricole. Ces interventions permettront: (i) de fournir les informations dont les agriculteurs ont besoin en temps réel pour prendre des décisions face aux risques et chocs climatiques (i.e. mécanisme de collecte de données, d'analyse et diffusion des informations agro-climatiques intégrés aux services d'appui conseil); (ii) d'apporter un appui intégré à l'aménagement et à l'utilisation durable des ressources agricoles (terres/fertilité, eau et biocénose); et (iii) d'accompagner le développement exponentiel des activités agricoles dans et autour des grands centres urbains en croissance constante dans toutes les ZAE.

Investissements prioritaires dans des services AIC à l'échelle nationale

| INVESTISSEMENT NATIONAL | Bénéficiaires (EAF) | RÉSULTAT DE DÉVELOPPEMENT PROPOSÉ (PDO) |
|--|---------------------|---|
| SERVICE d'INFORMATION AGRO-CLIMATIQUE en appui à l'AIC USD 25 Millions | 1 000 000 | La capacité des acteurs du monde agricole à s'adapter aux aléas climatiques est améliorée en leur donnant accès, au moment opportun, à des informations agro-météorologiques de qualité, et à des conseils et appuis techniques qualifiés en matière d'AIC. |
| AMENAGEMENT DES TERROIRS ET ACCES DURABLE AUX RESSOURCES AGRICOLES (SOL, EAU, BIO) pour l'AIC USD 100 millions | 500 000 | Les producteurs/rices et leurs communautés ont un meilleur accès à la caractérisation des ressources agricoles (i.e. aptitudes des sols, disponibilité de l'eau et biodiversité) et leurs capacités en matière d'aménagement des terroirs et de gestion intégrée de la fertilité des sols cultivés et de l'eau sont renforcées facilitant ainsi la mise en œuvre des pratiques AIC adaptées à l'échelle des parcelles et des bassins de production. |
| Systèmes d'AIC URBAINS ET PERIURBAINS (horticulture, petit élevage/laitiers) agroalimentaire USD 50 millions | 100 000 | La production AIC durable (spécialement horticoles et petit élevage) et l'accès alimentaire sont améliorés dans les zones urbaines et péri-urbaines de forte concentration de populations, principalement en produits de haute valeur ajoutée, avec des filières courtes et la génération d'emplois et revenus notamment pour les populations vulnérables, dont les femmes et les jeunes. |

En complément des investissements nationaux, des investissements AIC prioritaires ont

20. été identifiés dans chacun des ZAE afin de soutenir l'adaptation des systèmes de production agricoles affectés par la variabilité et le changement climatique. Les investissements régionaux s'appuieront sur les investissements prioritaires nationaux, notamment les services agro-météorologiques et la gestion intégrée des

ressources agricoles. Ces investissements proposés pour renforcer la durabilité des SPA (végétales et animales) face au CC/VC regroupent des pratiques AIC spécifiques adaptés aux SPA prioritaires par ZAE. Ces investissements s'appuient fortement sur la complémentarité entre les systèmes de production et de valorisations végétales et animales.

Investissements prioritaires dans des services d'AIC à l'échelle des ZAE

| INVESTISSEMENT REGIONAL | Bénéficiaires (EAF) | RÉSULTAT DE DÉVELOPPEMENT PROPOSÉ (PDO) |
|--|--|--|
| Systèmes de production AIC basés sur le COTON (+ céréales/légumineuse et petit élevage) USD 50 millions | ZAE la et Ib 200 000 EAF | Une intensification durable des systèmes de production agricoles basés sur le coton est réalisée, basée sur l'intégration de pratiques AIC pour améliorer la productivité, la résilience climatique, la diversification et la valorisation des filières du coton et spéculations associées (céréales sèches/légumineuses), spécialement dans les ZAE la et Ib. |
| Systèmes de production AIC basés sur la RIZICULTURE IRRIGUEE (+ vivriers de contre-saison, pisciculture) USD 20 millions | ZAE I et III 40 000 EAF | (En complément aux investissements en infrastructures (Projets Viva Benoué et Logone) Une intensification durable des systèmes de production agricoles basés sur le riz irrigué est réalisée, basée sur l'intégration de pratiques AIC pour améliorer la productivité, la résilience climatique, la diversification et la valorisation des filières du riz irrigué et associées (vivriers de contre-saison/pisciculture), spécialement dans les ZAE I et III. |
| Systèmes de production AIC basés sur le MAÏS (+ légumineuses, café arabica et petit élevage) USD 50 millions | ZAE III, II, Va 250 000 EAF | Une intensification durable des systèmes de production agricoles basés sur le maïs par l'intégration des pratiques AIC pour améliorer la productivité, la résilience climatique, la diversification et la valorisation des filières de maïs et associées (légumineuses/café arabica/petit élevage), spécialement dans les ZAE II, III et Va. |
| Systèmes de production AIC basés sur le MANIOC (+ vivriers, cacao, café robusta et petit élevage) USD 50 millions | ZAE IV, V, II 250 000 EAF | Une intensification durable des systèmes de production agricoles basés sur le manioc par l'intégration des pratiques AIC pour améliorer la productivité, la résilience climatique, la diversification et la valorisation des filières de manioc et associées (vivriers, cacao/café robusta et petit élevage), spécialement dans les ZAE IV, V et II. |
| Systèmes AIC basés sur les CULTURES PÉRENNES – (palmier à huile–/banane-fruits + vivriers R&T) USD 25 millions | ZAE IV & Vb 50.000 EAF | Une intensification durable des systèmes paysans de production agricoles basés sur les cultures (semi) pérennes tels que le palmier, bananes et fruits ou poivre (export & marchés intérieurs) par l'intégration des pratiques AIC pour une productivité, résilience climatique, diversification (vivriers/petit élevage) et valorisation accrue des filières ciblées, spécialement dans les ZAE IV et Vb. |
| Systèmes d'ÉLEVAGE AIC de EXTENSIFS RUMINANTS (bovin et caprin/ovine), avec transhumance USD 25 millions | ZAE I, II et III 25 000 EAF | Une intensification durable des systèmes d'élevage extensifs de ruminants (bovins, caprins-ovins) par l'intégration des pratiques AIC et accès aux ressources naturelles (fourrages et eau) pour une productivité, résilience climatique, diversification (vivriers/petit élevage) et valorisation accrue des filières ciblées, spécialement dans les ZAE I, II et III, spécialement affectées par le CC/VC. |

21. Tous les investissements ciblent l'intensification agricole durable et la résilience des systèmes de production agricoles dans les différentes ZAE suivant leur potentiel et sensibilité spécifique au CC/VC. Les principaux

impacts transformateurs attendus des projets proposés dans le PNIAIC sont résumés comme suit :

Tableau : Impacts des appuis spécifiques aux objectifs de développement rural durable

| Investissements | Productivité | SAN | Adaptation Résilience | Chaîne de valeur | Agriculture durable | Atténuation | Appui Femmes /jeunes | Transformation du secteur Agricole |
|-------------------------------|--------------|-----|-----------------------|------------------|---------------------|-------------|----------------------|------------------------------------|
| Informations Agro-climatiques | □ | □□ | □ | □ | □□ | □□ | □ | □ |
| Gestion des terroirs | □ | □ | □ | □ | □□ | □□ | □ | □□ |
| Horticulture (péri) urbaine | □□ | □□ | □ | □ | □□ | □ | □□ | □□ |
| SP-Coton | □□ | □ | □ | □ | □□ | □ | □ | □ |
| SP-riz irrigué | □□ | □ | □ | □ | □□ | □ | □ | □ |
| SP-Maïs | □□ | □□ | □ | □ | □□ | □ | □□ | □ |
| SP-Manioc | □□ | □□ | □ | □ | □□ | □ | □□ | □ |
| SP- Pérenne | □□ | □ | □ | □ | □□ | □ | □ | □□ |
| SP- Elevage extensif | □□ | □□ | □ | □ | □□ | | □ | □ |

22. Impacts économiques et environnementaux.

L'évaluation des performances des neuf investissements prioritaires montre qu'ils améliorent la productivité en moyenne de 29%, en considérant l'évolution des rendements avec et sans le projet, et renforcent le niveau de résilience lorsque les risques climatiques et phytosanitaires sont considérés. Les valeurs actuelles nettes (VAN) des neuf investissements ont une probabilité de 59% ou plus de rester positif face aux impacts des risques climatiques et phytosanitaires incertains. Tous les projets semblent donc robustes face aux conditions environnementales futures et s'inscrivent dans une perspective de durabilité. Les investissements proposés ont un rôle d'atténuation des émissions GES (co-bénéfices), excepté l'investissement proposé en appui aux systèmes d'élevage extensif des ruminants. Si tous les investissements étaient mis en œuvre, cela permettrait de séquestrer environ 13,37 Mt de CO₂. Le seul investissement émetteur de carbone (ruminant) émettrait environ 0,96 Mt de CO₂.

plusieurs facteurs, parmi eux les coûts des interventions (globaux et par bénéficiaire), la rentabilité des investissements et la vitesse et l'intensité d'adoption des innovations. En considérant les impacts économiques des risques environnementaux des investissements, la valeur actuelle nette de chaque investissement est réduite en moyenne de 12%, ce qui traduit la forte résilience de tous les investissements. Les pratiques telles que l'adoption des variétés améliorées résistantes/tolérantes à la sécheresse (et l'accès aux semences), la gestion intégrée des sols (matière organique, assolement, rotation culturale, fumure minérale rationnelle, etc.) et de l'eau pour les cultures, l'accès aux services agro-climatiques de qualité et à la vulgarisation agricole permettront d'augmenter les revenus des bénéficiaires. Le retour sur investissement est en moyenne de 3.2 pour les neuf investissements, varie de 1,57 à 5,63 : l'impact des risques environnementaux sur les niveaux de rentabilité reste relativement faible. Une analyse de sensibilité basée sur la VAN et deux scénarios de prix de carbone montre que presque tous les investissements (sauf celui sur les systèmes d'élevage extensifs) sont très sensibles au prix économique du carbone.

23. Les neuf Investissements apporteront des avantages substantiels aux producteurs agricoles tant au niveau national que dans les différentes ZAE ciblées. Les résultats de l'analyse coût-bénéfice sur une période de 20 ans montre que les VAN des investissements varient de 26 millions USD pour le système de production irriguée à 321 millions USD pour le projet d'aménagement des terroirs et d'accès aux ressources naturelles. La performance de ces investissements dépend de

24. Le contexte institutionnel et juridique du Cameroun est globalement favorable à la mise en œuvre de ces investissements. Les stratégies/plans nationaux ainsi que les engagements sous-régionaux et internationaux portent un fort intérêt aux problématiques liées à la

variabilité et au changement climatique. De plus, les investissements AIC retenus sont en cohérence et fortement alignés avec les priorités stratégiques nationales du Gouvernement, notamment la Stratégie de Développement du Secteur Rural, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA II, en cours d'élaboration), la Contribution Déterminée Nationale (CDN), le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) et le Programme d'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA). Les investissements AIC dans les systèmes de productions en particulier, correspondent à des filières identifiées comme prioritaires dans ces différents cadres, impliquant tant le secteur public que privé à des échelles nationales et régionales.

25. Le contexte financier est très favorable à l'investissement agricole pour l'AIC. Plusieurs initiatives permettraient d'accéder à des financements : les Fonds vert pour le climat, projets REDD+12, la remise de la dette dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), l'Accord de Partenariat Économique (APE) intérimaire signé entre le Cameroun et l'Union Européenne (UE).

26. Tous les investissements prioritaires du portefeuille du PNIAIC ont été intégrés, partiellement ou totalement, au PNIA II (2020-25). Ils contribueront à soutenir les objectifs prioritaires du Cameroun, notamment l'intensification durable de la productivité, la sécurité alimentaire et l'amélioration des moyens d'existence des populations rurales afin de réduire la pauvreté. Les financements seront coordonnés dans le cadre des priorités sectorielles définies par le PNIA II, tant par le secteur public que par les partenariats potentiels et le secteur privé. Des mécanismes communs d'intervention d'urgence intégrés au PNIA II permettront d'éviter des interruptions majeures des activités planifiées, interruptions fortement dommageables pour le développement sur le long terme.

27. La coordination de nombreux acteurs sera déterminante pour réussir la mise en œuvre de ces investissements. Les acteurs impliqués sont nombreux : en premier lieu le MINADER et le MINEPIA à travers leurs programmes et projets

(ACEFA, AFOP, PIDMA, ASGIRAP, PRODEL, PADER, PNFA) ; le secteur privé, notamment les agro-industries (Coton, Riz, hévéa, palmier à huile) qui sont déjà engagées dans des actions d'appui au développement durable du secteur agropastoral et de la recherche agricole pour le développement ; les organisations professionnelles ; les ONG ; la société civile et les partenaires techniques et financiers. Tous ces acteurs auront un rôle à jouer dans l'identification, la diffusion et la mise à échelle des pratiques AIC.

28. Le contexte politique et institutionnel pourrait être un facteur limitant dans la mise en œuvre des investissements AIC. Plusieurs contraintes politico-institutionnelles à la mise en œuvre des investissements ont été identifiées au cours des discussions et dans la bibliographie : (i) l'insuffisance de synergie et de coordination entre les 4 ministères les plus impliqués dans le développement du secteur rural ; (ii) la faiblesse de certaines institutions, des budgets et de la coordination des investissements prioritaires pour la promotion de l'accès aux innovations ; (iii) la disponibilité et l'accès limité aux semences et intrants de qualité, services de mécanisation, services financiers et d'assurances ; (iv) l'appropriation du développement par les partenaires locaux et l'intégration de l'approche genre (femmes et jeunes) dans les actions ; (v) le cadre légal et réglementaire en matière de sécurité foncière (accès à la terre/conflits agro-pastoraux) ; et (vi) l'absence de systèmes d'alerte et d'intervention d'urgence (sécheresse, inondation, crises sécuritaires, crises sanitaires, etc.). Ainsi les projets d'appui proposés pourraient prendre en compte plusieurs éléments, au moins partiellement : la participation et le renforcement des capacités des partenaires locaux (OPA, privés), porter une attention particulière aux femmes et aux jeunes, intervenir selon le principe de subsidiarité et appuyer la coordination entre partenaires à tous les niveaux, contribuer à l'amélioration du cadre légal et réglementaire (régime foncier, services financiers, etc.), contribuer à l'atténuation des impacts liés aux problèmes de sécurité intérieure, aux chocs économiques ou sanitaires, tels que la pandémie mondiale actuelle de COVID-19.

29. Un système de suivi-évaluation des actions d'appuis / investissements AIC a été proposé incluant un cadre de résultats et des propositions

¹²Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation

d'indicateurs. Les activités de suivi et les indicateurs seront complétés en détail lors de la phase de développement des propositions complètes, en fonction des investissements prioritaires sélectionnés par les partenaires, tant au niveau national que

régional/zonal et local. Une feuille de route a été élaborée pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre des investissements AIC et leur intégration dans le PNIA II, clé du succès pour leur mise en œuvre effective et efficiente.

Annexe 6b : Évaluation nationale de la gouvernance foncière pour l'amélioration de la prise en compte dans la stratégie de développement du secteur rural (SDSR) et le plan national d'investissement (PNIA)

Avec la survenue des crises alimentaires et énergétiques de 2007-2008 et l'accroissement de la population, les terres agricoles des pays en développement sont devenues des biens de consommation très rentables et par conséquent plus convoitées.

En réponse à cette situation, le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), lancé en 2003 par les Chefs d'État à travers l'Union Africaine et révisé en 2014, a positionné l'agriculture comme priorité dans l'agenda de développement du continent. Sensible à cette logique, le Cameroun a adopté cette initiative en 2012 et assure son implémentation à travers ses documents cadres de développement au niveau national et de planification au niveau du secteur rural.

Au regard des liens étroits entre la gestion des terres et l'efficacité des stratégies de réalisation de la sécurité alimentaire et de prospérité, la question foncière a été placée au cœur des politiques. Cette place prééminente a été confirmée dans les orientations de la déclaration de Malabo, dont la mise en œuvre efficace suggère un questionnement pour le développement efficient du secteur rural au Cameroun pour la décennie 2020-2030.

La Déclaration de Malabo préconise une vision multisectorielle de la planification de l'agriculture et par conséquent suscite entre autres, une meilleure intégration des exigences de gouvernance foncière.

Pour enclencher ce processus, la présente étude réalisée avec l'appui du programme GIZ « Renforcer les capacités pour la gouvernance des régimes fonciers en Afrique » (SLGA), a permis d'établir les objectifs et les jalons devant guider l'élaboration d'un SDSR/PNIA de seconde génération au Cameroun conforme aux exigences de Malabo.

L'actualisation du diagnostic de la gouvernance foncière montre une réelle volonté du pays à établir des cadres politiques, juridiques et institutionnels d'une gouvernance foncière durable, au service du développement. Ceci se traduit par l'adhésion aux instruments internationaux, un encadrement juridique fondé sur les ordonnances de 1974 sur le régime foncier et domanial ainsi que d'autres références contenues dans les politiques et les lois régissant d'autres secteurs d'activités. La configuration actuelle du droit montre que la gestion des terres couvre les préoccupations liées au statut des terres, les droits sur les terres, les transactions sur les terres portant sur les cessions des terres, le régime des expropriations, les modalités d'indemnisation, de compensation des droits fonciers et les droits des groupes spécifiques.

L'analyse indique que la gouvernance foncière au Cameroun est essentiellement dominée par la logique du contrôle de l'État. Pour ce qui est du dispositif institutionnel, l'on observe une transparence limitée, une faiblesse des mécanismes de suivi-évaluation et de coordination institutionnelle. Au demeurant, la politique foncière qui est restée figée, tend à s'opposer à la plupart des politiques sectorielles relevant de l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles. Aussi relève-t-on des vides juridiques, des contradictions qui justifient incidemment les conflits d'usage des terres et des ressources avec d'autres secteurs, préjudiciables au développement d'une approche intégrée de l'agriculture promue dans la SDSR, le PNIA et la Déclaration de Malabo. Cependant, des réponses réelles et potentielles sont fournies pour corriger ces imperfections. Il s'agit notamment de la finalisation du schéma national d'aménagement du territoire, prévu dans la loi de mai 2011 sur l'orientation et l'aménagement durable du territoire et de la mise en place Comité d'Orientation et de Supervision (COS), crée par l'arrêté N°044/CAB/PM du 04 juin 2018 et chargé de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural. L'on pourrait également noter la

panoplie de propositions avant-gardistes actuellement mises en perspective dans l'avant-projet de réforme foncière et dans d'autres politiques sectorielles. À ce titre, il convient de relever les progrès réalisés pour la conservation communautaire, la cogestion, le zonage des types de terres, l'accès aux avantages et à la compensation des ressources foncières, l'observation foncière et l'enregistrement foncier au profit des populations locales.

L'influence de la gouvernance foncière sur les aspects socio-économique est marquée par la limitation du principe de représentativité (autorités traditionnelles, groupes vulnérables etc.) sociale dans les instances de décision et de gestion, l'absence de cadres officiels de concertation sur le foncier, la réduction de l'espace vital des communautés et les contraintes pour les communautés à fournir des preuves de présence continue et d'utilisation productive des terres, pour être considérés comme légitimes et conformes à la loi. L'accapement des terres coutumières par des entreprises et des élites nationales dans le cadre des concessions est croissante, tout comme la persistance des conflits d'usages. Bien que la foresterie communautaire initiée par le législateur permette l'exploitation de la ressource par la communauté, il n'y a pas de sécurisation des droits fonciers.

L'étude permet de mettre en évidence les principaux défis liés à: i) l'élaboration et le suivi participatif de véritables politiques foncières, ii) l'appui sur la décentralisation et la loi de l'aménagement du territoire pour reformer la gestion foncière ; iii) la mise en œuvre des politiques foncières orientées vers la durabilité des systèmes de productions agro pastoraux ; et iv) le développement des outils de gestion foncière à même d'adresser les phénomènes sociaux ou naturels imprévisibles. Leur prise en compte dans la SDSR et le PNIA 1 jusqu'en 2019 montre une inclusion des aspects socio-économique, juridique et institutionnel, dans une perspective multi sectorielle. Les résultats de la mise en œuvre laissent transparaitre la persistance des contraintes structurelles, avec un processus d'aménagement du territoire en cours, une faible sécurisation foncière (aucune action entreprise en faveur de l'amélioration de l'accès à l'usage du foncier agricole) et une sécurité alimentaire médiocre.

Aussi pour faire face de manière plus efficace aux obstacles qui continuent de fragiliser la croissance agricole, la Déclaration de Malabo s'inscrit dans un contexte plus élargi que Maputo, sur la base d'une lecture multi-sectorielle. Elle comporte des engagements dans des domaines essentiels pour l'agriculture, mais ne relevant pas impérativement du mandat du Ministère de l'Agriculture. L'analyse des huit (08) orientations de la déclaration de Malabo montre que six (06) d'entre elles ont des liens avec des éléments de gouvernance foncière, couvrant l'accès à la terre, le statut de la terre et la tenure foncière des groupes vulnérables, la planification de la gestion de la terre, la coordination intersectorielle et la coopération, les transactions foncières et le suivi de la gouvernance. L'analyse de ces piliers sur la base de la théorie du changement a permis de décrire la situation actuelle, de projeter la situation souhaitée et les actions préconisées pour une amélioration de la gouvernance foncière au Cameroun, susceptibles d'accompagner efficacement la mise en œuvre de la SDSR et le PNIA2. Aussi le plan d'action proposé vise trois principaux objectifs à savoir :

1. Garantir une reconnaissance équitable des droits par l'amélioration de l'environnement juridique ;
2. Assurer un encadrement efficace des questions foncières par le renforcement des cadres institutionnels et de concertations ;
3. Soutenir efficacement le développement social, économique et environnemental à travers l'aménagement et renforcement des outils et pratiques de valorisation et gestion durable.
4. Pour accompagner sa mise en œuvre, les recommandations ci-après sont formulées :
5. Associer les CTD, les communautés locales et les peuples autochtones dans le processus de révision et la mise en œuvre du PNIA ;
6. Renforcer l'utilisation de l'approche multisectorielle dans les processus d'élaboration/révision des politiques sectorielles en cours ;
7. Veiller à la prise en compte des orientations du PNIA 2 dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies à périmètre ministériels ;
8. Accélérer le processus de révision des ordonnances de 1974 en tenant compte des préoccupations de gouvernance foncière suscité par la déclaration de Malabo ;
9. Renforcer le suivi des questions de gouvernance foncière par le Comité d'Orientation et de

Supervision (COS) de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural ;

10. Renforcer les financements destinés au développement de la gouvernance foncière ;
11. Mettre en place une plateforme multi acteurs de collaboration pour un accompagnement de l'implémentation des éléments de gouvernance préconisés dans la déclaration de Malabo ;

12. Sensibiliser les parlementaires en vue de la prise en compte des orientations de gouvernance foncière liés à l'accord de Malabo dans la réforme foncière en cours ;
13. Susciter l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre des actions de gouvernance foncière.

Annexe 6c : Renforcement de l'intégration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) dans la stratégie de développement du secteur rural et son plan national d'investissement agricole (SDSR/PNIA)

La mission d'assistance technique court-terme en SAN s'est déroulée du 09 au 17 mars 2020 à Yaoundé, puis a été modifiée, suite à la crise liée au Covid-19, en appui à distance pour les jours restants. L'objectif principal était de proposer une section SAN complète à insérer dans la SDSR/PNIA 2020-2030, sur la base de l'analyse du cadre institutionnel existant, du contexte et des enjeux à moyen et long terme.

La situation nutritionnelle est préoccupante. La prévalence du retard de croissance au niveau national reste stationnaire et à un niveau anormalement élevé depuis près de 30 ans. La malnutrition concerne principalement les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes. Les couches les plus pauvres de la population présentent des prévalences de la malnutrition sous toutes ses formes, qui sont significativement plus élevées que les moyennes nationales. Les régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest présentent des niveaux de sécurité alimentaire et nutritionnels plus faibles que les autres régions, selon les indicateurs standards de consommation alimentaire. La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations déplacées et réfugiées reste précaire et tributaire des financements extérieurs.

Le PNIA 2014-2020 est le cadre de planification stratégique actuel de la SAN, qui arrive à son terme et à la suite duquel la SDSR/PNIA 2020-2030 est élaborée. Le renforcement de l'intégration de la SAN dans le futur cadre stratégique du secteur rural du pays, implique une meilleure structuration de ce domaine thématique et le déclenchement systématique de la réponse alimentaire annuelle par le système d'alerte précoce de la SAN. La Politique nationale de nutrition (PNN) 2018-2020 offre un cadre de travail conjoint pour l'action SAN de la SDSR/PNIA. Les domaines de la PNN pour lesquels le MINADER est chef de file servent de base à la définition de l'activité et des indicateurs sensibles à la nutrition de l'action SAN de la SDSR/PNIA. Le Cameroun n'est pas membre à part entière du CILSS, mais un rapprochement accru et l'adoption formelle de la Charte PREGEC permettrait d'accompagner le processus de renforcement de l'intégration de la SAN et d'aligner formellement les standards d'analyse et de réponse au sein d'un dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaires.

Le cycle annuel de programmation de la SAN comprend l'alerte précoce, qui est alimentée par le SISAN, et de la réponse annuelle à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelle. L'encadrement de ces cycles annuels par un dispositif national dont l'ancrage institutionnel est approprié, permet de déclencher les réponses rapidement, de mobiliser les ressources nécessaires, et de fournir un espace de concertation et de coordination à tous les acteurs.

La proposition d'action SAN de la SDSR/PNIA ('3.4 Renforcement de la résilience et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables') s'articule autour de quatre activités interdépendantes : (i) la mise en place et le fonctionnement du dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaires ; (ii) le renforcement du système d'information de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et alerte précoce ; (iii) la formulation, validation et mise en œuvre de la réponse annuelle à l'insécurité alimentaire conjoncturelle ; et (iv) la mise en œuvre des activités de prévention de la malnutrition dans la réponse à l'insécurité alimentaire. Les quatre activités sont subdivisées en 28 tâches et budgétisées sur six ans. Les indicateurs proposés dans le cadre de résultat sont actuellement collectés par le SISAN ou issus du cadre de résultats de la PNN (activité 3.4.4).

Cette proposition doit être validée en atelier par le Comité Technique de la SDSR et les PTF. Suite à l'atelier, le cadre de résultat, le narratif des activités et le budget seront ajustés et finalisés pour consolidation avec les autres sections de la SDSR/PNIA.

Annexe 6d : Plan de réformes prioritaires pour l'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral au Cameroun

Dans le cadre du partenariat entre le FIDA et le BIT, le Programme a retenu le BIT comme un de ses partenaires stratégiques selon l'approche du « faire faire ».

Le BIT coopère avec le PEA-Jeunes sous la forme d'un projet d'assistance technique au Programme qui porte sur la mise en œuvre de deux composantes du Programme à savoir : (i) l'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral, et (ii) la définition des méthodologies d'intervention des opérateurs de facilitation et des structures d'incubation en matière de renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes.

Dans le cadre de la composante portant sur l'« amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral », les ministres en charge de l'agriculture et de l'élevage ont mis en place le groupe de travail technique ad hoc EESE (Enabling Business for Sustainable Enterprises), par Décision Conjointe N°00168/DC/MINADER-MINEPIA/CAB/2018 du 23 février 2018. **Ce groupe de travail avait pour mandat :**

piloter le processus EESE dont les principales étapes comprennent l'adaptation méthodologique, la collecte des données secondaires et primaires,

la formulation et la validation du plan de réformes visant l'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral.

Approche Enabling Environment for Sustainable Entreprises (EESE)

Comme principes de départ, le BIT estime que les « entreprises durables » sont la source principale de croissance, de création de richesses, d'emploi et de travail décent. Un environnement favorable à la création et à la croissance des entreprises durables combine la quête légitime du profit avec la nécessité d'un développement respectueux de la dignité humaine, de la durabilité environnementale et du travail décent. Les entreprises durables opèrent dans un contexte politique, économique et social et sont sujettes à des contraintes réglementaires et institutionnelles.

Partant de ces principes, le BIT a mis au point son propre instrument dans le domaine de la réforme de l'environnement des affaires, qui est connu sous le nom « Enabling Environment for Sustainable Enterprises (EESE) » ou « Environnement Favorable aux Entreprises Durables (EFED) ». Cet instrument est utilisé comme base pour fournir des recommandations factuelles sur la manière d'améliorer et mettre en place un climat des affaires qui soit favorable à l'émergence d'entreprises durables.

Ce cadre détaillé comprend 17 critères regroupés en 4 piliers dont l'importance relative peut varier à différents stades de développement et dans des contextes culturels et socio-économiques différents :

(1) Pilier économique : politiques macroéconomiques, le cadre réglementaire, l'accès aux services financiers, le commerce et l'intégration, les droits de propriété, la concurrence, les technologies de l'information et de la communication, les infrastructures.

(2) Pilier social : culture entrepreneuriale, l'éducation et la formation, la justice et l'inclusion sociale, la protection sociale.

(3) Pilier politique : la stabilité politique, la bonne gouvernance, le dialogue social, les droits de l'homme et des normes internationales du travail.

(4) Pilier environnemental : Gestion de l'environnement.

La méthodologie EESE comprend les principales étapes ci-après : (i) la collecte de données secondaires; (ii) une enquête nationale auprès des entreprises pour la collecte des données primaires (enquête EESE); (iii) des groupes

de discussions et entretiens; (iv) la rédaction d'un rapport d'évaluation de l'environnement des affaires en utilisant le cadre EESE et le choix de trois pays de comparaison (Côte-d'Ivoire, Kenya et Nigeria); (v) la formulation du plan de réformes en vue de l'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral au Cameroun.

Ce plan s'articule autour de 6 axes et de 17 réformes.

AXES STRATÉGIQUES

AXE 1 : Amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur agropastoral

Réforme N° 1 : Adopter une loi d'orientation agropastorale

Réforme N° 2 : Mettre en place des mécanismes qui facilitent l'accès au foncier en général et en particulier pour les femmes et les jeunes.

AXE 2 : Amélioration de la gouvernance et du cadre institutionnel dans le secteur

Réforme N°3 : Structurer les professions dans le secteur agropastoral

Réforme 4 : Renforcer les associations professionnelles, les syndicats et les chambres consulaires et organisations féminines.

Réforme N°5 : Renforcer le leadership des communes dans le développement des filières agropastorales.

AXE 3 : Amélioration des services d'appui non financiers

Réforme N°7 : Développer le conseil agricole public et privé (incubateurs, SAE,...) de proximité en prenant en compte les groupes vulnérables (Jeunes, femmes, ...)

Réforme N°8 : Promouvoir les normes; renforcer le dispositif national de certification et de surveillance phytosanitaires et les Appellations d'origine contrôlées (AOC) pour faciliter l'accès aux marchés internationaux, protéger l'espace économique national et promouvoir le « Made in Cameroon».

AXE 4 : Amélioration des services d'appui financier

Réforme N°9 : Mettre en place un mécanisme de financement spécialisé pour le secteur agropastoral

Réforme N°10 : Mettre en place un mécanisme de financement endogène des appuis aux filières à partir des prélèvements directs.

AXE 5 : Amélioration du travail décent dans l'agriculture

Réforme N° 13 : Introduire des modules de formation agropastorale dans les programmes scolaires et promouvoir l'esprit d'initiative des jeunes.

Réforme N°14 : Promouvoir la ratification par le Cameroun des 3 conventions prioritaires dans l'agriculture (C129, C184, C110)

Réforme N°15 : Promouvoir les activités d'intermédiation du travail dans le secteur agropastoral

AXE 6 : Accroissement des infrastructures dans le secteur agropastoral

Réforme N°16 : Accroître le budget national consacré à la construction, la maintenance, la réhabilitation des routes rurales et la connexion au réseau électrique

Réforme N°17 : Renforcer les investissements en infrastructures structurantes telles que les entrepôts frigorifiques, les magasins de stockage, les abattoirs et les marchés.